Digitized by Google

4. 2. 252

L. K. 2. 252.

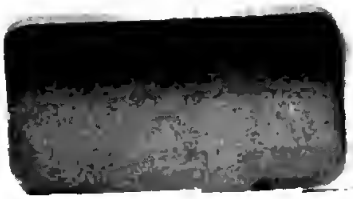

Digitized by Google

Digitized by Google

ŒUVRES

DE M. A. DE

LAMARTINE

TRIBUNE DE M. DE LAMARTINE

OU

ÉTUDES ORATOIRES OU POLITIQUES

TOME PREMIER

PARIS

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE

RUE JACOB, 56

M DCCC XLIX

Digitized by Google

ŒUVRES

DE M. A. DE

LAMARTINE

—

TOME XIII

Digitized by Google

Edition des Souscripteurs

Digitized by Google

ŒUVRES

DE M. A. DE

LAMARTINE

TRIBUNE DE M. DE LAMARTINE

OU

ÉTUDES ORATOIRES OU POLITIQUES

TOME PREMIER

PARIS

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRERES

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE

RUE JACOB, 56

M DCCC XLIX

TRIBUNE POLITIQUE.

DISCOURS ET POLÉMIQUE.

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉFACE.

J'ai débuté dans la vie politique par la diplomatie, en 1820. Je débutai dans la polémique par un petit écrit intitulé *Politique rationnelle*, en 1830.

Cette brochure n'est que la date de ma politique parlementaire. Elle n'a d'autre mérite à mes yeux, elle ne pourrait en avoir d'autre aux yeux des lecteurs, que d'établir la conformité parfaite entre toutes mes idées d'alors et toutes celles d'aujourd'hui. Je n'y renvoie donc pas mes amis; mais j'y renvoie avec confiance mes calomniateurs. Ils verront que je n'ai eu qu'une ligne, partant de la conscience et aboutissant au progrès possible sous toutes les formes de gouvernements. Cette brochure, insérée dans mes Œuvres générales, n'est que le certificat d'origine de mes idées. Elle sera aussi, pour tous les hommes de bonne foi, le témoignage de la constance tant méconnue de mes opinions.

Digitized by Google

1830 me surprit au service de l'ancienne dynastie. Je la servais dans les rangs obscurs et secondaires de la diplomatie. Longtemps secrétaire d'ambassade dans différentes cours d'Italie, je venais d'être désigné pour le poste de ministre plénipotentiaire en Grèce. J'appris la révolution de juillet à l'étranger. J'accourus en France. La révolution de juillet n'avait point de griefs contre moi. C'était une révolution libérale, modérée. J'étais aussi modéré de sentiment et plus libéral d'idées qu'elle-même. Elle pouvait donc m'accueillir, et elle m'accueillit. Un scrupule d'honneur et de fidélité à mes antécédents m'empêcha d'entrer dans les rangs de ceux qui la servaient.

Je vins à Paris apporter ma démission au roi Louis-Philippe. Je la remis à M. Molé, alors ministre des affaires étrangères. Elle était ainsi conçue : « Je reconnais le fait et le droit de la révolution qui « vient de s'accomplir. Je suis prêt à servir mon « pays comme citoyen dans les chambres, ou dans « toutes les fonctions électives gratuites. Mais j'ai « servi la dynastie tombée sans me dissimuler ses « fautes. Je plains ses malheurs. Je ne veux pas, « en restant au service de Votre Majesté, avoir « l'apparence de passer d'un gouvernement à l'autre « avec la fortune. Je ne me constitue point en op- « position, mais en indépendance. »

Le roi lut cette lettre en conseil; il n'en fut point

Digitized by Google

offensé. Il la passa au duc d'Orléans, son fils, en lui disant : « Lis. Voilà une démission honorablement donnée. » Il la lut lui-même à M. Laffitte, qui en approuva les termes. « Dites à M. de Lamartine, ajouta le roi en se tournant vers M. Molé, qu'il vienne comme autrefois me voir. Nous n'en serons pas moins bienveillants pour lui. » M. Molé me transmit le lendemain ces détails et cette invitation.

« Je suis très-touché et très-reconnaissant, dis-je à M. Molé, des paroles du roi; mais je n'irai point à la cour. On croirait que j'y vais pour chercher de la faveur, et je n'irais que pour la refuser. Je m'abstiens donc de toute espèce de rapport avec la nouvelle dynastie. »

Après quelques semaines passées à Paris, je partis pour Londres, où m'appelaient des intérêts graves. Je m'arrêtai à Hondschoott, petite ville du département du Nord, chez une de mes sœurs, qui avait épousé un des hommes les plus excellents et les plus influents du pays, M. de Coppens.

C'était le moment des élections. L'arrondissement de Dunkerque cherchait un député, je cherchais des électeurs. Je m'offris. Je brûlais d'entrer dans la carrière parlementaire. J'ébauchai ma candidature, et j'allai attendre à Londres le jour des élections.

M. de Talleyrand était alors ambassadeur à Londres. Il y portait le poids de la diplomatie européenne. Il était à lui seul un congrès. Je le vis son-

vent, je l'admirai à l'œuvre, je le respectai même. Il avait consacré sa vie à l'ambition et au plaisir : il consacrait sa vieillesse à la réconciliation de l'Angleterre et de la France, et à la paix. Sa pensée était ma pensée. Je causais souvent avec lui, le matin, de la crise du monde. Il m'engagea à rentrer dans la diplomatie : je lui opposai mes scrupules. Il les combattit par des raisons d'État : je les gardai par des raisons d'honneur.

Je revins à Hondschoott. Les orléanistes me combattaient comme légitimiste, les républicains comme orléaniste, les indifférents comme poëte. Ce mot devint dès lors l'injure banale contre moi. Combien de fois n'ai-je pas maudit alors la malheureuse notoriété des vers que j'avais écrits dans l'oisiveté de ma jeunesse! — « Encore s'ils étaient mauvais, di-« sais-je à mes amis, le public n'en saurait rien, ou « me les pardonnerait. Il excuse ou il amnistie les « mauvais poëtes : les affaires publiques en sont « pleines. Mais il n'amnistie jamais les poëtes dont « il se rappelle les vers. La poésie est le crime ir-« rémissible; il faut l'accepter et me résigner. Et « cependant je dis comme Galilée : Je me crois le « bon sens et le courage d'un vulgaire citoyen. »

Mes protestations furent vaines. On persista à me reléguer dans le ciel. Le jour de l'élection, il y eut une longue et formidable émotion contre moi sur la place publique de la ville de Bergues, en face de

l'hôtel de la poste, où j'étais venu attendre mon sort. La garde nationale me protégeait avec peine contre les vociférations et contre les menaces de mes adversaires. De quart d'heure en quart d'heure on m'apportait des écrits imprimés pour ou contre moi. C'étaient de véritables *hustings* anglais. Je lisais avec dédain et pitié ces diatribes, et je les déchirais sans y répondre.

A la fin de la matinée, on m'apporta un pamphlet en vers, intitulé *Némésis*. C'était une amère apostrophe du poëte Barthélemy, qui me raillait à propos de ma candidature. Les vers étaient beaux d'insulte, amers d'ironie, sanglants des blessures qu'il croyait faire à mon ambition et à ma vanité. C'était le fouet d'une furie emportant, à chaque claquement sonore, des lanières de la peau d'un pauvre Orphée. Je suis par ma nature tellement impersonnel, que j'admirai les coups tout en les ressentant.

« Comment, m'écriai-je, j'ai le courage de m'ex-
« poser au plein jour de la malveillance des partis,
« de descendre de mon nuage inviolable dans la mê-
« lée, de braver les passions politiques, de briguer
« le péril, dans l'unique intention de défendre la
« cause de la civilisation, de la patrie, de l'intelli-
« gence et de la liberté! et voilà un poëte, un émule,
« un confrère proscrit comme moi par le préjugé
« contre les poëtes, qui se joint à la tourbe de la
« médiocrité pour m'outrager dans mon dévouement

« et pour m'éclabousser de ses vers, pendant que « cette élection m'éclabousse de sa boue! Ah! c'est « trop fort! Je n'ai pas de vengeance, mais j'ai de « l'indignation dans l'âme; il faut la soulager. »

Je pris la plume, et j'écrivis, tout tremblant de colère civique, et d'une seule haleine, la réponse à la *Némésis*, qui a paru dans les journaux de Paris quelques jours après, et qui tourna, non les rieurs, mais les patriotes de mon côté. Ils répétèrent surtout les strophes qui suivent :

Non, sous quelque drapeau que le barde se range,
La muse sert sa gloire et non ses passions!
Non, je n'ai pas coupé les ailes de cet ange
Pour l'atteler, hurlant, au char des factions!
Non, je n'ai pas couvert du masque populaire
Son front resplendissant des feux du saint parvis,
Ni pour fouetter et mordre, irritant sa colère,
Changé ma muse en Némésis!

. . . . . .

L'or pur que sous mes pas semait sa main prospère
N'a point payé la vigne ou le champ du potier;
Il n'a point engraissé les sillons de mon père,
Ni les coffres jaloux d'un avide héritier.
Elle sait où du ciel ce divin denier tombe!
Tu peux, sans le ternir, me reprocher cet or :
D'autres bouches un jour te diront sur ma tombe
Où fut enfoui mon trésor.

. . . . . .

Honte à qui peut chanter pendant que Rome brûle,

S'il n'a l'âme et la lyre et les yeux de Néron;
Pendant que l'incendie en fleuve ardent circule
Des temples aux palais, du Cirque au Panthéon!
Honte à qui peut chanter pendant que chaque femme
Sur le front de ses fils voit la mort ondoyer,
Que chaque citoyen regarde si la flamme
Dévore déjà son foyer!

Honte à qui peut chanter pendant que les sicaires,
En secouant leur torche, aiguisent leurs poignards,
Jettent les dieux proscrits aux rires populaires,
Ou traînent aux égouts les bustes des Césars!
C'est l'heure de combattre avec l'arme qui reste;
C'est l'heure de monter au rostre ensanglanté,
Et de défendre au moins de la voix et du geste
Rome, les dieux, la liberté.

. . . . . .

Détrompe-toi, poète, et permets-nous d'être hommes!
Nos mères nous ont faits tous du même limon!
La terre qui vous porte est la terre où nous sommes,
Les fibres de nos cœurs vibrent au même son!
Patrie et liberté, gloire, vertu, courage,
Quel pacte de ces biens m'a donc déshérité?
Quel jour ai-je vendu ma part de l'héritage
Aux bâtards de la liberté?

Va, n'attends pas de moi que je la sacrifie
Ni devant vos dédains, ni devant le trépas!
Ton Dieu n'est pas le mien, et je m'en glorifie:
J'en adore un plus grand qui ne te maudit pas!
La liberté que j'aime est née avec notre âme,
Le jour où le plus juste a bravé le plus fort,
Le jour où Jéhovah dit au fils de la femme:
Choisis, des fers ou de la mort!

Digitized by Google

. . . . . .

Un jour, de nobles pleurs laveront ton délire,
Et ta main, étouffant le son qu'elle a tiré,
Plus juste arrachera des cordes de ta lyre
La corde injurieuse où la haine a vibré!
Mais moi j'aurai vidé la coupe d'amertume,
Sans que ma lèvre même en garde un souvenir;
Car mon âme est un feu qui brûle et qui parfume
Ce qu'on jette pour la ternir.

Ce fut toute ma revendication, car ce ne fut pas une vengeance. L'insulte en vers peut devenir immortelle. Une peine immortelle infligée à quelqu'un pour une triste satisfaction d'amour-propre un moment blessé, c'est un crime que Dante a oublié dans son enfer. Les strophes de Pindare n'ont pas des ailes pour porter l'insulte au ciel ou à la postérité.

M. Barthélemy répliqua par une seconde *Némésis*, dans laquelle il versa l'huile et le miel sur les blessures qu'il m'avait faites. Tout fut oublié par moi, excepté son talent et ses malheurs, expliqués, dit-on, par d'autres infortunes, et qu'il est bien l'heure d'amnistier. La muse aussi est une Madeleine qui ne se prosterne pas en vain aux pieds du Temps, ce grand rédempteur, belle de ce repentir de la jeunesse qui rachète tout. Je n'ai jamais vu Barthélemy, mais j'ai su que Béranger lui gardait affection. Tout le monde peut se fier à un pareil garant.

Digitized by Google

Après que le scrutin de *Bergues* eut prononcé contre moi, je sortis de la ville au jour tombé, au bruit des applaudissements qui saluaient la victoire de mon rival et ma défaite. Je renonçai à d'autres tentatives, et je partis pour un long voyage en Orient.

Deux ans après, je revenais, avec ma caravane, de la ville et de l'oasis de Damas, ce port avancé du commerce de l'Orient, sur le bord du grand désert de Mésopotamie. J'étais campé sous les cèdres de l'Anti-Liban. Je regardais, du haut d'un mamelon, la longue et large vallée de la *Cœlésyrie*, au fond de laquelle les rayons du soir frappaient, et se réverbéraient, comme sur un réflecteur immense, contre le marbre jaune des temples de Balbek. Je voyais de loin un cavalier arabe monter, au pas essoufflé de sa jument, les rampes rocailleuses qui conduisaient à mon campement. Arrivé près de moi, il descendit de cheval, fouilla dans sa ceinture, en tira une lettre, la porta à son front en me saluant, et la remit à mon interprète.

La lettre était du consul de France en Syrie. Elle en contenait une de ma sœur.

Madame de Coppens m'annonçait ma nomination de député par les électeurs de sa chère ville de Hondschoott et de Bergues. Le temps, et l'influence de mon beau-frère dans le pays, où il était aimé, avaient

Digitized by Google

ramené à mon nom toute cette contrée. C'était une élection de famille. J'en contractai depuis les sentiments pour cette population du Nord, où tout est cœur, quoique tout soit raison. Il semble que ces provinces flamandes, véritable *Latium* français, n'aient été réunies tard au noyau de la France que pour se serrer avec plus de patriotisme et d'amour autour du centre de notre unité nationale. Cette province sans frontières est la mieux défendue, parce qu'elle a pour frontières des bataillons plus inexpugnables que des murs.

Après avoir lu ces lettres, je changeai ma route qui me conduisait alors en Égypte, et je pris la route des ports de Syrie. Un vaisseau me porta à Chypre, à Rhodes, à Smyrne, à Constantinople. Je traversai ensuite à cheval l'immense partie du continent qui s'étend de Constantinople au Danube. Je vis la Bulgarie, la Servie, la Hongrie. J'entrevis en passant l'Allemagne. J'arrivai en France quelques jours avant la session des chambres.

Mes longs voyages m'avaient rendu plus indifférent encore aux divers partis qui divisaient mon pays. J'étais un étranger pour ses factions parlementaires. Je n'eus pas de peine à m'en isoler. — Où allez-vous vous asseoir dans l'assemblée? me demanda la veille un de mes amis. — Au plafond, lui répondis-je. En effet, j'avais résolu d'être impartial.

Digitized by Google

La nature de mon esprit me portait à prendre à chaque parti ce qu'il me paraissait contenir de vérité, sans adopter ni ses passions, ni ses ambitions, ni ses erreurs. C'était un rôle ingrat dans un temps de révolution. Je m'y résignai, sans me faire aucune illusion sur l'impopularité qu'il me préparait dans tous les camps.

En effet, dès que je montai à la tribune, je devins l'objet des dénigrements de tous les journaux. Poésie et toujours poésie! disaient les partisans de la royauté nouvelle. Métaphysique et philanthropie! disaient les hommes de calcul. Complaisances ambitieuses et courtisanerie déguisée! disaient les républicains. On me reléguait d'une voix unanime dans la région des chimères; on me renvoyait sans cesse à mes hémistiches. C'étaient les *carrières* de mon esprit. Je subissais cet ostracisme de dénigrement, plutôt que de manquer à mes convictions.

Cependant l'infatigable travail d'études politiques et oratoires auquel je me livrais, commençait à me faire écouter de temps en temps avec moins de défaveur. Les applaudissements qui rentraient du dehors dans la chambre imposaient à mes ennemis. Ils ne manquaient pas de journaux pour faire défigurer le lendemain mes discours, et pour affirmer à leur public que j'avais balbutié de mémoire des phrases pleines de son, vides d'idées, plus vides encore de conviction. Leur public les croyait sur

Digitized by Google

parole. Mais un public plus large et plus impartial rendait insensiblement plus de justice à mes efforts. On finit par m'accorder un certain rang parmi les orateurs de mon pays.

L'époque de la coalition survint. Toutes les oppositions se liguèrent et se groupèrent contre M. Molé, qui représenta seul un moment, avec dignité et talent, la constitution et la paix. Je fus indigné de cette ligue, évidemment menteuse ou perverse, entre des partis qui s'abhorraient entre eux et qui ne s'alliaient que pour détruire. M. Guizot, M. Berryer, M. Thiers, M. Barrot, M. Dufaure, M. Garnier-Pagès, étaient d'un côté, chacun avec son parti; M. Molé, seul contre tous. Je fus tenté par le bon droit, et aussi par l'abandon général où on laissait le ministre de l'amnistie. Je parlai pour M. Molé. Je combattis la coalition comme si j'avais été ministériel ou ambitieux. Je n'étais rien qu'indépendant et sincère.

Les 221 députés qui résistaient presque sans organe aux talents élevés des coalisés et aux assauts de la presse, toujours du parti des agresseurs, me prièrent de combattre avec eux. M. de Girardin soutenait seul alors, dans *la Presse*, le choc contre tous que je soutenais à la tribune. Les 221 me convoquèrent à une réunion dans les salons du général Jacqueminot. J'y fus accueilli avec cordialité et honneur. On m'offrit la présidence, je la refusai. Je

montai sur une chaise, et je donnai les motifs de mon refus.

« Je suis avec vous, dis-je à mes honorables col-
« lègues, mais je ne suis pas d'entre vous. Je veux
« comme vous deux choses : le libre jeu du gou-
« vernement représentatif, et la sincérité même dans
« l'opposition. Je veux de plus conserver la paix de
« l'Europe. Sur ces deux points nous sommes d'ac-
« cord, et je combattrai de toute ma voix le men-
« songe dans l'opposition, la guerre dans le conseil.
« La conscience et l'intérêt du peuple sont avec
« nous : nous triompherons, je l'espère. Mais sur la
« politique intérieure, nous sommes d'opinion diffé-
« rente.

« Vous êtes conservateurs, je suis progressiste.
« Le lendemain du jour où nous aurons vaincu la
« coalition parlementaire, nous nous séparerons.
« Ne nous unissons donc que conditionnellement et
« temporairement aujourd'hui. Autrement je vous
« tromperais, et vous me reprocheriez un jour une
« défection. J'aime mieux vous l'annoncer franche-
« ment d'avance. Je suis un auxiliaire; laissez-moi
« hors des rangs. Demain peut-être j'aurai à com-
« battre contre vous. »

Ces paroles les affligèrent; mais ils ne purent s'empêcher d'estimer ma sincérité.

Ce qui avait été dit fut fait. Je soutins la lutte en leur nom, à côté de M. Molé. Son attitude et son ta-

lent le grandirent. Il triompha d'abord de quelques voix, puis il succomba de quelques voix ensuite. Je fus appelé au conseil des ministres qui se réunit chez cet homme d'État pour délibérer sur la crise. Fallait-il se retirer? fallait-il dissoudre la chambre et faire appel au pays? Telle était la question posée. Je n'hésitai pas, et je ne doute guère que si mon avis eût prévalu, la constitution représentative n'eût été sauvée et la révolution prévenue.

« Il faut se retirer, dis-je à M. Molé; il faut suivre « sans la contester la loi du gouvernement représen- « tatif. Le parlement vous donne la minorité : recon- « naissez votre défaite. Remettez la victoire entre les « mains de la coalition, victorieuse d'un jour; cette « victoire la tuera. Votre résignation du pouvoir « dans ses mains la décompose. Ces mains qui vien- « nent de se réunir en se repoussant pour voter « contre vous, comment s'uniront-elles pour saisir le « ministère? Elles s'entre-déchireront le lendemain. « La confusion qui est dans les cœurs se révélera « dans les actes. Républicains, légitimistes, doctri- « naires, ambitieux; comment ses partis s'enten- « dront-ils pour former un cabinet de chaos? Avant « vingt-quatre heures, les orateurs de ces différents « partis reculeront les uns devant les autres.

« M. Guizot, M. Berryer, M. Garnier-Pagès, « M. Thiers, M. Barrot, M. Dufaure, ligués pour « détruire, peuvent-ils se liguer pour reconstruire?

« Mais ce serait l'œuvre de Babel! Ces éléments « incompatibles se sépareront d'eux-mêmes. Ceux « qui ne veulent que le ministère seront répudiés « par ceux qui veulent des idées; ceux qui ne veu- « lent que des idées seront attaqués par ceux qui « veulent des fonctions. Le ministère qui va vous suc- « céder tombera en contradiction, en faiblesse, en « minorité, et bientôt en scandale, avant un mois. « Il voudra, comme vous, dissoudre la chambre et « faire appel au pays. Le pays indigné se tournera « contre lui; la chambre nouvelle vous rendra une « majorité de justice et d'estime.

« Si, au contraire, vous vous insurgez contre « l'expression fausse mais apparente de la majo- « rité d'hier contre vous dans le parlement, le pays « croira que vous voulez substituer la volonté du « roi à la sienne. Il vous renverra une majorité de « colère. La prérogative de la couronne sera subju- « guée par un ministère d'ambitieux dans l'embar- « ras. Ce ministère, pour tromper l'intérieur, agitera « l'extérieur : il poussera l'Europe au bord de la « guerre. S'il fait la guerre dans ce mauvais sens « et pour cette mauvaise cause de l'Égypte, l'Eu- « rope sera en feu et notre marine perdue.

« S'il recule au moment de tirer le canon, la di- « plomatie de la France sera dégradée dans le monde, « et toutes nos alliances repoussées dans les bras de « l'Angleterre. La considération du gouvernement

« s'en ressentira; il sera forcé d'être humble, pour « se faire pardonner ses provocations. L'esprit fran- « çais ne supporte pas la honte. Tout s'aigrira entre « le gouvernement et le pays. Des circonstances « quelconques donneront de l'air à ce foyer couvant « de mécontentement, et la coalition aura produit « par votre faute ce qu'elle porte dans ses flancs, « une révolution! Il dépend de vous de la faire « avorter. »

M. de Montalivet me parut frappé jusqu'à l'effroi de ces considérations. M. Molé, évidemment inquiet, regardait, sans voir, par la fenêtre. Il semblait chercher dans le ciel la solution de ce problème terrible posé par la crise, et reposé par ma voix derrière lui. Il faisait tinter la vitre du doigt, comme un homme qui s'impatiente et qui hésite. Mais il n'hésitait malheureusement plus. Le parti était pris avant la délibération. La chambre fut dissoute; le ministère de 1840 fut imposé à la couronne. Ce ministère agita la guerre, comme je l'avais prévu. Au dernier pas, il sonda l'abîme de l'œil et il recula. Il eut évidemment, dans ce moment, un de ces mouvements d'honnêteté méritoire qui sacrifient l'amour-propre pour sauver la conscience.

Quoique opposé presque constamment à la politique de M. Thiers et de ses amis, je crus reconnaître une véritable moralité de vues et une haute abnégation d'amour-propre dans l'abdication du

pouvoir, qu'on ne pouvait plus garder qu'à titre d'agitateurs de l'Europe. J'avais toujours eu de la justice pour l'écrivain : une secrète estime couva en moi pour l'homme d'État. Je me repentis d'avoir jouté trop fort à la tribune et dans la presse contre les erreurs du ministère de 1840.

Ce que j'avais prévu et annoncé aux 221 dynastiques de la réunion Jacqueminot arriva. Quand le jour des rémunérations fut venu, les conservateurs me convoquèrent chez M. Delessert. Il s'agissait de nommer un président de la chambre. Sept ou huit orateurs montèrent à la tribune. Ils firent tous le même discours; le voici : « Un homme nous a gra-« tuitement défendus, quelquefois sauvés, toujours « honorés. Cet homme, c'est M. de Lamartine. « Nous lui devons une rémunération éclatante : le « moment de la lui décerner est venu. La prési-« dence de la chambre serait le signe de notre estime « et de ses services. Mais il est assez généreux pour « nous permettre de nommer M. Sauzet. M. Sauzet « a toujours combattu contre nous, pendant que « M. de Lamartine se dépopularisait et se compro-« mettait pour nous. N'importe! M. Sauzet peut « nous être utile, M. de Lamartine ne nous sert plus « à rien. Nommons M. Sauzet, et que M. de Lamar-« tine nous le pardonne! »

Un si beau raisonnement obtint l'assentiment universel. Les partis sont plus égoïstes encore que les

hommes isolés. Il semble que les hommes, en se réunissant en parti ou en foule, n'associent que leurs vices, jamais leurs vertus.

J'applaudis moi-même, car je ne voulais pas être lié par une reconnaissance quelconque au parti que j'aurais bientôt à combattre. Je rentrai dans mon isolement.

Le roi me fit appeler deux fois, afin de me ramener, dans des circonstances graves pour lui, à ses idées. Le roi était roi, il était habile, éloquent, persuasif, séduisant de familiarité. Il n'y avait qu'une conviction très-forte qui pût cuirasser l'âme contre ses grâces, ses forces, ses caresses, ses obstinations de paroles. Je fus touché de sa confiance et de ses bontés. Je résistai, en pliant comme le roseau sous le vent de la faveur des cours. Je fus respectueux, mais inébranlable. — Quelle impression vous ai-je fait? me dit le roi en me congédiant. — Sire, lui dis-je, vous m'avez étonné, mais non changé.

M. Guizot m'offrit l'ambassade de Vienne ou de Londres. Il ajouta que si cela ne me paraissait pas suffisant, le roi attacherait à ces fonctions, déjà immensément rétribuées, des avantages de rang et de fortune qui en accroîtraient la valeur. Il insista plusieurs mois. Je fus sensible à ces instances d'un homme d'État dont j'honorais le caractère et les talents, tout en répugnant depuis mon enfance à ses

doctrines. Je ne voulus pas de liens d'or; je me conservai pauvre et laborieux pour l'inconnu. Je combattis modérément d'abord, puis énergiquement, M. Guizot. La distance entre nous s'élargissait à mesure que le gouvernement remontait vers le passé, et que mon esprit, avec celui du siècle, descendait vers l'avenir.

Un fait bien étrange attestera l'abîme d'idées qui s'approfondissait entre le dernier ministre de la royauté et moi.

Le 24 février au soir, les premières personnes qui entrèrent dans le cabinet du ministre des affaires étrangères pris par le peuple, cabinet où M. Guizot ne devait plus rentrer, trouvèrent sur sa table quelques notes qu'il avait sans doute rapportées de la chambre. La veille, j'avais parlé ; M. Guizot devait me répondre. Entre la veille et le lendemain, la révolution avait submergé la tribune. Une de ces notes contenait ces mots, tracés de la main de M. Guizot :

« Plus j'écoute M. de Lamartine, plus je m'aperçois qu'il nous est impossible de nous comprendre. »

On me remit ce papier quand j'entrai moi-même, le 28 février, dans le cabinet de M. Guizot. J'y entrai, non en triomphateur qui vient saisir une dépouille et insulter à la chute d'un adversaire, mais avec le serrement de cœur d'un homme qui entre dans la chambre vide d'un mort ou d'un exilé. Tout

cet appartement me faisait l'impression d'un sépulcre. Je ne m'y établis pas. Singulière destinée qui me faisait saisir mon nom encore chaud, écrit la veille par la main du ministre de la monarchie écroulée, comme un défi que la révolution venait de relever pour moi!

Les choses humaines jouent ainsi entre elles des espèces d'*ironies* sublimes! Les plus graves destinées ont quelquefois, comme la démence, des éclats de rire au milieu des larmes. Ces contrastes sont les railleries de la Providence. Les hommes légers en rient; les hommes sérieux les respectent, s'inclinent, et tremblent. L'abîme entre M. Guizot et moi était grand en effet, puisqu'il ne devait être comblé que par une révolution!

Cette révolution, je la pressentais; je ne l'avais pas faite. Je m'étais même refusé aux banquets réformistes; je les considérais comme une agitation extrême qui poussait trop aux hasards, aux vertiges et aux convulsions. Mais cette révolution une fois faite, je m'y dévouais tête et bras pour l'achever et la modérer à la fois. J'étais jeté par la République dans le cabinet de M. Guizot. De toutes les pensées qui avaient agité son âme dans ce cabinet, je n'en conservai que deux : l'ordre, mais l'ordre démocratique au dedans; la paix, mais la paix repopularisée par sa force et par sa dignité au dehors.

Digitized by Google

C'est donc entre la révolution de juillet, qui me jette de la diplomatie dans la chambre, et la révolution de février qui me jette de l'opposition modérée au ministère républicain, que se place ma carrière oratoire. En voici les principales traces. Si le lecteur n'y trouve pas un grand talent, il y trouvera, je l'espère, bonne foi, conscience, intention droite. Ce ne sont pas là des titres, je le sais; ce sont des excuses. Il n'y a pas de crime derrière moi; il y a sans doute des fautes. Les hommes politiques, dans les temps d'agitation et de doute comme ceux où nous sommes, sont trop heureux encore d'avoir des excuses à présenter à la postérité, et de ne laisser que des fautes et point de sang pour traces de leur passage par la tribune.

Et maintenant on ne cesse de me dire, et je lis sans fin dans les journaux de mes adversaires : « Pourquoi avez-vous voulu parcourir une carrière parlementaire? qu'y avait-il à gagner pour vous? Ne seriez-vous pas plus heureux si vous vous étiez contenté du don poétique dont Dieu vous avait doué, et de cette carrière sereine des lettres, où l'on ne lutte qu'avec des strophes et des vers pour des palmes qui ne sont jamais trempées de larmes ni de sang? Vous êtes comme tous ces ambitieux de gloire, comme tous ces cupides de renommée qui, n'ayant reçu qu'un talent, aspirent précisément à celui qui leur fut refusé, et perdent l'un sans conquérir l'autre. »

Digitized by Google

Je n'ai rien à répondre s'il s'agit de bonheur. Et moi aussi j'aurais mieux aimé passer ma vie à cultiver mon champ, à philosopher en égoïste sur les révolutions des empires, à penser, à rêver, à chanter, à voyager en butinant des images, des voluptés d'esprit et des vers dans les délicieux climats de l'Orient, qu'à étudier péniblement des questions politiques, à façonner ma langue rebelle aux improvisations parlementaires, à lutter tantôt pour les droits légitimes du peuple, tantôt contre ses démences, crucifié à deux poteaux, pendant les plus belles années de ma vie, dans les enceintes fiévreuses où je respire les miasmes sans avoir la maladie de l'ambition. Mais il s'agit de devoir, et le poëte est citoyen. L'homme est indivisible comme la patrie.

Honte à qui peut chanter pendant que Rome brûle !

— Mais vous ne gagnez à ce rôle ingrat, ajoutent mes contradicteurs, que des peines d'esprit et des tristesses de cœur. Les assemblées murmurent, les journaux travestissent, les envieux raillent, les rivaux insultent, les lâches calomnient, les crédules haïssent, la foule méconnaît et honnit. Vous sortez de ces lices pur de sang, mais taché de boue. Est-ce là un avant-goût de la postérité ? Si vous posez devant elle, lui préparez-vous ainsi une bien flatteuse

image de vous-même? — La postérité? Je réponds avec sincérité que je n'y pense pas. Elle n'entend pas de si loin; elle ne voit que les grandes mémoires en perspective. Ma postérité à moi est à peine d'un lendemain. Mais si j'y pensais en effet, croyez-vous que je me plaignisse des petites haines, des petites injustices, des petites calomnies souffertes de mon vivant, pour ébaucher ma courte mémoire devant un court avenir?

Écoutez. Voici une note toute poétique que le hasard me fait retrouver aujourd'hui parmi de vieux plans de poésie crayonnés et abandonnés autrefois par moi pendant les loisirs d'une longue traversée de mer. C'est une ode en dialogue, à la manière de Schiller et de Gœthe, ces deux grands poëtes, politiques aussi. Solon l'était bien!

Un statuaire dégrossissait un bloc de marbre de Paros, pour en faire une statue de divinité destinée au Parthénon. A chaque coup de ciseau qui enlevait la pièce, un gémissement articulé sortait, avec une plainte douloureuse, de la pierre.

Le sculpteur étonné s'arrête, et, s'adressant à son bloc :

— Qu'as-tu, lui dit-il, et de quoi te plains-tu ainsi?

— Je me plains, dit le marbre, des coups que tu me portes et des blessures que tu me fais avec ton

ciseau. Ne vois-tu pas que tu me mutiles sans pitié, et que mes débris jonchent la terre sous ta main?

— Insensé! répliqua le statuaire, ce sont ces coups qui te donnent la forme, qui te dégagent de la pierre, et qui vont te faire regarder par la postérité. Tu n'étais que bloc, tu deviens statue. Ne saurais-tu ni souffrir ni te taire, pour une pareille transformation?

Le bloc de marbre, c'est la nature qui gémit en nous. Le Parthénon, c'est l'avenir. Les ciseaux du statuaire, ce sont le dénigrement, la calomnie et la persécution qui taillent dans la douleur, mais dans une douleur volontaire et méritoire, l'image des hommes de mémoire pour le regard de la postérité.

Paris, 1er juin 1849.

Digitized by Google

DISCUSSION DES LOIS DE SEPTEMBRE,

APRÈS L'ATTENTAT FIESCHI.

PRESSE.

DISCOURS

PRONONCÉ

DANS LA SÉANCE DU 22 AOUT 1835.

MESSIEURS,

Si j'écarte d'abord les sinistres images qui nous assiégent tous dans cette discussion, cette fête meurtrière, ce roi et ses fils menacés du même coup, cette mort jetée au hasard sur des centaines de citoyens pour atteindre la patrie dans un seul, ce n'est pas que cette horrible orgie du crime ait soulevé dans mon âme moins de pitié, moins d'indignation que dans la vôtre : la France n'a qu'un cœur. Le Français peut avoir des sympathies, des

convictions diverses; mais sous quelque bannière qu'il le rencontre, le crime est partout son ennemi. Une cause servie par de pareils ministres n'aurait que des scélérats pour sectateurs. (Très-bien!)

Comme vous, Messieurs, comme ces ministres de la religion qui ont reconnu le doigt de Dieu dans la conservation du chef de l'État, j'ai remercié la Providence d'avoir préservé le pays dans un homme. Comme vous aussi, après le premier saisissement d'horreur, j'ai regardé autour de moi : je me suis demandé quels étaient ces épouvantables symptômes; d'où venait le mal; où était le remède, et s'il y en avait; s'il fallait donc rester les bras croisés sous le feu des passions les plus acharnées, les plus infernales? Je me suis demandé tout cela, non point en homme de parti, mais en honnête homme, mais en face de ce serment civique que nous avons tous apporté loyalement à cette tribune.

Je ne me suis nié aucun des périls présents, aucun des dangers de l'avenir, aucun des excès de la presse, aucune des perversités des partis; et cependant, je vous l'avoue, Messieurs, soit impuissance de mon esprit, soit au contraire prévision plus calme et plus impassible d'une politique qui domine les circonstances, pour rester fidèle aux principes, je me suis répondu que si j'étais ministre, conseiller de la couronne et du pays, ce ne serait pas à la législation que je demanderais ce remède;

ce serait à l'opinion : que nous resserrerions en vain jusqu'à les rompre les mailles de notre législation. J'ai senti, en écoutant le rapport, que je ne me découragerais pas ainsi de la liberté, malgré des orages; et surtout que je ne m'en prendrais pas à la presse, dont nous avons sans doute à nous plaindre, mais dont nous avons tout à espérer; à la presse, qui est sortie à mes yeux du domaine de la législation, qui a cessé d'être un droit politique, et qui est devenue une faculté, un sens nouveau, une force organique du genre humain, son seul levier pour agir sur lui-même. Vous avez pris le symptôme pour le mal, et, en détruisant le symptôme, vous croyez détruire le mal : vous n'aurez fait que le masquer.

Oui, Messieurs, dans cette pensée, j'attendais avec anxiété les premiers actes du gouvernement après l'attentat de juillet : une convocation des chambres. Elle devait avoir lieu. La France avait besoin de se revoir, de s'interroger, de se raffermir en nous. Des projets de loi! Quelques-uns du moins devaient être le prétexte de notre réunion. Ainsi, Messieurs, qu'une juste clameur publique, trouvant sa sanction dans cette chambre, fît disparaître devant la loi ce qui a déjà disparu devant le dégoût public, non pas la caricature politique et littéraire, cette satire lithographiée, cette spirituelle parodie de la figure, qui n'enlaidit pas plus le visage que les

parodies de nos théâtres subalternes n'enlaidissent Voltaire et Racine; mais la caricature atroce et séditieuse, où la perversité du cœur joue avec le crime, et bafoue les saintes images de la patrie et de la religion. En effet, Messieurs, la caricature n'est pas l'exercice du droit de publier son opinion; c'est le droit de dessiner et de vendre l'injure, et l'injure n'est pas dans la Charte.

Qu'une loi rendît le vote secret au jury, qui ne doit pas compte, comme nous, de ses opinions à ses commettants, mais qui ne doit compte de ses jugements qu'à Dieu dans le ciel et à sa conscience sur la terre; qu'une loi fortifiât cette inviolabilité de la personne royale, cette personnification de la société tout entière, qui se sent profanée quand on la profane, blessée quand on ose y attenter; qu'une loi enfin purgeât nos théâtres du cynisme sanguinaire qui les déshonore et rend les hommes féroces; qu'elle ne permît plus que le mauvais rêve d'un jeune insensé vînt souiller l'imagination de tout un peuple, de la contagion du crime ou de la débauche, en confiant l'exercice de cette censure toute morale, non point à une police, mais à des jurys indépendants, à une sorte de sacerdoce des mœurs publiques : ces lois, Messieurs, commandées par les besoins du moment, inspirées par nos consciences, auraient eu l'adhésion de tous ceux qui regardent la société comme sainte et la morale comme inviolable. Et

cependant faut-il vous dire toute ma pensée? Ces lois mêmes, je ne les aurais pas présentées en ce moment; j'aurais attendu quelque temps; j'aurais craint de paraître profiter d'une émotion publique pour emporter des lois de surprise; j'aurais laissé se dissiper la fumée du moment pour juger la position d'un œil plus clair et plus calme; j'aurais laissé l'esprit public travailler sur lui-même.

Le crime de juillet, trompé par la Providence, était favorable à l'esprit de résipiscence sociale, au pouvoir en France : cette catastrophe qui devait tourner en force et en popularité à la monarchie, j'aurais craint, en y touchant, de détruire son influence. Les événements, livrés à eux-mêmes, ont une force occulte, mais infaillible. On ne sait pas ce qu'ils renferment de leçons et de convictions pour les peuples. Les peuples, Messieurs, n'ont pas besoin de commentaires pour lire dans ces textes sanglants le péril et le salut des sociétés!

Mais que j'étais loin de m'attendre à cette loi de mort, à cette loi de martyre contre la presse, à cette loi qui restera une date dans les annales des aberrations, des ingratitudes humaines! Il y a peu de jours, Messieurs, vos ennemis les plus implacables vous accusaient de ces projets meurtriers, et je vous défendais de cette pensée comme d'une insulte à votre intelligence et à votre constance politique. Messieurs, à la lecture de votre rapport, je me suis tu. Un tel

Digitized by Google

projet de loi dépasse les espérances mêmes de vos ennemis.

Ce n'est pas, Messieurs, que je me dissimule rien; ce n'est point aveuglement, ce n'est point optimisme de ma part : la presse, à de belles exceptions près, a mal mérité du pays; elle n'a pas été digne de sa haute et sainte mission, de sa dictature intellectuelle et morale! Je le confesse, j'en rougis; le pays vaut mieux que son expression; l'esprit public est plus sain que ses organes. Oui, la presse, depuis quatre ans, distille à chaque ligne la haine, la calomnie, l'outrage; elle sue l'insurrection et l'anarchie. Je l'ai senti comme vous. Combien de fois n'en ai-je pas gémi! combien de fois n'ai-je pas partagé vos justes indignations! combien de fois n'aurais-je pas été tenté de la maudire moi-même et de lui souhaiter un bâillon de fer, si je ne m'étais pas souvenu que bâillonner la presse, c'était bâillonner à la fois le mensonge et la vérité, c'était bâillonner l'esprit humain!

Oui, Messieurs, c'est un instrument, c'est un outil de civilisation difficile à comprendre et à manier : elle vous blesse souvent; elle est souvent hostile, inique, quelquefois atroce contre vous! Rien ne la touche, rien ne l'apaise; elle renie ses doctrines d'hier pour vous opposer celles d'aujourd'hui; vous êtes son aliment, il faut qu'elle vous dévore pour vivre : et cependant il faut la supporter. Les gouver-

nements libres, difficiles par elle, sont impossibles sans elle. Il faut la supporter, ou renoncer à la liberté! Il faut la vaincre en la mettant dans son tort, ou la tourner pour soi : mais la nier, mais la briser, mais l'étouffer, c'est une entreprise insensée qui retombe sur ceux qui la tentent. Cela mène en arrière, et les nations ne reculent pas longtemps : cela mène à Moscou ou à Prague par le chemin de la tyrannie et de l'aveuglement, ou par le chemin de la révolte.

Mais est-il donc si difficile de se résigner à cette condition nouvelle des gouvernements? Si j'en crois le projet de loi, si j'en crois les efforts mêmes du rapporteur et de la commission pour déguiser dans ce projet, par une liberté apparente, une servitude réelle, il y a incompatibilité dans vos pensées entre la presse et vous, entre la presse et l'ordre social. Messieurs, soyons sincères; je n'aime pas les récriminations, je méprise cette polémique de vengeance qui triomphe dans la contemplation des embarras présents, en souvenir des fautes passées. Mais soyons justes! Est-ce bien à vous de vous plaindre de cette incompatibilité? N'avez-vous rien sur la conscience? N'y a-t-il pas quelque expiation cachée dans les injustices de la presse à votre égard? N'est-ce pas vous qui l'avez faite ce qu'elle est? Avez-vous été toujours justes, toujours modérés, toujours impartiaux avec le gouvernement de la restauration? Ah! si j'exhumais vos écrits et vos paroles d'alors, vous en

seriez écrasés. Je ne le ferai pas. Mais souvenez-vous du ministère Martignac! A ce moment à jamais regrettable, où la monarchie des Bourbons vous offrait des gages de réconciliation par les mains d'un honnête homme, si alors vous n'aviez pas répondu à ses avances par des suspicions, à ses concessions par des exigences, à ses caresses par des outrages, la monarchie, refoulée entre les mains d'amis meurtriers par votre presse implacable, ne se fût pas portée peut-être à la tentative insensée où nous avons risqué de nous engloutir avec elle. Oh! il y a toujours du passé dans le présent; et les embarras, les impossibilités d'une époque, ne sont que trop souvent les conséquences et les expiations d'une autre! (Sensation.)

Messieurs, quand on a fait tout cela, on peut se repentir; mais a-t-on le droit de se plaindre? Et quand il faut, dans l'intérêt même de la société et non dans le vôtre, je me plais à le reconnaître; quand il faut venir à cette tribune se démentir tardivement soi-même, et accuser ses propres paroles, faut-il s'étonner que le pouvoir manque de force et de considération? (Murmures au centre.)

Vous êtes las de votre patience, la garde nationale est lasse de subir, l'arme au bras, les coups de fusil des factions embusquées derrière la presse; la royauté est lasse des insultes, des dérisions de la presse, dont sa dignité même lui interdit de se défen-

dre. Et nous aussi nous le sommes, Messieurs; et le pays aussi est las de ces scandales; et c'est parce qu'il en est las, parce que la mauvaise presse a tout dit, tout fait, tout osé; c'est parce qu'elle a abusé d'elle-même jusqu'à s'énerver, que nous ne concevons pas les mesures que vous demandez. C'est bâillonner des gens qui ne savent plus que dire. (Bravos à droite et à gauche.)

L'honorable orateur chargé du rapport vient de vous faire un tel tableau de notre situation morale, qu'il n'y aurait, s'il était vrai, qu'à s'envelopper de son manteau, et attendre la dernière ruine de la patrie et de la civilisation. Eh bien, Messieurs, examinons donc le pays, non pas dans ses affligeants détails, mais par ses grands symptômes. Voyons donc ce qu'a fait cette presse, instrument, selon lui, de ruine et de destruction. Voilà cinq ans que la presse, continuant contre vous le feu de juillet, a épuisé tout l'arsenal des mauvaises passions contre le chef du gouvernement, contre la forme monarchique, contre les pouvoirs politiques même élus, contre les supériorités sociales, contre la propriété, contre la religion. (C'est vrai! c'est vrai! Écoutez!)

Eh bien, Messieurs, regardez autour de vous. Qui est-ce qui est tombé? Où sont les ruines? Votre trône était renversé, il est relevé. Les bons citoyens étaient épars, et tremblaient d'une victoire qui avait

Digitized by Google

appris sa force au peuple; ils sont ralliés sous l'étendard de la garde nationale, et forment l'armée unanime de l'ordre public. L'armée était dissoute; vous avez quatre cent mille soldats disciplinés comme un seul homme. On menaçait la propriété, et la propriété possède tout, même les droits électifs, qui ne devraient plus lui appartenir exclusivement. On pillait l'Archevêché, on démolissait vos temples; et vos temples restaurés et remplis témoignent que la religion et la liberté se comprennent, et reconnaissent leur commune origine. Vos élections étaient livrées au souffle des partis extrêmes; et depuis vos conseils municipaux jusqu'à cette chambre devant laquelle je parle, vos corps électifs sont remplis d'hommes de bien, d'intelligence et de bonne volonté. L'émeute était dans vos rues, l'ordre et la paix y règnent; et si un crime épouvantable vient à y éclater, il ne produit dans toute la France qu'un frémissement d'horreur. Votre royauté même, tant outragée, si souvent traînée sur la claie du journalisme, je vous le demande, qu'a-t-elle perdu? Oui, je vous le demande à vous-mêmes, qui, témoins du dernier attentat, avez vu le prince grandir sous ce péril, et par son sang-froid pour lui-même, et par sa sollicitude pour les autres, honorer le gouvernement dans son chef? (Bravos au centre.)

Eh bien, Messieurs, tout cela s'est cependant fait devant la presse, qui, selon vous, rend tout impos-

sible! Répondez en conscience. Tout cela se fût-il opéré mieux et plus vite avec une presse muette et corrompue? Qui osera le dire? Oui, c'est la presse qui a fait tout cela. Et comment l'a-t-elle fait? De deux manières : par ses leçons et par ses excès. Elle a propagé la raison publique, et d'un autre côté repoussé dans le bien par l'horreur du mal. Elle a été la voix du désordre, de la spoliation, de l'anarchie, des passions effrénées et coupables, s'élevant sans cesse au milieu du peuple pour annoncer le péril, pour presser les bons sentiments, les bons citoyens, de se rallier, de se discipliner. Elle a été le *qui-vive éternel* de l'ennemi dans les ténèbres et dans la mêlée qui suivent toujours les révolutions; elle a dit tout haut et toujours le dernier mot des factions; elle a crié sur les toits la pensée secrète de vos ennemis, elle a été cet homme ivre que les Spartiates montraient au peuple pour le dégoûter de l'ivresse : et vous l'accusez, et vous la frapperiez, et vous la réduiriez au silence! Et où en seriez-vous, si elle n'eût pas parlé? (Sensation unanime et bravos.)

Oui, c'est le silence que la loi de la commission lui impose. C'est une loi de fer, c'est le règne de la Terreur pour les idées, que le rapporteur de la commission vous propose de sanctionner par votre vote! Oh! je l'avouerai, Messieurs, quelles que fussent nos appréhensions de l'emportement d'une réaction contre la presse, elles n'allaient pas jusque-là.

Ce qui m'afflige le plus profondément pour le pays, pour nous-mêmes, Messieurs, oui, pour nous, qui devrions conserver intacte la confiance impérissable dans la liberté si elle s'éteignait partout ailleurs; ce qui me navre le cœur, c'est que cette loi, trempée au feu des passions politiques les plus arriérées, ait encore été reforgée dans cette chambre, plus implacable et plus meurtrière que le gouvernement ne nous l'avait présentée!

Je me disais, à l'apparition du projet : Ne nous hâtons pas de juger; c'est une concession momentanée que le ministère se croit sans doute obligé de faire à la première émotion du pays; lui-même il abandonnera avec satisfaction des dispositions exorbitantes qu'il a cédées en apparence à la prévision ou au ressentiment des majorités politiques. Et à supposer même qu'il ait été assez aveuglé et assez infidèle à tous les antécédents de sa vie politique, pour présenter de bonne foi ce projet, pour se retourner avec tant de fureur contre la puissance qui l'a créé et lui donner de ses propres mains le coup mortel, la chambre sera son refuge, la chambre n'y consentira pas. La chambre aussi est née de la presse, elle la couvrira de son corps; ou si, animée elle-même d'un trop juste ressentiment contre les abus de cette presse, elle adopte quelques dispositions sévères et utiles, elle écartera les autres; et le pays verra qu'il n'a pas trop présumé de son patriotisme, en lui

confiant les destinées de la liberté. Eh bien, Messieurs, nous nous trompions : la commission a dépassé le ministère; l'erreur du pays est égale à celle du pouvoir. Dans la ruine de notre plus précieuse liberté, nous n'aurons pas la triste consolation de n'avoir à accuser que le pouvoir, nous n'aurons à accuser que nous-mêmes. (Exclamations diverses.) Nous aurons donné au monde le spectacle immoral et décourageant d'un peuple qui brise lui-même les armes qui ont servi à conquérir l'indépendance et la liberté, d'un peuple qui répudie, après quelques années d'épreuves, le droit et le fait qui l'ont rendu libre.

Vous vous récriez, vous accusez aussi nos paroles de calomnier la loi; vous prétendez qu'elle ne tue que la mauvaise presse! Messieurs, elle tue la presse tout entière; elle ferme toute discussion; elle impose à un pays libre, où le gouvernement doit être de conviction, la loi des pays de despotisme; elle est un attentat à l'indépendance des opinions dans une forme d'institutions qui n'est que la lutte légale de toutes les opinions. On tue les facultés humaines de deux manières, Messieurs, et par des lois préventives que vous prétendez avoir repoussées, et par des lois pénales telles qu'elles équivalent à la prévention. (C'est juste!)

C'est ainsi que vous tuez aujourd'hui la presse.

Eh! que voulez-vous qu'elle dise quand vous je-

tez un piége dans chacune de ses paroles; quand vous lui interdisez toute discussion sur le principe et la forme du gouvernement; quand vous lui faites, pour tout symbole libre, jurer par le fait de juillet, comme on faisait jurer les Romains dégradés par la majesté de César; quand vous mettez hors de discussion ce qui est la discussion même: les formes du principe, les avantages rationnels de telle ou telle forme de constitution; quand vous lui imposez des amendes et des cautionnements tels, qu'il n'y a pas un capitaliste honnête et prudent qui ose s'engager aujourd'hui dans une entreprise religieuse, morale ou politique de la presse, et que vous la réduisez à être par là même ou servile ou factieuse à jamais? car il n'y a que le pouvoir ou des factions qui auront des capitaux pour la presse; les hommes honnêtes et impartiaux n'en auront plus. Que voulez-vous qu'elle dise quand vous allez frapper en elle... quoi? la provocation, la sollicitation peut-être? Non, le désir, le vœu, l'espérance! Ah! j'espérais que notre commission aurait effacé ces termes! j'espérais que ces termes d'une inquisition qui scrute jusqu'aux sentiments les plus inviolables du cœur de l'homme, vous étaient échappés dans une loi de premier mouvement, dans une loi de surprise, et ne révélaient que des haines personnelles; oui, ces haines aveugles de certains hommes qui n'ont su ni modérer la presse quand ils étaient dans l'opposi-

tion, ni la supporter depuis qu'ils sont au pouvoir! Je me trompais; votre commission les adopte. Elle aussi, elle proscrit le désir, le vœu, l'espérance. Et savez-vous à quoi on réduit les partis quand on leur interdit jusqu'à la discussion, jusqu'à l'espérance? On les réduit au désespoir, c'est-à-dire aux complots, aux conspirations, aux crimes.

Ah! nous vous demandions l'amnistie il y a huit mois, et vous n'avez pas voulu nous entendre. Nous vous demandons aujourd'hui la tolérance et la discussion, et vous nous fermez la bouche. Je ne sais pas si l'amnistie eût prévenu le mal, mais je sais que l'oppression de la pensée conduit à la révolte du cœur. Que Dieu écarte les conséquences de semblables folies! N'y avait-il pas d'autres moyens? des précautions, des gardes, des lois temporaires? S'il vous fallait une dictature, ne pouviez-vous pas la demander? Mais vous nous demandez la seule dictature sans contrôle et sans responsabilité; la dictature masquée, honteuse, indirecte; la dictature du silence! Doctrine dégradante, mais conséquente à celle que nous entendions avant-hier professer ici par M. le ministre de l'instruction publique, quand il s'écriait que le châtiment, que la terreur était la moralité des sociétés! Comme si l'effet des gouvernements libres n'était pas précisément de substituer la moralité à la terreur, et de faire sortir l'ordre de la liberté! Ainsi le silence et le châtiment, voilà

les deux gardiens qu'on fait asseoir au seuil de nos gouvernements libres. Et comme si ce n'était pas assez de ressemblance avec le despotisme, vous rentrez dans ces juridictions exceptionnelles, qui sont le premier acheminement et le dernier complément de toute tyrannie! Un prince qui nomme le sénat, un ministre qui accuse devant le sénat, un sénat qui juge en tribunal de lèse-majesté, voilà donc quel serait désormais tout le mécanisme de notre système de liberté et de légalité à l'égard de la presse!

O moquerie des temps! ô dérision des institutions libérales! Mais non, Messieurs, il n'en sera pas ainsi : nous sommes trop près du souvenir des servitudes impériales pour ne pas nous connaître en tyrannie; nous sommes trop près des excès révolutionnaires pour ne pas nous connaître en démagogie. Notre âge et nos souvenirs nous condamnent à la liberté constitutionnelle. (Bravos aux extrémités.)

Je sais bien que vous faites une distinction entre la presse compacte et la presse quotidienne : vous ne voulez atteindre que le journalisme. Vous prétendez qu'il énerve la presse sérieuse, qu'il empêche la création des grands ouvrages, qu'il ne propage que les passions et non les idées : j'ai entendu tout cela. Messieurs, c'est comme si vous nous disiez que vous voulez bien des approvisionnements dans

les greniers, mais que vous prohibez la vente libre du pain du jour chez les boulangers.

Le journalisme est le détail de la pensée : sans doute il altère souvent par des passions l'aliment intellectuel qu'il se charge de distribuer; mais, sans la presse périodique, toute nourriture intellectuelle manquera au peuple. Il y a toujours de la vérité et de la morale dans le journalisme, même le plus corrupteur, pour faire passer l'erreur et la passion. L'erreur et la passion passent, et la vérité, impérissable de sa nature, demeure, et accroît la part de lumière et de morale du peuple. (Dénégations, murmures.)

Ne touchez donc pas plus à la presse périodique qu'à la presse compacte, pas plus aux canaux qu'aux grandes sources de la pensée humaine : au contraire, multipliez les canaux, augmentez la concurrence! Si j'avais une loi à faire sur la presse, elle serait d'un mot : je supprimerais le timbre, et j'enlèverais ainsi le monopole aux journaux; et surtout je me servirais moi-même, au nom de la société, de cette arme de la publicité qu'on emploie contre vous. Messieurs, quand on se livre à de tels mouvements d'impatience, on s'enlève le bénéfice du temps. Il n'appartient qu'à la patience de vaincre la presse.

Oui, en fait de presse, la victoire est au plus patient : chacun de vos coups lui redonne une force nouvelle; l'œuvre laborieuse de refaire une société

nouvelle avec la presse, la discussion, la raison publique, cette œuvre ne s'accomplit pas en un jour; il y faut du temps, du courage, de l'impassibilité d'esprit; c'est une œuvre tumultueuse et bruyante, qu'une reconstruction comme celle à laquelle nous travaillons. La société est une mêlée : gouverner, c'est combattre. Quand on s'est chargé d'élever un grand peuple à la liberté et par la liberté, il faut achever cette éducation aux conditions qu'on a acceptées! Si l'on trouve ces conditions impraticables, il faut le dire tout haut : nous jugerons. (Sensation.)

Je n'ai pas un fanatisme puéril pour ces conditions que les nations s'imposent à elles-mêmes dans l'enthousiasme de l'espérance ou dans l'empressement de l'opposition, et qu'ensuite elles ne peuvent plus tenir. Les chartes sont faites pour les peuples, et non pas les peuples pour les chartes. Si je croyais que la Charte fût la mort du pays, je vous dirais : Brisons la Charte! Si je croyais que la presse fût l'impossibilité des gouvernements, je vous dirais : Muselons la presse! Mais il n'en est rien : avec elle les gouvernements sont difficiles; sans elle ils sont impossibles. Chaque époque a sa passion qui la caractérise et qui la domine : condition de vie, si elle est comprise; condition de mort, si elle est niée. La grande passion de ce temps-ci, c'est une passion qui honore l'humanité, c'est la passion de l'avenir,

c'est la passion du perfectionnement social! Ce fut la passion du monde à d'autres époques; ce fut la passion du christianisme quand, dégoûté du monde avili qui s'écroulait autour de lui, il s'élançait dans les doctrines nouvelles pour découvrir l'espérance et la fraternité. Ce fut celle de Colomb quand il chercha et trouva un monde au delà des mers. Eh bien! l'instrument de cette passion actuelle du monde moral, c'est la presse; c'est là l'outil de la civilisation.

Gardez-vous de le briser dans vos mains, ou vous rendriez des révolutions infaillibles. Je sais que ce n'est pas votre intention, je sais que ce sont seulement des lois de surprise et d'indignation que vous voulez faire. Mais, Messieurs, prenons-y garde! c'est toujours ainsi que l'esprit de réaction procède : il profite de la généreuse émotion des peuples pour les rejeter en arrière, hors de leur voie naturelle; c'est la robe ensanglantée de César qui, secouée du haut de la tribune, précipite le peuple romain dans la servitude. (Sensation, interruption.)

Messieurs, si nous croyions vos lois utiles, si nous savions nous-même une loi qui pût empêcher un scélérat de rêver un crime, la presse d'être indigne d'elle-même, les partis acharnés d'exister et de s'entre-déchirer sur le sein de la patrie, nous vous la voterions d'enthousiasme; mais de loi sem-

blable, il n'y en a pas. Encore une fois, c'est sur les mœurs, c'est sur l'opinion qu'il faut agir. Et comment agit-on sur l'opinion? c'est en gouvernant, c'est en donnant des directions et des impulsions au corps social.

Ne voyez-vous pas qu'il s'énerve, qu'il s'alanguit dans l'inaction, dans la stupeur où vous le tenez depuis juillet? Ne voyez-vous pas que nous descendons aux controverses honteuses du Bas-Empire et aux crimes des républiques d'Italie? Le moyen? c'est de ne pas ajourner sans cesse les réformes utiles aux masses; c'est de ne pas laisser stérile plus longtemps pour l'humanité une révolution faite par le peuple, et sans doute pour le peuple; c'est de donner de fortes et généreuses impulsions à l'esprit public au dedans, à la France au dehors; c'est de ne pas vous séquestrer des mouvements du monde; c'est de ne pas détourner vos yeux de la question orientale; c'est de ne pas laisser sur vos frontières un peuple ami s'entre-déchirer de ses propres mains, sans que la France s'en émeuve; c'est de montrer vous-mêmes dans la pratique du pouvoir, et dans votre attitude vis-à-vis de la presse, cette longanimité dont vous nous aviez promis l'exemple quand vous aspiriez au gouvernement; c'est de recréer dans la société incertaine cette foi sociale dont M. le rapporteur déplore si éloquemment la disparition; cette foi sociale, qu'on ne peut sans déri-

Digitized by Google

sion reprocher au peuple de ne pas avoir, quand on la désavoue soi-même avec une si audacieuse versalité; c'est de ne pas donner sans cesse et tour à tour au peuple français, et à l'Europe qui nous contemple, le spectacle démoralisateur de partis qui ne se servent des plus saintes espérances de l'humanité que comme d'une arme pour conquérir les positions politiques; qui, lorsqu'ils sont parvenus à se saisir du gouvernement, traînent dans les récriminations et dans l'insulte le drapeau qui les a menés à la victoire, blasphèment ce qu'ils ont adoré, adorent ce qu'ils ont brisé, et font croire au peuple, perverti par de tels exemples, qu'il n'y a ni vérité ni mensonge, ni vertu ni crime en politique, et que le monde est au plus habile ou au plus audacieux. (Violents murmures au centre, bravos aux extrémités.)

Voilà ce qu'il faut faire. Les grandes missions ne manquent jamais aux grands peuples : la nôtre est de guider le monde par la morale et la liberté. Tout cela, dites-vous, n'empêchera pas un crime. Et qui est-ce qui peut empêcher un assassinat, excepté Dieu? Et ne vous a-t-il pas montré, par une éclatante préservation, que la vie des hommes utiles à ses desseins était dans ses mains, et que nul ne tombait avant son heure? Mais, Messieurs, nous, ne laissons pas plus longtemps reposer toutes les destinées de la France sur une seule tête, et le pays

vivre ou mourir dans un homme. S'il est vrai qu'il en soit ainsi que la mort du roi eût été le signal de l'anarchie en France, hâtez-vous de sortir d'une si périlleuse situation, hâtez-vous de lui donner des institutions plus mâles et plus libres, une existence propre et indépendante qui le fasse vivre de sa vie nationale, et survivre au coup qui le frapperait dans son chef.

Hâtez-vous de terminer son éducation politique; ou si vous jugez l'œuvre impossible, si le cri du découragement, si le *sauve qui peut* social est toujours prêt à s'échapper de vos conseils, avertissez franchement, courageusement le pays, et dites-lui de se préparer à d'autres destinées, si celles que vous avez faites sont si viagères et si fragiles.

Quant à moi, je repousse ces lois comme un humiliant désaveu que la liberté, à laquelle j'ai foi, ferait d'elle-même. Nous avons combattu quarante ans pour la liberté de discussion, et nous reviendrions de quarante années en arrière par un seul vote! Je ne suis pas un homme de juillet, mais je suis un homme du pays et du temps : la honte du pays et du temps rejaillirait sur nous tous, si ces lois étaient acceptées, si cet article passait; nous rentrerions bientôt sous le joug des tyrannies intellectuelles, des orthodoxies de police, des bureaux d'esprit public; et la révolution de juillet, cette révolution que j'ai vue, je l'avoue, avec une profonde

douleur parce qu'elle brisait mes affections, mais dont je ne me suis pas séparé quand j'ai cru que le pays était là ; cette révolution, que, tout en la déplorant, je voudrais voir glorieuse pour l'honneur de la France et pour le profit de l'humanité, ne paraîtrait bientôt plus dans l'histoire qu'un événement sans portée et sans signification, qu'un escamotage de pouvoir, qu'une grande duperie de plus de la liberté. Croyez-moi, Messieurs, il n'est bon ni pour vous ni pour nous qu'il en soit ainsi. Les peuples pardonnent quelquefois à ceux qui les asservissent, jamais à ceux qui les trompent!

Croyez-moi encore, vos lois vont contre leur but. Si nous étions vos ennemis comme vous le dites, nous nous hâterions de vous les voter en haine de vous, et comme un présent perfide et mortel. L'événement qui nous remue tous est plus fort que vos lois. Quelle loi plus efficace et plus éloquente que ce roi et ses fils sous une pluie de balles; cet illustre maréchal les couvrant de son sang; ces trente-deux cadavres jonchant le pavé de vos rues; ces quatorze cercueils entourés du deuil de toutes les âmes, traversant votre capitale consternée? (Sensation.)

Voilà des spectacles qui repoussent du crime par l'horreur, comme la presse repousse de l'anarchie par le dégoût. Voilà les lois comme Dieu les fait, toutes visibles, toutes palpitantes, toutes puissantes

d'émotion, d'enseignement sur l'imagination et l'instinct des masses! Laissez-les agir seules, ces grandes et terribles leçons! leur impression est plus efficace que nos vaines discussions, et plus durable que vos lois d'un jour. (Sensation.)

Je ne me refuse pas à reconnaître que l'état de la presse demande quelques mesures sociales. Je les proposerais moi-même en un autre temps. Mais je demande l'ajournement d'une question aussi vitale jusqu'à un temps plus calme, jusqu'à une délibération plus froide; et d'ici là je rejette toute la loi, sauf les dispositions protectrices de l'inviolabilité royale, de la réputation des citoyens et de la morale publique. (Approbation aux extrémités.)

Digitized by Google

SUR L'ABOLITION

DE LA PEINE DE MORT.

DISCOURS

PRONONCÉ

A L'HOTEL DE VILLE DE PARIS,

LE 18 AVRIL 1836.

MESSIEURS,

Longtemps avant que le législateur puisse formuler en loi une conviction sociale, il est permis aux philosophes de la discuter. Le législateur est patient, parce qu'il ne doit pas se tromper; son erreur retombe sur la société tout entière. On peut tuer une société à coups de principes et de vérités, comme on la sape avec l'erreur et le crime. Ne l'oublions jamais; ne nous irritons pas contre les timides lenteurs de l'application. Tenons compte au temps de ses mœurs, de ses habitudes, de ses préjugés

Digitized by Google

même. Songeons que la société est une œuvre traditionnelle où tout se tient; qu'il n'y faut porter la main qu'avec scrupule et tremblement; que des millions de vies, de propriétés, de droits, reposent à l'ombre de ce vaste et séculaire édifice, et qu'une pierre détachée avant l'heure peut écraser des générations dans sa chute. Notre devoir est d'éclairer la société, et non de la maudire : celui qui la maudit ne la comprend pas. La plus sublime théorie sociale qui enseignerait à mépriser la loi et à se révolter contre elle, serait moins profitable au monde que le respect et l'obéissance que le citoyen doit même à ce que le philosophe condamne.

Ceci, Messieurs, était nécessaire à dire pour bien établir notre situation. Nous ne sommes que des consciences individuelles cherchant à s'éclairer : nous faisons l'enquête de la peine de mort.

Le genre humain a une conscience comme l'individu. Cette conscience a comme la nôtre ses doutes, ses troubles, ses remords. Elle se replie de temps en temps sur elle-même, et se demande si les lois qui résument l'instinct social sont en rapport avec les divines inspirations de la religion, de la philosophie, de la science. Et c'est là, Messieurs, que nous ne pouvons assez admirer cette toute-puissance des convictions innées, que rien ne peut étouffer : qui se soulèvent en nous contre nous-mêmes; qui cherchent à agir ou dans les livres, ou dans les as-

Digitized by Google

semblées délibérantes, ou dans des sociétés libres comme celle-ci, et qui, pour des intérêts qui leur sont étrangers, où elles semblent complétement désintéressées, forcent des hommes d'opinions, de religions, de nations diverses, à s'entendre d'un bout de l'Europe à l'autre. C'est là ce qui devrait prouver aux plus incrédules qu'il y a dans l'homme quelque chose de plus fort, de plus irrésistible que la voix de son égoïsme, quelque chose de surhumain qui crie en lui contre ses propres mensonges, et qui ne lui laisse aucun repos jusqu'à ce qu'il ait restauré dans ses lois le principe que Dieu a mis dans sa nature. Nous sommes à une de ces époques d'examen social. Il n'est donc pas étonnant que cette conscience publique recommence à s'interroger sur une des plus terribles anxiétés de sa législation, et qu'elle se demande s'il est vrai qu'il y ait une vertu sociale dans le sang versé; s'il est vrai que le bourreau soit l'exécuteur d'une sorte de sacerdoce de l'humanité; s'il est vrai que l'échafaud soit la dernière raison de la justice. Son horreur du sang, son mépris du bourreau, lui répondent : laissons-la réfléchir, ou plutôt aidons-la à réfléchir. Tel est l'objet du concours que vous avez établi et que vous allez juger.

Mais, avant d'entrer dans l'examen rapide des nombreux et brillants travaux que ce concours a suscités, permettez à votre rapporteur d'établir sa

Digitized by Google

pensée sur la peine de mort. Vous jugerez mieux des progrès que ce concours aura fait faire à vos propres convictions.

Nous ne voulons fausser aucune vérité pour en redresser une. Nous ne pensons pas que la société n'ait jamais eu ou cru avoir le droit de vie et de mort sur l'homme. Nous pensons (et il n'est pas besoin de vous dire que nos pensées ici sont tout individuelles) qu'elle ne l'a plus. La société étant, selon nous, nécessaire, elle a tous les droits nécessaires à son existence; et si, dans les commencements de son existence, dans les imperfections de son organisation primitive, dans son dénûment de moyens répressifs, elle a pensé que le droit de frapper le coupable était sa raison suprême, son seul moyen de préservation, elle a pu frapper sans crime, parce qu'elle frappait en conscience. En est-il de même aujourd'hui? et dans l'état actuel d'une société armée d'une force suffisante pour réprimer et punir sans verser le sang, éclairée d'une lumière suffisante pour substituer la sanction morale, la sanction corrective, à la sanction du meurtre, cette société peut-elle légitimement rester homicide? La nature, la raison, la science, répondent unanimement : Non. Les plus incrédules hésitent; pour eux, au moins, il y a doute. Or, le jour où le législateur doute d'un droit si terrible; le jour où, en contemplant l'échafaud ensanglanté, il recule avec horreur, et se de-

mande si pour punir un crime il n'en a pas peut-être commis un lui-même, de ce jour la peine de mort ne lui appartient plus. Car qu'est-ce qu'un doute qui ne peut se résoudre qu'après que la tête a roulé sur l'échafaud? qu'est-ce qu'un doute auquel est suspendu la hache de l'exécuteur, et qui la laisse tomber sur une vie d'homme? Ce doute, Messieurs, s'il n'est pas encore un crime, il est bien près d'être un remords!...

L'homme peut tout faire, excepté créer. La raison, la science, l'association, lui ont soumis les éléments. Roi visible de la création, Dieu lui a livré la nature; mais, pour lui faire sentir son néant au milieu des témoignages de sa grandeur, Dieu s'est réservé à lui seul le mystère de la vie. En se réservant la vie, il a dit évidemment à l'homme : « Je me réserve aussi la mort. Tu ne tueras pas, car tu ne peux restituer la vie. Tuer est un attentat à moi-même : c'est une usurpation de mon droit divin, c'est une violence faite à ma création. Tu pourras tuer, car tu es libre; mais, pour mettre le sceau de la nature à cette inviolabilité de la vie humaine, je donne à la victime l'horreur de la mort, et un cri éternel au sang contre le meurtrier. »

Cependant ce sceau de la nature fut rompu par la première mort violente. Le meurtre devint le crime de l'homme pervers, et, il faut le dire, il devint la défense de l'homme juste. Comme droit de

défense ou de préservation, il devint déplorablement légitime. Il appartint à l'homme contre l'homme, comme il appartient au tigre contre le tigre. La société venant à se former, et encore à ses premiers rudiments, en dépossédа l'individu et se chargea de l'exercer elle-même. Ce fut un premier pas. Mais la société confondit, en s'emparant de ce droit, la vengeance avec la justice, et consacra cette loi brutale du talion qui punit le mal par le mal, qui lave le sang dans le sang, qui jette un cadavre sur un cadavre, et qui dit à l'homme : « Regarde, je ne sais punir le crime qu'en le commettant ! » Et cependant cette loi fut juste (je me trompe, elle parut juste)tant que la conscience du genre humain n'en connut pas d'autre. Cette loi fut juste ; mais fut-elle morale? Non, Messieurs! ce fut une loi charnelle, une loi d'impuissance, une loi de désespoir. Elle ne fit qu'établir la société vengeresse de l'individu et meurtrière du meurtrier ; la société avait une mission plus sainte : Préserver l'individu du crime sans donner l'exemple du meurtre ; faire respecter et triompher la loi morale sans violer la loi naturelle ; restaurer l'œuvre de Dieu, et proclamer contre tous et contre elle-même ce grand, social et divin principe, ce dogme éternel de l'inviolabilité de la vie humaine !

Un instinct sourd lui révélait ce besoin de s'élever à la sociabilité morale, et de substituer le respect

de la vie à la sanglante profanation du glaive. L'histoire est pleine de ces tentatives. Un adoucissement sensible des mœurs les signala partout : la Toscane, la Russie, le témoignent encore. Le christianisme enseigna enfin à l'humanité le dogme de sa spiritualisation. Le mal et le crime devinrent les seules victimes à immoler. La société, dans l'esprit du christianisme, remettant toute vengeance à Dieu, n'eut plus que deux actes à accomplir : garantir ses membres des atteintes ou des récidives du crime, et corriger le criminel en l'améliorant. Cette divine révélation du mystère social, dont le premier acte fut la miséricorde d'un juste pardonnant à ses meurtriers du haut d'une croix, n'a plus cessé depuis de pénétrer les mœurs, les institutions et les lois. Il y a lutte sans doute encore entre la chair et l'esprit, entre les ténèbres et la lumière; mais l'esprit triomphe, mais la lumière va croissant; et des tortures, des chevalets, jusqu'aux prisons pénitentiaires, où le supplice n'est plus que l'impuissance de nuire et la nécessité de travailler et de réfléchir, il y a un immense espace, il y a un abîme que la charité a comblé. Cet espace, nous pouvons le contempler avec satisfaction pour le présent, avec espérance pour l'avenir. Les efforts que nous faisons nous-mêmes ici, secondés par tant de sympathies au dehors, sont un nouveau témoignage de cette impulsion unanime qui travaille la société dans le sens de sa complète

moralisation. Les applications de la peine de mort s'effacent de huit articles de nos codes; les supplices douloureux disparaissent; les échafauds, spectacle autrefois des rois et des cours, se construisent honteusement la nuit, pour échapper à l'horreur du peuple; vos places, vos rues les vomissent, et, de dégoûts en dégoûts, ils se replient jusque dans vos faubourgs les plus écartés, qui bientôt les repousseront encore. Que reste-t-il donc à la société, Messieurs, qui l'empêche de laver pour jamais ses mains? Ce qui lui reste! une erreur, un préjugé, un mensonge : l'opinion que la peine de mort lui est encore nécessaire.

Et d'abord nous demanderons si ce qui est atroce est jamais nécessaire; si ce qui est infâme dans l'acte et dans l'instrument est jamais utile; si ce qui est irréparable devant un juge soumis à l'erreur est jamais juste; et enfin, Messieurs, si le meurtre de l'homme par la société est propre à consacrer devant les hommes l'inviolabilité de la vie humaine? Aucune voix ne s'élèvera pour nous répondre, excepte la voix paradoxale de ces glorificateurs du bourreau, qui, attribuant à Dieu la soif du sang, au sang répandu une vertu expiatoire et régénératrice, préconisent la guerre, ce meurtre en masse, comme une œuvre providentielle, et font du bourreau le prêtre de la chair, le sacrificateur de l'humanité. Mais la nature répond à ces hommes par

Digitized by Google

l'horreur du sang, la société par l'instinct moral, la religion par l'Évangile.

Reste donc l'intimidation, qui, si elle était affaiblie, selon nos adversaires, par l'abolition de la peine de mort, laisserait, selon eux, déborder le crime. Ils croient avoir besoin de la mort comme sanction de la justice.

Sans doute, Messieurs, il faut une sanction à la loi; mais cette sanction est de deux espèces : une sanction matérielle, une sanction morale. Ces deux sanctions doivent concourir, et satisfaire ensemble à la société. Mais selon que cette société est plus ou moins avancée dans ses voies de spiritualisation et de perfectionnement, cette sanction de sa loi participe davantage de l'une de ces deux natures de pénalités, c'est-à-dire qu'elle est plus matérielle ou plus morale, plus afflictive ou plus corrective, que la peine infligée par la loi s'applique davantage à la chair, ou davantage à l'esprit. Ainsi les législations primitives tuent; les législations chrétiennes et avancées retranchent le glaive, ou le font briller plus rarement à l'œil du peuple, puis enfin le brisent tout à fait, et substituent au supplice sanglant la détention qui préserve la société, la honte qui marque au front le coupable, la solitude qui le force à réfléchir, l'enseignement qui l'éclaire, le travail qui dompte la chair et l'esprit du criminel, le repentir enfin qui le régénère.

Voilà, Messieurs, les deux natures de sanction entre lesquelles nous avons nous-mêmes à choisir. Or, pour choisir, nous n'avons qu'à prononcer si dans notre état actuel de garantie et d'administration sociales nous n'avons pas, indépendamment de l'échafaud, une force défensive et répressive surabondantes pour prévenir et pour intimider le criminel.

Ces forces se divisent en deux natures : forces matérielles et forces morales. En forces matérielles de préservation, la société a d'abord son organisation même, son gouvernement, œil toujours ouvert, main toujours étendue sur elle pour agir, défendre, pourvoir. Elle a des armées permanentes, force présente partout pour contraindre ce qui résisterait. Elle a des polices patentes ou secrètes, des surveillances centrales et municipales, investies du droit de protection et de vigilance sur le dernier hameau du territoire. Elle a ses gendarmeries, armée toujours en campagne contre le malfaiteur. Elle a des tribunaux disséminés dans tous les chefs-lieux de ses provinces, pour donner organe, interprétation, efficacité à la loi. Elle a enfin des routes surveillées, des rues éclairées, des murs, des clôtures, des foyers inviolables, des déportations, des prisons, des bagnes, vaste arsenal de forces défensives matérielles.

En forces morales la société est-elle plus désar-

mée? Voilà d'abord la religion, communion des esprits et des consciences, législation de famille dont le code punit le crime d'une pénalité éternelle. Elle est présente partout, même dans la nuit, même sur les routes désertes, et fait entendre dans la solitude et dans le silence la voix intérieure de ses enseignements, de ses promesses, de ses menaces. Voilà la législation avec ses codes, ses poursuites d'office, ses jurys, corps redoutés même de l'innocent, et devant qui c'est déjà une peine que d'avoir à comparaître. Voilà l'opinion, ce juge mutuel des hommes entre eux, ce juge d'abord prévenu, plus tard infaillible, qui supplée la religion et la loi, et rétribue chacun selon ses œuvres. Voilà la honte, ce supplice de l'opinion qui poursuit, flétrit, torture le criminel même acquitté, et qui, s'il échappe au juge, lui fait un juge de chaque regard. Voilà la presse, et la publicité qu'elle multiplie, qui écrivent partout le nom, l'acte, la peine, et donnent au châtiment humain l'ubiquité de la vengeance céleste. Voilà les lumières progressives, l'enseignement universel, la moralité croissante, forces nouvelles de la société morale contre les agressions du crime.

Qui osera dire que cet arsenal est insuffisant? La routine seule, ou la peur.

Examinons la situation d'esprit du criminel qui medite un attentat. Le crime n'a jamais qu'une de ces deux causes : une passion, ou un intérêt. Si

Digitized by Google

c'est la passion qui pousse l'homme au crime, l'intimidation de la loi n'agit plus sur lui. La passion, aveugle de sa nature, exclut le raisonnement : elle se satisfait à tout prix ; elle ne recule pas devant la chance de la mort : au contraire, souvent l'idée de braver la mort donne une sorte de féroce excitation au criminel, et il se croit presque justifié à ses propres yeux, en se disant qu'il joue sa passion contre la mort. Qui de nous niera qu'il y ait pour la mystérieuse nature humaine une tentation dans le péril, comme il y a un vertige dans l'abîme?

Ou c'est l'intérêt, et alors le criminel qui calcule à froid, qui sait la chance qu'il encourt et qui poursuit néanmoins son œuvre homicide, a pesé son crime contre sa peine; et puisque l'énormité de cette peine ne l'arrête pas, c'est apparemment que l'intimidation n'agit plus sur lui. Il n'est pas besoin d'ajouter que l'intimidation par toutes les autres peines, la honte, la réclusion, l'isolement, la pénitence à vie, n'agiraient ni moins ni plus que la peine de mort. Les duels, les innombrables suicides, les attentats commis journellement dans les bagnes, dans l'unique but d'obtenir la mort, sont une preuve que la peine de mort n'est pas toujours pour le criminel le plus effrayant des supplices, et que la vie est pour beaucoup d'hommes plus difficile à supporter que l'échafaud.

On a de tout temps effrayé l'imagination d'un dé-

bordement de crimes à chaque adoucissement des supplices; les supplices, les tortures ont été abolis, et la statistique du crime est restée à peu près la même. L'état de la société a eu sur le nombre ou la rareté des crimes plus d'influence que l'état de la législation. La Toscane a supprimé la mort, et a vu réduire à rien les crimes contre les personnes. A Naples et à Rome, l'introduction des pénalités françaises a réduit les assassinats à trente pour cent. En Russie, où, pendant les quatre-vingts dernières années, il n'y a eu que quatre exécutions capitales, les crimes contre la vie diminuent chaque jour. En France, nous avons porté la peine de mort contre l'infanticide, et l'infanticide n'a pas diminué. La statistique démontre que les crimes diminuent en raison de l'éducation et de l'aisance des populations, et que la sobriété des peines tempère la férocité du crime.

Les lois sanglantes ensanglantent les mœurs. Là est le vice de ces lois d'intimidation par le meurtre. A les supposer même efficaces, que fait le législateur, si, pour intimider quelques scélérats, il dépravé par l'habitude de la mort, par le goût du sang, l'imagination de tout un peuple? s'il lui fait respirer le sang, palper le cadavre? Non, Messieurs, le danger n'est pas dans l'absence de ce honteux spectacle; il est dans l'espérance trop fondée de l'impunité; que l'inapplication des lois de mort ins-

pire au criminel. Il se dit avec raison : « La peine de mort répugne à mes juges; j'ai cent chances contre une qu'on ne me l'appliquera pas; et, pour éviter de me l'appliquer, on m'acquittera. C'est la peine de mort qui me préserve, c'est mon immunité : commettons le crime. »

Mais on nous fait une objection grave. Cette objection est sans réplique, parce qu'elle exclut le raisonnement : « Vous croyez-vous plus sages que vos pères? pensez-vous que la justice date de vous? La peine de mort est l'instinct de l'humanité, la peine de mort est l'instinct de la justice divine; car partout l'homme l'écrivit sous l'inspiration de sa nature; le code de toutes les nations semble avoir été écrit avec la pointe d'un poignard. »

Nous répondons : « Cela est vrai. La peine de mort est l'instinct brutal de la justice matérielle, l'instinct du bras qui se lève et qui frappe parce qu'on a frappé. Et c'est parce que cela est vrai pour l'humanité à l'état d'instinct et de nature, que cela est faux pour la société à l'état de raison et de moralisation. Quelle a été l'œuvre de la civilisation? De prendre en tout le contre-pied de la nature; de constituer une nature spirituelle, divine, sociale, en sens inverse de la nature brutale; de faire faire à l'homme et à la société, image collective de l'homme, précisément le contraire de ce que l'humanité charnelle et instinctive aurait fait. Les religions, les ci-

vilisations ne sont autre chose que ces triomphes successifs du principe divin sur le principe humain. Écoutez en tout ce que dit la nature et ce que dit la loi. La nature dit à l'homme : « La terre est à tes besoins; voilà un arbre chargé de fruits; tu as faim, mange! » La loi sociale lui dit : « Meurs au pied de l'arbre sans toucher au fruit. Dieu et la loi vengent la propriété. » La nature dit à l'homme : « Choisis au hasard parmi ces femmes dont la beauté te séduit, et quand cette beauté sera fanée, délaisse-la pour t'attacher à une autre. » La loi sociale lui dit : « Tu n'auras qu'une compagne pour que la famille se constitue et se resserre par un nœud indissoluble, et assure la vie, l'amour, la protection aux enfants. » La nature dit à l'homme : « Demande le sang pour le sang, tue ceux qui tuent. » Une loi plus parfaite lui dit : « La vengeance n'est qu'à Dieu, parce que lui seul est infaillible; la justice humaine n'est que défensive. Tu ne tueras pas; et moi, pour conserver à tes yeux le dogme de l'inviolabilité de la vie humaine, je ne tuerai plus. »

Aussi, Messieurs, voyez, relativement au crime, la différence des deux sociétés, selon qu'elles adoptent l'un ou l'autre de ces principes. Un juge déclarant le fait sans l'apprécier; un bourreau que l'on mène tuer en public, pour enseigner au peuple qu'il ne faut jamais tuer; une foule aux pieds de laquelle on répand le sang, pour lui inspirer l'horreur

du sang : voilà la société selon la nature! Un juge appréciant le crime et graduant la peine au délit; la vengeance remise au Juge suprême et à la conscience du coupable; un peuple dont l'indignation contre le crime ne se change pas on pitié pour le supplicié; un cachot qui se referme pour défendre à jamais la société du criminel, et sous les voûtes de ce cachot l'humanité, encore présente, imposant le travail et la correction au coupable, Dieu lui inspirant le repentir et la résignation, et le repentir lui laissant peut-être l'espérance : voilà la société selon l'Évangile, selon l'esprit, selon la civilisation. Choisissez! Pour nous, notre choix est fait.

« Il y a, dit-on, des embarras et des périls d'exécution. La transition d'un système à l'autre exige une pénalité nouvelle, et la société ne peut se résoudre à une épreuve pendant laquelle elle aurait quelques chances contre elle. » La transition, Messieurs?... Elle n'est autre chose que l'emprisonnement provisoire des condamnés dans nos maisons de détention, jusqu'à ce qu'on ait construit un certain nombre de *maisons du crime*, de prisons pénitentiaires, en France ou dans une de nos colonies lointaines. C'est une dépense de quelques millions à répartir en peu d'années, c'est-à-dire une dépense insensible, une dépense qui, je ne crains pas de l'affirmer, serait couverte en peu de jours par une souscription volontaire, la plus glorieuse, la plus

sainte des souscriptions, la souscription du rachat du sang. Je ne vois que le bourreau qui y perdrait; mais il y reconquerrait son droit d'homme! Quant aux chances de péril que la société aurait, dit-on, à courir au premier moment par une recrudescence de crime, je n'y crois pas; ce serait la première fois que la générosité inspirerait la vengeance. Mais à supposer même qu'il y eût un moment, non de danger, mais d'inquiétude dans le pays, cette chance ne vaut-elle pas qu'on l'encoure? La société et le criminel se regarderont-ils éternellement, pour voir lequel des deux cessera le premier d'être féroce? Ne faut-il pas que quelqu'un commence? Peut-on espérer que ce sera le crime qui donnera le premier l'exemple de la vertu et de la mansuétude? lui, ignorant, brutal, sans foi, sans lumière, sans courage. N'est-ce donc pas à la société de commencer? et n'est-ce pas mentir à la providence sociale que de lui faire appréhender une ruine, de l'exercice d'une vertu?

Non, Messieurs, elle n'a de danger à courir que par l'hésitation de son système actuel, qui garde la mort sans conviction, le glaive sans frapper; et pour réaliser ce noble instinct qui la travaille, elle n'a qu'une chose à faire : un acte de foi en elle-même, un acte de confiance en ce Dieu qui lui inspire et qui l'aidera à réaliser une des plus saintes phases de sa régénération.

Digitized by Google

Passons au concours.

La Société en avait ouvert deux : l'un pour des mémoires, l'autre pour des articles de journaux propres à populariser la doctrine de l'abolition de la peine de mort par la presse périodique.

Le concours des articles de journaux est prorogé au 31 décembre de cette année.

Nous n'avons à nous occuper aujourd'hui que du concours des mémoires manuscrits.

La pensée de la Société a été puissamment communicative. Elle a remué au loin des pensées sympathiques. Son action n'a pas été bornée à la France; l'Europe entière a répondu. Soixante-un mémoires attestent cette vibration d'un sentiment presque unanime. L'Allemagne, l'Italie, la Suisse, Genève, ont envoyé des travaux remarquables, dignes représentations de ces nations diverses à ce pacifique congrès d'humanité. La Société a distingué surtout deux mémoires italiens, dont l'un est un hommage que le fils du célèbre Fabroni, de Florence, a fait d'un mémoire imprimé de son père. Elle a distingué aussi un mémoire allemand-français de M. le docteur Grohmann, professeur à Dresde. Une médaille d'argent est décernée à ce mémoire, où les plus saintes sanctions de la religion sont invoquées en faveur de la raison et de la science.

La commission a distribué les soixante mémoires en trois catégories. Les uns, au nombre de qua-

Digitized by Google

rante, presque tous satisfaisants par les vues, les intentions, le talent, mais que des excentricités de rédaction, des imperfections de formes, des théories trop aventureuses, l'ont à regret forcé d'écarter, tout en payant à leurs auteurs le tribut de reconnaissance et souvent d'admiration qui leur est dû.

Les vingt autres mémoires ont longtemps balancé ses suffrages. Dans l'impossibilité de donner autant de médailles qu'il y avait de concurrents, elle en a éliminé encore dix par des considérations préjudicielles de forme et de style, et elle a partagé ainsi entre les dix mémoires restants les encouragements dont elle avait à disposer.

Les six mémoires jugés dignes de la médaille de bronze sont : le n° 33, dont l'auteur est M. l'abbé de Vic, curé d'Houdainville (Oise). Au nom d'une religion qui a enseigné l'immortalité de l'âme et le pardon, il s'élève contre une peine qui, dans son énergique expression, *prêche le matérialisme*.

Dans le n° 24 nous découvrons l'âme et le génie d'une femme, madame Eugénie Niboyet.

M. Morel, pasteur de Corgemont en Suisse, auteur du mémoire sous le n° 18, s'adresse surtout au sentiment français, et semble, au nom de tant de glorieuses initiatives prises par notre nation, nous commander la sainte initiative de l'abolition de la mort dans nos lois.

Digitized by Google

On trouve, avec un intérêt que ne peuvent altérer des inégalités de diction, les plus larges développements de logique et de faits dans le n° 14, dont l'auteur est un ingénieur des ponts et chaussées, M. Mordret.

Un raisonnement sévère et des impulsions de la plus haute moralité distinguent le n° 57, ouvrage de M. Laurent, maire de Saverdun (Ariége).

Les quatre mémoires n°s 7, 59, 10 et 17, ont obtenu chacun la médaille d'argent. La commission n'a point classé ces quatre mémoires entre eux; elle s'est bornée à les couronner en commun et à mérite à peu près égal, distinguant seulement l'un de l'autre par des qualités de pensées et de style qui lui étaient spéciales. Ainsi le n° 7, dont l'auteur est M. Poupot, professeur à Sorrèze, par l'énergie et la profondeur de la touche; le n° 59, par l'émotion et la contagion du sentiment, émotion qui trahissait le cœur d'une femme dans les convictions de l'écrivain (cette femme est madame Élisabeth Celnart, de Clermont en Auvergne); le n° 10, par l'économie du plan, la complète exposition des preuves, des inductions, des documents (l'auteur est M. Doublet de Boisthibaut, avocat à Chartres); le n° 17, dont l'auteur est M. Giron de Busaringues, par l'éclat et la chaleur de l'expression (1).

(1) On voit qu'il n'a pas été décerné de médaille d'or.

Digitized by Google

Telles sont, Messieurs, les rémunérations bien insuffisantes que la Société décerne à ceux des concurrents qui sont le mieux entrés dans la lettre et dans l'esprit de son programme; quelques médailles données par des hommes de zèle à des hommes de bien. Mais la Société de la Morale Chrétienne ne se dissimule pas que la valeur de ces prix, qui n'est rien devant les hommes, sera grande un jour peut-être devant l'humanité et devant Dieu. Ce n'est pas l'espoir d'une rémunération en or ou en gloire qui sollicite de tels écrits. Ces pensées vivent et se rétribuent d'elles-mêmes; de tels ouvrages sont des actions plus que des livres.

Aux actes les plus héroïques, aux dévouements les plus sublimes, la société civile n'a pas de prix à donner. Elle se contente de les signaler par une marque de distinction sans valeur, et qui a bien moins pour objet de payer la vertu dans celui qui l'a pratiquée, que de l'inspirer aux autres par l'exemple. Et si une humble médaille de cuivre suffit à la récompense du courageux pilote qui a sauvé une vie au péril de la sienne, si cette médaille passe après lui, comme un titre de vertu, à ses enfants; quel prix n'auront pas à nos yeux, Messieurs, ces médailles décernées à des écrivains, à des philosophes, à des ministres de l'Évangile, à des femmes, dont les efforts aujourd'hui obscurs auront concouru cependant à préserver non pas une vie, mais des mil-

liers de vies humaines! Ces médailles, Messieurs, elles passeront de générations en générations dans les familles de ceux qui les reçoivent; elles signaleront à des descendants plus heureux la sainte pensée de leurs pères; elles seront le denier impérissable, le denier que nous devons tous à cette œuvre collective de l'amélioration et de la moralisation des hommes.

D'heureux symptômes nous présagent le but glorieux de nos efforts. Montesquieu, ce prophète des sociétés, dit quelque part que l'adoucissement des peines est un symptôme certain et constant du développement de la liberté chez les peuples, tant la liberté et la moralité sont jumelles dans les pensées de la Providence. Eh bien! la liberté a grandi de mille ans chez nous en un demi-siècle. Espérons que la parole de Montesquieu ne sera pas vaine, et que la spiritualisation de nos mœurs va se montrer proportionnellement dans nos lois. Il n'a pas tenu à un de nos plus dignes amis, M. de Tracy, un de ces cœurs où se résument tous les bons instincts d'une époque, que la peine de mort pour cause politique ne fût effacée de nos codes par la main encore palpitante de la révolution de juillet, et que les passions populaires ne fussent enfin désarmées d'une pénalité dont elles s'entre-tuent depuis tant de siècles. Cette pensée ne dort ni dans son cœur ni dans le nôtre. Une grande pensée est-elle jamais morte en France?

Digitized by Google

Heureux le jour où la législation consacrera enfin dans ses codes ces saintes inspirations de la charité sociale! Heureux le jour où elle verra disparaître, devant la lumière divine, ces deux grands scandales de la raison du dix-neuvième siècle : l'esclavage et la peine de mort! Heureux le jour où la société humaine pourra dire à Dieu, en lui restituant ses générations tout entières : « Nous rendons intactes à la nature toutes les vies qu'elle nous a confiées. Comptez, Seigneur! il n'en manque pas une. Si le crime a répandu encore quelques gouttes de sang sur la terre, nous ne l'avons pas lavé dans un autre sang; nous l'avons effacé sous nos larmes. Nous avons rendu son innocence à la loi. » La société est une religion aussi; mais son autel n'est pas un échafaud. Elle reçoit l'homme de la nature pour transformer et sanctifier l'humanité, et à la place du crime et de la mort elle renvoie aux pieds du Juge suprême le repentir et la réparation. L'Évangile est à la fois son inspiration et son modèle, et la législation ne sera complète qu'autant que chacune des lois humaines sera une traduction et un reflet d'une des lois de Dieu. C'est le génie du législateur de les découvrir, c'est sa vertu de les écrire; et ce sera votre seul et modeste honneur, Messieurs, de l'avoir inspiré de vos efforts et devancé de vos désirs.

Digitized by Google

SUR L'ABOLITION

DE LA PEINE DE MORT.

RÉPONSE A M. PARÈS.

DISCOURS

PRONONCÉ

DANS LA SÉANCE DU 18 MARS 1838.

Messieurs,

La différence profonde qui existe entre l'honorable orateur auquel je succède et moi, consiste surtout en ceci : que l'honorable préopinant veut conserver la peine de mort dans nos lois, précisément comme signe, comme intimidation, et en faire le moindre usage possible dans sa terrible application; et que nous, au contraire, par un sentiment, par un désir identique, nous voulons préserver autant

que lui la société par une autre sorte d'intimidation et d'exemple. Mais nous croyons, et j'espère vous démontrer succinctement tout à l'heure, que l'abolition systématique de la peine de mort dans nos lois serait une intimidation et un exemple plus puissants contre le crime, que ces gouttes de sang répandues de temps en temps, si stérilement, vous en convenez vous-mêmes, devant le peuple, comme pour lui en conserver le goût. (Sensation.)

Jamais, je l'avoue, je n'ai éprouvé plus d'émotion en montant à cette tribune, et la Chambre doit le comprendre; car s'il est des occasions où le législateur voulut donner à ses paroles toute la gravité, je dirai presque toute la sainteté du sujet soumis à sa délibération, à coup sûr c'est celle-ci : c'est quand il tient entre ses mains la vie ou la mort de ses semblables, et que le vote qu'il va porter peut devenir, pendant de longues années peut-être, un arrêt dans la bouche du juge et un glaive dans la main de l'exécuteur. (Sensation prolongée.)

Eh bien! nous sommes dans ce cas aujourd'hui, et les sympathies ou les répulsions que nous allons montrer pour ou contre les pétitionnaires vont encourager ou décourager les sentiments d'un grand nombre d'hommes qui ont couvert ces pétitions de dix-huit mille signatures; signatures qui n'ont pas été extorquées, qui n'ont pas été mendiées, comme on vient de vous le dire, mais qui ont été apposées

sur ces pages avec ce respect qu'on apporte à un acte religieux. (Très-bien! sur plusieurs bancs.)

Je passe aux objections présentées tant par M. le rapporteur de la commission, que par l'honorable M. Parès.

Et d'abord je prierai la Chambre d'être assez juste pour ne pas me prêter, non plus qu'à la plupart des principes que je soutiens, l'opinion hasardée, et même, je le dirai, profondément coupable, si justement repoussée et flétrie par le rapporteur et l'honorable préopinant. M. de la Rochefoucauld le disait tout à l'heure, nous ne sommes en rien solidaires des termes dans lesquels certains pétitionnaires se sont exprimés. Il fallait séparer ce qu'il y a de téméraire dans la manière dont ils ont exprimé un bon désir, d'avec ce qu'il y a de modéré, de préservateur, de pratique, de profondément religieux dans les autres. Eh bien! je vais essayer de le faire.

Quelques-unes de ces pétitions semblent vouloir renouveler ces doctrines immorales de fatalisme dont le vice et le crime aiment à se couvrir contre le remords et la peine, et rejeter sur les imperfections de la société les désordres et les attentats qui la souillent. (Au centre : Oui! oui!) Eh bien, Messieurs, nous protestons les premiers contre ces expressions coupables. Il serait trop commode, pour les méchants, de renvoyer à la société la responsabilité de leurs crimes, et de dire : « J'aurais été ver-

tueux, honnête, si la société de mon temps eût été mieux faite. » Ce n'est pas l'état de la société seul, c'est la liberté morale de l'homme, qui constitue le crime. Il y a sans doute réaction de la société sur l'individu et de l'individu sur la société, mais les imperfections de l'un n'excusent pas les crimes de l'autre; et c'est sous des sociétés plus vicieuses, plus corrompues que la nôtre, que le crime et la vertu ont mérité leurs noms! (Vive approbation sur tous les bancs.)

On vient de soutenir encore que la société n'avait pas droit de vie et de mort sur ses membres. Messieurs, telle n'est point notre opinion. La société, étant nécessaire, a reçu évidemment de son auteur tous les droits nécessaires à sa conservation; et si, dans les premiers temps, dans son imperfection, dans son dénûment de moyens répressifs, elle a cru ne pouvoir se défendre ou défendre ses membres sans la peine de mort, certes elle a pu l'exercer légalement alors, elle a pu tuer en conscience. (Rumeurs à gauche.)

Mais la question n'est plus là. Au point de civilisation où nous sommes parvenus, la peine de mort est-elle encore nécessaire à la société, et, par conséquent, la peine de mort est-elle encore légitime? Voilà la question, la seule que je pose, la seule utile à poser; et si nous la posons, c'est déjà une preuve qu'il y a doute dans un grand nombre d'esprits. Or,

Digitized by Google

du moment qu'il y a doute, le législateur ne doit-il pas s'abstenir? Car, ainsi que je le disais il y a deux ans dans une occasion semblable, qu'est-ce qu'un doute qui ne peut se résoudre qu'après qu'une tête a roulé sur un échafaud? Qu'est-ce qu'un doute auquel est suspendue la hache de l'exécuteur? Si ce n'est pas un crime, c'est bien près peut-être d'être un remords.

On vient de nous dire : « Mais il faut une sanction à la loi, et la mort a été de tout temps cette sanction terrible, cette sanction suprême qui seule a pu défendre le monde des agressions du crime. N'enlevons pas cette clef de voûte de la société, ou la société s'écroulerait dans le sang. » Messieurs, il y a là une erreur de date, un anachronisme législatif que je vous demande à réfuter une fois pour toutes. J'ose vous demander un peu d'attention pour une discussion qui touche à la philosophie même des lois.

Et nous aussi nous ne nous faisons pas une humanité chimérique, obéissant à la loi parce qu'elle est loi, et n'ayant besoin ni de coercition au bien, ni d'intimidation ni de pénalité contre le mal. Et nous aussi nous voulons une sanction à la loi ; mais nous disons, et l'histoire est notre témoin, et les transformations, les adoucissements, les suppressions de pénalités le prouvent, nous disons qu'il y a à la loi deux espèces de sanction de nature dif-

férente, et qu'à mesure que le genre humain se civilise, que les législations se perfectionnent, la société se défend davantage par l'une ou par l'autre de ces sanctions pénales. Je m'explique : il y a une sanction matérielle, brutale, inflictive, sanglante, que vous appelez la loi du talion, qui punit l'homme dans sa chair, qui frappe parce qu'on a frappé, qui jette un cadavre sur un cadavre, qui lave le sang dans le sang. Cette sanction aboutit à la peine de mort; que dis-je! elle ne s'arrête pas là : elle va jusqu'à ces supplices, jusqu'à ces tortures, jusqu'à ces morts multipliées par les mutilations qui font mourir cent fois le coupable ou le condamné, et qu'il faudrait regretter et rétablir, si vous vouliez aller loyalement aux conséquences de votre principe d'intimidation par la mort.

Mais il y a une sanction nouvelle, une sanction morale, une sanction non charnelle, non mortelle, non sanglante, aussi puissante, mille fois plus puissante que la vôtre; sanction que la société substitue graduellement à l'autre, à mesure que la société se spiritualise et se moralise elle-même davantage. Celle-là consiste dans l'impuissance où l'on met le criminel de récidiver, dans la correction qu'on lui inflige, dans la solitude qui le force à réfléchir, dans le travail qui dompte les passions, dans l'instruction qui éclaire, dans la religion qui change le cœur, enfin dans l'ensemble de ces mesures défen-

sives et correctives qui préservent la société et améliorent le criminel : entre ces deux systèmes, il y a tout l'espace parcouru des bûchers et des tortures, un système pénitentiaire. Eh bien! nous disons, nous, que vous êtes arrivés à ce point de spiritualisation et de moralisation sociales, que vous devez faire le dernier pas, et supprimer la mort que vous n'appliquez déjà presque plus. Du moment où vous reconnaissez le principe de la régénération morale de l'homme (et vous allez le mettre en fait dans l'organisation du système pénitentiaire), la peine de mort devient une inconséquence et une impiété!

Vous craignez encore pour la société ; vous affirmez qu'elle a encore besoin de la mort, et que notre système serait insuffisant. D'abord, nous pourrions vous répondre : « Notre système n'est pas une expérience. Il a été tenté chez plusieurs peuples, à plusieurs époques, surtout à ces époques où le christianisme, entré dans les mœurs, avait répandu partout la mansuétude et son esprit divin de charité. Sous Constantin, pendant un demi-siècle, sous les empereurs chrétiens, en Russie, en Toscane et partout, il a eu les effets les plus heureux, et partout il a adouci les mœurs et diminué les crimes, à ce point qu'en Toscane, des populations de quarante mille ames, sous le même soleil, avec les mêmes passions, avec les mêmes races, les mêmes mœurs que les populations de l'État romain si fé-

roces, deux sbires ou deux gendarmes suffisent à la police de répression. »

Mais nous vous répondrions surtout par la revue de toutes les forces défensives dont la société actuelle est pourvue contre les agressions du crime. Hé quoi! n'avez-vous pas votre organisation même, vos gouvernants, votre force armée, vos polices, vos gendarmeries, vos tribunaux, vos poursuites d'office, vos prisons, vos déportations, vos bagnes? N'est-ce pas assez de défenses matérielles? Et, en défense morale, êtes-vous plus désarmés? La conscience, la religion, seconde conscience, et dont le code punit le crime d'une pénalité éternelle? L'instruction plus répandue, la moralité croissante? Enfin, l'opinion publique, qui est devenue une force réelle, la plus efficace peut-être de toutes les forces sociales, et qui, au moyen de la publicité, affiche le nom et le crime, multiplie la honte et la réprobation, et devient le plus inévitable de tous les supplices? Je dis qu'avec tous ces moyens de préservation la vie humaine est aussi garantie qu'elle peut l'être, et que la peine de mort n'ajoute rien à la sécurité des citoyens.

Mais je vais plus loin, et je dis que la peine de mort, d'une part, ne réprime ou ne prévient pas le meurtre, et, de l'autre part, accroît les dangers de la société en entretenant la férocité des mœurs.

Examinez l'état d'esprit du criminel prêt à commettre un meurtre. Son crime, je l'ai déjà dit, n'a

que deux motifs : une passion violente, ou un intérêt cupide. Si c'est une passion, le criminel est déjà dans le délire, dans la démence, et la crainte de la pénalité disparaît pour lui : il assouvit sa passion à tout prix ; il ne recule pas devant la mort, au contraire. (Interruption, rumeurs.)

M. Mermilliod. Mais c'est du fatalisme !

M. de Lamartine. J'entends un de mes collègues dire que c'est là du fatalisme. Eh ! Messieurs, n'est-ce pas moi qui viens de protester d'avance contre cette imputation, en flétrissant ces doctrines d'impulsion irrésistible au crime, dont les criminels se couvrent contre leur conscience et contre la loi? Je ne parle pas ici de l'état du criminel avant que son intelligence ait été subjuguée et obscurcie par la pensée du crime, mais du coupable déjà coupable dans la perpétration de son acte; et je dis que la nature humaine est ainsi faite, que souvent l'idée de jouer sa passion contre sa vie, que l'idée de la mort est une sorte d'excitation féroce au crime, et qu'il se justifie à lui-même sa perversité en se disant : « Je risque ma vie contre celle d'un autre. » Et si c'est un intérêt, comme le criminel est à froid et qu'il pèse son crime contre son risque, s'il persévère à tenter le crime, c'est qu'évidemment la peine de mort, lointaine, incertaine, douteuse, n'agit plus sur son esprit. Dans les deux cas, l'intimidation est donc nulle.

Non, croyez-le, Messieurs, l'intimidation par la

peine de mort a sans doute quelque efficacité dans un petit nombre de cas; mais cette intimidation est bien faible dans un temps où les convictions religieuses affaiblies ne laissent voir dans la mort qu'une seconde de douleur, à peine sentie, sans conséquence au delà du tombeau; dans un temps où le suicide, la mort choisie, la mort volontaire est tellement multipliée, que l'homme joue avec sa vie comme avec une chose vile; où il verse son sang comme l'eau, où il invente tous les jours des moyens rapides et doux de quitter la vie comme on quitte un supplice. Croyez-moi, croyez-en les faits : dans un temps pareil, ce n'est pas la mort qu'il faut apprendre à craindre, c'est la vie qu'il faudrait apprendre à respecter!

On nous parle aussi d'expiation. Messieurs, un mot sur l'expiation. Est-ce devant Dieu, est-ce devant les hommes que la justice pénale est une expiation? Si c'est devant Dieu, je vous comprends : oui, devant l'Être infaillible, qui peut seul proportionner la peine au délit, il y a, il doit y avoir expiation; mais, devant les hommes, la justice pénale ne peut avoir qu'un de ces trois objets en vue : indemniser la victime, corriger le coupable, préserver la société. Indemniser la victime : par la peine de mort vous ne le pouvez pas; tout le sang que vous verserez ne restituera pas une goutte de celui qui aura été répandu. Corriger le coupable : vous ne

le pouvez pas, si vous le tuez. Préserver la société : je viens de vous démontrer que la peine de mort n'agit presque pas dans huit cas sur dix, et que la société est pourvue de forces suffisantes pour sa préservation.

Mais je dis plus. Je dis que l'abolition de la peine de mort, que nous vous demandons, sera la préservation la plus puissante que vous puissiez procurer à la société contre l'homicide. Oui, je dis que quelques gouttes de sang répandues de temps en temps sous les yeux du peuple, comme pour lui en conserver le goût, seront moins efficaces que cette proclamation sociale de l'inviolabilité de la vie de l'homme, que vous ferez à la face du monde en abolissant l'échafaud. C'est un dogme auquel votre exemple donnera une autorité toute-puissante. « Qu'est-ce donc, se dira l'homme pervers, que cette vie de l'homme devant laquelle la société tout entière s'arrête? Le sang de l'homme est donc sacré, puisque la société, qui a le pouvoir de le répandre en expiation, s'abstient d'en verser une goutte, même de celui qui a donné la mort? » Sans doute vous auriez encore des crimes, mais ils seraient plus infâmes, plus déshonorés, plus rares; et la pénalité corrective et pénitentiaire, mieux appliquée parce qu'elle serait plus douce, ne donnerait plus ces scandales de l'impunité, encouragements au crime. Car je ne vous demande l'abolition que le jour où

vous aurez le système pénitentiaire : vous allez le discuter. Un système pénitentiaire est le préambule indispensable de la loi sur l'abolition de la peine de mort.

N'hésitons donc pas davantage, Messieurs ; rendons-nous à ces symptômes évidents de l'opinion publique, à ces pétitions signées avec un religieux sentiment, à cette horreur du peuple pour l'échafaud, qui le fait reculer d'année en année de vos places publiques jusque dans vos faubourgs les plus reculés; à ces scrupules des jurés, qui refusent à la loi des condamnations capitales que leur conscience leur défend. N'attendez pas que le crime cesse entièrement! c'est à vous de commencer. La société et le criminel se regarderont-ils éternellement l'un l'autre, pour savoir lequel cessera le premier de verser le sang? Commencez, et ne craignez pas ces périls dont on vous effraye. Non, la clef de voûte de la société n'est pas la mort! la clef de voûte de la société, c'est la moralité de ses lois!

Il y eut ici un beau mouvement en 1830 : ce fut le jour où un de nos dignes collègues dont la voix nous manque aujourd'hui, et dont l'absence à cette Chambre est un reproche au pays, M. de Tracy, vous demanda de proclamer l'abolition de la peine de mort le lendemain de votre victoire : c'eût été là une date mémorable, une date glorieuse de votre constitution. Ce moment était propice; c'est dans les

grandes émotions que l'homme se sent plus généreux, parce qu'il est plus homme : alors un vote magnanime pouvait vous être arraché, et s'échapper, dans un élan d'enthousiasme, de l'unanimité de vos cœurs. Vous vous arrêtâtes; ce fut un malheur pour l'humanité! Mais puisse ce malheur tourner à la gloire de la Chambre de 1838, et lui laisser l'honneur de cette abolition! Vous avez fait de grandes choses depuis sept ans, quoiqu'on calomnie toujours le présent.

La suppression des jeux, la suppression des loteries, la loi sur les aliénés, l'admission des circonstances atténuantes, les lois charitables sur l'enseignement gratuit, prouveront à la postérité que vous avez compris que les lois humaines devaient être des traductions des lois divines. Non! cette époque n'a pas été stérile. Mais voulez-vous la marquer d'un sceau ineffaçable? voulez-vous prendre date dans les siècles, en associant vos noms à une de ces grandes résolutions morales vers lesquelles les temps à venir reportent les yeux pour en bénir les auteurs? Suivez l'instinct de vos âmes, croyez que le sentiment qui inspire ces pétitions est plus infaillible que la routine et la logique qui les repoussent; et renvoyez-les au conseil des ministres, en lui demandant de vous apporter, pour premier article de la loi sur le régime pénitentiaire, l'abolition de la peine de mort. (A gauche : Très-bien! très-bien!)

SOCIÉTÉ DE LA MORALE CHRETIENNE.

PRÉSIDENCE DE M. DE LA ROCHEFOUCAULD.

SUR L'ABOLITION

DE LA PEINE DE MORT.

DISCOURS

PRONONCÉ

A L'HOTEL DE VILLE DE PARIS,

LE 17 AVRIL 1837.

MESSIEURS,

Vous continuez votre œuvre, en sollicitant toutes les forces de l'intelligence et de la conscience de votre époque à concourir avec vous à l'abolition de la peine de mort. De tous les points du monde pensant, on s'associe à vos pieux désirs; on vous adresse des vœux, on en adresse aux Chambres lé-

Digitized by Google

gislatives, on en adresse au ciel même pour cette réhabilitation de nos codes, où on lira d'autant plus la sainteté de la justice, qu'on en aura davantage effacé le sang. Mais pendant que tant de voix vous répondent « Oui, » d'autres voix nombreuses, consciencieuses, convaincues aussi, vous crient : « Non ; votre entreprise est un blasphème contre Dieu, un attentat contre la société. »

Depuis le jour où, dans cette même enceinte, vous couronniez les nombreux mémoires que votre concours européen avait fait naître, et dont quelques-uns vous avaient tellement émus que, si vous eussiez été une assemblée de législateurs, la peine de mort eût été abolie, comme elle doit l'être, dans un généreux mouvement de magnanimité et d'enthousiasme ; depuis ce jour, et comme par un dernier effort, les adversaires de l'abolition de la peine de mort ont eu presque seuls la parole. Et, disons-le avec regret, la presse périodique, cette presse qui devrait porter les idées et les sentiments toujours en avant de la législation, comme l'enfant court devant l'archer pour lui poser le but et l'attendre ; cette presse, pour cette seule fois trop lente et trop timide, n'a enregistré contre nous que les objections du doute ou les murmures de la société alarmée. Parmi ces murmures, parmi ces objections, il en est qu'il faut dédaigner, car ils ne sont que l'écho de la peur ou de la superstition du passé. Mais

il en est d'autres qui, par la sincérité de leur doute, par l'élévation de leurs motifs, par la dignité de leur expression, méritent de nous une attention sérieuse et une réponse pleine de mesure et de respect. De ce nombre sont celles d'un jeune et savant procureur général, M. Hello, qui nous a combattus en magistrat et en écrivain. Entre de pareils adversaires et nous, Messieurs, il n'y aura jamais d'autre dissentiment que celui qui existe entre une erreur et une vérité. Et encore cette erreur et cette vérité se touchent-elles; car l'erreur chez de tels hommes est aussi sainte dans ses motifs, est aussi humaine dans ses désirs que la vérité. Permettez-moi donc de discuter un moment contre un adversaire que nous serions si heureux de convaincre, et dont l'âme et le cœur sont déjà de notre côté. Je ne relèverai que les deux ou trois principales objections qu'il nous oppose. Ce sont celles que l'opinion publique garde comme une dernière armure, pour résister à l'entraînement qui la pousse à demander avec nous l'abolition des lois de sang.

Et d'abord, Messieurs, de quoi nous accuse-t-on? De vouloir détruire la justice? La justice! est-ce que nous pourrions la détruire? est-ce que c'est nous qui l'avons faite? est-ce que ce sont nos lois qui l'ont écrite? est-ce que quelqu'un pourrait nous dire ici qui a inventé la justice? est-ce que nous pourrions remonter assez loin dans les fastes de

l'humanité pour découvrir un jour où la justice ne fût pas déjà le cri de l'opprimé, le remords du méchant, le code ineffaçable écrit dans le cœur, et dont tous les autres n'ont fait que dériver? Rassurons-nous donc, nous ne détruirons pas la justice. Ah! si quelque chose pouvait la détruire, ce seraient les jugements humains; mais supprimez toutes les peines, elle les remplacera toutes; effacez tous les codes, elle les suppléera tous. Elle n'a pas besoin de codes, elle est la loi vivante et immortelle; elle n'a pas besoin de bourreau, elle est le vengeur suprême et partout présent; il n'est pas donné à l'homme de prévaloir contre elle. Tous les peuples n'ont-ils pas dit : « La justice de Dieu? »

Mais qu'est-ce donc, selon nos éloquents adversaires, que la justice pénale? C'est, disent-ils, l'expiation. C'est l'expiation, ajoute M. Hello, qui constitue la légitimité de la peine de mort. Si nos adversaires entendent ainsi la pénalité, nous ne nous étonnons plus d'être séparés d'eux par une question de vie et de mort, par un bourreau, par un échafaud. Il y a un abîme d'erreur et de malentendu entre nous.

Je demande un moment d'attention sérieuse à l'auditoire, et je réponds à M. Hello.

Vous dites que la justice pénale est l'expiation? Oui, si vous entendez parler de la justice dans ses rapports avec Dieu : Dieu étant la justice suprême,

le juge infaillible, l'appréciateur sans erreur, celui qui pèse à poids rigoureusement justes, celui qui compte jusqu'au cheveu tombé de la tête pour en demander satisfaction et le restituer, c'est envers lui, c'est devant lui, c'est par lui seul que la justice est expiation; c'est-à-dire qu'elle demande au coupable de se repentir, et de réparer dans une proportion rigoureusement égale au crime et au dommage qu'il a commis. Dans l'ordre religieux et surnaturel, la justice est donc en effet l'expiation; et ce repentir qui refuse de s'absoudre soi-même, ces pénitences, ces réclusions, ces macérations volontaires que, dans toutes les religions, le coupable s'inflige pour redevenir juste aux yeux de son juge invisible, ne sont que l'expression instinctive de cette justification par la peine. Mais dans l'ordre purement social en est-il de même? La justice est aussi là expiation sans doute, en ce sens que la société dit au coupable : « Tu souffriras en public, dans ta liberté, dans ton esprit, dans ta chair, pour que ta souffrance soit en exemple à tes frères, et conserve parmi les hommes la pensée visible de cette rémunération à chacun selon ses œuvres, qui s'appelle peine ici-bas, justice seulement là-haut. » Mais cette expiation des coupables envers la victime ne pouvant jamais être que fictive et approximative, puisqu'elle ne peut ni réparer ni indemniser réellement, il s'ensuit qu'elle est illusoire, et que

ce n'est pas elle qui constitue principalement la justice pénale. La justice pénale a trois objets : indemniser la victime, corriger le coupable, et défendre la société contre les tentatives ou les récidives du crime.

Voilà les trois conditions constitutives d'une justice pénale digne de Dieu, du temps et des hommes.

Indemniser la victime? en matière d'homicide, elle ne le peut pas par la peine de mort ; tout le sang qu'elle verserait ne restituerait pas une goutte de celui qui a été répandu.

Corriger le coupable? Elle ne le peut pas si elle le tue. Le glaive qui frappe le corps n'atteint pas l'âme ; en ôtant la vie et le temps au criminel, elle lui enlève la seule chance de repentir et de régénération morale dont il puisse racheter devant les hommes le mal que sa perversité leur a fait.

Défendre la société contre les tentatives ou les récidives du crime, voilà donc la seule excuse au maintien de la peine de mort. Toute la question est de savoir si la société en a besoin pour sa défense. C'est la question que nous avons examinée l'année dernière, et que nous avons résolue jusqu'à l'évidence en démontrant :

Que la substitution de la sanction pénitentiaire à la sanction de l'échafaud était aussi efficace et moins immorale que le sang versé par le bourreau ;

Que le dogme social de l'inviolabilité de la vie humaine, consacré par la législation contre elle-même, était la plus puissante sanction que la société pût donner à la vie de l'homme par l'exemple, en augmentant l'horreur des crimes par le religieux respect du sang;

Enfin, que la société instituée, armée, fortifiée par la civilisation, la religion, l'enseignement, les mœurs, les lois, les tribunaux, la police judiciaire et administrative, les prisons pénitentiaires, les colonies pénales, les bagnes, les exils, les déportations, l'opinion, la publicité, avait en moyens moraux comme en moyens matériels une force plus que suffisante pour répudier aujourd'hui une peine qui avait pu lui paraître légitime tant qu'elle se l'était crue nécessaire, mais qui devenait criminelle du jour où il y avait doute sur son indispensabilité. Nous avons dit et nous répétons : Qu'est-ce qu'une peine irréparable que le juge prononce en hésitant, dont l'opinion flétrit l'exécuteur, et qui ne sait laver le sang qu'avec du sang? Qu'est-ce qu'un doute auquel est suspendue la hache de l'exécuteur, et qui ne peut se résoudre qu'après que la tête a roulé sur l'échafaud? Nous renvoyons ces preuves à vos souvenirs, et nous passons à un autre ordre d'objections.

« Vous voulez, nous dit-on, constituer une justice pénale non sanglante, et vous oubliez que tous les

législateurs, toutes les nations, toutes les époques n'ont écrit la mort dans leurs lois que sous la dictée de leur instinct inné de justice, qu'on a appelé la loi du talion : œil pour œil, dent pour dent, vie pour vie. Nous pourrions ajouter, crime pour crime ! »

Non, Messieurs, nous ne l'oublions point; mais nous disons que cette loi du talion que vous prenez pour une loi éternelle, et que les législations primitives ont prises pour une révélation divine, n'était qu'une loi de colère, une loi d'ignorance, une loi de brutal instinct, la loi du bras qui se lève et qui frappe parce qu'on a frappé. Ce fut, dans l'enfance des institutions humaines, une sorte de satisfaction légale accordée au besoin de vengeance de l'homme. La loi que nous vous demandons, nous, est la satisfaction donnée à l'humanité et à la raison; et si vous nous dites que ce sont là de belles mais vaines paroles; que le talion étant le cri de la nature, il ne peut tromper le législateur, et qu'il faut le rédiger éternellement en loi pénale comme vous l'avez fait jusqu'ici, nous vous répondrons que l'œuvre du perfectionnement et de la spiritualisation des sociétés humaines n'est que le triomphe de la raison contre l'instinct, de l'esprit contre la chair, de la mansuétude contre la passion; et que cette loi du talion, cette loi qui frappe où l'on a frappé, cette loi qui fait le mal qu'on a fait, n'est pas la justice,

mais la passion brutale de la justice, c'est-à-dire la vengeance !

Voulez-vous juger l'arbre à son fruit? La loi a ses conséquences. Remontez à sa source, prenez-la dans les premiers temps où elle fut en usage, et jugez.

Un meurtre a été commis. La loi antique du talion appelle le plus proche parent de la victime, et lui dit : « Tue le meurtrier. » Voilà déjà deux vies d'hommes perdues pour une; voilà le sang qui coule deux fois au lieu d'une; voilà le hideux et dépravant spectacle de la mort donnée de sang-froid qui pervertit l'œil et trouble la conscience du peuple; voilà le dogme de l'inviolabilité de la vie humaine deux fois atteint, violé deux fois au lieu d'une, aux yeux des hommes. Mais derrière ce meurtrier légal il y a la famille, les amis, les enfants peut-être du premier meurtrier. Bien que ce meurtre légal se commette au nom de la justice, ils connaissent l'homme qui a demandé et obtenu la vie de leur père; ils gardent leur vengeance dans leur cœur; ils l'épient, ils le tuent : c'est leur talion à eux. Il faut une autre vengeance, la loi l'accorde; voilà trois homicides jetés déjà sur un premier homicide, et dérivés de lui : où cela finira-t-il? Il n'y a aucune raison pour que la mort, et la vengeance de la mort, et la vengeance de la vengeance de la mort, s'arrêtent. Et de talion en talion, l'un légi-

time sans doute et sanctionné par la loi, l'autre illégitime et motivé par la vengeance et la haine, l'homme tuera l'homme qui aura tué l'homme, et sera tué par l'homme qui aura à son tour un autre meurtrier et un autre vengeur, jusqu'à ce que l'homicide légal ou illégal s'étende indéfiniment dans une épouvantable multiplication de cadavres, où chaque crime devient la raison d'un autre meurtre, et chaque meurtre le prétexte d'un nouveau crime. Voyez ces nations où le talion a passé dans les mœurs! Je le demande à ces glorificateurs du talion : une telle loi peut-elle être une loi divine? peut-elle rester une loi sociale?

Dans notre système, au contraire, qu'arrive-t-il? Un crime est commis, un meurtre a lieu; le coupable est saisi, il est jugé; la société lui inflige une peine qui satisfait à la moralité publique sans rien accorder à la vengeance individuelle, et qui prévient à jamais toute récidive de la part du criminel. Si elle a droit sur sa vie, elle lui remet magnanimement sa vie; à l'instant tout est consommé, tout s'arrête. On ne sème pas la mort sur la mort, le sang sur le sang, pour éterniser la vengeance; la société ne dit pas à l'homme, comme la loi brutale du talion, « Fais aux autres comme ils t'ont fait; » elle lui dit, comme ce législateur du pardon dont le code illuminera enfin tous vos codes : « Rends le bien pour le mal; on a tué ton frère : ne demande pas le sang de son meurtrier, mais pardonne. L'œuvre de la

société, c'est de le protéger; la tienne, c'est de pardonner. » Encore une fois, laquelle de ces deux lois est la loi de Dieu? laquelle de ces deux lois mérite de devenir la loi des hommes? Vous avez déjà mille fois prononcé!

Mais ce n'est pas la conviction qui manque à la société politique, c'est le courage. Le même écrivain nous l'avoue. « Vous voulez, nous dit-il, faire une expérience dont on ne se détrompe qu'entouré de cadavres et bourrelé de remords. Vous rouvririez l'abîme où la société tient enfermé l'homicide. »

Ah! qu'il nous serait aisé de répondre, avec une trop juste mais trop sanglante ironie, à ces menaces d'effrayante responsabilité, si, ouvrant d'une main le code des peines et de l'autre les archives du crime, nous établissions par ce hideux parallèle que les pénalités exorbitantes, l'infernal génie des supplices, les tortures, les bûchers, les roues, les chevalets, n'ont pas diminué d'une mort le chiffre des meurtres! Montrez-nous donc, pourrions-nous dire à notre tour à ces écrivains qui nous menacent du péril de l'humanité, de la responsabilité de l'indulgence, montrez-nous donc sur quels témoignages vous assumez la responsabilité de la mort? Quant à nous, nous vous répondons de deux manières : par les faits et par le raisonnement. Les faits! ils vous prouvent que le crime contre les personnes se multiplie si peu en raison de l'intimidation décroissante et de l'a-

doucissement des supplices, que vous avez successivement aboli tous les supplices cent fois plus intimidants que la mort pour l'imagination des criminels, sans qu'il en soit résulté aucun débordement d'homicides, aucun accroissement sensible dans le nombre des crimes. C'est que la peine de mort a été abolie plusieurs fois, pendant de longues années, chez des peuples plus nouveaux et de mœurs moins douces que vous, et que le chiffre de la criminalité s'est abaissé au lieu de s'élever pendant ces rares jubilés de l'humanité. C'est que l'heureuse Toscane, placée en contact avec des populations où l'homicide est en quelque sorte endémique; c'est que l'immense empire de Russie, formé de populations neuves, diverses, barbares, ont vu, à la suite de l'abolition de la peine de mort, l'homicide s'abolir presque entièrement aussi. C'est qu'enfin la peine de mort n'a jamais été rétablie, après ces heureuses et concluantes expériences, par la nécessité de sévir contre un accroissement de crimes, mais par des passions politiques, ou par le féroce fanatisme des routines. Ce seraient là sans doute des épreuves de quelque valeur pour rassurer la société, à qui l'on donne sa peur pour une raison; mais la logique est plus rassurante encore que les faits.

Eh bien! je ne crains pas d'affirmer, après un examen approfondi de la statistique morale de l'homicide, que, sur dix meurtres dont vous analyserez

les causes, il y en a huit sur lesquels l'intimidation par la peine de mort est complétement inefficace comme moyen de répression, c'est-à-dire dans la perpétration desquels la considération du risque que l'on va encourir en les commettant n'entre absolument pour rien, et pour lesquels par conséquent la peine de mort est comme non avenue.

Quelles sont en effet les principales causes de l'homicide? C'est la colère, la vengeance, la jalousie, la haine, l'ambition, le fanatisme religieux, le fanatisme politique, la cupidité, et la crainte d'être découvert, qui fait tuer pour ensevelir un moindre crime dans un plus grand. Eh bien! prenez les comptes rendus de vos tribunaux; assistez aux drames révélateurs de vos cours d'assises; décomposez les éléments constitutifs de ces crimes; déroulez les replis de l'âme du criminel; entrez dans sa pensée au moment de l'acte, ou au moment de la fiévreuse préméditation qui précède l'acte; demandez-lui de vous rendre compte, de se rendre compte à lui-même de la nature et de la force de l'impulsion qui le pousse à son crime; mesurez cette force brutale, aveugle, frénétique d'impulsion, avec la force de résistance que l'intimidation par la mort peut opposer à sa pensée ou à sa main : en quelle proportion trouverez-vous l'impulsion et la résistance? la pensée présente, absorbante, consumante du crime, et la pensée éloignée, incertaine, inaperçue du supplice?

Sera-ce donc la colère? Mais le bouillonnement du sang enivre toute pensée, trouble tout calcul; mais la vibration physique des nerfs soulève et brise tout obstacle; on a frappé avant de savoir que la passion a levé et armé la main. Est-ce dans la jalousie? Mais la jalousie c'est deux passions dans une; c'est l'amour et la haine tellement confondus dans une horrible lutte, qu'on ne sait plus si c'est la haine ou l'amour qui frappe, et que chacune des deux passions se multipliant par l'autre, il en résulte une force d'entraînement tellement puissante, que l'homme hait ce qu'il adore et adore ce qu'il tue. Dites à l'insensé que cette double frénésie possède, qu'il y a une peine de mort : et que lui importe? Ne se donne-t-il pas mille morts à lui-même, en la donnant à celle sans laquelle il ne veut ni ne peut supporter la vie? Est-ce la haine? Mais quand elle est poussée jusqu'à cette antipathie délirante et pour ainsi dire physique, ne se satisfait-elle pas à tout prix? Est-ce la vengeance? Mais son premier acte est de se dire : « Je m'immole moi-même à cette horrible joie d'immoler mon ennemi. » Est-ce l'ambition? Elle voit l'impunité assurée dans le triomphe, et le succès même de son crime est sa garantie contre sa peine. Est-ce le fanatisme politique? Il voit son immortalité dans son supplice, et sa fausse et atroce gloire dans son échafaud. Vous l'aviliriez en l'en privant, comment le craindrait-il? Enfin, est-ce le fanatisme religieux? Il voit le ciel

pour récompense, et son supplice il l'appelle martyre; le prix qu'il attend est infini : comment le mettrait-il en balance avec cette mort qu'on ne souffre qu'une seconde, et qui lui conquiert une éternité? Vous voyez donc que dans aucun de ces crimes, lorsque les passions qui les produisent sont poussées à ce délire qui est le crime lui-même, la peine de mort ne peut agir ni n'agit réellement comme intimidation répressive et spécifique, car toutes ces passions sont plus fortes que la mort, et que la proportion n'existe plus entre l'incitation au crime et la prétendue intimidation du criminel. L'équilibre est rompu d'avance entre la pénalité et la passion; s'il ne l'était pas, la passion n'aurait pas la force du crime, elle ne serait plus la passion, le crime ne s'accomplirait pas!

Restent donc les crimes commis par cupidité. Mais la cupidité n'est pas de sa nature une passion martiale et homicide. Les passions sociales ont quelque chose de moins énergiquement atroce que les passions de la nature; la lâcheté, la bassesse, la ruse qui les caractérisent, leur font enfanter plus de vices que de crimes : cependant un certain nombre de crimes contre les personnes appartiennent à la cupidité. Nous convenons que dans ces cas la peine de mort peut agir souvent comme intimidation. Mais, dans ces cas-là même, n'agit-elle pas aussi quelquefois comme incitation? c'est-à-dire le crimi-

nel qui a poussé le vol, le guet-apens, la violation du domicile jusqu'à la violence contre la personne, ne donne-t-il pas souvent la mort précisément pour enlever toute possibilité de témoignage et de constatation à son crime? C'est ce qui nous est confirmé, non-seulement par la nature et l'analyse des crimes, mais par l'aveu même d'un grand nombre de coupables.

Que résulte-t-il de cette anatomie de passions homicides? Que la peine de mort peut intimider efficacement dans les cas d'homicides par cupidité, bien que dans ces cas-là même elle puisse aussi pousser quelquefois à la consommation du meurtre; mais que, dans presque tous les autres cas d'homicides par passions, l'intimidation n'agit pas; c'est-à-dire que dans dix hypothèses d'homicide il y en a huit pour lesquelles la peine de mort est non avenue, et deux où l'effet de la peine de mort est incertain.

Et c'est pour un si faible et si douteux résultat d'intimidation que vous vous obstinez à maintenir une peine qui répand le sang comme l'eau, qui dépravé l'œil, qui aguerrit la main et l'instinct du peuple à l'homicide; qui lui enlève, autant qu'il est en vous, cette prévoyante et instinctive horreur que la nature lui a donnée pour la mort violente! Vous craignez l'expérience, dites-vous; mais comptez-vous donc pour rien, comme préservatif, comme moyen de moralisation par la toute-puissance de l'exemple, ce magnifique élan du législateur d'un

grand peuple, qui, pour consacrer socialement ce dogme de l'inviolabilité de la vie humaine, briserait le glaive, et dirait au peuple : « Regardez ! le sang de l'homme est si sacré, que nous qui aurions le droit et la force de le répandre en expiation, nous nous interdisons à jamais d'en verser une goutte, même celui du criminel ! La vie de l'homme n'appartient à personne, ni à vous, ni à nous, ni à l'homicide, ni au juge de l'homicide; elle n'appartient qu'à Dieu. Malédiction sur celui qui attentera à cette propriété du seul Auteur de la vie ! » Qu'est-ce donc, se dirait l'homicide, que cette vie de l'homme, devant laquelle l'humanité tout entière s'arrête?

Et cependant, Messieurs, ne nous faisons pas d'illusions, même pour un si miséricordieux résultat; le crime ne disparaîtrait pas de la terre, il serait seulement plus lâche et plus odieux. En accroissant l'horreur pour le criminel, ne déshonoreriez-vous pas davantage le crime? ne le rendriez-vous pas plus rare? Du moins la pitié pour le coupable ne viendrait pas, comme aujourd'hui, atténuer au pied de l'échafaud l'exécration contre le meurtrier. Non, le crime ne disparaîtrait pas; mais il serait plus crime. Le crime ne disparaîtra jamais de la terre tant que le feu des passions, que le Créateur a allumé pour échauffer et féconder la nature humaine, se nourrira des éléments incendiaires que la société jette

dans le cœur de l'homme; le crime ne disparaîtra pas de la terre tant que la société ne sera pas parfaite : c'est dire assez qu'il durera autant qu'elle. Loin de nous ce rôle facile et banal de blasphémateur de la société! loin de nous la pensée de rejeter sur l'ordre social toute la responsabilité des perversités qui l'affligent et le déshonorent! Si ces hardis démolisseurs, qui font si bon marché de l'œuvre des siècles, et qui voudraient subvertir jusqu'à la dernière pierre cet édifice des législations humaines pour le reconstruire avec des passions ou des rêves, faisaient leur compte avec cette société qu'ils calomnient; s'ils se demandaient, « Que serions-nous sans elle? que serions-nous si nous n'avions trouvé préparés par elle, ni la paternité, ni la famille, ni l'État, ni les religions, ni la propriété, ni le travail, ni l'hérédité, ni les traditions, ni les mœurs, ni les lois, ni l'enseignement? » leur révolte se changerait en respect et leur invective en reconnaissance. Cependant nous sommes loin de nous dissimuler aussi que les vices, les ignorances, les égoïsmes de la société ne soient pour beaucoup dans les crimes qui la souillent; qu'en se réformant elle-même elle ne puisse réformer l'individu, et qu'en faisant entrer, par exemple, une seule vertu du christianisme dans ses législations, la charité, elle ne supprimât cent fois plus de crimes que les échafauds n'en épouvantent.

Pourquoi donc hésitons-nous tant? Pourquoi, tandis que la mort, qui frappait deux cents fois par année sous la Restauration, n'a frappé que vingt-cinq fois en 1835? pourquoi, tandis que le dégoût populaire repousse de faubourg en faubourg l'instrument de mort qu'aucune place ne veut plus porter, pourquoi continuons-nous à préconiser la mort comme un dogme, l'échafaud comme un autel, le bourreau comme un expiateur public? La société est-elle une divinité plus implacable que ces dieux de sang auxquels vous immoliez autrefois des victimes humaines, et qui ne vous en ont plus demandé du jour où vous avez eu l'audace de leur en refuser?

Pourquoi? Ah! c'est que la loi pénible du travail existe pour l'esprit comme pour le corps; c'est que la société ne se modifie qu'à la sueur de son front; c'est que la confiance généreuse qui fait accomplir les grandes choses manque aux peuples, parce que la foi leur manque dans l'assistance de cette providence sociale qui ne leur demanderait qu'une vertu pour leur faire réaliser des miracles; c'est que la vérité en tout genre, quand elle veut s'introduire dans le monde, trouve toujours un mensonge ou un préjugé établi qui lui dispute sa place au soleil; c'est que Galilée fut obligé de passer par l'exil et par les cachots pour démontrer une vérité astronomique qui ne semblait devoir déplacer quelque

chose que dans le firmament, comme le Christ fut obligé de passer par la tombe pour déplacer le polythéisme et l'esclavage de cette terre, où il apportait Dieu et la charité!

Ceci nous dit, Messieurs, que nous devons travailler sans découragement et sans impatience à l'œuvre sainte que vous avez entreprise, et où tant de nobles sympathies vous suivent du cœur et vous fortifient. Il y a sur la terre deux genres d'erreurs contre lesquelles les innovations ont à lutter : les unes, qui s'incarnent dans le monde en intérêts pour ainsi dire matériels, celles-là ne se dépossèdent jamais d'elles-mêmes; les combats qu'il faut pour les vaincre s'appellent des révolutions, et les révolutions elles-mêmes s'arrêtent rarement dans la justice. Les autres ne sont que des préjugés, des superstitions de la pensée, qui n'ont de racines que dans nos ignorances, et qui ne demandent pour tomber que le contact d'un rayon de lumière et un souffle de la parole de l'homme. Eh bien! l'erreur que nous combattons est de cette nature. La peine de mort, enlevée à la loi, ne dépossédera que le bourreau. L'horrible propriété de l'échafaud ne sera revendiquée par personne; ce sera le champ du sang laissé par l'infâme, que personne ne voulut ni acheter ni ensemencer après lui. Nous n'aurons besoin, pour abattre la machine de mort qui consterne le sol de son ombre, ni de la hache, ni du marteau

des révolutions; et si le Dieu qui juge nos pensées daigne bénir nos efforts, elle s'écroulera d'elle-même au faible vent de nos paroles, et au bruit de vos applaudissements.

Digitized by Google

CONTRE LA CONVERSION DES RENTES

CINQ POUR CENT.

DISCOURS

PRONONCÉ

DANS LA SÉANCE DU 17 AVRIL 1838.

Messieurs,

Je m'efforcerai d'imiter la bonne foi de discussion et la modération de conclusion dont l'honorable préopinant vient de me donner l'exemple.

Si je n'avais à répondre, dans cette question, qu'à des convictions aussi étudiées, ma tâche serait facile; je n'aurais que bien peu d'illusions à détruire, et aucune passion mauvaise à combattre.

La Chambre, en me voyant monter pour la quatrième fois à cette tribune, s'attend sans doute, non sans une certaine impatience, que je vais re-

produire les motifs qui ont soulevé ma conscience et la conscience publique contre la justice, contre l'équité de la conversion forcée de nos rentes; contester le droit, nier la possibilité de l'exécution, ou en exagérer les difficultés. Rien de tout cela, Messieurs; je conserve sans doute mes convictions, mais je les conserve comme protestation personnelle et impuissante; j'écarterai entièrement ce côté de la discussion. Je ne reproduirai pas un seul des arguments que j'ai apportés jusqu'ici à mes collègues contre cette mesure, j'en fais le sacrifice à leur impatience : je me suppose faisant partie de la majorité, croyant comme elle à la justice, aux conséquences, aux avantages de la réduction, et je vais me borner à examiner la proposition dans son esprit, dans son chiffre et dans sa portée politique. Et d'abord je remercie l'auteur de la proposition et la commission d'avoir franchement, énergiquement abordé leur initiative, et amené cette discussion complète, solennelle : le pays, les rentiers, la fortune publique en avaient besoin; l'agiotage le plus effréné s'emparait déjà de l'indécision des esprits et des capitaux. Il faut que cela finisse. Quel que soit le vote de la Chambre, le rentier connaîtra son sort, et le pays saura ce qu'il doit attendre des promesses exagérées qu'il se fait sur la foi de tant de promesses. Nous allons passer des illusions aux réalités, c'est-à-dire aux chiffres.

Mais avant d'y suivre l'honorable rapporteur de votre commission, permettez-moi une seule réflexion.

Toutes les fois qu'une grande mesure politique, législative et financière, et celle-ci renferme malheureusement ces trois conditions; toutes les fois, dis-je, qu'une pareille mesure remue si profondément le fond d'un pays, les opinions, les intérêts, la fortune publique et les fortunes privées; toutes les fois qu'une controverse passionnée s'en empare, et partage en deux camps les citoyens que trois ans de discussion n'ont pu concilier, il y a à parier qu'une telle mesure est pleine de périls, et qu'il eût été plus sage de s'abstenir. Remuer sans nécessité absolue, sans des avantages aussi évidents qu'immenses, les plus lourdes questions de propriété, de bonne foi publique, de crédit; remuer deux milliards et demi dans la bourse de deux cent cinquante mille rentiers français, dont cent vingt-deux mille ne sont inscrits que pour des rentes au-dessous de mille francs, c'est-à-dire au-dessous du nécessaire, dont quatre-vingt mille ne sont inscrits que pour des rentes au-dessous de cinq cents francs, c'est-à-dire pour l'épargne du pauvre, pour la faible réserve de l'économie laborieuse; s'exposer à susciter dans une pareille masse de citoyens l'attristement, la désaffection, le murmure même injuste qui suit toujours un tel grief; donner une oscillation si imprudente

au crédit, qui depuis six ans prenait enfin son équilibre, et réprimait, par cet équilibre même, les spéculations immorales de l'agiotage; passionner l'une contre l'autre les deux natures de propriété, celle de la terre et celle de l'argent, qui, par leur union, et par leur union seule, forment la richesse générale; animer les campagnes contre les villes, les producteurs contre les consommateurs, les départements contre Paris, véritable guerre civile entre les fortunes, dont le motif est un mensonge, et où la victoire ne peut ruiner que les deux partis; donner satisfaction au riche contre le pauvre, à l'insatiable cupidité des propriétaires de terres contre la richesse précaire, économe, sans cesse menacée, de cette classe nombreuse qui se forme dans les sociétés démocratiques, et qui ne récolte que sur ses industries, sur ses épargnes, sur ses sueurs; faire tout cela sans aucun de ces grands prétextes que les nécessités révolutionnaires ne justifient pas, mais qu'elles expliquent; faire tout cela à dix-sept ans de distance de l'époque où le crédit s'est fondé parmi nous et a tout sauvé; à huit ans d'une révolution qui a secoué le trône, les institutions, les imaginations, les choses, les hommes, avant que rien soit rassis dans un état qu'on peut appeler le provisoire de l'Europe; faire tout cela sans aucun motif de quelque valeur, on ne sait pourquoi, par caprice, par ennui d'un repos pourtant si court, pour obéir à je

ne sais quel vent de l'opinion publique, souffle, n'en doutez pas, par les ennemis de votre prospérité au dehors et par des agioteurs au dedans : je vous le demande, n'y a-t-il pas là de quoi faire trembler tout homme d'État, tout ami de son pays, tout gouvernement, toute chambre, au moment d'accepter leur part d'une si lourde responsabilité? Voilà cependant l'esprit de la proposition ! (Vive adhésion.)

Mais il y en a un autre, et selon moi il est plus grave encore. J'ai dit que je ne contesterais pas le droit de remboursement ; en effet, je ne rentrerai pas dans cette controverse ; j'admettrai tout ce que vous voudrez à cet égard ; je dirai avec vous que les tiers consolidés, les communes, les établissements publics, les débris de tant de banqueroutes qui forment le noyau, le premier fonds de votre dette, peuvent être légitimement réduits de nouveau ; que les actes de cinq gouvernements qui vous ont précédés, les paroles de Cambon, de M. Corvetto, n'ont aucun sens ; qu'on peut rembourser un capital en l'arbitrant à son caprice, là où la loi constitutive a formellement déclaré qu'il n'y aurait point de capital ; qu'il est parfaitement juste d'avoir, dans un contrat aléatoire avec ses créanciers, des conditions inégales, des conditions à deux tranchants, au moyen desquelles, si la rente de vos créanciers baisse et perd, vous profitez de la baisse pour ra-

cheter la rente à perte pour eux, et si elle monte, vous la réduisez forcément par une réduction du revenu et du capital; qu'il est équitable de dire au pays : « Voilà des capitalistes étrangers, des traficants d'argent qui ont gagné démesurément sur nos rentes en 1814 et en 1817. Vengez-vous sur ces 250,000 petits rentiers de bonne foi qui depuis ont acheté vos rentes, non pour agioter, mais pour vivre; et faites payer ainsi à nos concitoyens laborieux, économes, les bénéfices usuraires de ces agioteurs qui ont écoulé prudemment toute la rente entre des mains nouvelles. » (Mouvement en sens divers.)

Je le répète, admettons que tout cela soit parfaitement le droit de l'État. Vous ne me contesterez pas du moins que cela n'est pas reconnu tel par tout le monde; et je n'aurais qu'à vous citer ces grandes et mémorables discussions de 1825, où les hommes que l'opposition comptait alors parmi ses orateurs, où Casimir Périer lui-même, protestaient avec tant d'énergie contre ce qu'ils appelaient une spoliation et une banqueroute. Vous ne me contesterez pas qu'il y a là quelque chose de violent, quelque chose de dur, quelque chose de louche; et que si la moralité publique est sauve selon vous, l'honnêteté, la délicatesse publique, cette loyauté de transactions plus évidente que le soleil, et qui doit présider surtout aux actes des nations et aux rapports du fort contre le faible, des gouvernants

envers les particuliers, n'est pas suffisamment préservée dans une cause que vous jugez seuls et sans contradiction contre vos créanciers; dans un jugement que vous rendez seuls, et dont la conséquence est une expropriation en votre faveur et au détriment de votre partie adverse? Non, cela n'est pas suffisamment honnête pour un acte législatif d'une grande assemblée, chargée de donner l'exemple de la bonne foi à une nation tout entière. Un particulier qui agirait comme on vous propose d'agir ne sortirait pas d'un pareil acte avec la considération intacte : que sera-ce donc d'une nation? Souvenez-vous de ce mot d'un roi : « Si la bonne foi était exilée de la terre, elle devrait se retrouver dans le cœur des rois. » Vous êtes plus que les rois, vous êtes la probité d'un grand peuple. Ne rougiriez-vous pas de penser que ce qui troublerait la conscience, que ce qui altérerait la délicatesse d'un particulier, vous n'avez pas craint de le conseiller à votre pays?

Mais je passe à l'examen de la proposition en elle-même. Elle formule un projet qui n'est en soi ni meilleur ni plus mauvais que tout autre, car en semblable matière tout projet qui ne vient pas d'en haut, tout projet qui ne vient pas du gouvernement, c'est-à-dire qui n'est pas conçu du point de vue général de toutes les choses au dedans et au dehors, qu'un gouvernement seul est placé pour

apprécier et concilier; tout projet aussi essentiellement politique qui n'est pas dans le gouvernement l'expression d'une conviction spontanée, mûre, décisive, et qui n'arrive pas aux Chambres avec le crédit moral, l'autorité parlementaire et l'impulsion fort unanime de l'action du gouvernement sur les Chambres; tout projet qui vient d'en bas, qui sort de l'initiative d'un groupe quelconque de députés, opposition ou majorité; tout projet qui impose au gouvernement des conditions avec lesquelles il conteste; tout projet semblable, et fût-il le mieux conçu du monde, est impossible et inexécutable. Il faut de nécessité ou que le gouvernement le brise, ou qu'il brise le gouvernement (Sensation); ou bien, et c'est ce que nous verrons peut-être dans cette occasion, il faut qu'accepté sans conviction et sans énergie par la Chambre, mollement combattu par le gouvernement, il soit adopté comme un principe vague qui n'engage à rien, et que, ballotté d'une Chambre à l'autre, il se traîne quelques années de tribune en tribune jusqu'à ce que le temps en fasse justice, ou qu'un gouvernement décidé et à forte initiative vienne substituer sa pensée à la vôtre, et apporter le véritable projet. Tel sera, je n'en doute pas, le sort de celui que nous discutons; et vous allez voir qu'il a en lui-même le sentiment de son impuissance, et que les hommes de finance consommés qui y ont consacré leurs veilles en ont eu

le sentiment eux-mêmes, ont voulu seulement sauver l'honneur de l'initiative de la Chambre, n'ont pu arriver qu'à l'impossible. (Marques d'adhésion.)

Que demande la commission? Examinons-le d'abord article par article.

L'article 1er autorise la création de rentes à un taux méconnu pour remplacer les cinq pour cent, c'est-à-dire pose un problème pour une solution, résultat inévitable de la situation de la commission. On part d'un faux principe, on croit le tourner, on se trouve face à face, et on tombe dans la contradiction et dans l'impossible.

Plus loin, le même article déclare la faculté d'option réservée aux rentiers préalablement. Quelle option? Le choix entre la réduction d'un huitième pour cent sur le revenu, ou de huit pour cent sur le capital. La commission aurait pu s'épargner cette raillerie.

Le même article propose au gouvernement de bénéficier 70 c. par 5 fr. de rentes, et de ne pas perdre plus de vingt-trois pour cent sur l'accroissement du capital? Nous allons voir tout à l'heure ce que cela veut dire.

L'article 2 autorise les rentiers convertis à conserver six ans la totalité de leur revenu actuel. Ce sont les fameuses annuités de M. Humann sous une autre forme. Elles firent crouler ce projet. Elles ajournent tout bénéfice du Trésor de sept ans au

moins, et la perturbation et l'accroissement du capital commencent dès aujourd'hui.

L'article 3 crée les séries; loterie forcée où vous chargez le hasard, digne auxiliaire de votre justice, de distribuer non vos faveurs, mais vos rigueurs : ainsi vous violez l'égalité même entre les expropriés. Le riche sera maintenu, le pauvre décimé; c'est le scandale ajouté à l'expropriation. C'est plus, c'est la perturbation et le murmure continués pendant un temps indéfini. Pour frapper une fois, on entendra le coup, on entendra le cri pendant dix à douze ans de suite. Quelle politique! (Très-bien! très-bien!)

L'article 4 autorise le ministre des finances à émettre des bons du Trésor, pour rembourser ceux qui demanderont à l'être. Qu'est-ce que cela? C'est convertir votre dette non exigible en une dette exigible à échéance et inconnue. C'est la pire des conditions en finance pour un État. Le jour où il doit à échéance, il est à la merci des prêteurs.

Mon honorable collègue et ami dans cette question, M. Liadières... (On rit.) Messieurs, je n'ai pas prétendu solliciter le rire de la Chambre dans une question si sérieuse. (Très-bien!) J'ai dit, « Mon honorable ami dans cette question », parce que nous n'avons point ici d'amitié systématique, et que nous nous rallions tour à tour à ceux qui professent la même vérité que nous. M. Liadières donc

m'a évité la peine de discuter la partie la plus intéressante, selon moi, de cette question, je veux dire le déclassement des rentes, et les funestes effets qui pourraient en être la conséquence quant à la moralité. Je le remercie des détails dans lesquels il est entré à cet égard.

Le même article autorise à rembourser avec la réserve de l'amortissement que la loi de 1837 a affecté aux travaux publics. Il faudra porter au budget des allocations équivalentes à ce que vous prendrez sur l'amortissement. Le contribuable s'y trompera-t-il?

L'article 5 conserve, aux rentes nouvelles à créer, l'amortissement. Nous allons examiner comment cela se combine, au préjudice du Trésor, avec l'accroissement de capital de l'article 1er.

Enfin, le dernier article impose aux ministres l'obligation de rendre compte de l'exécution de ces injonctions deux mois après l'ouverture de la session prochaine. Question politique. Je la réserve. C'est la substitution de l'omnipotence de la Chambre à l'omnipotence de la loi : ce n'est rien moins qu'une révolution parlementaire.

Maintenant raisonnons le projet en chiffres, et voyons le résultat purement financier.

Vous augmentez le capital de votre dette d'environ 500 millions, le calcul vous le prouve; et en même temps vous conservez l'amortissement re-

porté du cinq pour cent anéanti sur vos rentes nouvelles.

Or, qu'est-ce qu'un capital accru? « C'est un mot, dites-vous, pour le rentier; c'est une illusion que nous lui jetons pour le consoler. » Mais pour l'État, Messieurs, pour la nation qui nous suit, est-ce un mot? Oui et non. Oui, quand l'État est en discrédit et en péril, l'accroissement et la dénomination du capital ne signifient rien pour le rentier contre l'État, puisque l'État ne peut jamais être contraint de rembourser, et que la rente ne vaut réellement pour le rentier que ce qu'on lui en donne à la Bourse. L'État a beau dire : « J'ai accru ce capital, je l'ai appelé 100; » on en donnera au rentier 50 ou 25. Mais quand l'État est prospère, c'est autre chose. Les possibilités, les probabilités en remboursement qui s'approchent, lui font avec raison considérer l'accroissement et la dénomination de son capital comme une réalité, et le prix des rentes en est elevé à la Bourse. Qu'en résulte-t-il? Que l'amortissement la paye plus cher, ou met plus d'années à la racheter; et que cette surcharge de l'amortissement équivaut et au delà au bénéfice que vous prétendez opérer sur le service de la rente.

Vous accroissez aujourd'hui de 552 millions le capital de votre dette convertie. Le rachat de ces 552 millions en vingt-cinq ans est de 20 millions et quelque chose par an. J'admets que cet accrois-

sement, que vous prétendez fictif, n'élève que de un pour cent le taux de la rente qui les représente par année. Je ne puis pas l'évaluer moins; c'est un million par an à retrancher des bénéfices promis.

Vous autorisez les rentiers convertis à conserver six ans leur revenu intégral : si la moitié seulement des rentiers use de cette faculté, c'est 46 millions environ; l'intérêt est de 2,300,000 fr. à retrancher encore évidemment du prétendu bénéfice.

Vous enlevez 5 millions sur 26 : j'en ai fait le relevé aux établissements publics possesseurs de rentes, Légion d'honneur, Invalides, majorats, Banque de France. Ces établissements publics ne pouvant se soutenir sans la totalité de leurs revenus, vous y suppléez sur le budget : à retrancher encore du bénéfice environ 5 millions.

Vous prenez sur les fonds de réserve de l'amortissement, pour rembourser la rente, ce qui était destiné aux travaux publics. Il vous faut y pourvoir autrement sur le budget par environ 3 millions à effacer encore.

Que vous remboursiez par série ou par bons du Trésor, ou que vous fassiez des emprunts pour rembourser, l'opération laissera toujours entre les mains des banquiers ou des intermédiaires environ ou au moins un pour cent; c'est 30 millions. L'intérêt est de 1,500,000 fr. perdus encore pour le contribuable et pour le Trésor.

Enfin, vous retranchez à deux cent soixante mille rentiers environ 15 millions sur leur revenu : comme un grand nombre ne sont inscrits que pour le nécessaire, il est de nécessité qu'ils se retranchent aussi sur leur dépense et sur leur consommation. Je suppose qu'ils ne se réduisent que de 10 millions; le revenu de ces 10 millions en impôts indirects et de consommation est au moins d'un million pour le Trésor : à retrancher donc ce million.

Ainsi voilà l'analyse consciencieuse de l'opération en chiffres.

Vous gagnerez 15 à 19 millions sur le service annuel de la rente.

Vous perdez 15,300,000 fr. sur tous les services que je viens de vous énumérer, et 500 millions que vous accroissez sur le capital de votre dette. Vous jugerez. Je défie le calculateur le plus consommé de trouver un de ces chiffres menteurs ou exagérés. Ce n'est pas la volonté, c'est le calcul, qui m'a amené à ce résultat, à cette balance entre le bénéfice et la perte.

En un seul mot, voulez-vous le projet de la commission? Une iniquité de dupes, une iniquité sans profit. 550 millions à racheter, dont l'intérêt est de 25 millions; vous en chargez la nation, et vous lui donnez 3 ou 4 millions à la place. Elle jugera, ou plutôt elle a jugé. (Sensation.)

Eh bien, Messieurs, est-ce là un résultat tel que

vous deviez tout ébranler, tout compromettre pour le faire demander au pays dans la forme que la commission propose, et pour l'imposer d'autorité aux ministres? Nous savons à quoi nous en tenir sur un enchérissement prétendu des terres, sur une prétendue diminution du taux de l'intérêt, sur une prétendue réduction d'impôt, immenses effets, incroyables miracles opérés par 2 ou 3 millions enlevés à ses propres consommateurs, et qui réduiront leurs dépenses de bien plus que la loi ne réduira leurs revenus. Si un pays est assez crédule pour admettre que son territoire, ses industries, ses impôts, ses transactions privées vont être renouvelées, vivifiées, transformées par une misérable somme de cent et quelques mille francs par départements, un tel pays mérite d'être dupe de tous les charlatanismes dont on le leurre.

Mais est-ce donc là tout le mal? En serons-nous quittes pour nous apercevoir, dès le lendemain de l'opération, que rien n'a changé, ni dans le taux des intérêts, ni dans la valeur des propriétés, ni dans le rôle du percepteur; et que cette violence faite aux rentiers n'a profité qu'aux joueurs de bourse et aux banquiers, qui ont pour bénéfices les illusions de notre cupidité trompée? Si cela se bornait là, je ne mettrais pas tant d'insistance à détromper des hommes qui veulent qu'on les trompe. Mais il y a deux conséquences plus graves, deux conséquences

qui portent plus loin que nous, qui compromettent, non-seulement pour aujourd'hui, mais pour un long avenir, les deux forces les plus vitales et les plus vulnérables du pays : son crédit, et la moralité de la fortune publique.

A quoi devons-nous notre salut depuis 1814? Ce n'est pas seulement à la paix, comme on vous le dit, car nous avions eu de longues paix, des paix de trente ans, avant celle-ci; et la France n'en était pas moins restée obérée jusqu'à la banqueroute et énervée jusqu'au marasme. A quoi devez-vous et la libération du territoire, et la solde des arriérés, et la liquidation de vos conquêtes, et l'indemnité du milliard aux émigrés, et trois révolutions consécutives, 1814, 1815 et 1830, faites sans que la fortune publique en ait été seulement ébranlée? A quoi devez-vous l'élévation démesurée du prix de vos terres, la création de vos industries ou privées ou nationales, vos canaux, vos chemins de fer, vos usines, vos cent millions de travaux publics à Paris, à Alger, et la possibilité de rêver des travaux plus gigantesques encore? Vous devez tout cela au crédit, à ce crédit qui est né parmi vous le même jour que la liberté, le même jour que le gouvernement représentatif; à ce crédit qui est le sentiment de l'inviolabilité du droit individuel dans la fortune comme dans la personne du citoyen; à ce crédit qui est la confiance de tous dans tous, et qu'on pour-

rait appeler avec vérité le patriotisme de l'argent. Oui, le patriotisme de l'argent, aussi tout-puissant, mais aussi susceptible que l'autre patriotisme, qui peut opérer les mêmes prodiges, mais aussi qui veut les mêmes garanties, la même sécurité. (Très-bien! très-bien!)

A quels moments de la vie des peuples cette puissance du crédit leur est-elle plus indispensable? N'est-ce pas à celle où nous nous trouvons? n'est-ce pas à ces époques critiques, décisives, laborieuses pour l'humanité, où les nations se transforment, détruisent leurs vieux gouvernements, en cherchant et se créant, pour ainsi dire, une organisation nouvelle en tout, et où il leur faut à la fois suffire à cette œuvre au-dessus des forces humaines, de s'organiser au dedans et de se défendre au dehors? Dans des moments pareils, n'y a-t-il pas disproportion entre l'œuvre et les forces? Que fait le crédit alors? Il appelle au secours de la génération qui se transforme les générations qui ne sont pas encore nées, et qui profiteront un jour de la patrie qu'on leur conserve, de la civilisation qu'on leur fait; et il concentre sur un seul point du temps, sur un seul point de l'existence et de l'action nationales, les forces accumulées de plusieurs années et quelquefois de plusieurs siècles. Eh bien, voilà la force que vous aliéneriez de vous; voilà le levier tout-puissant que la Providence a mis entre vos mains pour soulever des

difficultés au-dessus de l'énergie humaine, et que vous briseriez au moment même où vous avez, grâce à lui, accompli le plus de choses, et où vous en avez plus encore à accomplir. Prenez-y garde, l'argent n'a pas de cœur, mais il a de la mémoire : il y a autant d'ingratitude que d'imprévoyance à donner seulement, je ne dis pas un grief, mais un prétexte, mais un murmure à votre crédit. (Vive sensation.)

Mais est-ce là tout? Si vous êtes les tuteurs du crédit public, n'êtes-vous pas aussi, n'êtes-vous pas surtout les tuteurs de la moralité et de la sécurité des fortunes privées? Voyez ce qui se passe sous vos yeux, et ce qui a commencé le jour même où la première menace de la réduction des rentes est venue du haut de cette tribune, par la voix de M. Humann, attrister les rentiers honnêtes et réjouir les spéculateurs! Levez, si vous l'osez, un coin du voile qui couvre cette maison légale de jeu et de loterie qu'on appelle votre Bourse! Voyez l'état de la place de Paris. Y a-t-il un nom pour la nommer? y a-t-il un Juvénal pour la peindre? Le mot d'escroquerie n'est-il pas trop doux? (Agitation.) L'escroquerie a-t-elle cette audace d'improbité en plein soleil, et s'était-elle jamais affichée elle-même avec tant d'impudeur? Eh bien! voilà les piéges où vous allez rejeter ces capitaux modiques, et jusqu'ici honnêtes, de vos pères de famille économes, de vos industriels retirés des affaires, de vos hommes de lettres et de

vos pauvres professeurs retraités, de vos caisses d'épargnes même; car la spéculation descend maintenant jusque-là, et va tenter le denier du prolétaire avec la même ardeur de rapacité que le million du capitaliste. (Agitation prolongée.)

Voilà ce que vous favorisez, voilà ce que vous faites : des démoralisations de toutes les fortunes, des catastrophes inévitables au moment où une crise quelconque fera liquider ces opérations dont pas une sur cent ne peut se liquider sans banqueroute. Et vous dites que vous avez à cœur l'organisation et la moralisation d'une démocratie; que vous voulez avec nous fonder enfin cette société normale d'égalité entre tous les citoyens, cette association d'intérêts, de concours mutuel, de bienfaisance légale du fort avec le faible, du riche envers le pauvre! Quoi! vous êtes des démocrates, et vous opprimez la richesse mobilière de la démocratie laborieuse et économe sous la cupidité de la terre? Vous êtes des démocrates, et vous voulez que deux cent mille petits rentiers, composés de tout ce qu'il y a dans la nation de plus faible et de moins opulent, se réduisent sur leur nécessaire pour augmenter encore le capital toujours croissant des heureux du siècle? Non, vous flattez la démocratie, vous ne la servez pas; et si son nom est sans cesse dans votre bouche, son esprit véritable n'est presque jamais dans vos actes. (Très-bien!)

Et vous voudriez qu'il se trouvât un ministre assez téméraire pour accepter à la fois dans ce mandat impératif et la responsabilité morale, et la responsabilité politique, et la responsabilité d'opportunité d'un acte pareil? Mais le ministère le plus convaincu des droits et des heureux effets de la mesure, mais un ministère que vous auriez nommé vous-mêmes, l'oserait-il accepter? Avez-vous parole de la Providence, de la vie et de la mort, des innombrables éventualités dont une seule peut renverser toutes vos combinaisons, et vous surprendre au milieu de ce transvasement de cinq milliards? Quoi! vous voudriez que l'aiguille politique, que le moindre choc peut faire varier, marquât toujours l'heure précise, juste, favorable de l'opportunité? Mais jetez donc les regards au dehors. N'êtes-vous pas au lendemain d'une grande révolution? Est-ce que les fortes oscillations imprimées à l'Europe par ce renversement d'une dynastie et d'un principe, en 1830, sont calmées? Que les ministres nous le disent; qu'ils nous disent si du cabinet de Saint-Pétersbourg jusqu'à celui de la Haye, jusqu'à ceux des petites cours de l'Italie, du Nord, jusqu'au camp de don Carlos, un réseau d'hostilités sourdes et impatientes n'enlace pas la France de Juillet! Qu'ils nous disent si l'amitié de la Prusse ne tient pas surtout aux sentiments personnels de son vénérable souverain, que le poids des années pourrait d'un jour à l'autre écar-

ter des conseils de l'Europe! Qu'ils nous disent si une heure de sédition à Constantinople, si un pas de plus de Méhémet-Ali en Syrie, ne peuvent pas à chaque instant faire disparaître cette fiction de l'empire ottoman, et ouvrir cette nouvelle guerre de succession d'Orient, qui sera le signal d'un bouleversement complet dans la politique de l'Europe? Dans un tel état provisoire des choses, s'il y a ici un homme d'État assez hardi pour accepter l'accomplissement du mandat éventuel que vous voulez lui donner, et pour prendre la responsabilité du monde pendant six mois, qu'il se lève, et qu'il la prenne! Le gouvernement lui appartient par droit d'audace: il est plus habile que la destinée et plus audacieux que la Providence. (Marques nombreuses d'adhésion.)

Et ne l'avez-vous pas vu à l'ouverture de la session? N'aviez-vous pas tout à l'heure la paix ou la guerre entre les mains, à l'occasion de l'intervention en Espagne? Qui a prononcé? Quelques boules noires de plus sur un amendement. Supposez-en quelques-unes de moins : où en était la conversion? Eh bien! je ne crains pas de vous le dire, vous avez ajourné seulement la question de l'intervention en Espagne; vous ne l'avez pas résolue. Elle reviendra une fois, deux fois, vingt fois peut-être. Elle reviendra avec des circonstances nouvelles, avec des nécessités plus impératives. C'est la double cause de vos al-

liances territoriales et de la réforme politique en Europe, qui se plaide à main armée en Espagne : vous avez beau temporiser, et regarder d'un œil impassible cette guerre atroce, cette guerre chronique, où l'humanité se déshonore et où votre alliée naturelle périt, vous interviendrez tôt ou tard; car cette cause est votre cause, quoique vous détourniez les yeux. Les idées en lutte dans le monde choisissent où elles peuvent le terrain du combat; mais une fois qu'elles l'ont choisi, il n'est pas donné aux nations de ne pas les y suivre. Chacun va au secours de soi-même en allant au secours de son principe. Toute nation est obligée, un jour ou l'autre, d'aller faire sa profession de foi politique sur le terrain où on l'entraîne; et les professions de foi des peuples, ce sont des armées, ce sont des batailles. Ce n'est pas à vous qu'il faut l'apprendre.

Mais si nous regardons au dedans? Eh, Messieurs, il faut bien avoir le courage d'y regarder; il faut bien avoir le courage de voir ce que tout le monde voit, de dire ce que tout le monde dit. Je ne suis pas un pessimiste, de ma nature; je ne rêve pas pour mon pays des dangers imaginaires : je crois que notre patriotisme triomphera de tout, et que nous arriverons, à travers des difficultés diverses, à cet avenir où la Providence conduit les nations qui portent les idées du monde.

Le gouvernement de 1830, je le reconnais, je

n'en ai jamais douté, est consolidé sur le terrain des intérêts; mais les intérêts matériels seuls sont en ordre, les idées ne sont pas en ordre, les opinions ne sont pas en paix. Oui, l'anarchie a passé des faits dans les idées. Aucune pensée gouvernementale ne rallie un assez grand nombre de convictions pour entraîner le gouvernement et le pays dans une marche unanime, décidée, irrésistible. Chacun s'en plaint, et tout le monde en est coupable.

Et pourquoi cela est-il ainsi? C'est qu'évidemment aucun parti, ni gouvernement, ni opposition, n'apporte avec lui l'idée mère, l'idée organisatrice, l'idée juste de l'époque qui donnerait une base, une impulsion, un sens vital au gouvernement nouveau. Il n'a pas su respirer l'air de son siècle, et se faire la représentation puissante et solidaire d'un de ces intérêts, d'une de ces idées unanimes qui donnent la vie et la direction aux gouvernements de longue haleine. Ces tâtonnements, les instabilités du pouvoir en sont la preuve. Quand on a trouvé la route, on ne tâtonne pas, on marche.

Ces tâtonnements, ces instabilités, je les déplore autant que vous. Je n'ébranle jamais, je soutiens autant que je peux les hommes estimables, les hommes de paix qui sont assis aujourd'hui au banc des ministres. Mais enfin notre bonne volonté n'y peut rien; c'est un fait. Il semble que le sol parlementaire soit miné, et que le sort de tous soit de

s'y engloutir après quelques pas. Eh bien! c'est à des majorités de ce genre, à des majorités de trois mois, à des majorités sans principes communs, formées seulement pour détruire, formées par des coalitions d'antipathies, et portant en elles le germe de leur impuissance et de leur dissolution; c'est à des cabinets inconnus, anonymes encore, et appuyés sur des majorités si précaires, que vous donneriez le mandat d'une opération si délicate et si longue? un mandat, un blanc seing de deux milliards à remuer à leur gré, dans le Trésor et dans le pays?

Eh, Messieurs, si le ministère du 11 octobre lui-même est tombé au premier mot de conversion prononcé ici par M. Humann; si les trois ministères qui lui ont succédé en ont été tour à tour inquiétés, ébranlés, paralysés; si le cabinet actuel, tout en se déclarant convaincu du droit et de l'utilité (grande imprévoyance selon moi), vous conjure cependant d'écarter de lui cette œuvre de péril, et tremble également de la repousser ou de l'accepter, ne tremblerez-vous pas vous-mêmes de léguer à des cabinets inconnus, composés peut-être de vos adversaires politiques, une opération qui, fût-elle juste, fût-elle utile, voudrait encore, pour être accomplie, le calme de l'Europe et la stabilité du pouvoir ici?

Mais avant de descendre j'irai plus loin, et je vous dirai : Vous êtes tous ici des hommes de bien, des hommes conservateurs, des hommes pénétrés

de la nécessité de fonder quelque chose de solide, de réel, de durable dans le gouvernement représentatif de votre pays. Vous ne vous flattez pas, comme des enfants, que les choses politiques prennent racine en quelques heures, et que des institutions de sept ans (de sept ans! c'est un point dans la vie des peuples) soient inébranlables, et puissent résister à ces grands chocs des pouvoirs entre eux, sous lesquels les monarchies les plus vieilles et les mieux affermies s'écroulent! (Sensation.)

Eh bien! je suppose que vous donniez à ce ministère, ou à tout autre plus complaisant pour vous, cet imprudent mandat d'exécuter à tout prix cette volonté de la Chambre des députés; et je suppose, ce que j'ignore, mais ce que j'ai le droit de supposer, que les deux autres pouvoirs qui forment avec vous l'unité gouvernementale, que le pouvoir royal et la Chambre des pairs, plus conservateurs encore parce qu'ils sont perpétuels, résistent, dans leur conviction, dans leur droit, à votre volonté populaire; je vous le demande en conscience, je vous le demande confidentiellement (On rit), s'il est permis de prononcer ce mot à une tribune, ou plutôt je le demande à vos convictions intimes et silencieuses : pensez-vous de bonne foi, pensez-vous en bons citoyens, pensez-vous en hommes d'État, que la Chambre des pairs, ce pouvoir égal à vous en droit, institué par la constitution pour contre-balancer le

vôtre, pour opposer le poids de sa sagesse et de sa maturité à la précipitation, à l'impatience toujours plus passionnée du corps populaire, ait une racine assez profonde, un aplomb sur soi-même assez inébranlable pour résister sans efforts et sans déperdition de ses forces à la lutte constitutionnelle que vous établiriez entre elle et vous (Agitation à gauche), et que de cette lutte entre le pouvoir royal, la Chambre des pairs et vous, lutte où vous seriez inévitablement vainqueurs, les deux pouvoirs que vous voulez fortifier et consolider, pour suffire à la préservation de votre nouvel état politique, ne sortissent pas plus ébranlés, plus faibles, plus amoindris en autorité morale et en prestige de considération? (Sensation.)

Je livre ce doute à vos réflexions, et je conclus.

Je reconnais le droit de rachat facultatif et de gré à gré, et j'appuierai tout projet qui, à ces conditions de justice, libérera l'État et dégrèvera le contribuable. Vous avez le moyen dans la main; rendez au contribuable 12 ou 15 millions d'un amortissement stérile, et que vous ne devez pas aux rentiers. Quant au remboursement forcé, véritable maximum de l'argent qui va réduire de 400 millions le capital de la France, sans restituer un centime au contribuable (Réclamations), je m'y oppose, parce qu'il froisse la conscience publique, parce qu'il compromet le crédit, parce qu'il re-

pousse de vos rentes, cette grande caisse d'épargne du pays, les fonds prudents, honnêtes, modiques de deux cent mille Français, dans les chances honteuses et ruineuses de l'agiotage. Je m'y oppose enfin parce qu'il compromet la France devant l'Europe, et qu'il jette un ferment de guerre civile entre les fortunes, et de division de plus entre les pouvoirs parlementaires et constitutifs du pays. Le crédit, je le répète, est né en France le même jour que la liberté. Laissez ces deux grandes forces des sociétés modernes s'appuyer l'une sur l'autre, ajournez cette proposition périlleuse, et ne vous posez pas à vous-mêmes ce grand problème de plus à résoudre au milieu de tous ces problèmes posés au dedans et au dehors par la révolution de 1830, et pour lesquels vous devez conserver vos forces, votre crédit et votre patriotisme unanime. (Très-bien!)

Si vous vous plaignez avec raison de ce que le contribuable souffre pendant que votre Trésor regorge de capitaux sans emploi, n'avez-vous pas un moyen bien simple de soulager l'impôt et d'enrichir le Trésor? Votre dette flottante a 225 millions en caisse qui ne vous produisent rien. En même temps vous payez 9 millions d'intérêt de cautionnements. Convertissez ces cautionnements en capitaux, en rentes sur l'État; voilà 9 millions de réduits d'un trait de plume sur vos dépenses, sans injustice pour

personne. Ajoutez-y 21 millions de retranchement, et votre amortissement exagéré; voilà 30 millions à restituer demain aux contribuables, sans faire jeter un murmure à aucun intérêt; voilà la conversion normale. (Mouvement en sens divers.)

Mais en repoussant ce projet comme je viens de le faire, en disant la vérité tout entière à la Chambre et à mon pays, que les ministres (et ils savent que rien de malveillant ne sortira contre eux de ma bouche, car je veux leur conservation), que les ministres me permettent de leur dire aussi ce que je pense sur leur attitude dans ce débat. (Écoutez! écoutez!)

Ont-ils assez réfléchi au devoir que leur haute situation leur impose? Ne sont-ils pas le gouvernement, c'est-à-dire la pensée, la direction, la décision, la volonté du pays? L'initiative de la proposition ou l'initiative de la résistance ne leur appartenait-elle pas? Peuvent-ils laisser une question semblable mettre en péril les droits, la propriété, l'inviolabilité des fortunes, et secouer jusque dans ses fondements ce qu'il y a de plus sacré dans les garanties sociales, et qui est plus sacré que les gouvernements mêmes? car c'est ce qui leur sert de base pour poser une main décidée sur la question. Sans vous dire, « Elle m'appartient avant tous, » sans s'en emparer dans un sens quelconque pour l'exécuter ou pour la combattre, si dans des occasions

si graves la neutralité n'est pas permise aux simples citoyens, que sera-ce du gouvernement? Les ministres doivent avoir une conviction : si elle est pour la légitimité et l'utilité de ce revirement violent de la fortune publique, qu'ils le disent et qu'ils le fassent; si elle est contre, qu'ils se posent énergiquement comme nous, fermes sur leur conviction, entre ceux qui veulent monopoliser la richesse publique dans leurs mains, dans les mains de cette nouvelle aristocratie territoriale, et ceux que l'on veut dépouiller! Dans le premier cas, ils auront du moins la direction, la modération des mouvements et l'honneur de la victoire. Dans le second, ils seront vaincus peut-être; mais qu'importe? Est-on jamais plus glorieusement vaincu qu'en combattant pour ce qu'on est chargé de défendre, pour la justice, pour la vérité, pour l'inviolabilité des fortunes de 260,000 Français, pour l'honneur de nos transactions nationales, pour la probité de son pays? Oui, je vous le répète, un gouvernement doit se placer à la tête des erreurs même d'un pays quand il les partage, comme à la tête des vérités. Autrement il abdique sa nature, et se laisse traîner honteusement à la remorque de toutes les popularités qu'il ne sait ni diriger ni combattre. (Très-bien!)

Mais si le ministère pense qu'un gouvernement quelconque, fût-il aussi énergiquement spoliateur que la République, fût-il de droit divin, fût-il en-

raciné dans le sol depuis des siècles, peut s'effacer impunément pour laisser passer le torrent d'une passion publique, découvrir ces grands intérêts de la moitié de la fortune de la France menacée, violée, spoliée, laisser ces deux classes de la propriété se passionner, se combattre, attenter l'une à l'autre, sous ses yeux, sans se poser comme un juge, comme un défenseur, comme un bouclier de la classe immense dont il semble faire une concession à la nécessité; s'il pense qu'une fois ce grand acte accompli devant lui, sous lui, contre lui, il retrouvera, dans la considération et dans l'affection d'une partie de la nation, la place qu'il y avait avant, il se trompe; on lui fera, dans la pensée publique, la place qu'il se sera faite à lui-même. Les intérêts lésés ont une implacable mémoire. Quand M. de Villèle, dont on vante la sagesse, fit lui-même, dans un but politique, ce que le gouvernement laisserait faire aujourd'hui sans conviction et sans but, croyez-vous que les antipathies qu'il sema entre les deux classes des rentiers de l'État et des émigrés indemnisés n'accrurent pas ces animadversions mutuelles qui couvaient de loin entre la Restauration et le pays? Croyez-vous qu'elles n'envenimèrent pas ces défiances qui devaient éclater plus tard en un si terrible ébranlement du trône, et que parmi ces voix qui, à la revue du Champ de Mars, criaient, *A bas les ministres!* et jetaient ainsi la première

menace de Juillet, M. de Villèle ne reconnut pas quelques-unes des voix qui avaient impuissamment protesté contre la spoliation des rentiers de 1824? (Réclamations.) Croyez-vous que ces ressentiments, ces désaffections que chaque année voyait se développer et se convertir en hostilité sourde, ne furent pas une des causes lointaines qui minèrent, qui sapèrent avant sa chute le gouvernement dont l'habileté imprudente avait donné à ses ennemis ce ressentiment à exploiter? (Vive sensation.)

Loin de moi la pensée d'une menace! mais je livre cette réflexion à la prévoyance de l'homme d'État qui préside en ce moment aux destinées d'un gouvernement. J'honore assez son patriotisme et son abnégation personnelle pour savoir que ce qui le touche le plus dans son administration, ce n'est pas le jour, c'est le lendemain. Ce ne sont pas les embarras, ce n'est pas le sort de son cabinet, c'est celui du gouvernement, qu'il laissera à ses successeurs et à son pays.

(Marques nombreuses d'une vive adhésion.) Des groupes de députés de toutes les opinions se pressent autour de la tribune, et félicitent l'orateur.

La séance est levée à six heures.

SUR LES ENFANTS TROUVÉS.

DISCOURS

PRONONCÉ

DANS LA SÉANCE GÉNÉRALE ANNUELLE

DE LA SOCIÉTÉ DE LA MORALE CHRÉTIENNE,

LE 30 AVRIL 1838.

MESSIEURS,

Si le christianisme a le droit de revendiquer la plus sainte part dans les œuvres de la charité légale, c'était du sein d'une société de morale chrétienne que devait s'élever le premier cri de scandale et de réprobation contre les mesures meurtrières que les conseils généraux de département demandent, et que l'administration autorise, à l'égard des enfants trouvés. Depuis quatre ans je plaide cette cause contre mon département, et je vous remercie de me per-

mettre de joindre ici ma voix à la vôtre; il n'y en a pas de plus convaincue, je dirais presque de plus indignée.

Certes, si quelque chose pouvait démontrer davantage que l'homme et la société ont besoin, pour accomplir une grande œuvre quelconque, d'un motif puisé plus haut que la terre, d'une force empruntée à un sentiment surhumain, et que toute législation qui prend pour but l'égoïsme et la richesse n'aboutit qu'à l'impuissance ou à la brutalité, nous n'aurions pas besoin d'en chercher d'autre preuve que dans ce qui se passe sous nos yeux à l'égard des enfants trouvés, depuis l'abrogation du décret de 1811.

Sans entrer ici dans un examen historique de la conduite des civilisations antiques et modernes envers cette population d'orphelins que la terre a toujours reçue comme des hôtes, et que, pour la première fois, on veut lui faire proscrire comme des criminels; sans vous montrer ces malheureux enfants exposés sur les places publiques, recueillis par des magistrats, vendus comme esclaves ou adoptés par la famille, plus tard portés sur le seuil des églises, et distribués aux fidèles comme une sainte matière de miséricorde et d'aumône; les villes, les maisons religieuses, les seigneurs chargés de leur entretien; enfin les hospices s'ouvrant à la voix de saint Vincent de Paul, et toute une législation de tendresse

s'animant de la flamme et s'éclairant du génie de sa charité : je passe tout de suite à l'état présent, à la question des tours et des déplacements; et ceux qui l'ignorent et qui vont m'entendre croiront que je mens ou que j'exagère. Je ne dirai pas même toute la vérité. Écoutez!

Lorsqu'un de ces pauvres enfants que la misère abandonne, ou dont la honte veut cacher la naissance, est apporté la nuit au seuil d'un hospice où on l'attend à toute heure, il est déposé dans un tour, ingénieuse invention de la charité chrétienne, qui a des mains pour recevoir, et qui n'a point d'yeux pour voir, point de bouche pour révéler (Sensation). Un tintement de cloche annonce que le tour a été visité. De pieuses sœurs qui veillent derrière ces murs accourent pour recueillir le nouvel hôte. S'il est nu, on le vêt; s'il est couvert de haillons dégoûtants, on les change contre des langes propres et tièdes. Une nourrice que l'hospice loge et entretient depuis plusieurs jours est réveillée; elle lui donne le sein. Au jour, une femme des champs saine et robuste, et dont la moralité est attestée par les magistrats, vient chercher et emporte sur ses épaules le nourrisson, qu'elle va coucher dans le berceau de son propre enfant. Préalablement des signes de reconnaissance ont été détachés de l'enfant, inscrits sur des registres, et permettront de suivre sa trace, si jamais les circonstances qui ont forcé la mère à l'a-

bandonner lui permettent de le suivre d'un regard inaperçu, et de revendiquer son fils. Ce n'est pas tout : des hommes de bien consacrés gratuitement à ces œuvres, choisis parmi ce que la ville renferme de citoyens les plus purs et les plus dévoués, forment un conseil de surveillance des hospices, et acceptent la tutelle de ces orphelins; ils les suivent de l'œil jusque sous le toit de la nourrice. A des époques fixes, elle doit leur rapporter le nourrisson, pour témoigner de ses soins pour sa santé; à des époques indéterminées, le maire de la commune où il est nourri, ou un médecin délégué par le conseil des hospices, vient surprendre la nourrice et s'assurer, par ses propres yeux, qu'il est traité maternellement, qu'il a été vacciné, que toutes les prescriptions hygiéniques ont été ou seront accomplies à son égard.

L'enfant grandit; il a partagé le lait de la mère, le pain des enfants; la modique pension que l'hospice paye pour son entretien est un supplément à la richesse de la pauvre famille adoptive, qui fait accepter sa présence comme un bienfait : il est bientôt considéré comme un enfant de plus, comme un frère de plus dans la maison, dans le village; nul préjugé flétrissant ne s'y attache à sa condition d'illégitimité. On l'a oublié, il l'a oublié lui-même. Il a grandi avec toute la génération contemporaine du pays; il a été au travail, aux champs, à l'école,

à l'église, avec elle. L'instituteur l'enseigne, le curé le catéchise; il mange à la table de son père nourricier, il est riche de sa récolte, il se marie dans le pays, soit avec une de ses sœurs de lait, soit avec la fille d'un cultivateur du hameau voisin, à laquelle il apporte en dot la richesse du paysan, un métier appris, ou des bras exercés au travail de la terre : il recrute ainsi cette race saine et forte des cultivateurs, dont l'insatiable cupidité de nos villes manufacturières dépeuple de plus en plus nos campagnes, et d'une source impure ressort ainsi une population rajeunie, laborieuse, primitive, qui rend chaque année douze ou quinze mille laboureurs à notre agriculture épuisée d'hommes. Les mêmes résultats ont lieu en ce qui concerne les filles. Ceci n'est point une fiction, une utopie; c'est ce qui se passe ou plutôt ce qui se passait sous vos yeux sur toute la surface de la France, dans ces nombreux villages dont la nourriture des enfants trouvés est l'utile et pieuse industrie. Voilà à quel point de perfection était arrivé un système où le génie chrétien et l'esprit administratif de la révolution française s'étaient rencontrés et secondés dans une des plus belles œuvres qui pût consoler et honorer l'humanité. Cela coûtait neuf millions à un budget départemental et à un budget de l'État qui se dénomme par milliard, et ces neuf millions enlevés à l'impôt étaient rendus sous une autre forme au pays, et por-

taient l'aisance et les bonnes mœurs dans trente-trois mille familles de cultivateurs indigents. (Sensation générale.)

Maintenant, écoutez : ces tours ouverts jour et nuit pour substituer la tendresse et la charité chrétienne ou sociale à celle de la mère indigente ou coupable, et pour empêcher la honte et le désespoir de chercher le secret dans un crime, on vient de les murer dans beaucoup de départements, on va les murer partout, oui, les murer comme une porte par où la miséricorde publique pourrait furtivement se glisser. La mère séduite et surprise par le témoignage vivant de sa faiblesse, n'aura plus que cette alternative : le déshonneur, la réprobation de sa famille, la vengeance d'un époux trahi, ou... Je n'ose nommer; mais ce que l'on trouve tous les matins sur vos pavés, et ce que vos cours d'assises déroulent tous les jours devant vos yeux, l'ont nommé pour moi. Le déshonneur accepté et affiché, l'exposition dans les lieux solitaires, ou l'infanticide; voilà les trois options que la clôture des tours laisse aux mères illégitimes. L'une est la honte, l'autre est la mort, la troisième est le crime. Si l'exposition dans les lieux solitaires est la ressource la plus commune, et que l'enfant abandonné pendant toute une nuit, tout un jour dans un carrefour non fréquenté, derrière une porte, sur le seuil d'une église, sur les bords d'une rue, sous les pas

des chevaux, ne périt pas d'inanition, de froid, foulé sous la roue des voitures de nuit, un passant le ramasse; il le porte à un sergent de ville qui le porte à un commissaire, qui l'envoie porter à un bureau d'hospice. Mais l'hospice ne sera bientôt plus autorisé à le recevoir : qu'en fera-t-on? L'économiste ne le dit pas; mais ses doctrines le disent, et Malthus, son maître, ose l'écrire. L'hospice donc le reçoit provisoirement encore par pitié, par habitude; et, sans autorisation légale, il est envoyé en nourrice comme précédemment. Mais ne vous tranquillisez pas sur son sort et suivez-moi jusqu'au bout, pour admirer comment, trompé dans sa cruauté par la miséricorde forcée de l'hospice, l'économiste saura retrouver sa victime et l'atteindre plus tard par l'ingénieuse férocité de son système.

Je vous ai dit que l'enfant trouvé avait été jeté au sein d'une nourrice; que cette nourrice, sûre de conserver indéfiniment son nourrisson, et s'attachant à lui par cette tendresse de la chair qui semble couler avec le lait, devenait pour lui une mère, et qu'il avait retrouvé là tout ce que la nature lui avait refusé : un père, une mère, des frères, des sœurs, une famille, un enseignement, une patrie.

Vous en bénissiez la Providence, et la charité d'une société chrétienne. Eh bien! attendez. Tout cela était une faute contre les règles d'une bonne économie administrative. Il y avait là une profonde

immoralité. Vous ne vous en doutiez pas, ni moi non plus. Mais l'économiste a découvert l'immoralité sous le chiffre, et, par une erreur déplorable pour justifier son avarice, il va vous prendre par le sentiment moral, et vous démontrer que la miséricorde est une séduction, et que l'humanité est un crime. Voici donc comment il raisonne, et voici comment il agit : je prends les paroles de lord Brougham, l'éloquent et consciencieux organe de cette théorie en action; nom illustre et bienfaisant qu'on s'afflige de trouver inscrit sur un tel sophisme : « La mauvaise conduite a une séduction de plaisirs « suivie d'une peine. Or, en recevant l'enfant à « l'hospice, vous laissez le plaisir à la mère cou- « pable, et vous la déchargez des conséquences. « Que diriez-vous d'un hospice destiné à soulager « les ivrognes? »

Partant de ce principe, dont vous avez déjà senti toute la fausseté d'application aux malheureux enfants victimes et non coupables de leur naissance, et sur lequel je reviendrai tout à l'heure, nos économistes, suffisamment édifiés, méditent et décrètent : et qu'ont-ils médité, et que décrètent-ils? Le voici : Si l'enfant est reçu dans le tour, s'il est relevé de la terre où on l'a couché, à la manière des Romains, pour être jugé digne de l'existence, pour vivre; s'il est remis au sein d'une nourrice, et qu'élevé par elle avec l'amour qu'elle porte à

sa propre chair, il vienne à recouvrer une famille, à s'attirer l'attachement de ses parents adoptifs, à s'attacher lui-même à eux; si les signes de reconnaissance dont on a pu le marquer en le déposant, et le voisinage de la ville où il a été déposé, permettent à la tendresse de la mère de le suivre encore de loin dans les phases de sa vie et de le retirer dans des jours meilleurs : la douceur de cette situation, ces consolations d'une vie manquée, ces liens conservés avec la nourrice, avec la mère peut-être, seront une séduction si puissante à l'exposition des enfants, que le sentiment maternel en sera vaincu, et que le libertinage et même le mariage rempliront vos hospices d'enfants abandonnés, et feront ce hideux et froid calcul que repoussent également la nature et le sens commun. Or, pour prévenir cet abus imaginaire, que faut-il faire? Fermer les tours? ce n'est pas assez. Ceux qui passeraient par la porte des hospices offriraient encore le scandale de votre miséricorde. Il faut dépayser à la fois et la tendresse des parents et l'affection des nourrices; il faut proscrire, expatrier, exporter, déplacer, échanger les enfants de départements à départements, le plus loin possible, d'une extrémité de la France à l'autre, de peur que la tendresse des nourrices venant à se former, elles ne s'attachent aux orphelins qu'on leur a jetés pour un jour, et que ces malheureux enfants eux-mêmes ne viennent

à se créer une habitude d'affection et une illusion de famille dans les chaumières où on les a recueillis; il faut dire à ces enfants qui ont déjà de trois à dix ans, à ces pères nourriciers qui ont oublié que ces enfants ne sont pas à eux : « Vous étiez des pères pour ces orphelins; vous, enfants, vous étiez des fils pour ces familles; l'habitude, la reconnaissance, la certitude de vivre à jamais ensemble, vous avaient inspiré une consanguinité presque aussi forte que celle de la nature : brisez violemment tout cela; séparez-vous. La loi vous punira de l'amour que vous aurez conçu les uns pour les autres. Vous, enfant, on vous enverra à un autre père! Vous, mère, on vous jettera un autre enfant! » (Sensation universelle et prolongée.)

Et ne dites pas que l'exécution de ce déplacement n'est point une rigueur; qu'il ne change rien au sort de l'enfant trouvé, rien au sort des familles adoptives, puisqu'à l'enfant on donne une autre famille, à la famille un autre enfant! Ce serait montrer de la nature humaine une ignorance ou un mépris qui, bien qu'il soit dans vos actes, n'est sans doute pas dans vos pensées.

Quoi! Messieurs, arracher à trois, quatre, sept ou dix ans un enfant à la femme qui l'a nourri de son lait, au père qui l'a bercé avec ses fils, aux frères, aux sœurs avec lesquels il a grandi, au village qu'il a habité depuis sa naissance, au pasteur qui lui a

donné les enseignements de la religion, à l'instituteur dont il a reçu les leçons dans l'école avec tous ses compagnons d'âge, aux habitudes de ses travaux, à toutes les affections enracinées de sa jeune âme, à la maison, au champ, au troupeau, au clocher, à la langue, au climat, à toutes ces corrélations instinctives de l'homme avec la nature entière, qui forment ce qu'on appelle le pays; le jeter à cent ou deux cents lieues de là, dans un climat différent, dans une maison, dans une famille qui ne le connaissent pas, parmi des enfants avec lesquels il n'a ni souvenirs communs, ni affections innées, à un homme, à une femme qui ne sont plus son père, qui ne sont plus sa mère, qui le recevront avec répugnance et rudesse, parce qu'il vient prendre la place encore chaude de l'enfant qu'on leur a enlevé de même : quoi ! n'est-ce pas une rigueur, une peine, un exil, une barbarie ? Qu'est-ce donc ? Ah ! demandez-le à votre propre cœur intimement interrogé, demandez-le à ces convois presque funèbres de ces enfants expatriés que nous rencontrons par longues files sur nos routes, le front pâli, les yeux mouillés, les visages mornes, et qui semblent interroger les passants du regard, et demander à quel supplice on les mène ! Demandez-le (j'ai été vingt fois témoin moi-même de ces lamentables exécutions), demandez-le à cet enfant que votre gendarmerie vient enlever de force à celle qui a été jusque-là sa mère, et qui

se cramponne à la porte de la chaumière dont on vient l'arracher pour jamais! Demandez-le à ces pauvres mères indigentes qui courent de chez elles chez le maire, de chez le maire à la préfecture, pour faire révoquer l'ordre inflexible; qui, ne pouvant se décider à le voir partir, prennent l'engagement de le nourrir gratuitement; qui le livrent quelquefois au conducteur du convoi, puis, se repentant, courent à pied jusqu'à vingt ou trente lieues après lui, pour le redemander et le rapporter dans leurs bras! Demandez-le aux malédictions unanimes qui s'élèvent contre une administration sans entrailles, aux violences, au désespoir, et, chose horrible mais vraie, mais nécessaire à dire, aux suicides précoces d'enfants déplacés qui, dans mon département même, ne pouvant supporter l'angoisse de ces séparations, se sont précipités dans le puits de la maison ou dans l'étang du village! Non, ces impitoyables économistes ne sauront jamais quelle masse de désespoir et de colère leur mesure a soulevée dans le cœur du peuple et dans l'âme de ces malheureux enfants! (On applaudit.) Ils en rient; ils nous accusent de sentimentalisme et d'exagération. « Ces hommes du peuple n'ont pas, disent-ils, cette sensibilité que vous leur prêtez; un enfant n'est pour eux qu'un mandat à toucher tous les trimestres, qu'une tête de plus dans le bétail. » Misérables subterfuges d'une théorie dédaigneuse, qui calomnie la nature dans les classes

pauvres pour n'avoir pas à se juger elle-même. Plus près que nous de la nature, ces âmes simples la sentent mieux que nous, parce qu'elles ne sentent qu'elle. Superbes calomniateurs de la classe indigente, essayez donc d'arracher son chien au pauvre! vous ne le pourriez pas, vous auriez autant d'insurrections que de villages. Hé quoi! le cœur du misérable se soulèvera si vous lui arrachez son chien, et vous pensez qu'il ne se soulève pas quand vous venez lui arracher l'enfant que sa femme a nourri, qui a mangé son pain, dormi dans son lit, grandi avec ses enfants? Ah! si ce sont des mœurs comme vous le dites que vous prétendez refaire ainsi, ce sont des mœurs, oui, mais des mœurs administratives, mais des mœurs féroces, que vous semez parmi le peuple, et que vous retrouverez un jour sous vos pas pour votre malheur et pour notre honte! (Longue interruption, applaudissements.)

Voilà pour le présent : quant à l'avenir que la mesure des déplacements prépare aux enfants abandonnés, jugez-le vous-même. Où est l'avenir d'un homme? Dans son passé, dans sa nature, dans son âme, dans ses sentiments, dans ses habitudes contractées. Où est la garantie de cet avenir? Dans l'esprit de famille, de patrie, de sociabilité, qui est comme l'atmosphère morale de l'individu. Eh bien! que faites-vous par le déplacement et l'échange forcé des enfants trouvés? Vous endurcissez l'âme

de l'enfant, que vous promenez d'une famille à l'autre pour lui apprendre bien qu'il n'en avait aucune. Vous lui arrachez du cœur cette douce illusion de maternité que nos sages institutions faisaient naître en lui. Vous le dégradez à ses propres yeux, vous ravalez sa nature, en lui montrant qu'il n'est pour vous qu'un rebut de l'humanité à qui on ne tient compte ni de ses affections ni de ses larmes, qu'on déporte d'un sol à un autre comme un vil bétail, que dis-je? qui n'a pas même la condition des brutes, car il n'appartient à personne. Vous lui enseignez à ne s'attacher à rien, à ne rien aimer; vous lui faites un calus sur chaque sentiment déchiré en lui. Vous en faites un je ne sais quoi d'humain, sans aucune des conditions de l'humanité; dont tous les liens qu'il formera sont rompus d'avance; qui doit errer de porte en porte, de foyer en foyer, sans prendre racine nulle part; que personne n'élèvera, parce que personne n'aura espoir, droit, responsabilité sur son avenir, et qui, ne prenant des classes inférieures où vous le ballottez que leur ignorance et leurs vices, ira grossir promptement cette plèbe flottante et impure de vos grandes villes, traîner sa vie dans le vagabondage, dans les maisons de correction, et peut-être la finir dans vos bagnes. Et vous appelez cela un système! et vous appelez cela de l'économie! (Applaudissements.) Oui, quelques centimes disparaîtront sous une forme de vos budgets dépar-

tementaux ; mais ils y reparaîtront grossis sous mille autres formes. Vous payerez en vices, vous payerez en gendarmes, vous payerez en polices, vous payerez en prisons, vous payerez en bagnes, en dépopulation et en crimes, sept fois plus que ce que vous ne voulez pas payer en tutelle et en providence. Apprenez qu'un seul crime, qu'un seul vice, qu'un seul désordre ruine plus une société que mille actes de bienfaisance.

Eh bien, Messieurs, voilà les faits : je rougis de les dévoiler, mais il le faut; car faire éclater de pareils scandales devant une nation intelligente et généreuse, c'est les rendre impossibles. Voyons maintenant sur quelles théories ou les appuie. « D'abord, disent-ils, c'est économique, c'est de l'argent de moins : » comme si l'humanité devait se soumettre au chiffre, et non pas le chiffre à l'humanité. Vous avez vu que c'était la plus illusoire des économies, que c'était immensément d'argent de plus; seulement de l'argent sali par le vice, ensanglanté par le crime, au lieu de l'argent purifié, sanctifié, fructifié par la miséricorde et la prévoyance sociales. (On applaudit.)

Que disent-ils encore? Qu'ils réduisent ainsi de deux manières le nombre des enfants trouvés ou abandonnés. Et comment? D'abord, selon eux, en empêchant l'exposition des enfants légitimes par des pères et mères en état de les nourrir, et qui les jet-

tent, par paresse ou par caprice, à la charge de l'État dans les hospices; ensuite, en épouvantant d'avance les mères illégitimes qui se corrigeront du vice, ou qui surmonteront la force des passions illicites parce qu'elles ne pourront plus en cacher ou en déposer le malheureux fruit.

Quant à l'exposition des enfants légitimes, il est vrai que quelques abus se sont glissés dans l'œuvre de charité que les hospices sont chargés d'administrer. Mais, malgré les statistiques menteuses et les assertions complaisantes, ces abus se réduisent à bien peu de chose, à trois ou quatre pour cent sur le nombre des trente-deux mille enfants trouvés. J'avais cru d'abord sur parole à ces innombrables expositions d'enfants légitimes, si authentiquement énumérées par les partisans de l'économie à tout prix. Mais ayant plus mûrement réfléchi sur cette incroyable aberration des sentiments naturels et des sentiments domestiques, qui, dans un état de société régulier, forcerait vingt mille pères et mères à s'unir pour jeter ensuite effrontément les fruits du mariage sur le pavé de vos rues, je me suis demandé si cela était vraisemblable, et puis enfin si cela était vrai? J'ai recherché les faits de ce genre dans deux départements les plus abondants en enfants exposés; et après l'examen le plus minutieux, après les témoignages recueillis des maires, des curés, des conseillers d'hospices, des voisins, il m'a été im-

possible de constater un seul cas d'exposition de ce genre.

J'en ai conclu qu'ils devaient être infiniment rares. Cela se dit, cela s'écrit, cela se voit peu. Et certes votre administration est assez vigilante pour découvrir et proclamer le désordre, s'il existait. Je lui en ai porté le défi, je le lui porte encore. Qu'elle fasse le recensement authentique de ces innombrables expositions d'enfants nés dans le mariage, qu'elle en constate seulement cinq sur cent dans la moyenne des départements. Je ne lui reconnaîtrai pas le droit de sévir sur les 30,000 enfants et les 200,000 familles qui les reçoivent; mais je lui reconnaîtrai le droit de prendre quelques mesures de surveillance et de pénalité contre les coupables. Mais cela n'est pas, parce que cela ne peut pas être. En effet, Messieurs, demandez-vous d'abord combien de fois se rencontrera, entre le père et la mère, ce concert contre nature d'abandon d'un enfant qu'ils auront eu d'une union légale, religieuse, patente. Demandez-vous ensuite comment, sous l'empire d'une législation de l'état civil parfaite, et sous la surveillance quotidienne de la loi et des mœurs, une mère aura pu porter neuf mois son enfant aux yeux de ses parents, de ses voisins, de son village; comment elle aura mis cet enfant au jour; comment elle l'aura fait enregistrer à la municipalité ou omis de le faire sans notoriété; comment elle l'aura fait

baptiser à l'église; comment elle lui aura donné un parrain, une marraine parmi ses proches; comment elle l'aura nourri elle-même quelques jours ou fait nourrir dans son voisinage, puis retiré furtivement, puis déposé, fait disparaître, sans que, de tant d'actes impossibles à cacher ou à justifier, il résulte une trace, un témoignage, un soupçon de l'existence et de la disparition de cet enfant de la maison paternelle; sans que le maire, le curé, la sage-femme, le parrain, la marraine, le parent, l'ami, le voisin, lui demandent jamais compte de cet enfant porté aux yeux de tous, né au su de tous, enregistré, baptisé, nourri au vu de tous! De deux choses l'une : ou la mère mentira et dira, « Mon fils est mort, » et les actes de l'état civil seront là pour lui donner un démenti; ou bien elle avouera son exposition simulée, et alors elle se couvrirait elle-même de confusion devant toutes les mères. Et remarquez que si cela pouvait avoir lieu plus facilement, ce serait sans doute dans les villes où la surveillance mutuelle est plus dépaysée. Eh bien! ici, la prétendue statistique répond pour moi. Elle n'accuse presque aucun cas d'exposition d'enfants légitimes dans les villes. (Sensation; l'orateur est longtemps interrompu par les applaudissements.)

Que reste-t-il donc de cette excuse menteuse du système des déplacements? Rien, ou presque rien. Et quand cela serait plus fréquent; quand, dans une

société qui n'a ni les assistances antiques de l'Église ou de la féodalité, ni les assistances mutuelles d'une démocratie qui s'isole dans son égoïsme, ni les assistances municipales de la taxe des pauvres comme en Angleterre, dans une société où le prolétaire sans travail n'a de providence que dans le ciel, où un surcroît d'enfants à élever, des vieillards infirmes à nourrir peuvent dépasser ses forces par ses nécessités; quand, dans une société pareille, l'État recueillerait et nourrirait du pain public quelques milliers de ces enfants dont l'aumône est le seul patrimoine, ferait-il autre chose que le plus rigoureux et le plus sacré de ses devoirs? Oh! tant que la démocratie ne prendra pas d'âme dans le christianisme qui l'a enfantée, tant que la société n'aura pas d'entrailles pour elle-même, qui en aura pour elle? qui la respectera? qui la défendra, si elle s'avilit, si elle s'insulte elle-même par sa mesquine et dure insensibilité? (On applaudit.)

Mais j'entends d'ici la réponse des économistes. « La preuve, nous disent ils, que beaucoup d'enfants légitimes sont exposés, c'est l'effet produit partout par la fermeture des tours et par les déplacements. Au moment des échanges, une foule d'enfants sont retirés des hospices, nos budgets sont dégrevés, nos hospices vont être déserts. Comptez; voilà près de la moitié des enfants dont nous sommes soulagés : on nous les a repris. Apparemment que ceux qui

les retirent sont des pères et des mères légitimes, ou du moins des pères et mères dans le cas de les nourrir et de les élever. » Eh bien, non : il faut le dire, il faut le dire à la honte de votre dureté sociale! Ce ne sont pas des pères et mères qui retirent ces malheureux enfants au moment où vous menacez de les exporter. Savez-vous qui c'est? je vais vous le dire, parce que je l'ai vu, parce que je l'ai compté, parce que mon cœur s'en soulève encore tous les jours d'indignation contre vous, de pitié et d'admiration pour le peuple de nos campagnes. Non, ce ne sont pas des pères et mères légitimes; ce sont d'abord quelques pauvres ouvrières, quelques filles séduites qui, placées entre le désespoir de perdre à jamais leur enfant de vue et la honte, préfèrent la honte, et retirent l'enfant sans savoir comment elles pourront l'élever : enfants que vous verrez augmenter un jour le nombre de vos prolétaires flottants, et agiter vos villes au lieu de féconder vos campagnes. Ce sont ensuite quelques personnes charitables qui, témoins du déchirement de cœur des nourrices, à qui on va enlever leur nourrisson et la pension de l'hospice, leur disent : « Gardez l'enfant, et nous payerons les mois. » Ce sont enfin, ce sont, en nombre immense, les familles indigentes elles-mêmes qui, ne pouvant se resoudre à se separer des enfants qu'elles ont nourris, se décident à les garder sans salaire! C'est-à-dire

que cette aumône sacrée de l'État que la propriété devait faire, ce sont les pauvres laboureurs, ce sont les indigents qui la font pour vous! Est-ce là répondre au sophisme qui les calomnie pour s'excuser? Oui, j'en suis témoin tous les jours, ce sont les pères et mères nourriciers qui, placés entre la perte du salaire ou la perte de l'enfant, résistent d'abord quelques jours, feignant de vouloir livrer l'enfant à l'administration; puis, quand vient le moment de la séparation, sentent leur cœur faillir, et le rapportent en pleurant, à la maison, partager le pain de la pauvre famille. Quel exemple et quelle leçon! Eh bien! voilà vos chiffres expliqués! voilà les chiffres dont vous triomphez! C'est le chiffre des vertus de ce pauvre peuple, qui a plus d'âme que vous! c'est le chiffre de votre avarice et de votre dureté de cœur! (Longue interruption et applaudissements.)

Quant à ce qui concerne les véritables enfants illégitimes, à ceux dont la naissance doit rester un mystère, que faites-vous? à quoi exposez-vous le cœur humain en fermant ces asiles secrets, une des plus saintes inventions de la miséricorde et de la pudeur publiques? Dans quelle inexorable angoisse ne jetez-vous pas la jeune mère seduite, la femme coupable qui porte le fruit de sa faiblesse ou le témoin de son infidélité? Son enfant vient au monde : si la faute éclate, elle est perdue devant sa famille,

devant ses maîtres, devant ses voisins; le monde, les mœurs, la société, la religion, la réprouvent; une vengeance terrible la menace peut-être; il faut qu'elle perisse, ou que le témoignage vivant de son déshonneur disparaisse. Voilà l'horrible alternative où vous placez cette femme dans la solitude, dans la nuit, dans le délire de la fièvre; et vous osez dire que l'infanticide n'augmentera pas! Il n'augmente pas! qu'en savez-vous? Est-il un crime plus facile à cacher? Il n'augmente pas! Mais l'exposition sur vos pavés, dans vos égouts, dans les lieux solitaires assimilés par la loi à l'infanticide, osez-vous répondre, en présence de tant de faits si multipliés et si récents, qu'elle n'augmente pas? L'infanticide ne s'accroît pas! Et moi je vous réponds qu'il s'accroît partout, sous une forme ou sous une autre; qu'il s'accroîtra monstrueusement dans vos villes et dans vos campagnes; et, pour l'affirmer, je n'ai pas besoin de le savoir, il me suffit de lire vos ordonnances et vos arrêtés. Il est impossible que la cause ne produise pas ses effets; et n'avez-vous pas fréquemment tous les jours ces spectacles sous les yeux? N'avez-vous pas vu, cette semaine encore, de ces malheureux enfants déposés et morts sur les marches mêmes du palais de la Chambre des députés, comme pour protester par des cadavres contre la barbarie de vos lois? (Profonde et universelle sensation.)

Hâtez-vous, Messieurs, de jeter le cri d'alarme et

de protester, dans des pétitions unanimes, énergiques, contre ces hideux sophismes d'un système qui, si vous en laissez poser les conséquences par une administration imprévoyante, deviendrait bientôt un crime national et la honte de notre époque. Laissez-les dire, laissez-les écrire, laissez-les compter; il n'y a jamais de bonnes raisons pour une immoralité : et quelles raisons? « Prenez garde! vous disait-on; si vous ouvriez des hospices pour les ivrognes, n'augmenteriez-vous pas l'ivrognerie? De même, en recevant les enfants trouvés dans vos hospices, ne donnerez-vous pas une prime au libertinage, à la passion, à la multiplication des naissances légitimes, dans la classe qui ne peut pas nourrir ses enfants? »

Quoi! ce sont des hommes sérieux, des hommes d'État, des hommes de science et de système, qui ignorent ou qui méprisent assez l'humanité pensante et le cœur de l'homme pour vous jeter ces pitoyables prétextes? Quoi! le libertinage s'arrêtera par cette considération qui n'appartient qu'à la vertu, que le sort des êtres qu'il aurait créés pourrait bien ne pas être assuré par la bienfaisance sociale? Quoi! dans une passion plus forte que la mort, selon les expressions de l'Écriture, et qui n'est rien si elle n'est pas le délire et l'ivresse de la raison, les hommes que les dangers les plus imminents ne vaincraient pas, conserveront assez de sang-froid et assez d'empire sur eux-mêmes pour lire vos arrêtés, pour exa-

miner, calculer, peser quelles sont les chances éventuelles que la suppression des tours et des hospices laisse aux fruits de leur faute? Quoi! ces jeunes filles, ces jeunes hommes qui s'unissent à la face du ciel et de la terre par un légitime mariage, avec l'espoir et le désir d'avoir et d'élever des enfants, ne se marient que dans l'intention convenue, préméditée entre eux de jeter leurs enfants dans vos hôpitaux? En vérité, il n'y aurait pas de réponse sérieuse à de semblables suppositions, si le sophisme ne se convertissait pas en législation meurtrière : mais le rire est étouffé par l'indignation. Eh oui, sans doute, si vous créez des hospices pour les ivrognes, vous augmenterez l'ivrognerie; si vous créez des hospices pour les paresseux, vous augmenterez la paresse et la mendicité. Mais les ivrognes sont coupables, mais les mendiants valides sont coupables; la prime que vous leur donneriez serait une prime à leurs vices. De quoi sont coupables ces malheureuses créatures qui tombent des bras de leurs mères dans les vôtres, ces milliers d'enfants qui naissent sans avoir le droit de naître, et à qui vous imputeriez à crime la faiblesse, la faute de leurs mères et le malheur de leur naissance? (Sensation marquée.)

Mais les vagabonds, les ivrognes, les mendiants, vous les punissez sans doute; vous devriez les punir davantage encore; votre législation est faite contre le crime, elle n'est pas faite encore contre les vices :

mais vous les punissez proportionnellement à leur délit, mais vous ne les punissez pas de mort. Et ici, c'est de mort que vous punissez, qui? non pas les coupables, mais les plus innocentes de toutes les créatures, ces milliers d'enfants qui viennent vous demander la vie! Ah! quand des législations troublent ainsi vos entrailles et excitent en vous de tels remords, quand la nature se soulève et murmure ainsi contre la loi, quand votre main frémit d'exécuter ce que votre logique sans âme a décrété, défiez-vous de la loi, arrêtez-vous, soyez sûrs que l'on vous trompe: la nature et les bonnes lois ne sont jamais en contradiction, et, du moment que l'une condamne, soyez certains que l'autre a menti. (Nombreuses marques d'adhésion.)

Je m'arrête. Prenons garde à la voie où nous entrons. Quel chemin les doctrines matérialistes de l'économisme anglais font faire à notre démocratie étroite depuis quelques années! Nous voulons organiser la fraternité sociale, et nous oublions le christianisme, qui l'avait rendue pratique dans nos mœurs et dans ses œuvres avant que la révolution de 89 eût essayé de l'organiser dans nos lois! Nous voulons fortifier la propriété, cette base de la famille; et nous ferions de la propriété une tyrannie exclusive et cruelle qui, se resserrant toujours de plus en plus en elle-même, se ferait d'elle-même son propre dieu, et condamnerait à la mort, à l'abandon, au vaga-

bondage, des classes entières de la société : neuf cent mille enfants trouvés actuellement vivants dans son sein; qui, fondant tout sur l'économie, finirait par n'avoir plus des gouvernements humains, des associations humaines, mais des associations et des gouvernants de contribuables, où l'argent ne serait plus seulement le signe de la richesse, mais le signe de la morale, du juste, de l'honnête! Ce n'est pas ainsi qu'on prévient les révolutions, c'est ainsi qu'on les prépare! Je ne suis point un enthousiaste fanatique de la révolution française; trop de sang l'a souillée, et le temps n'a pas fait encore le triage du crime et de la vertu. Mais s'il est possible de distinguer un principe dominant, et, pour ainsi dire, l'âme de ce grand mouvement social, à coup sûr c'est le principe chrétien, c'est le principe de l'assistance mutuelle, de la fraternité humaine, de la charité légale. On le voit sortir, jaillir à chaque loi de l'Assemblée constituante, et briller même, au milieu de tant de ténèbres, dans les orages de la Convention. (On applaudit.)

Alors, certes, un législateur qui eût proposé d'exporter trente-trois mille enfants par an, de déchirer les affections nées dans deux cent mille familles, de murer les tours, de fermer les hospices, eût été écrasé sous l'indignation de ses collègues et sous les malédictions du peuple. Alors on faisait des lois politiques barbares et des lois sociales douces et humaines :

pourquoi? Parce que si on n'écoutait que la voix des passions contre ses ennemis politiques, celle de la nature n'était pas encore étouffée sous la logique des intérêts et sous la sordidité des systèmes. Alors on multipliait les asiles, les hospices; on donnait la tutelle des enfants abandonnés à la patrie, on faisait adopter les orphelins par l'État. On faisait ce que saint Vincent de Paul avait fait; on faisait ce que vous défaites aujourd'hui! Est-ce le christianisme qui avait tort? est-ce nous qui avons raison? Les faits vous répondent : le système de charité a quelques abus; ils se résolvent en un peu d'argent de trop peut-être, employé à élever une génération saine et forte pour vos campagnes. Le système des économistes aboutit à quelques abus aussi; c'est la dépravation et l'infanticide : choisissez. Quoi que vous fassiez, il y aura toujours, dans les organisations humaines, une lacune immense que la bienfaisance seule pourra combler. Je ne vous dirai pas, Faites comme la Convention; mais je vous dirai : Faites comme l'Évangile; remerciez Dieu de ce qu'il laisse à la société quelque aumône splendide à faire, quelque œuvre sainte de charité légale à accomplir. Elle sentira ainsi qu'elle est de Dieu, et que quelque chose de divin travaille en elle, et l'élève au-dessus de ces vils intérêts du temps et de la matière, où l'on voudrait en vain la ravaler. (Applaudissements redoublés.)

Ne renvoyez pas dans le vice ou dans la mort ces enfants que la honte ou la misère vous jettent. Une société qui ne saurait que faire de l'homme, une société qui ne regarderait pas l'homme comme le plus précieux de ses capitaux, une société qui recevrait l'homme à son entrée dans la vie comme un fléau et non comme un don, une société qui ne saurait défendre la propriété qu'aux dépens de la morale et de la nature, une telle société serait jugée. Il faudrait en détourner les yeux! (Sensation.)

Je conjure l'assemblée de protester contre les mesures adoptées par l'administration des départements, et d'adresser des pétitions aux Chambres pour une révision de la loi sur les enfants trouvés, conformément au principe du décret de 1811.

(La salle retentit d'applaudissements prolongés.)

SUR LES CHEMINS DE FER.

DISCOURS

PRONONCÉ

DANS LA SÉANCE DU 10 MAI 1838.

Messieurs,

J'entends quelques voix de la Chambre dire que je vais parler dans le même sens que le préopinant; elles se trompent. Je viens sans doute appuyer ses excellentes considérations contre le système exagéré des compagnies; mais je viens surtout défendre un droit social, un droit du gouvernement qui n'a pas été, selon moi, assez maintenu hier par le gouvernement lui-même. Je n'en blâme pas M. le ministre des affaires étrangères. Cette opinion date de loin dans son esprit; mais sa conviction, que j'honore, nous laisse toutes les nôtres, et j'ai le droit, le devoir de les soutenir ici.

Digitized by Google

Quelques voix. Alors c'est dans le même sens.

M. DE LAMARTINE. Mais d'abord permettez-moi d'avouer l'impatience, l'irritation d'esprit que j'éprouve depuis l'ouverture de cette discussion, que j'éprouvais même hier au milieu de l'admiration que m'inspirait l'éloquent orateur qui nous impressionnait si vivement à la fin de la séance, de voir toute l'autorité de la science, toute la puissance de la parole employées à contester au pays une de ses nécessités les plus urgentes, l'exécution immédiate au moins d'un de ces chemins de fer qui doivent le placer au niveau de l'industrie et de la civilisation des peuples voisins.

J'arrive ici à l'ordre des objections posées hier par M. Berryer. Je ne veux pas plus que l'éloquent orateur exclure les intérêts privés de leur part d'action légitime. Ce cercle embrasse, Messieurs, tout ce qui n'empiète pas sur l'intérêt général. N'est-il pas assez vaste? et ne voyez-vous pas, depuis sept ans, l'association privée exercer assez librement son action? ne la voyez-vous pas se disputer les industries et le sol pour le féconder? Et n'est-ce pas une preuve assez frappante de sa liberté, que ces deux cents compagnies fondées en quinze mois dans votre pays?

Mais si l'association privée a sa part, si elle a ses droits, son utilité, ses services, faut-il méconnaître à ce point les attributions du gouvernement, que de

lui retirer ce qui appartient essentiellement à l'État, c'est-à-dire la direction, le domaine, la surveillance, la détermination des grands ouvrages? Quoi! selon les belles expressions du ministre belge, la Belgique, par un effort disproportionné à ses forces, vous donne rendez-vous sur ses frontières, l'Europe entière s'y donne rendez-vous pour multiplier et compléter sa richesse; et la France seule y manquerait! On vous conteste ce moyen défensif de porter en un moment vos forces du centre à la circonférence, d'élever, par l'abaissement du transport, la valeur de toutes les matières premières; et vous dites non, toujours non! et une commission, composée des hommes consommés de cette Chambre, après trois mois d'étude, ne vous découvre que des difficultés, ne vous apporte que des négations! (Très-bien!)

Eh bien! nous, nous dirons non à notre tour, et nous le dirons si énergique et si ferme que le pays nous répondra, et que nous aurons ce que nous demandons si vainement pour lui depuis sept ans, des chemins de fer de grandes lignes exécutés, non au hasard des combinaisons des intérêts privés, mais sous la direction et l'exécution de l'État. (Très-bien!)

Et pourquoi donc exclure le gouvernement, qui n'est que la nation agissante, des œuvres que la nation veut accomplir? pourquoi cette clameur dès

qu'on prononce le mot de gouvernement dans une entreprise quelconque? Pourquoi? c'est qu'en France, depuis vingt-cinq ans, le gouvernement est hors la loi; c'est l'ennemi commun, il faut se liguer contre lui, nier ce qu'il affirme, affirmer ce qu'il nie, se passer de lui partout, le déclarer incapable, embarrassant, impuissant en tout; le séparer de la nation, le condamner à un ostracisme politique, commercial, industriel, qui le mette en dehors de tout ce que le pays veut faire; lui dire : « Nous ferons tout sans vous, ou nous ne ferons rien ; » et ne le laisser exister au sommet de la nation que comme une grande et coûteuse inutilité, destinée seulement à décorer notre impuissance, et à servir de but à tous les reproches, à toutes les insultes, à toutes les épigrammes dont vit une envieuse popularité!

J'ai été longtemps à m'expliquer cette bizarrerie inexplicable d'un pays se coupant ainsi en deux, et établissant à plaisir cet antagonisme absurde entre les citoyens et le gouvernement. Faut-il vous le dire? cela ne s'explique que par un anachronisme de l'opposition. Oui, les oppositions se croient encore au temps où le pays et le gouvernement étaient deux; où le gouvernement despotique, aristocratique, absolu de sa nature, était un être à part du pays, et l'exploitait au gré de sa cupidité, au profit de ses courtisans ou de ses séides, par l'impôt, par les monopoles, par tous les poids dont il le pressu-

rait pour alimenter les prodigalités et payer les instruments mêmes de tyrannie.

Alors certes l'opposition devait naître, grandir, se constituer en esprit permanent de résistance et de lutte, et dire : « Ici le gouvernement, là le pays, là les citoyens; tout ce que nous refuserons au gouvernement sera acquis au pays, sera gagné par les citoyens. » C'était bien, c'était vrai, c'était conséquent, et de plus c'était courageux. Mais en êtes-vous là? Ne vous seriez-vous pas aperçus par hasard qu'il y a eu sept ou huit révolutions depuis 1789, depuis le régime du bon plaisir; que chacune de ces révolutions a fait entrer plus profondément le gouvernement dans le pays; que les élections, les responsabilités, les contrôles, les initiatives, sont venues surabondamment assurer l'intervention du pays dans ses affaires; que les gouvernements ne sont plus que l'action de tous les citoyens centralisés dans le pouvoir; que tout sort de vous, répond à vous, est soumis à vous, et que le gouvernement n'est plus autre chose que la nation agissante? Pour quiconque ne voit pas cela, il n'y a pas d'évidence. Interrogez-vous, examinez-vous, rendez-vous compte de vous à vous-mêmes. N'est-ce pas vous qui êtes ici, vous qui parlez, vous qui votez? N'imposez-vous pas la loi de vos majorités aux ministres? Sont-ils autre chose que les exécuteurs amovibles de vos volontés combinées avec les deux pouvoirs

que vous avez constitués vous-mêmes? Et vous, qui êtes-vous? N'êtes-vous pas les mandataires de l'opinion et des volontés de vos électeurs? Et derrière ces électeurs eux-mêmes, n'avez-vous pas un autre pays légal qui élit, qui vote, qui contracte, qui gouverne la part inférieure d'intérêts qui lui est dévolue? Peut-il y avoir en haut, en bas, au sommet, à tous les degrés de l'administration nationale, un seul acte de quelque importance qui ne soit l'expression, l'action d'une majorité, l'acte de la nation agissante? Non, cela est aussi évident que la constitution même du pays. Séparer le gouvernement et le pays dans un pareil état de choses, les poser l'un contre l'autre, c'est donc le non-sens le plus inintelligible dans lequel un pays spirituel puisse tomber; c'est prendre pour se combattre soi-même les armes qu'on avait forgées pour combattre des gouvernements oppresseurs; c'est se battre contre les fantômes d'un passé mort; c'est prendre 1838 pour 1788. Je n'ai pas assez d'étonnement contre de pareilles méprises, qui se perpétuent vingt ans dans l'esprit de certains hommes pétrifiés dans l'opposition. Pour nous, je le répète, le gouvernement, c'est la nation elle-même, tant qu'on ne l'aura pas détrônée; c'est la nation faisant ses affaires. (Très-bien!)

Mais ici nous retrouvons nos honorables adversaires sur leur même terrain. Il s'agit donc des plus

grandes affaires qu'un pays ait jamais eu à mener à fin, de se créer par les routes de fer une viabilité politique, commerciale, militaire. industrielle, dont nul ne peut calculer d'ici la portée. C'est la conquête du monde, des distances, des espaces, du temps; cela multiplie à l'infini les forces et l'industrie humaines, par tous les obstacles que cela abrége. C'est l'inconnu; mais c'est un inconnu certain. Eh bien! la nation ou le gouvernement agira-t-il par lui-même, ou s'abstiendra-t-il scrupuleusement de l'action, comme le veulent les membres de votre commission; et laissera-t-il agir les individus et les compagnies, associations d'individus? La question est là tout entière. Elle est immense, elle est politique; elle est plus que politique, elle est sociale; elle résout ou elle perd tout notre avenir, elle implique toute notre destinée active, elle est le nœud de votre progrès indéfini ou de votre stagnation perpétuée dans l'impuissance où l'on vous tient. Elle vous avance ou vous retarde d'un siècle, selon que vous la résoudrez. Elle vous place à la tête ou à la queue des nations industrielles; elle inféode votre génération à l'esprit borné de l'individualisme incapable des grandes choses, ou elle fait de vos 30 millions d'hommes un seul être agissant dans sa liberté avec toute sa force et sa volonté réunies, disciplinées, irrésistibles, et en vue de ses intérêts généraux, de l'universalité de son territoire et de la perpé-

tuité de sa durée comme peuple. Voilà, oui voilà la portée de la décision que vous allez prendre. Que ne puis-je trouver des paroles pour faire passer en vous la conviction claire, forte, évidente, réfléchie, qui me fait repousser comme une calamité sociale les conclusions imprévoyantes, petites, fausses, mesquines, de votre commission! Laissez-moi dire quelques mots au moins.

Et d'abord expliquons-nous bien, pour qu'il n'y ait pas de malentendu politique entre nous dans une question matérielle.

Il y a deux mots qui assourdissent le monde depuis quinze ans, et sur lesquels on ne s'est pas expliqué encore : centralisation et décentralisation. La question des chemins de fer est toute dans l'intelligence de ces deux mots, qui servent de ralliement aux idées les plus opposées. Vous savez combien les hommes se payent facilement de mots, et les répètent sans se les définir à eux-mêmes et sans en comprendre la portée, selon la question où on les place. Il y a donc un parti qui a pour devise « Centralisation, » un autre qui prend pour symbole « Décentralisation, » et qui appliquent à tort ou à droit leur devise et leur symbole à tout ce qu'on présente à leur discussion. Ils disent le mot, et tout est dit pour eux. Eh bien! vous n'êtes pas de ces hommes; vous ne jurez sur la foi d'aucun mot; vous voulez comprendre, comparer, juger. Exami-

nons donc un moment ensemble à cette tribune ce qu'il y a de vrai, ce qu'il y a de faux dans ces deux mots, selon qu'on les applique. Quant à moi, voici comment je les entends :

Parlez-vous de la liberté politique, de cette part de droit et d'action que les gouvernements libres renvoient à tous les citoyens pour aller ensuite la puiser en eux, et qui fait que l'action du gouvernement est la pensée de tous? Je suis le partisan le plus décidé, le plus radical, si vous me passez le mot, de cette nature de décentralisation. C'est la liberté tout entière, c'est la moralité, c'est le progrès du monde. Renvoyer à tous les citoyens la plus grande part de droit politique possible, le leur faire exercer librement, loyalement, efficacement, par les élections, les garanties, les contrôles de tout genre, à tous les points de la circonférence; faire rayonner le droit et la liberté politique partout, sur toutes les classes, sur tous les individus de la nation, comme le soleil, afin que chacun, si cela se pouvait, pût en avoir sa part, sa lumière, sa chaleur vivifiante, et que dans un État bien ordonné chaque citoyen pût parodier pour ainsi dire ce mot d'un roi, et dire avec vérité, « L'État, c'est moi ! l'État, c'est mon droit, ma pensée, ma volonté; « voilà la décentralisation que je veux; voilà celle qui agrandit la sphère de l'intelligence, de la volonté, du bonheur, de la moralité des peuples, la déve-

loppe, l'achève, l'organise. Voilà le progrès et l'œuvre de nos siècles.

Mais une fois que le gouvernement, libre dans sa nature politique, a été puiser son mandat, sa force, son droit, par cette décentralisation politique, à tous les points de la circonférence; une fois que la pensée de chacun est devenue légalement une pensée publique, une pensée nationale; une fois que chacun y a donné la sanction pour ainsi dire individuelle par soi-même, ou par ses mandataires, ou par l'organe des majorités, le rôle change comme le devoir a changé; et l'État doit concentrer alors cette volonté générale dans une intensité et dans une unité de volonté et d'action administrative, une, forte, irrésistible, aussi active, aussi toute-puissante que doit l'être l'action collective d'une nation. Il doit, disons le mot, centraliser d'autant plus son action et son administration, que le droit politique est plus disséminé par la forme du gouvernement; et c'est ce que les gouvernements libres ont merveilleusement senti comme par instinct; c'est ce que la France a senti elle-même si énergiquement. Lorsqu'en passant du despotisme à la liberté, en 1789, elle a commencé par briser toutes ses provinces, toutes ses représentations fédératives, toutes ses administrations provinciales, toutes ses administrations locales, elle a tout nivelé, effacé, uniformisé, tout rappelé à l'action une et irrésistible du centre administratif,

et s'est refondue pour ainsi dire d'un seul jet en un pouvoir exécutif capable d'imprimer le mouvement aux parties les plus mortes de ses extrémités, et de résister, comme un seul bloc national, à la fédération au dedans et à l'Europe au dehors.

C'est cette pensée qui la fait résister et vivre, c'est cette pensée qui a produit ces merveilles de résistance dans la guerre et de créations matérielles dans la paix. La vie et l'unité, c'est la même chose dans un peuple; plus la vie se complète, plus l'unité se signale dans les nationalités qui s'agglomèrent, dans l'administration qui s'uniformise. L'histoire bien comprise ne dit que cela. Décentraliser une nation, c'est la démembrer vivante.

Voilà mon système, et voilà le vôtre. Vous voulez paralyser, décentraliser l'administration, que vous confondez avec la liberté, avec le droit individuel. Moi je veux décentraliser avec vous le droit politique, et centraliser plus puissamment encore l'administration générale du pays. Je dis générale, car je ne veux pas plus que vous enlever aux unités locales ce qui leur est nécessaire pour agir dans la sphère étroite de la localité. Eh bien! quel est le résultat de votre système? D'affaiblir la liberté même, de la convaincre d'impuissance, et d'en faire je ne sais quelle force disséminée, abstraite, incohérente, se refusant à soi-même les moyens d'action collective, renvoyant tout à l'intérêt individuel, le plus

borné, le moins moral, le moins actif, le moins régulier, le moins social des intérêts; en un mot, d'énerver les gouvernements libres et de les déshonorer, en constatant en tout leur incapacité pour les grandes choses. Qui de vous ou de nous comprend mieux et honore mieux la liberté? Non, nous ne voulons pas, nous ne voudrons jamais de celle-là. C'est une liberté dont la force unique est résistante; la nôtre, c'est une action, c'est une force qui sait se comprendre, se produire, s'incarner, s'organiser et agir. Car, ne l'oubliez pas, la liberté n'est qu'un moyen; ce n'est pas un but. Le but des peuples, c'est l'action; et si vous devez, comme vos théories y tendent, paralyser le monde avec votre individualisme, je vous dirai : Implorez le despotisme. Tout vaut mieux pour un peuple que cette liberté inerte, chicanière et impuissante que vous voulez lui faire! Je ne veux pas de celle-là; c'est un roseau pour sceptre que vous lui mettez dans la main. Je veux qu'elle règne, mais à condition qu'elle agisse.

Eh bien! toute la question des compagnies est là. Le gouvernement doit-il s'abdiquer lui-même entre leurs mains pour l'œuvre des chemins de fer? ou doit-il systématiquement, avec un scrupule jaloux, se réserver dès le principe l'accomplissement de cette grande œuvre? Je n'hésite pas à me prononcer formellement et hardiment pour ce dernier parti, et cela par des motifs tout-puissants sur moi, et pris

d'un point de vue entièrement différent de celui où le rapporteur de la commission et l'honorable préopinant se placent.

D'abord, j'ai commencé par le dire, je veux des chemins de fer. Entendons-nous, Messieurs! Je n'en veux pas improviser étourdiment un réseau complet, entrepris sur mille points à la fois, achevé sur aucun, et jetant le pays dans une expérience de deux milliards; mais j'en veux d'abord un, un grand, le plus nécessaire de tous, parce qu'il va se renouer à tout un système de voies pareilles déjà organisé sur vos frontières du nord. Je veux celui de Bruxelles avant tout. Je veux ensuite celui de Paris à Strasbourg, puis celui de Paris à Marseille. Je veux donc des chemins de fer immédiatement entrepris, et promptement et réellement terminés. Eh bien! malgré cet assaut de compagnies qui semblent se disputer le sol à conquérir, j'ai la conviction que vous n'aurez pas un seul chemin de fer d'intérêt général par les compagnies; et cela par la meilleure des raisons, par la raison que les chemins de fer conçus en grand et dans le point de vue national ne rendraient pas un intérêt quelconque aux compagnies. Les compagnies sont un être commercial qui n'agit pas par patriotisme, mais par égoïsme, par cupidité, par une cupidité louable si vous voulez, mais enfin par un motif personnel et restreint. Que s'ensuit-il? que dans toutes les fractions du territoire, de ville en

ville, d'une usine ou d'une mine à un fleuve, d'une capitale à un centre de population rapproché, les compagnies exécuteront, parce que là se trouvera par exception une masse de transports et une certitude de lucre suffisante pour les tenter et les rémunérer : mais sur une autre échelle, mais pour un territoire étendu et dont des espaces considérables sont déserts et improductifs, mais dans le point de vue et l'utilité générale des pays, pour unir la nation à une autre nation, ou pour lui faire sillonner son propre sol par une ligne militaire ou politique, les compagnies ne peuvent pas se présenter sincèrement; cela n'est pas possible. Aussi voyez à quoi se réduit leur patriotisme : à vous assaillir d'objections contre le système du gouvernement, et d'offres apparentes. Mais quelles sont au fond ces offres? la demande d'un privilége et d'un monopole. Elles vous disent : « Donnez-nous un minimum d'intérêt de 4 pour cent et le privilége d'émettre nos actions à la Bourse, et nous allons vous faire toutes les lignes nationales que vous déterminerez; » c'est-à-dire : « Donnez-nous l'intérêt que les plus gros capitaux, les capitaux par masse, ne trouvent qu'à peine aujourd'hui; et puis, avec cette certitude de ne jamais perdre, avec cette prime énorme à la confiance, nous allons émettre pour 2 ou 300 millions d'actions sur la place: nos agents de change vont les accréditer, nos journaux vont les commenter en lettres ma-

juscules sur toutes leurs colonnes. La certitude de ne jamais descendre au-dessous de 4 pour cent, et les calculs hypothétiques sur les tarifs énormes que vous nous concédez, feront monter ces actions au delà de tout ce qui s'est vu de nos jours; nous réaliserons en six mois un bénéfice de 100 millions sur nos actions : le chemin se fera ensuite comme il pourra. Peu nous importe, nos sociétaires répondent, l'État répond : sauve qui peut! » Et de ce sauve qui peut ils emporteront quelques centaines de millions, laissant les actionnaires derrière eux avec les chemins inachevés et l'État engagé. Ou bien, si vous ne leur donnez pas un minimum d'intérêt garanti, vous leur donnerez le monopole du plus immense agiotage qui se soit jamais exercé en grand en Europe; vous aurez une crise semblable à celle du Mississipi; mais des chemins de fer, vous n'en verrez qu'à la Bourse. (Dénégations.)

Vous dites que non; que vous avez des offres, des gages, des certitudes. A moins de minimum d'intérêt garanti ou de tarifs exorbitants et oppresseurs du peuple, je vous demande pardon, je ne donne pas de démenti à vos convictions, mais j'en donne aux faits, il est impossible que vous ayez des offres réelles pour une ligne française et nationale, quand il est démontré que les chemins de fer de Birmingham à Manchester, de Saint-Étienne à Lyon, de Bruxelles à Anvers, les chemins de fer

exceptionnels de l'Europe, ne rendent pas 2 et demi, et sont déjà à refaire aux frais des actionnaires. Les bénéfices sont indirects et à terme; ils se présument et ne se comptent pas.

Mais quand les capitaux seraient tous atteints de folie, quand des compagnies se présenteraient sans tarifs exagérés, sans minimum d'intérêts, sans monopole d'actions, je vous dirais : Refusez-les encore. Oui, refusez-les, pour ne pas vous déclarer incapables, pour ne pas abdiquer le rôle de gouvernement, pour ne pas engager votre sol et inféoder votre avenir de viabilité à une puissance d'intérêt individuel, rivale de la puissance de la nation; pour ne pas vous enlever, à vous, nation, la liberté de vos mouvements, la détermination de vos lignes, l'indépendance de vos tarifs, les améliorations, les expériences, les rectifications que vous aurez à tenter; en un mot, pour ne pas vous dépouiller de la disponibilité complète de votre action actuelle et surtout future dans l'œuvre de vos chemins de fer.

Ah! Messieurs, il y a un sentiment qui m'a toujours puissamment travaillé en lisant l'histoire ou en voyant les faits : c'est l'horreur des corps, c'est l'incompatibilité de la liberté sincère, progressive, avec l'existence des corps dans un État ou dans une civilisation. Je sais que ce n'est pas la pensée commune, qui leur attribue au contraire une sorte de corrélation avec la liberté : mais on ne fait pas

attention que l'on entend alors la liberté aristocratique et non pas la liberté démocratique, et que si les corps résistent à ce qui est au-dessus d'eux, ils oppriment de la même force tout ce qui est au-dessous. C'est la tyrannie la plus odieuse, parce qu'elle est la plus durable, la tyrannie à mille têtes, à mille vies, à mille racines, la tyrannie que l'on ne peut ni briser, ni tuer, ni extirper; c'est la meilleure forme que l'oppression ait jamais pu prendre pour écraser les individus et les intérêts généraux. Une fois que vous les avez créés ou laissés naître, ils sont maîtres de vous pour les siècles. Vous ne savez où les saisir, et ils vous dominent. Les corps, ou (ce qui leur ressemble) les intérêts collectifs reconnus par la loi et organisés, c'est la même chose; c'est l'asservissement prompt, inévitable, perpétuel de tous les autres intérêts. On ne peut plus y toucher sans qu'ils jettent un cri qui effraye ou qui ébranle tout autour d'eux. Il faut compter avec eux; et les autres intérêts épars, isolés, sans solidarité, sans action commune, succombent toujours, succombent éternellement devant ces intérêts collectifs. Les gouvernements libres ne sont pas plus affranchis de leur influence que les autres; ils se glissent partout, dans la presse; dans l'opinion, dans les corps politiques, où ils trouvent des intéressés et des auxiliaires; leur cause a autant de soutiens qu'ils ont d'associés à ces intérêts. N'en

avons-nous pas de trop déplorables exemples sous les yeux? ne voyons-nous pas le pays tout entier opprimé dans son agriculture ou dans son commerce par ces intérêts collectifs d'un petit nombre de fabricants de fer, de possesseurs d'usines, de fabricants privilégiés par des primes une fois accordées, par des droits protecteurs d'eux seuls, ruineux pour tout le reste? Nous parlons en vain, nous nous révoltons en vain; nous sommes dans leurs mains, ils nous possèdent, ils nous oppriment, et la France subit impuissamment un dommage de 3 ou 400 millions par an pour avoir reconnu, à quelques intérêts de ce genre, des droits qu'elle ne peut plus ou n'ose plus leur arracher. Soixante ou quatre-vingts fabricants de fer tyrannisent impunément tout le pays.

Que sera-ce, grand Dieu, quand, selon votre imprudent système, vous aurez constitué en intérêt collectif, et en corporations industrielles et financières, les innombrables actionnaires de 5 ou 6 milliards que l'organisation de vos chemins de fer agglomérera entre les mains de ces compagnies? Changez donc les tarifs, alors! Mais comment les changerez-vous? Par la loi? Mais qui votera la loi? Des actionnaires en majorité. Intervertissez donc les lignes. Mais qui votera les lignes? Des actionnaires encore! Établissez donc des lignes rivales. Mais qui votera ces lignes? Des actionnaires en ma-

jorité. Améliorez, perfectionnez, changez les systèmes arriérés sur vos lignes. Mais qui votera ces améliorations, ces perfectionnements désirés, commandés peut-être par l'intérêt général du pays? Qui? Des actionnaires encore. C'est-à-dire que vous engagez à jamais et d'un seul mot la liberté, la concurrence, le produit, les améliorations de votre territoire tout entier. Le peuple aura beau demander, se plaindre, accuser les tarifs; il sera et vous serez vous-mêmes, pour des demi-siècles ou pour des quarts de siècle, en la puissance des compagnies. Vous leur asservissez et les intérêts du peuple et les intérêts généraux. Vous les laisserez, vous partisans de la liberté et de l'affranchissement des masses, vous qui avez renversé la féodalité et ses péages, et ses droits de passe, et ses limites, et ses poteaux, vous les laisserez entraver le peuple et murer le territoire par la féodalité de l'argent. Non, jamais gouvernement, jamais nation n'aura constitué en dehors d'elle une puissance d'argent, d'exploitation, et même de politique, plus menaçante et plus envahissante que vous n'allez le faire en livrant votre sol, votre administration et 5 ou 6 milliards à vos compagnies.

Je vous le prophétise avec certitude, elles seront maîtresses du gouvernement et des Chambres avant dix ans. L'administration du pays n'est que de 300 millions par an, et vos compagnies remueraient

un personnel et des intérêts plus forts que le personnel et l'intérêt de l'État tout entier? Aurez-vous si peu de prévoyance pour le peuple, pour le gouvernement lui-même? Créerez-vous une force nouvelle de monopole qui ne s'étendrait pas seulement sur le peuple, mais qui ne tarderait pas à s'étendre sur le gouvernement et sur les pouvoirs même électifs du pays? Donnez-moi une ligne de chemin de fer à déterminer et exécuter et exploiter dans un ou dans dix départements, et je vous réponds de neuf élections sur dix. Eh bien! je ne veux pas que le monopole politique s'associe au monopole des actions. L'intérêt est le plus vil et le plus aveugle des électeurs. Je ne veux pas surtout que l'État se prive de son droit, de son droit qui est en même temps son devoir, de remettre gratuitement ou presque gratuitement au peuple l'usage de la première de ses libertés, de la liberté, de la faculté, de la puissance de se servir, pour tous ses besoins industriels, de la voie des chemins de fer. Avec les compagnies et les tarifs qu'elles vous demandent, vous faites agir l'État comme un être commercial dont le lucre est l'objet, et non comme un être social qui n'a en vue qu'une grande faculté de plus donnée au peuple. Les compagnies vous feront des chemins aristocratiques, dont le peuple sera exclu; l'État vous fera des voies démocratiques, où tout le monde circulera aux frais de tout le monde. Votre

système, c'est du bénéfice individuel pour les actionnaires; le mien, c'est du bénéfice social; et vous n'êtes populaires que parce qu'on ne vous comprend pas. (Rumeurs.)

« Mais, disent les préopinants, l'État est incapable. » L'État est incapable? Je vais commencer par vous demander à vous si les compagnies, de quelque nature qu'elles soient, ont donné jusqu'ici tant de preuves de leur merveilleuse capacité? Leur histoire, hors une seule exception, et encore rentre-t-elle dans mon système, leur histoire n'est que celle de nos désastres, de nos ruines, de nos catastrophes industrielles et coloniales; rien de grand ne s'est fait, de grand, de monumental en France, et je dirai dans le monde, que par l'État : et comment cela serait-il autrement? Vous avez beau calomnier la force publique, la puissance de l'association universelle et gouvernementale n'a-t-elle pas des conditions de capacité et d'omnipotence mille fois supérieures à celles des associations individuelles? Comparerez-vous de bonne foi des associations individuelles, qui ne sont fondées que transitoirement sur le désir d'un lucre incertain, qui cherchent leurs instruments et leur personnel où elles peuvent, et pour ainsi dire au hasard, qui sont obligées d'opérer dans un temps donné, à tout prix, bien ou mal, sans pensée d'avenir, d'honneur, de gloire, de solidarité permanente avec leur œuvre; les comparerez-vous avec l'État,

être universel et impérissable, qui a sous la main, et préparés d'avance dans des noviciats honorables, dans des corps spéciaux où l'honneur d'un seul est l'honneur de tous, les instruments de ses entreprises, et qui peut à son gré, par sa toute-puissance législative, varier, modifier, perfectionner ses moyens d'action, parce qu'il n'est commandé que par le bien public, parce qu'il a en vue, non pas le lucre, non pas l'exécution littérale d'un cahier des charges, mais l'intérêt de tout le pays et de tous les temps? Vous dites que l'État n'a pas de responsabilité. Mais où est donc la responsabilité des compagnies? La responsabilité des compagnies, daignez vous en rendre compte sans illusion, Messieurs, elle est tout entière dans l'action ou dans le coupon d'action de 1,000 fr., de 500 fr., de 250 fr., que chacun des sociétaires a engagés dans l'opération. Je vous demande si c'est là une responsabilité bien rassurante pour une œuvre nationale, et qui doit être éternelle comme la nation? Si l'opération est mal combinée, si le chemin ne se fait pas ou se fait mal, si au bout de quatre ou cinq ans tout est à refaire à grands frais, et que la compagnie périsse ou soit expropriée, qu'en résulte-t-il pour les actionnaires? Qu'ils ont perdu leur chemin, leur temps, leurs coupons d'actions. Ils ne sont ni ruinés, ni déshonorés, ni mis en accusation devant le pays et devant la postérité pour cela; on ne sait pas même leur nom : ils

passent à autre chose, et le pays seul est compromis. La responsabilité de l'État, au contraire, c'est la responsabilité à cette tribune, c'est la responsabilité devant les électeurs, c'est la responsabilité devant les contribuables, devant le présent, devant l'avenir. L'administration qui aurait fait tel chemin, qui aurait entrepris et non accompli un chemin de fer nécessaire à la France, ou qui l'aurait exécuté mal, impraticable, serait une administration déshonorée. A des ouvrages qui doivent durer autant que les générations, il faut une responsabilité qui ne meure pas, et l'État seul la présente; ce sont les êtres faibles, passagers, impuissants, qui ont besoin d'entrepreneurs : l'État a ses entrepreneurs dans ses grandes administrations spéciales.

Et à quoi donc serviraient-elles, ces belles administrations spéciales, ces corps qui sont nés, qui ont grandi, qui grandissent tous les jours avec les perfectionnements de l'administration publique? A quoi bon ces armées d'ingénieurs civils, militaires, que votre École polytechnique vous prépare tous les ans dans des études qui font la gloire de la France et l'envie et l'objet de l'émulation du monde? A quoi bon ces ponts et chaussées que les départements, plus sages que vous, viennent de créer pour eux-mêmes, quand vous les dédaignez pour l'État? Détruisez tout cela, si cela ne vous sert à rien; mettez tout à l'enchère, tout à l'entreprise, tout à l'individualisme,

depuis la guerre jusqu'à la marine, depuis le ministère des travaux publics jusqu'à l'université, jusqu'à l'astronomie; vous verrez comment l'individualisme et l'association, si riches apparemment en capacités dont vous vous prétendez si pauvres, vous serviront! Je ne vous donnerais pas dix ans pour être le plus désorganisé et le plus mal administré de tous les peuples. En vérité, on ne peut comprendre qu'un savant illustre sorti de ces corps, et dont les leçons contribuèrent si puissamment à former et à illustrer ces jeunes ingénieurs qui sortent de l'École polytechnique pour aller, sous les auspices de l'État, appliquer dans toutes les spécialités de l'ingénieur les théories qui font leur gloire et leur vie entière; on ne comprend pas comment un tel homme, et des ingénieurs éminents sortis de la même école, s'accusent ainsi eux-mêmes d'impuissance, et s'étudient à rabaisser ces institutions, que nous, ignorants, nous sommes forcés de défendre ici contre eux-mêmes. (C'est vrai! très-bien!)

Quoi! ces hommes si habiles, si éclairés, si consommés dans la pratique, deviendront tout à coup inertes, incapables, inutiles, parce qu'ils servent le gouvernement, parce qu'ils ont une carrière régulière, une discipline, une responsabilité, un avancement et de la gloire devant eux! Et ils seront tout à coup les plus capables, les plus actifs, les plus utiles de tous les instruments, parce qu'ils seront

appelés au hasard, pour un temps borné, au service de compagnies individuelles qui n'auront sur eux ni empire, ni surveillance morale, ni responsabilité; qui les prendront, les quitteront, les briseront comme des outils qu'on jette quand ils sont usés! Est-ce là connaître les hommes?

Eh! Messieurs, à supposer même ce qui est impossible, que l'association individuelle fondée uniquement sur l'égoïsme, sur le désir d'un gain promptement réalisé, fût aussi capable que l'État d'accomplir ces grandes œuvres plus promptement que l'État lui-même, je ne comprendrais pas encore que l'État leur en conférât le monopole et l'exécution en grand. Est-ce que la rapidité d'exécution est la seule considération qui doive agir sur une nation quand elle travaille pour l'avenir? est-ce que les nations n'ont pas aussi leur noble orgueil? Est-ce que leurs travaux d'art n'ont pas des conditions différentes de ceux des particuliers? est-ce que leurs œuvres ne sont pas des monuments, et ne doivent pas porter l'empreinte grandiose, solide, éternelle, des peuples qui les ont élevés? Qu'auraient pensé les peuples qui ont laissé de grandes traces sur la terre, les Égyptiens, les Romains, les Grecs, nos pères même, les Français de Henri IV, de Sully, de Louis XIV, de Colbert, de Vauban, de Napoléon, si on leur avait proposé de faire exécuter au rabais, par des compagnies irresponsables de l'honneur du pays, leurs canaux?

Digitized by Google

M. Berryer. Et le canal de Languedoc?

M. de Lamartine. Il n'y en a qu'un; c'est une exception. Mais, loin de livrer à l'intérêt privé leurs canaux, leurs chaussées éternelles, leurs forum, leurs temples, leurs monuments de tout genre, ils auraient dit : « Laissez faire aux individus ce qui est borné et passager comme eux ; faites faire par l'État, faites vous-mêmes ce qui est éternel comme lui. » Et c'est ainsi qu'ils ont fait, et c'est ainsi que vous avez fait jusqu'ici vous-mêmes; et voilà pourquoi l'Europe vous envie votre administration centralisée et les ouvrages auxquels elle a présidé. C'est ainsi que fait l'Amérique, ce pays de l'individualité; c'est ainsi que l'Angleterre a fait son seul ouvrage vraiment national, son canal Calédonien. Je ne m'étonnerai jamais assez qu'on vienne accuser vos ponts et chaussées d'impuissance, en face des plus grandes œuvres qu'une nation ait jamais accomplies par eux, devant 8,000 lieues de chaussées qui ont enclavé votre territoire, devant vos canaux qui percent vos montagnes, devant le mont Cénis et le Simplon, devant ces ponts et ces monuments innombrables que la main de Louis XIV et de Napoléon ont fait surgir du sol, et qui restent comme des témoignages éternels de la puissance, de la volonté et de la force de l'administration. Et vous osez accuser d'inertie et d'incapacité cette volonté, cette unité, cette force d'exécution de l'État dans vos grandes œuvres, pour

les remettre, à qui? à des compagnies qui n'ont rien fait, qui n'existent pas, qui ne peuvent pas exister; et faire faire à l'égoïsme ce que le patriotisme discipliné peut seul accomplir? Non; je m'y oppose, parce que je n'y crois pas.

Que reste-t-il? A conclure si nous accorderons un de ces chemins au gouvernement, et quels chemins nous lui accorderons les premiers. Eh bien! quoi qu'en ait dit hier l'éloquent orateur dont la parole a déjà arrêté ce chemin l'année dernière quand des compagnies le demandaient, et qui vous arrête encore aujourd'hui quand nous le demandons pour le gouvernement, je n'hésite pas, et personne en Europe n'hésiterait à comprendre et à décider, qu'il vous faut avant tout le chemin de Bruxelles. Personne! je me trompe : vos ennemis au dehors vous déconseilleront toujours ce chemin, car c'est le complément de votre nationalité, de votre défense, de votre politique et de votre commerce. Vos ennemis vous le déconseilleraient? hâtez-vous donc de le faire.

Eh! Messieurs, je conçois la préoccupation de l'honorable M. Berryer; son patriotisme vibre fortement en lui, et la puissance de sa parole l'ébranle fortement en vous. « Gardez-vous! vous dit-il. Qu'allez-vous faire? Vous allez oublier vos ports de la Manche pour vous renouer à vos ennemis, pour enrichir le transit de ce petit État qu'on appelle la

Belgique! L'Allemagne du Nord, la Prusse, l'Angleterre en profiteront; la similitude de vos produits vous interdit des traités, des abaissements de douanes avec les Belges. » Messieurs, l'honorable orateur a-t-il oublié qu'il n'y a point d'ennemis en matière d'échange et de commerce? Le moyen d'arriver à cet abaissement des tarifs de douanes, n'est-ce pas précisément de vous mettre avec les Belges, ou avec le transit qui emprunte leur territoire, dans un contact si quotidien et si resserré, que la nécessité des échanges plus rapides et plus nombreux s'en révèle davantage, et que les besoins et les habitudes fassent enfin tomber ces barrières que votre législation arriérée ne peut pas renverser? Est-ce là appauvrir vos ports? est-ce là appauvrir votre territoire d'un transit laissé à d'autres? Mais est-ce qu'il y a plus de distance de Calais à Paris que de Lille à Paris? est-ce que vous n'empruntez pas la même étendue du sol par l'une ou par l'autre voie? Et d'ailleurs est-ce que tout n'est pas port aux extrémités d'un chemin de fer? (Très-bien!)

Vous le disiez vous-mêmes avec raison hier: ce sont des populations et non des points abstraits du sol que les chemins de fer doivent rapprocher. Où sont vos populations plus agglomérées en grandes villes, en grandes masses industrielles, que dans ce département du Nord, qui est à lui seul un royaume? Vous opposez le Havre à Lille? Mais le Havre a son

fleuve; la vallée de la Seine est le chemin de fer de ce côté à Paris. Vos départements du Nord sont le seul point de votre territoire que la nature n'ait pas doté d'un grand fleuve: c'est à vous de le créer. Le chemin de fer de la Belgique, c'est la Seine du Nord.

Qu'est-ce qui vous commande de vous rattacher à la Belgique? Eh! Messieurs, c'est la Belgique elle-même; c'est le fait par lequel elle vous a devancé; c'est la création même de ce magnifique réseau dont elle vient de se couvrir tout entière. Vous êtes bien forcés de vous y rattacher; c'est l'anneau qu'elle vous a politiquement tendu pour vous obliger d'y renouer votre chaîne; ce sont les 140 lieues de chemin qu'elle a exécutées, et qui sont devenues le complément de tout ce que vous ferez de ce côté. Vous aviez pour vous renouer à Bruxelles 240 millions à dépenser, elle en a dépensé 140; c'est 140 millions qu'elle vous épargne sur ce point : voulez-vous les perdre? Vous en êtes les maîtres; mais le bon sens jugera.

Et vous vous plaignez que la Belgique, qui a fait ces avances énormes à votre alliance, se jette dans la ligne des douanes prussiennes, qu'elle se mure contre la France! Et c'est vous qui, en vous murant contre elle, la jetez dans cette nécessité; c'est vous qui la rivez dans la ligne des douanes rhénanes; c'est vous qui la donnez à la Prusse. De qui vous plaindrez-vous? vous l'avez voulu.

Digitized by Google

La Belgique a changé de nature depuis 1830. Oui, c'est le plus grand fait extérieur de la révolution de Juillet; la Belgique est redevenue française. Cet avant-poste de l'Angleterre, de la Prusse, de tous vos ennemis contre vous, est devenu l'avant-poste de la France contre ses ennemis. Vous ne verrez plus un général anglais passer annuellement l'inspection des places et des troupes étrangères en Belgique; vous ne verrez plus les troupes de la Confédération allemande venir camper sur vos frontières. La Belgique, c'est votre forteresse, c'est votre champ de bataille; ne vous fermez pas ses portes, tenez-les ouvertes : c'est par là que vos armées iront se rallier sur des frontières naturelles, et non sur des lignes idéales que vous ne pouvez défendre qu'à force de remparts impuissants. Le jour où la Belgique a secoué le joug de la Hollande et de l'Angleterre, elle est devenue invinciblement française. Ce n'est pas le même drapeau, mais qu'importe? les nationalités aujourd'hui ne se forment pas par la conquête, mais par les intérêts communs. Ce n'est pas le même drapeau, c'est la même nationalité, le même esprit, la même vie; et l'atteinte qui serait portée à l'un des deux peuples frapperait l'autre au cœur.

Ménagez, cultivez, resserrez de semblables sympathies : celui qui ne les comprend pas ne comprend pas l'avenir de son pays. Constituez de plus en plus votre nationalité morale, commerciale, politique en

Belgique; nouez-vous avec elle par des nœuds de fer, par des nœuds que ni la politique, ni la guerre, ni le commerce rival, ne dénouent jamais! Voilà ce que commande à la fois et l'intérêt de vos départements du Nord, et l'intérêt de vos exportations, et celui de votre défense. Suivez, au contraire, les conseils de l'éloquent orateur; laissez-la dévier vers la ligne du Nord, laissez-la s'inféoder à l'Angleterre et à la Prusse; et c'est vous qui aurez jeté vous-mêmes à nos ennemis un appendice immense de votre sol, de votre nationalité et de votre richesse. (Très-bien! très-bien!)

Je veux l'exécution par le gouvernement de toutes les grandes lignes, et l'exécution immédiate de la ligne de Paris à Bruxelles et de Marseille à Avignon. (Longue adhésion.)

DISCUSSION DE L'ADRESSE.

COALITION

DES FRACTIONS LES PLUS OPPOSÉES DE LA CHAMBRE CONTRE LE MINISTÈRE DU 15 AVRIL.

DISCOURS

EN RÉPONSE A M. THIERS.

SÉANCE DU 10 JANVIER 1839.

Messieurs,

Hier encore, jusqu'à la fin de la séance, j'étais décidé à ne pas demander la parole sur la discussion générale du projet d'adresse; je me réservais de la prendre sur quelques matières spéciales, comme Ancône et la Suisse. J'étais plongé, comme

la plupart de mes collègues, dans cette perplexité sérieuse qui doit nous préoccuper depuis quelques jours; je cherchais en moi-même de quel côté inclineraient ma conviction, ma raison; de quel côté je ferais pencher par mon vote la balance où se pèsent bien autre chose que les destinées ministérielles, où se pèsent les destinées prochaines de notre pays. (Très-bien! très-bien!)

Eh bien! Messieurs, une provocation, sortie de la bouche de l'ancien président du conseil du cabinet du 22 février, est venue nous arracher de nos bancs et nous enlever même ce que nous voulions conserver au moins, la dignité de notre silence. (Mouvement.)

Je réponds à son appel, et j'y répondrai avec une entière franchise, n'en doutez pas. Je sais que l'honorable M. Thiers s'en inquiète peu. Il vous a dit hier (et j'ai été étonné, je l'avoue, de voir quatre cents députés de la France l'entendre sans réclamation) que d'un côté étaient la qualité, la supériorité...

M. Thiers. Je demande la permission de dire un mot.

Au centre. Vous l'avez dit! vous l'avez dit!

M. de Lamartine. Vous me répondrez; je vous répliquerai après.

M. Thiers. Je n'ai qu'un mot à dire; permettez-moi...

M. de Lamartine. Non, monsieur; j'ai la parole, je maintiens mon droit.

A gauche. Ce n'est pas loyal. (Rumeurs diverses.)

M. le Président. Jamais la Chambre n'a permis une interruption que du consentement de l'orateur qui est à la tribune. M. de Lamartine a la parole; il a le droit de s'opposer à ce qu'elle lui soit enlevée. Le règlement est pour lui.

M. Thiers. Mais la permission que je demande, la Chambre ne l'a jamais refusée. (Agitation.) Je m'adresse à la loyauté de M. de Lamartine. (Laissez parler! laissez! — A l'ordre!)

M. le Président. M. de Lamartine seul a la parole.

M. Thiers. C'est vrai; mais je m'adresse à sa loyauté. (Agitation croissante.)

M. le Président. M. de Lamartine déclare qu'il ne veut pas céder la parole, et mon devoir est de la lui maintenir.

Au centre. Oui! oui! A l'ordre l'interrupteur!

M. d'Angeville, *avec force.* Je demande qu'on maintienne la parole à l'orateur.

M. le Président. C'est ce que je fais, autant que je le puis.

M. Thiers. Je m'adresse... (A l'ordre! à l'ordre!) à la loyauté de M. de Lamartine. (Violent tumulte.)

Digitized by Google

M. le Président. J'invite la Chambre au silence.

M. Havin. Il n'est pas loyal, de la part de M. de Lamartine, de se refuser à une simple rectification. (A l'ordre! à l'ordre!)

M. de Lamartine. Si je me montre inébranlable dans le maintien de mon droit, c'est parce que j'ai la conviction, et vous l'avez tous, que le gouvernement représentatif n'est pas un monologue au profit de certains députés. (Très-bien! très-bien!)

Je disais, et M. Thiers pourra me répondre après, comme je serai prêt à lui répliquer...

M. Thiers. Je voulais rectifier un mot. (A l'ordre! à l'ordre! Agitation.)

M. Thiers se dirige vers la tribune. (Nouveaux cris A l'ordre!) M. de Lamartine s'élance pour l'empêcher d'y monter.

M. Liadières et M. Jollivet interpellent vivement de leur place M. le président.

M. le Président. Parmi ceux qui m'ont interpellé comme président, je prie quelqu'un de me dire quel est le reproche qu'ils entendent m'adresser?

M. Jollivet. Le reproche de ne pas maintenir la parole à l'orateur, et de ne pas rappeler les interrupteurs à l'ordre.

M. le Président. Mais faites-moi donc l'honneur

de me dire si je n'ai pas épuisé mes efforts pour maintenir l'orateur dans son droit ?

Voix nombreuses. C'est vrai ! c'est vrai !

Un membre. Il faut lever la séance.

M. le Président. Non, la séance ne sera pas levée, et je demande le silence à tout le monde. Si je pouvais vous commander, je vous tiendrais tous muets tant qu'il y aurait un orateur à la tribune. (Rires d'approbation.)

M. de Lamartine. Je disais, Messieurs, que nous étions loin, mes amis et moi, de trouver que M. Thiers... (Interruption.)

Je ne réponds pas à M. Thiers actuellement; je parle de ce qu'il a dit hier : c'est une chose assez grave pour qu'il y soit répondu dans cette Chambre. Si elle l'a souffert hier, je ne veux pas le souffrir, moi, non plus que mes amis, nous qui ne fatiguons pas la tribune, qui ne remplissons pas la scène de nos rôles toujours nouveaux et toujours brillants, qui ne passons pas notre temps à exercer le pouvoir ou à le disputer à nos rivaux. (Bravos au centre.) Non, nous n'approchons pas du pouvoir, nous craindrions d'y compromettre notre austère indépendance : nous ne montons à la tribune que pour y apporter l'humble tribut d'examen impartial et consciencieux des affaires du pays; nous réservons toute notre sollicitude aux intérêts généraux de nos commettants. Eh bien ! ces députés-là on les

compte, on ne les nomme pas! Que font-ils ici? (Sensation et bravos.) Et cependant ces hommes auxquels vous vous croyez si supérieurs, ces hommes que vous blessez par de si injurieuses comparaisons, vous doivent peut-être des remercîments. Oui, grâce à ces travestissements d'idées, à ces intervertissements de rôles dont vous nous rendez témoins ici depuis deux jours; grâce à cet affaiblissement des caractères et des anciennes positions, il n'y a pas un de ces députés, un de ces hommes de bien, resté à son ancienne place, qui ne se trouve aujourd'hui plus grand et plus fort que vous. (Longues acclamations et bravos au centre et à droite.)

Messieurs, un jour viendra, sans doute; que dis-je! le jour est venu peut-être, où ils vous forceront à les compter. Oui, nous nous levons enfin pour vous dire : Nous ne laisserons pas dilapider le pouvoir, rabaisser la tribune, dégrader le gouvernement représentatif. Oui, nous refusons de ratifier votre adresse, parce qu'elle est votre adresse, et non l'adresse du pays. (Vif assentiment au centre.)

Non, nous ne voterons pas votre adresse. Et pourquoi? parce qu'elle est votre adresse, parce qu'elle est inconstitutionnelle (Rumeurs à gauche), et parce qu'elle renverse un cabinet dont nous ne sommes pas les affidés sans doute, pour me servir

d'une autre de vos expressions, mais que vous êtes incapables plus que personne de remplacer en ce moment. Députés de la France, sans haine et sans amour pour ou contre les hommes, notre devoir est de résister à vos entraînements passionnés, et de songer au lendemain de notre pays. Enfin, nous ne la voterons pas, parce que proclamer une majorité dans l'anarchie que vous nous offrez depuis deux jours, c'est proclamer une véritable dérision du gouvernement représentatif. (Applaudissements au centre et à droite.)

M. Jouffroy. Je demande la parole.

M. de Lamartine. Cependant, ne vous y trompez pas, je ne me pose ici le défenseur et le panégyriste d'aucun cabinet. Je ne vois pas les hommes, mais je vois une crise sans dénoûment et sans issue. C'est plus qu'un cabinet, c'est une situation du pays, que je viens défendre.

Défendre les ministres sur tous les points? Non, sans doute. Est-ce moi qui glorifierai la corruption, cet infâme moyen de gouvernement, véritable poison, véritable opium qu'on jette dans les veines du corps social, et qui aggrave le mal qu'il semble assoupir? (Sensation.) La corruption, qui est une bassesse sous tous les gouvernements, est un crime sous un gouvernement représentatif; car le gouvernement représentatif n'est fondé que sur la sincérité des opinions. Fausser l'opinion, c'est attenter au

principe même d'un gouvernement de liberté. (Très-bien! à gauche.) Est-ce moi qui justifierai l'affaire suisse? Non, sans doute : je la déplore; mais je ne répondrai pas aux outrages de la Suisse par des caresses d'opposition. Est-ce moi qui parlerai de l'évacuation d'Ancône? Non, sans doute. J'ai vécu quinze ans au milieu du patriotisme italien; et, bien que je reconnaisse la situation forcée des ministres, je m'affligerai toujours de voir le drapeau français replié sur le dernier pouce du sol italien qui nous restât. (Assentiment aux extrémités.)

Je ne voudrais cependant pas que la Chambre donnât à mes paroles plus de portée qu'elles n'en ont en effet. Je ne prétends pas accuser la conduite actuelle de M. le président du conseil dans l'affaire d'Ancône : je la regrette, mais je reconnais aussi que M. le président du conseil, ainsi qu'il l'a démontré à la Chambre des Pairs, était lié par des antécédents, par des traditions, par des engagements antérieurs.

M. Mauguin. Du tout! c'est une erreur.

M. de Lamartine. D'engagements qu'il ne dépendait pas de lui de violer aujourd'hui, sans mettre la politique de la France en quelque sorte hors la loi. Ainsi c'est un regret bien plus qu'un blâme que j'exprime ici. Je m'afflige, mais je ne désapprouve pas.

Je considère les choses par masses, Messieurs. Je

dis que, dans l'anarchie parlementaire où cette Chambre se produit depuis quatre jours, où un seul homme a pris, sur un terrain vrai, une grande et forte position (M. Barrot), je dis que je ne voterai pas un mot dans votre adresse qui fasse une ruine de plus au milieu de tant de ruines.

Je dis que le ministère est peut-être au-dessous des nécessités du pays, mais qu'il n'est pas si au-dessous de vous que vous osez le dire, et qu'il y a d'autres poitrines encore que les vôtres pour couvrir la France.

En quoi donc s'est-il montré si fort au-dessous de vous?

Sa politique se résume en trois actes : l'amnistie, la dissolution, l'Afrique. Voulez-vous comparer ?

L'amnistie? Depuis quatre ans nous vous la demandions. Vous la déclariez impossible, dangereuse pour la paix publique, dangereuse pour la vie du prince. Elle a eu lieu; ce cabinet en a eu l'audace. La paix du pays en a-t-elle souffert? la vie du prince en a-t-elle été compromise? a-t-on continué, comme au 22 février, à le cacher au peuple dans les revues du peuple armé? Non; elle a eu un plein succès, et ce cabinet en portera du moins le nom. (Très-bien! très-bien!)

La dissolution? Vous la proclamiez subversive, vous vous retiriez pour n'y pas participer. Il y avait du courage, du désintéressement à ce cabinet de se

présenter devant le pays. Il l'a fait : est-ce là de l'abaissement ?

Enfin Alger? Quel était l'état de l'Afrique sous votre administration? Nous le savons. Vous n'aviez ni le courage de la paix, ni le courage de la guerre. Le ministère de M. Molé a eu l'un et l'autre; il a eu le courage de la paix à la Tafna, oui, le courage d'une paix plus énergique et plus profitable que dix de vos expéditions, d'une paix pour laquelle j'honore un général ici présent, qui a su préférer les intérêts de la France à la gloire qu'il pouvait recueillir...

Voix nombreuses au centre. Très-bien! très-bien!

M. le général Lamy. Voilà de la justice!

M. de Lamartine. D'une paix contre laquelle on a tant réclamé et qui devait servir de base à toutes les opérations, à toutes les mesures administratives qui, depuis, ont fécondé la colonie. Il a eu le courage de la guerre à Constantine, il a eu le courage de la probité dans l'administration; et aujourd'hui Alger fait l'admiration de ceux-là même qui la déclaraient impossible. Si quelqu'un ici se sent abaissé par de pareils résultats, ce ne sont pas sans doute les ministres du 15 avril. (Sensation.)

Voilà l'incapacité du cabinet!

Mais laissons cela; tâchons d'arriver à la vraie question, l'inconstitutionnalité de l'adresse.

Oui, l'adresse, dans sa dernière phrase, est un

non-sens, un non-sens dont vous saviez le sens apparemment... (Rumeurs diverses), ou un acte inconstitutionnel, ou, si vous l'aimez mieux, extra-parlementaire. Dire au chef inviolable de l'État, « Ces hommes vous découvrent, » c'est lui dire le mot de M. Garnier-Pagès hier : « Vous êtes transparents, c'est-à-dire nous vous voyons! » Eh bien! vous ne devez pas le voir; et s'il est au monde un axiome constitutionnel, c'est que le roi n'est visible au parlement que dans la personne de ses agents responsables (Vive adhésion au centre). Et ce mot extra-constitutionnel n'a-t-il pas été commenté ici par M. de Hauranne, quand, rédacteur de l'adresse lui-même, il vous a dit : « Le ministère émane de la Chambre? »

Messieurs, ceci est fondamental. Permettez-moi d'y appuyer une fois pour toutes. (Écoutez! écoutez!)

Si je voyais, dans les empiétements du pouvoir, dans l'affaiblissement de la Chambre, des symptômes de lutte, des atteintes à notre prérogative, je ne trouverais pas sans doute une colère aussi éloquente que celle des préopinants; mais, croyez-le, Messieurs, je ne trouverais ni moins d'énergie dans ma conscience, ni moins d'inflexibilité dans la résistance que nous devrions opposer à un ministre assez hardi ou assez lâche pour se faire l'instrument de pareilles usurpations. La prérogative de la Chambre, ce n'est rien moins que la souveraineté du pays, ce

n'est rien moins que la liberté tout entière. La souveraineté dans un homme, ou la souveraineté dans le pays, c'est la grande division de dogme qui sépare les esprits dans les temps modernes. Mon intelligence ne peut admettre le symbole du despotisme et de l'avilissement de la dignité humaine; ma pensée, ma vie entière sont dévouées au développement moral du principe de liberté. (Très-bien! à gauche.)

Que ce principe triomphe sous une république ou sous cette forme mixte de gouvernement qu'on appelle système représentatif, peu nous importe: c'est affaire de temps et de mœurs. Les hommes vivent sous toutes les latitudes, et la liberté, la dignité du citoyen se développent sous toutes les formes de gouvernements, pourvu que la liberté soit au fond. Je n'ai pas un superstitieux respect pour telle ou telle de ces combinaisons des pouvoirs; et le mérite du gouvernement constitutionnel monarchique, à mes yeux, est surtout d'exister, et d'être en rapport assez exact avec les nécessités, les habitudes d'une époque de transition, où il y a trop de liberté dans les désirs pour supporter la monarchie, et trop de monarchie dans les habitudes pour supporter la république. Mais, quelle que soit la forme du gouvernement vers laquelle nous penchions davantage, je dis que notre devoir, comme citoyens et comme députés, est de veiller jalousement, scrupuleuse-

ment, courageusement, au risque même de perdre une popularité passagère, à ce que les ressorts du gouvernement ne soient ni brisés ni même forcés par d'autres ressorts. Voilà mon dogme, et je l'applique à la discussion qui s'est élevée.

Quelle est la situation que la Charte de 1830 a faite à la couronne, et quelle est celle que vous prétendez lui faire?

La position constitutionnelle de la couronne, la voici :

La Charte n'a pas créé deux pouvoirs, elle en a créé trois. Avec deux pouvoirs, la majorité est impossible. Un, ou trois. Un? c'est le despotisme, qu'il s'appelle Convention ou Napoléon; trois? c'est la liberté!

La Charte a donc créé trois pouvoirs. De ces trois pouvoirs, deux sont transitoires, la Chambre des pairs et la Chambre des députés; un est permanent, la royauté. Pour équilibrer la force supérieure de ce pouvoir permanent de la royauté qui absorberait facilement les deux autres par sa perpétuité même, et aussi pour le préserver contre les passions turbulentes des pouvoirs populaires, la Charte et le bon sens ont voulu que la royauté n'agît jamais directement, et ne s'exposât pas, elle, pouvoir éternel et inviolable, au choc, aux frottements compromettants avec les deux autres pouvoirs. Elle a déterminé pour la royauté un mode unique et par-

ticulier d'action : le choix des ministres. Voilà sa seule et grande attribution.

Or, qu'est-ce que ce pouvoir ministériel? C'est l'expression de l'harmonie qui doit exister entre les trois pouvoirs, sous peine de mort. Le gouvernement représentatif est un gouvernement dont l'harmonie entre les pouvoirs est la condition vitale. Le corps des ministres est l'expression symptomatique de cette harmonie subsistante, ou troublée, ou interrompue. C'est là qu'elle se produit et se manifeste par des majorités fortes et durables; c'est là qu'elle se révèle, menacée, ébranlée par des majorités inhabiles ou faibles; c'est là qu'elle se montre interrompue et anéantie, quand le ministère tombe en minorité évidente. (Très-bien!)

A l'instant la royauté est avertie. Si elle est bien conseillée, si elle accepte, si elle comprend les conditions normales à son existence, la royauté cède, et avise au choix d'autres ministres. Si elle s'impatiente, si elle s'obstine; si, au lieu des conditions de paix, qui sont celles du gouvernement représentatif, elle veut la lutte, elle veut le combat, elle jette le gant au peuple dans la personne de ses représentants, elle tombe dans la lutte qu'elle a suscitée, et une dynastie de plus s'achemine vers cet exil où la liberté condamne tous ceux qui ne la comprennent pas. Voilà la vérité, voilà la théorie, voilà la pratique! Vous voyez que je l'entends comme vous.

Mais, Messieurs, tout en renfermant la royauté dans ce terrible dilemme, entre le trône et l'exil, qu'a fait la Charte? Elle n'a pas fait deux pouvoirs actifs et un pouvoir inerte; elle a créé dans la royauté quelque chose de réel, de vivant, d'agissant, comme les deux autres pouvoirs. Ce n'est pas un être abstrait, une personnification impalpable placée au sommet de la pyramide constitutionnelle, comme une idole muette et sans mains. Ce serait là le comble de l'absurde et le comble du danger; car, je vous le demande, quel sens cela aurait-il? Ne serait-ce pas une vraie dérision du pouvoir social, que d'avoir placé au sommet des institutions d'un grand peuple l'image de la stupidité, là où vous avez voulu placer l'inviolabilité sans doute, mais aussi la souveraine dignité, la souveraine intelligence, la souveraine prévoyance et la souveraine liberté?

Eh bien, Messieurs, dans le système de nos adversaires, que faites-vous de cette action réelle de la royauté? Vous la supprimez, vous la gênez, vous la violentez; vous faites de la royauté une abstraction couronnée.

Une voix. C'est cela!

M. de Lamartine. Vous ne personnifiez en elle une part de souveraineté nationale et toutes les hautes fonctions d'unité, de majesté, de permanence des pouvoirs, que pour les frapper plus haut de

nullité et de moquerie. Vous lui dites : « Nous te créons à condition d'être inutile; nous t'adorerons à condition d'être impuissante; tu seras roi à condition de n'avoir pas même cette part inaliénable de liberté d'action, de volonté politique, qu'a chez nous le dernier des citoyens du pays. » Votre roi serait hors la loi. Ses attributions, son droit seraient ceux du fétiche qui, enfermé dans l'inviolabilité du temple, est censé s'engraisser des holocaustes que se partageraient ses ministres. Non, jamais un tel roi ne se rencontrera chez un tel peuple; jamais un tel peuple ne se contenterait d'un pareil roi! (Mouvement.)

Ces conditions de responsabilité, les ministres y ont-ils manqué? Non; ils ont pris celle de la vie du prince dans l'amnistie, celle de la dissolution, celle de la paix de la Tafna, celle de la guerre de Constantine, celle de la guerre encore au Mexique, celle enfin de leur diplomatie à Ancône. Ils sont là pour recevoir un bill d'indemnité ou l'accusation. De quoi donc les accusez-vous?

Vous les accusez de tout ce que vous avez fait vous-mêmes; vous les accusez d'avoir fait plus et mieux que vous. Vous les accusez d'avoir donné au pays cette réconciliation des partis, que nous vous demandons en vain depuis quatre ans; vous les accusez surtout de faire obstacle à des projets, à des combinaisons où le pays n'a rien à gagner.

Eh bien! nous nous interposons entre eux et vous, pour protéger la paix du pays.

Non, Messieurs, avec votre initiative, cette initiative de la Chambre, conquise en 1830, et qui fut une révolution à elle seule; avec la responsabilité des ministres et la loi des majorités, je ne vois pas, je l'avoue, ce qui peut manquer de garanties à notre prérogative. Non, il n'y a rien contre vous qu'un coup d'État, c'est-à-dire un crime; et vous savez s'ils restent trois jours impunis! (Sensation prolongée.)

Non, je ne vois pas ce qui manque à votre prérogative. Mais faut-il parler ici plus haut? faut-il ne pas nous flatter nous-mêmes? Je ne vois pas ce qui manque à la Chambre en autorité légitime; je vois trop ce qui manque à la prérogative de la Couronne, ou plutôt au jeu normal, au libre exercice de cette prérogative aujourd'hui. Ce qui lui manque, Messieurs, ce sont des majorités. Mettez-vous à sa place par la pensée, assistez en esprit à ces veilles pénibles pendant lesquelles elle cherche sans doute avec anxiété les indices, les moindres symptômes de la volonté fixe et dominante en vous, pour y conformer ses choix pour donner sa sanction à un cabinet qui puisse avoir et conserver, seulement quelques mois, votre sanction à vous. Que voulez-vous qu'elle discerne? que voulez-vous qu'elle fasse dans ce flux et reflux, dans ce pêle-

mêle d'opinions contradictoires unies un jour pour détruire, séparées demain pour s'entre-détruire? Où voulez-vous qu'elle nous prenne, quand nous ne savons pas où nous sommes nous-mêmes? Quel spectacle donnons-nous au pays?

Et n'est-ce pas la royauté qui pourrait se tourner vers nous, élever la voix, et nous dire avec plus de vérité : « Dans quelle condition placez-vous ma prérogative? Qui voulez-vous que je choisisse, si vous-mêmes vous ne pouvez pas choisir? Qui dois-je prendre? qui dois-je appeler dans mes conseils? Au 22 février, vous étiez las d'un cabinet de six mois, qui avait compromis la France en Suisse, et qui la précipitait à son insu dans une guerre de Sept-Ans en Espagne. J'ai accepté la démission de ces hommes. Au 6 septembre, vous penchiez vers une politique de conservation et de paix : j'ai pris les hommes qui personnifiaient ici le principe pacifique et conservateur. Vous leur avez reproché leur passé; vous avez paru craindre l'inflexibilité de leur résistance : ils se sont retirés. J'ai cherché des hommes neutres qui, sans engagements avec un passé pénible, pussent marquer l'ère d'une politique de réconciliation et d'amnistie : la dissolution, l'amnistie, ils l'ont faite. Tout cela, vous l'avez déjà oublié; et les partis qu'ils ont séparés un moment s'allient tous aujourd'hui pour les écraser.

« Eh bien! je suis prêt à en appeler d'autres.

Mais voudront-ils s'associer dans une marche commune, eux dont les buts sont différents? Et à supposer même qu'ils le veuillent, qui me répond que le lendemain ils ne seront pas abandonnés chacun par ceux qui les suivaient hier, et que je n'aurai fait autre chose que de décapiter des partis et d'user des hommes déjà si rares? République et monarchie, mouvement et résistance, paix et guerre, révolution et conservation, comment associer tout cela? Et ne sera-ce pas organiser le chaos, pour gouverner avec la tempête? » Oui, Messieurs, voilà le langage que la royauté pourrait vous tenir; et vous seriez embarrassés pour répondre. (Profonde sensation.)

Et si vous me demandez, à moi, pourquoi il n'y a pas majorité, ah! Messieurs, ici je me rencontrerai presque avec l'honorable M. Odilon Barrot: je sonderai même plus avant que lui les causes de ce mal, de cette difficulté d'être, qui fait qu'un pays débordant de forces, de richesses, d'intelligence et de patriotisme, ne peut cependant parvenir à produire son pouvoir; mais je n'en accuserai pas seulement les ministres du 15 avril. Et ceux donc des lois de septembre, où sont-ils? (Mouvement.)

Il n'y a pas de majorité ici parce qu'il n'y en a pas dans le pays, parce qu'il n'y en a pas dans les électeurs; il n'y a pas de majorité ici parce qu'il n'y a ni action grande, ni idée directrice grande, dans le gouvernement depuis l'origine de 1830.

M. Mauguin. C'est vrai!

M. de Lamartine. 1830 n'a pas su se créer son action et trouver son idée. Vous ne pouviez pas refaire de la légitimité : les ruines de la Restauration étaient sous vos pieds; vous ne pouviez pas faire de la gloire militaire : l'Empire avait passé, et ne vous avait laissé qu'une colonne de bronze sur une place de Paris. Le passé vous était fermé; il vous fallait une idée nouvelle. Vous ne pouviez pas emprunter à un passé mort je ne sais quel reste de chaleur vitale insuffisant pour animer un gouvernement d'avenir; vous avez laissé manquer le pays d'action. Il ne faut pas se figurer, Messieurs, que, parce que nous sommes fatigués des grands mouvements qui ont remué le siècle et nous, tout le monde est fatigué comme nous et craint le moindre mouvement. Les générations qui grandissent derrière nous ne sont pas lasses, elles; elles veulent agir et se fatiguer à leur tour : quelle action leur avez-vous donnée? La France est une nation qui s'ennuie! (Bravos à gauche.)

Et, prenez-y garde, l'ennui des peuples devient aisément convulsion et ruines.

Cette idée, je ne la développerai pas; c'est un système tout entier : je me contenterai de la nommer. C'est l'idée des masses, l'idée de l'organisation et de la moralisation du peuple, prise dans son acception la plus large. Ce gouvernement était né du peuple,

il se devait tout entier au peuple; il devait se faire gouvernement constituant des intérêts et des droits du plus grand nombre; il devait faire en bas ce que 89 avait fait en haut. La réforme politique, 89 l'avait accomplie dans les pouvoirs; mais la réforme dans la société même, mais l'organisation, la moralisation, la constitution des droits, des intérêts, du travail dans la classe la plus nombreuse, 1830 devait l'accomplir! l'accomplir, non pas révolutionnairement, mais législativement, par l'application graduelle, raisonnée, toute religieuse, toute politique, des grands principes de démocratie et de fraternité descendus du christianisme dans les mœurs. Oui, voilà, selon moi, au dedans la mission d'un gouvernement neuf au dix-neuvième siècle. (Vive adhésion à gauche, agitation au centre.)

Alors vous auriez eu des majorités et des minorités fixes, et une impulsion capable de vous faire franchir toutes ces misérables difficultés parlementaires.

Là était le salut, Messieurs; une action et une pensée : là était la force. Mais aujourd'hui, plongés dans les difficultés que vous avez faites, est-ce en brisant le gouvernement que nous lui rendrons un sens et une force? Est-ce en faisant lutter entre elles des prérogatives également susceptibles, est-ce en donnant à la nation le turbulent spectacle de nos stériles débats, que nous remédierons au mal? Non; gardez-vous de le croire!

Digitized by Google

Ne dirait-on pas que vous êtes trop forts, et qu'un gouvernement qui a contre lui tout ce qui à l'intérieur soutient ordinairement un gouvernement, aristocratie, clergé, haute propriété, et qui est en outre menacé par en bas; qu'un gouvernement qui a l'Europe entière contre son principe et des pouvoirs parlementaires orageux, omnipotents et divisés; ne dirait-on pas que ce gouvernement est assez vigoureux pour que vous lui fassiez subir les secousses qui ont renversé en 1829 un gouvernement qui avait cent fois plus de racines et cent fois moins d'ennemis? (Sensation prolongée.)

Eh, Messieurs, il n'y a pas encore quatre ans que l'émeute ensanglantait vos rues, et qu'on se demandait chaque matin si le gouvernement irait jusqu'au soir, si vous parviendriez enfin à fonder quelque établissement capable d'abriter le pays: et déjà vous l'oubliez! et déjà vous semblez vous faire un jeu de secouer le faible édifice si laborieusement, si précairement fondé par vous-mêmes! Vous lui dites dans cette adresse même, « Souviens-toi que nous t'avons élevé, » du ton que vous lui diriez : « Souviens-toi que nous pourrions te détruire. » (Vive sensation.)

Vous marchez sur une cendre à peine refroidie, et vous ne croyez déjà plus aux volcans! (Bravos de toutes parts.)

Eh, Messieurs, n'entendez-vous pas déjà dans

des pétitions fameuses ces craquements menaçants entre l'opinion et vous? Oui, prenez garde que la France, lassée de vos éternelles oscillations, ne se désintéresse à la fin du seul pouvoir réel qui lui reste, et que l'anarchie ne passe par la brèche qu'on veut vous faire faire à la constitution de 1830!

J'entends bien que vous parlez sans cesse, avec un orgueil qui contraste avec la modestie de vos adversaires, de servilité, d'abaissement, d'inhabileté du pouvoir. Vous trouvez que le timon est tenu par des mains trop faibles, et vous voulez l'arracher à ceux qui le laissent échapper! Mais vous-mêmes, l'avez-vous tenu si ferme au 11 octobre, au 22 février, au 6 octobre? n'a-t-il pas trois fois glissé de vos mains? Et cependant vous étiez alors des hommes tout entiers, des hommes d'une seule pièce. (Très-bien! très-bien!) Vous étiez ou vous vous disiez des hommes de principe; il y avait un lien que rien n'avait rompu entre vous et cette majorité de sept ans dont vous vous proclamiez les chefs. Elle avait foi en vous, vous aviez foi en elle. Elle reconnaissait votre voix : vous aviez si souvent combattu avec elle contre nous-mêmes quand nous vous disputions les lois excessives de septembre! Vous n'aviez pas encore comme aujourd'hui échangé vos glorieuses impopularités, dont vous vous vantiez à cette tribune, contre les caresses de ces hommes que vous appeliez vos éternels ennemis,

et qui ne vous flattent que parce qu'ils vous possèdent maintenant.

Au centre. Très-bien ! très-bien !

M. de Lamartine. Alors vous étiez soutenus, ralliés par la gravité même des circonstances; la nécessité vous appuyait. Les circonstances sont moins fortes, et n'appuient plus personne. Ah ! tremblez de vous retrouver trop faibles vous-mêmes après vous être ainsi brisés en deux; ne vous fiez pas tant à vos talents; ce ne sont pas les talents, ce sont les caractères, qui soutiennent les empires ! (Applaudissements unanimes.)

Je me résume, et je dis : Si les adversaires du cabinet nous présentaient un programme conforme à ces grands principes de progrès social auxquels je faisais allusion tout à l'heure, si vous étiez des hommes nouveaux, je voterais avec vous : mais tant qu'il ne s'agira que de renverser des hommes sans toucher aux choses, et que de ratifier aveuglément je ne sais quels marchés simoniaques dont nous ne connaissons pas même les clauses pour le pays, je continuerai à voter, dans les questions de cabinet, pour les ministres de l'amnistie et de la paix, contre ces ministres énigmatiques dont les uns ont un pied dans le compte rendu, les autres dans les lois de septembre, et dont l'alliance suspecte et antipathique ne promet à mon pays que deux résultats funestes qu'il vous était donné seuls d'accomplir

à la fois : la dégradation du pouvoir et la déception certaine de la liberté.

(Marques nombreuses d'adhésion. MM. les députés quittent de toutes parts leurs bancs, et descendent au pied de la tribune. M. de Lamartine reçoit de nombreuses félicitations. La séance est interrompue pendant trois quarts d'heure. On se livre aux conversations les plus animées.)

Digitized by Google

INTERPELLATIONS MINISTÉRIELLES.

DISCOURS

EN RÉPONSE A M. GUIZOT.

SÉANCE DU 23 AVRIL 1839.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. le Président. L'ordre du jour est la suite des interpellations.

La parole est à M. de Lamartine. (Mouvement d'attention.)

M. de Lamartine. Messieurs, si quelque chose pouvait donner au pays l'espérance de voir sortir de ces interpellations la majorité et le cabinet que nous appelons de tous nos désirs, le ton de décence, de modération, de convenance parfaite qui a em-

préint hier tout le débat ne ferait qu'augmenter cet espoir. Je tâcherai d'imiter l'exemple des honorables orateurs qui m'ont précédé à cette tribune. Je ne rappellerai en rien la discussion sur le terrain brûlant de l'adresse : le passé est au passé; les faits sont accomplis. Vous avez ce que vous appelez une victoire; nous conservons des regrets, des sentiments honorables pour les hommes politiques tombés du pouvoir, et nous ne rougirons jamais de l'appui que nous leur avons prêté.

Mais, Messieurs, je demande à dire quelques paroles seulement. Appelé à la tribune par un incident qui s'est produit hier, ces paroles n'auront rien de blessant, à Dieu ne plaise! rien de malveillant, rien d'amer, contre l'orateur auquel elles s'adressent principalement, l'honorable M. Guizot. (Écoutez! écoutez!)

Il est monté à cette tribune pour expliquer sa conduite parlementaire depuis la malheureuse division qui nous a séparés de lui dans la question de l'adresse. Plus heureux que lui, nous n'avons rien à expliquer, rien à dénoncer, rien à rompre avec les différents groupes qui composent cette assemblée; mais il est indispensable que nous parlions, pour rétablir la situation précise de la partie de l'ancienne majorité à laquelle j'avais en particulier l'honneur d'appartenir.

Je répète que les paroles que je prononcerai

n'auront rien de personnel à l'illustre chef du centre droit. S'il ne s'agissait, en effet, que de se décorer, que de se fortifier par l'accession d'un orateur aussi éminent, et qui a porté tant de force, tant de dignité et tant d'éclat à cette tribune depuis la révolution de 1830; s'il ne s'agissait que de se serrer davantage avec les hommes qui l'entourent pour aider à former une majorité nouvelle et une majorité durable: loin de nous la pensée de nous refuser à une parelle fusion! Mais, Messieurs, le parti de l'ancienne majorité à laquelle nous appartenons, qu'on est convenu d'appeler du nom de 221, cette partie de la Chambre n'a donné à personne, ni à l'honorable chef de l'ancien centre droit, ni à moi, ni à qui que ce soit dans cette assemblée, le mandat de parler, et, puisque le mot a été prononcé, le mandat de stipuler en son nom. (Très-bien! au centre.)

M. Guizot. Je demande la parole. (Sensation prolongée.)

M. de Lamartine. Je répète, Messieurs, que la réunion des 221 ou des 200 députés qui restent aujourd'hui groupés autour du même symbole, et non pas autour d'un homme, que cette réunion n'a donné mandat à personne de stipuler quoi que ce soit en son nom; dans les différentes transactions ministérielles dont le tableau vous a été déroulé hier par l'honorable M. Thiers.

Ce qu'il y a de plus contraire, ce qu'il y a de plus opposé à la pensée des 221, c'est une manœuvre quelconque, une pensée quelconque d'accession personnelle d'eux ou de leurs amis dans les cabinets dont il a été question.

Nous nous sommes toujours renfermés, Messieurs, dans la limite du désintéressement du pouvoir le plus complet et le plus réel. Nous n'avons voulu faire obstacle à rien; mais aussi, vous le comprendrez, nous n'avons voulu servir d'enjeu à qui que ce soit. (Très-bien!)

Voilà, Messieurs, ce que j'avais à dire quant aux hommes.

Quant aux choses, nous devons nous différencier chacun selon nos natures. Nous ne pouvons pas accepter ces deux dénominations, dont l'une a été attribuée au parti parlementaire, en opposition avec un parti conservateur, qui se serait trompé, a-t-on ajouté! Nous ne reconnaissons à qui que ce soit dans cette enceinte, à aucune collection d'hommes, le droit de se déclarer exclusivement le parti parlementaire, ou le droit de se déclarer plus parlementaire que nous ne l'avons été; et si je voulais rentrer..... (Interruption.)

Si je voulais effleurer seulement les faits graves qui se sont passés depuis les trois derniers mois, je dirais : Le parti le plus parlementaire dans cette assemblée a été sans doute celui qui a voulu res-

pecter davantage les limites des prérogatives du parlement, n'attenter en quoi que ce soit aux attributions des autres corps constitués; et que le parti le moins parlementaire a été celui qui, violant dans leur esprit, sinon dans la lettre, les attributions, les prérogatives, se faisant pour ainsi dire une fiction de majorité dans la Chambre, est venu appeler la couronne à reconnaître une soi-disant majorité composée d'une collection de minorités antipathiques, et convaincre ainsi la constitution d'inefficacité, et la couronne d'impuissance. (Approbation au centre droit.)

Quant aux doctrines, je n'en dirai qu'un mot; mais ici je parle spécialement en mon nom. Il nous est impossible d'accepter la théorie fondamentale, la théorie prestigieuse, je le reconnais, que l'honorable M. Guizot a apportée si souvent et avec tant d'éclat à cette tribune : je parle de cette théorie qu'il a encore renouvelée hier, la prépondérance des classes moyennes, le gouvernement des classes moyennes. (Approbation à gauche.)

Je dis, quant à moi, que je n'accepte en rien la formule de ce symbole; je dis que cette idée est opposée au véritable sens de la révolution française, que le mot de *classes* a été complétement rayé par la révolution de 89 (Vive adhésion à gauche); c'est un mot effacé de la langue française. (Très-bien! très-bien! à gauche.)

Le gouvernement que nous comprenons, c'est le gouvernement pour tous, par tous, de tous, dans la proportion, dans la limite de leurs droits, de leurs garanties, de leurs capacités et de leurs lumières. Ce n'est pas celui du publiciste des classes moyennes. (Bravos à gauche et au centre gauche.)

Quant au passé de l'honorable orateur et du parti qu'il représente, je me garderai bien de m'en occuper; nous n'avons pas à en répondre : chacun répond ici de ses convictions et de ses œuvres. Je reconnais que ce passé a été souvent glorieux; mais il ne nous appartient ni d'en usurper la gloire, ni d'en accepter la responsabilité. (Sensation.)

Il y a eu un mot dans le discours de l'honorable orateur, un mot qui a vivement frappé la partie de la Chambre à laquelle j'appartiens. Après avoir voulu stipuler pour le parti soi-disant conservateur, il a déclaré que ce parti conservateur, en opposition avec le parti parlementaire, s'était trompé dans les dernières circonstances.

Eh bien! j'userai ici des justes ménagements que les tristes circonstances où nous sommes nous imposent. Je n'abuserai pas de mes tristes avantages de prévision.

Je ne rentrerai pas dans la discussion fondamentale de l'adresse, et des différents points si vifs qui y ont été touchés; mais je dirai un mot à l'honorable M. Guizot : « Vous prétendez que nous nous sommes

trompés : mais regardez donc ce qui se passe autour de vous depuis trois mois ; mais jetez donc les yeux sur l'état déplorable du pays ; mais contemplez donc l'anarchie dans la Chambre, contemplez la suspension de la vie entière dans toutes les industries, dans le travail, dans le commerce; l'avenir enlevé à tout horizon depuis vos fatales dissensions. Voilà un passé dont nous n'avons pas voulu répondre, et certes les faits répondent assez haut pour que nous n'ayons pas à parler; il n'y aurait pas de générosité pour nous d'entrer plus profondément dans cette situation qui nous justifie et qui vous accuse. » (Approbation au centre.)

Quant à la situation spéciale des 221, et pour rentrer dans la nature de la discussion qui occupait hier l'assemblée, j'ai peu de chose à dire. Tout le monde connaît le rôle que les 221 ont accepté depuis les élections, tout le monde sait que la dissolution a été profondément blâmée par eux ; la raison en est bien simple : ce parti était en majorité, majorité minime, majorité de quelques voix ; la dissolution le déclarait minorité. Certes, vous ne nous soupçonnerez pas de l'avoir approuvée : c'était un suicide! (Mouvement.)

Mais, depuis les élections, qu'avons nous fait? Nous avons attendu en silence que la prérogative de la couronne, indépendante de toute influence, du plus léger conseil, de la moindre indication de notre

part, fit choix des hommes qui lui sembleraient, dans cette enceinte, réunir la plus grande chance de majorité. Nous ne nous sommes réunis que pour nous compter, que pour nous interroger, et pour savoir si nos consciences répondaient encore aux mêmes principes.

Une seule délibération a eu lieu dans le sein des 221, depuis le commencement de la session; c'est celle dont vous avez eu connaissance, c'est celle où a été discuté le concours de réunion au choix de l'honorable M. Passy pour la présidence de la Chambre. (Écoutez! écoutez!)

Eh bien, Messieurs, le résultat de cette discussion a été, j'ose le dire, et pour vous dans toutes les nuances, et pour le pays, un éclatant témoignage du besoin de conciliation, de l'empressement de concours qui animait mes 200 honorables amis. Un seul homme s'y est opposé, et cet homme, c'est moi! Je puis, si la Chambre le désire, lui donner en peu de mots les raisons de l'opposition que j'ai faite à la candidature de M. Passy. (Parlez! parlez!) Elles n'ont rien de personnel, je m'empresse de le déclarer à notre honorable président: personne n'honore plus que moi le caractère consciencieux et pur qu'il a toujours déployé dans sa vie politique, et dont il a donné hier un nouvel et éclatant exemple. (Très-bien!)

Mais, Messieurs, c'était dans une pensée poli-

tique que j'engageais mes honorables amis à s'abstenir, avant les explications qu'ils n'avaient pas obtenues, de porter leurs suffrages sur un homme en dehors d'eux. Je leur disais ce que je pense encore : Qu'allez-vous faire? Vous désirez sans doute et vous devez désirer patriotiquement, comme bons citoyens, la formation prompte d'un cabinet, et d'un cabinet durable. Mais vous n'êtes pas chargés de vous donner à vous-mêmes un démenti, pour vous faire l'élément d'une majorité nouvelle parmi les hommes qui vous ont le plus combattus et qui vous ont perdus dans la dernière session.

Si vous donnez votre suffrage à l'honorable M. Passy, qu'y verra-t-on? La tentative de couper en deux, de déchirer cette partie de la Chambre appelée centre gauche, et de substituer ainsi, avec une minime fraction du centre gauche et du centre droit, une majorité et un ministère: mais, par cette manœuvre, vous repousserez dans la gauche un très-grand nombre d'hommes de cette fraction importante de l'assemblée; et devant une minorité qui sera de près de 200 voix, armée d'une immense puissance de talent, armée en ce moment de l'omnipotence de la presse, le ministère que vous aurez constitué, auquel vous aurez sacrifié vos principes, votre dignité même, ce ministère-là aura une vie précaire, courte; et lorsqu'il tombera, il vous écrasera et vous anéantira dans sa chute. Il ne restera pas poussière

de vous. Il n'en restera que ce nom de mobilier ministériel que vous avez repoussé avec une si juste indignation, et auquel vous aurez donné un sens ou un prétexte. Si, au contraire, vous laissez s'accomplir ce qui est toujours bon, la vérité politique dans cette Chambre; si vous laissez le pouvoir suivre sa pente vers le centre gauche et la gauche, et y aller tout entier, qu'arrive-t-il? Il arrive (ce que personne ne peut nier) que le pouvoir, remis un moment entre les mains du centre gauche, ne peut y rester longtemps (Mouvement), ou ne peut y rester qu'aux conditions les plus difficiles, et, je dirai le mot, les plus diminuantes pour lui. (Mouvement.)

L'honorable M. Thiers nous le disait hier avec vérité : « Il ne faut pas diminuer ses collègues ; » et moi je vous dis : Il est toujours d'une bonne politique de diminuer ses adversaires. Eh bien! j'affirme que si le pouvoir s'était constitué là où il allait naturellement, que s'il n'avait pas été retenu par des tiraillements malhabiles, s'il s'était retourné vers le centre gauche, il était placé dans des conditions telles, qu'il ne pouvait pas exister longtemps sans dommage pour le pays; si, au contraire, il s'était tourné vers la majorité de droite, la popularité dont il est armé aujourd'hui le désertait à son tour. De toutes les manières, il était condamné à l'impuissance et à l'inaction. C'était la plus belle condition que vous pussiez faire pour vous, la pire que vous pus-

siez faire à vos adversaires. (Sensation prolongée.)

Je me place ici, Messieurs, en dehors de toute opinion particulière et de parti. Dans l'intérêt du pays, je voulais un cabinet solide et durable. Avais-je tort dans cette pensée? La discussion d'hier vous l'a fait voir. Que de difficultés inextricables cette résolution nouvelle a semées sur la route de la couronne! Les incompatibilités de trois natures qui se sont produites encore hier dans la discussion entre M. Passy et le maréchal Soult, entre M. Thiers et le maréchal Soult, enfin entre l'illustre chef du centre droit et la portion du centre gauche qu'il voulait rallier à ses paroles, en même temps qu'il en excluait le symbole dans la candidature de M. Barrot, n'étaient-elles pas des difficultés nouvelles, inextricables, qui rendent pour la couronne la situation entièrement impossible?

Eh bien! il faut cependant que nous en sortions. Nous ne pouvons pas abandonner plus longtemps le pays à cette suspension de vie qui nous afflige. Nous ne pouvons contempler de sang-froid ces misérables masses d'ouvriers rejetés de l'atelier dans la rue (Murmures), auxquels vous pourriez donner des passions, mais auxquels nos débats ne peuvent donner du pain. (Nouveaux murmures au centre.) Ah! ces classes laborieuses et paisibles vous donnent un noble exemple de patience et de résignation. Songez à elles, et imitez-les! Aujourd'hui, les

bons exemples viennent d'en bas. (Murmures plus violents et interruptions au centre.)

Je dis que la situation du pays, que l'urgence des choses nous commandent une résolution patriotique. Il faut qu'à tout prix un cabinet sorte de cette délibération, et je vais vous dire comment j'en comprends la possibilité. (Écoutez! écoutez!)

Le gouvernement représentatif, Messieurs, le gouvernement de liberté, est le plus difficile de tous les gouvernements, précisément parce qu'il est le plus beau, parce qu'il présuppose des conditions de moralité, d'esprit public, de raison, qui seules peuvent le rendre pratique et utile aux nations.

Eh bien! le gouvernement représentatif, qui est un acte de foi dans la raison du pays, dans la raison, dans le haut patriotisme des représentants du pays, s'il continue à faire longtemps obstacle au travail, aux améliorations, aux développements moraux et matériels du pays, le pays finit par s'en décourager. Prenez-y garde. Vous arriveriez à la lassitude, et par la lassitude vous frayeriez les voies à quelque nouveau despotisme. Et quel despotisme? Vous n'auriez plus celui de la gloire, mais quelque despotisme occulte, qui aurait pour sceptre, au lieu du sabre d'un héros, quelques plumes trempées dans l'encre des factions.

Le plus grand malheur pour un pays, Messieurs, c'est de se décourager du gouvernement de la li-

berté; et c'est ce malheur que nous devons prévenir à tout prix. Nous n'avons, selon moi, qu'un seul moyen.

Il est évident qu'aucune majorité politique n'existe dans cette enceinte ni dans le pays; je dirai presque que, dans ce moment, aucune majorité n'existe dans les idées. (Sensation.)

Les forces se sont tellement contre-balancées, il y a une telle opposition des volontés aux volontés, qu'il est impossible, avec la meilleure intention du monde (et ceci de l'aveu de tous les honorables membres qui ont été interpellés), de trouver une majorité.

Aucun d'eux n'est coupable; ce sont évidemment les choses, les seules choses qui sont coupables. Je me plais à le reconnaître.

La preuve qu'il n'y a pas de majorité dans les idées, qu'il ne peut y en avoir dans cette Chambre, c'est surtout qu'il n'y en a pas dans le pays lui-même. Le pays en a le sentiment, il en a l'instinct, il en a la conviction.

Ainsi remarquez ce que le pays vous demande en ce moment. Vous demande-t-il de formuler des théories politiques, comme on le proposait hier? vous demande-t-il même quelques-unes de ces grandes lois intérieures qui divisent le pays en deux camps, et qui exigent une forte majorité pour leur donner sanction et autorité de la loi? vous demande-t-il,

comme vous l'avez reconnu dans le programme si modéré de M. Thiers, vous demande-t-il même quelques-unes de ces grandes mesures, de nature à compromettre la sécurité de l'Europe?

Rien de tout cela, Messieurs. Vous savez que le pays, que les orateurs de la Chambre ne vous ont demandé pour toute chose que le *statu quo*, qu'un véritable ajournement de toutes les grandes questions politiques.

Eh bien! je dis que l'instinct du pays, que la nécessité des choses doivent être ici une révélation pour nous; je dis que ce doit être une loi du parlement, car il est impossible que le parlement produise par son choc inutile autre chose que ces ébranlements déplorables dont le pays est victime depuis trois mois.

Dans l'opinion de la Chambre à laquelle j'appartiens, nous n'avons fait aucun obstacle à cette pensée; nous nous sommes efforcés toujours d'apporter, comme nous le faisons aujourd'hui, l'esprit de conciliation, de fusion, de dévouement au pays, à la place des passions qui nous ont si longtemps et si malheureusement divisés.

Eh bien! je dis que, dans une pareille situation de choses, lorsqu'il n'y a pas au-dessus de la Chambre un pouvoir départageant, un pouvoir modérateur qui puisse trancher ces questions par leur volonté supérieure, et remettre les choses dans leur

état naturel, les Chambres, dans cette situation, n'ont que deux manières de se départager elles-mêmes : les dissolutions, ou les conciliations sur un terrain neutre. Les dissolutions! la dernière les rend impossibles. Vous n'avez donc que la possibilité d'un ministère neutre, d'un ministère que j'appellerai administratif, uniquement fondé sur la nécessité de pourvoir aux intérêts moraux et matériels du pays. (Interruptions et murmures.)

Non, tout ministère politique est radicalement impraticable en ce moment. Je défie un homme politique quelconque de proposer une loi politique, sans tomber à l'instant en minorité, ici et dans le pays. Mais donnez à la France les grandes lois morales, industrielles, commerciales, administratives, dont elle a besoin; elle les recevra de toutes mains, et applaudira celui qui les lui donnera. Elle n'a pas besoin de théories, elle a besoin d'affaires. (Rumeurs diverses.)

Je répète qu'en ce moment, Messieurs, vous vous épuiserez en vain, soit sous la forme d'appel au pays, soit sous la forme d'interpellations, soit comme je l'ai entendu proposer tout à l'heure, sous la forme d'une adresse; vous vous épuiserez en vain à produire, dans les corps politiques, une majorité durable, une majorité de parti.

Dans cette situation, ce que les hommes sages ont à faire, ce que les hommes bien intentionnés

et animés de sentiments de patriotisme ont à faire, c'est d'apporter généreusement leur concours au premier ministère que la couronne choisira dans les nuances qui lui seront convenables, pourvu que ce ministère, en montant à la tribune, adopte..... (*Voix à gauche.* Quoi?) adopte le symbole de la situation, c'est-à-dire silence aux passions parlementaires, trêve aux passions politiques, et secours immédiat et sincère au pays..... (On rit à gauche. Écoutez! écoutez!) Encore un mot, et ce sera notre programme tout entier. Les hommes auxquels j'ai l'honneur d'appartenir sont complétement disposés, pour leur part, à apporter le concours de leurs suffrages à un ministère composé dans des vues d'améliorations matérielles et morales du pays. Ils ne se réservent qu'une seule chose, ils se réservent leur confiance politique. N'oubliez pas que cette confiance ne se recouvre pas quand on l'a perdue; on ne la proclame pas arbitrairement à cette tribune, on la mérite ou on ne la mérite pas. (Sensation.)

Au reste, Messieurs, quelle que soit l'issue de cette crise, nous nous glorifierons toujours d'avoir été du nombre de ceux qui ont tout fait pour la prévenir, tout fait pour y porter remède après qu'elle a éclaté. Non, nous ne rougirons jamais d'avoir été de ces 221, non pas de ces 221 qui, dans une autre circonstance, donnèrent un salutaire et tardif aver-

tissement à une couronne qui allait se perdre, mais de ces 221 députés qui, dans une fatale collision entre les prérogatives, eurent le courage d'avertir la Chambre de ses empiétements et le pays de ses dangers. Puissent nos avertissements au peuple de 1830 être plus utiles que leur avertissement ne le fut à la restauration !

(Agitation prolongée. La séance reste suspendue.)

Digitized by Google

RÉPLIQUE

A M. GUIZOT.

MÊME SÉANCE.

M. Odilon Barrot. Je demande la parole.

M. de Lamartine. Je la demande d'abord pour un fait personnel. Je ne rentrerai pas dans la discussion.

Messieurs, l'honorable M. Guizot vient de m'accuser d'une susceptibilité puérile, excessive, selon lui, pour avoir séparé notre cause de la sienne dans les stipulations du parti conservateur. Expliquons-nous. Je confesse cette susceptibilité, et je m'en honore. Elle serait puérile et excessive si elle se rapportait à moi-même; mais elle est légitime, elle est nécessaire, parce qu'elle se rapporte à une opinion de deux cents membres de cette Chambre. Les opinions sont la seule force des partis; ils se doivent à eux-mêmes; ils doivent à la France de ne pas les laisser dénaturer. (Violente interruption.)

Digitized by Google

(M. Fulchiron et plusieurs membres du centre crient à l'orateur : « Ne parlez pas en notre nom. » M. Fulchiron se lève, et s'avance vers M. le général Bugeaud.)

M. le général Bugeaud. Je demande la parole. (Longue agitation.)

M. de Lamartine. Je disais à la Chambre qu'on a toujours le droit et le devoir de se montrer susceptible pour l'opinion à laquelle on appartient. Que les honorables membres qui m'interpellent veuillent bien remarquer que quand j'ai parlé de l'opinion des 221, cette expression ne les compromet en rien. Elle ne s'applique qu'au passé et nullement au moment présent, encore moins à leur avenir, quelle que soit l'attitude qu'il leur convienne d'y prendre. Jusqu'ici je leur ai été fidèle; aucun dissentiment ne s'est révélé entre nous. Si mes paroles ne leur conviennent pas, s'ils en ont un à manifester aujourd'hui, qu'ils montent à cette tribune, et qu'ils le disent. Le parti, compacte jusqu'ici, pourra se déchirer en deux! (Sensation diverse et prolongée.)

Maintenant, à M. Guizot. (Écoutez! écoutez!) Il me trouve un néophyte bien récent, bien ardent peut-être de ce qu'il appelle le parti conservateur. Il m'accuse plus loin d'avoir fait la cour aux opinions. Ma vie parlementaire toute seule va lui répondre. Depuis que j'ai l'honneur de siéger dans cette enceinte, à l'exception des derniers mois de

la session dernière, où les institutions et la paix étaient en péril, j'ai toujours été assis sur les bancs des oppositions modérées. (C'est vrai! c'est vrai!)

L'honorable membre, au contraire, à l'exception de ces dernières circonstances, a toujours été au pouvoir depuis la révolution de 1830. La Chambre, d'après ce seul fait, appréciera lequel de lui ou de moi a le plus le sentiment des majorités, lequel peut être le plus justement soupçonné d'adulation aux opinions. Quant à moi, si j'ai fait la cour à quelques opinions dans ma vie, ce n'était pas du moins aux opinions triomphantes. (Très-bien!)

Messieurs, ces opinions qu'il a dénaturées tout à l'heure dans leur esprit comme dans leur forme, elles ont été en moi, dès mon entrée à la Chambre, ce qu'elles sont aujourd'hui, ce qu'il lui a plu d'appeler radicales et conservatrices à la fois. En voulez-vous le secret? Je suis heureux de trouver l'occasion de le révéler à cette tribune. (Marques d'attention.) Ce secret, Messieurs, c'est que mes principes diffèrent profondément des principes de l'honorable M. Guizot; c'est que je n'ai jamais entendu, c'est que je n'entendrai jamais à sa manière la politique réellement conservatrice.

Il y a deux manières d'être conservateur, Messieurs. On est ou l'on se croit conservateur par l'immobilité, par une conservation servile et rétrograde, qui laisse tout périr pour ne toucher à rien.

Il y a une autre manière d'être conservateur : c'est de conserver par l'innovation, par l'amélioration, et en retrempant les institutions et les choses dans les forces et dans l'esprit des temps. (Bravos à gauche.)

Messieurs, voilà les deux conservations. L'une est la vôtre, l'autre est la mienne. Que le pays juge lequel est le plus conservateur de nous deux !

(Très-bien ! très-bien ! à gauche ; vive et universelle sensation.)

DISCOURS

PRONONCÉ

AU BANQUET DONNÉ PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DE L'ÉMANCIPATION DE L'ESCLAVAGE,

AUX DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS ANGLAISE ET AMÉRICAINE.

---

10 FÉVRIER 1840.

MESSIEURS,

M. Odilon Barrot vient de porter un toast aux hommes; permettez-moi, au nom de la société française, d'en porter un aux principes :

A l'abolition de l'esclavage sur tout l'univers! Qu'aucune créature de Dieu ne soit plus la propriété d'une autre créature, mais n'appartienne qu'à la loi!

Messieurs, ce fut un grand jour dans les annales des assemblées politiques, un beau jour devant Dieu et devant les hommes, un jour qui effaça de la

Digitized by Google

surface de la terre bien des taches d'infamie et de sang, que celui où le parlement anglais, qu'animait encore l'âme de Wilberforce et de Canning, jeta 500 millions à ses colons pour racheter trois cent mille esclaves, et avec eux la dignité du nom d'homme et la moralité dans les lois!

Nous admirions dans notre enfance le dévouement de ces apôtres, de ces missionnaires chrétiens qui allaient racheter un à un quelques captifs dans les régences barbaresques, avec les aumônes de quelques fidèles: eh bien! voilà que ce qui se faisait individuellement, exceptionnellement, il y a un demi-siècle, se fait aujourd'hui en grand, par une nation tout entière, aux acclamations des deux mondes. La France, en 1789, n'avait fait que des citoyens; l'Angleterre, en 1833, fait des hommes. L'égalité politique ne suffit plus à l'humanité; il lui faut l'égalité sociale. Ce seul fait, Messieurs, répond aux accusations contre notre temps. Non, il n'a pas reculé, le siècle témoin de pareilles entreprises! L'acte d'émancipation de 1833 et les 500 millions votés pour le rachat des esclaves brilleront dans l'histoire de l'humanité, et attesteront au monde que les grandes inspirations de Dieu descendent aussi sur les corps politiques, et que la civilisation perfectionnée est une révélation qui a sa foi et une religion qui a ses miracles. (Applaudissements.)

C'est la même pensée, Messieurs, qui nous réunit

dans cette enceinte, des trois parties du monde, pour nous entendre, nous éclairer, nous encourager dans l'œuvre que le siècle élabore, et que nous voulons l'aider à accomplir. Mais, Messieurs, ne nous le dissimulons pas : quand une idée fausse est devenue un intérêt, on ne l'exproprie pas sans lutte. Un vice social a toujours un sophisme à son service. Le sophisme se défend par toutes ses armes. La calomnie des intentions est le moyen le plus sûr de décréditer les saintes entreprises. Nous en sommes les exemples; mais notre cause en deviendra-t-elle victime? Non; regardons la calomnie en face; nous ne la ferons pas rougir, mais nous la ferons mentir : ce n'est qu'ainsi qu'on la confond. (Bravos.)

Tout le monde, Messieurs, a été calomnié dans cette cause : les Anglais, les colons, les esclaves, et nous.

Oui, l'Angleterre a été calomniée indignement, et calomniée pour sa vertu même. N'avons-nous pas entendu mille fois, depuis vingt-cinq ans, répéter et dans les journaux, et dans les livres, et récemment à la tribune, que les généreux efforts de l'Angleterre contre la traite des nègres, que les 500 millions donnés par elle en échange de l'émancipation, n'étaient qu'un piége infâme, recouvert d'une philanthropie perfide, pour perdre ses propres colonies auxquelles elle ne tenait plus, et pour nous forcer ainsi, par l'imitation, à anéantir les nôtres qui lui por-

taient ombrage? Oui, cela a été dit, cela a été cru. L'absurde est infini dans ses inventions, comme la sottise est infinie dans sa crédulité. Oui, cela a été dit tout haut à la tribune d'une nation qui s'appelle la nation de l'intelligence; et cela n'a pas été étouffé sous les murmures de l'indignation nationale. O généreux esprits des Wilberforce, des Pitt, des Fox, des Canning, dont je vois les noms inscrits sur ces drapeaux et rayonnants sur cette fête, vous ne vous doutiez pas, pendant que vous tramiez cette conjuration évangélique, pendant que vous répandiez dans les trois royaumes et dans l'univers cette *sainte agitation* de la conscience du genre humain (Bravos); pendant que vous arrosiez de votre sueur et de vos larmes ces tribunes, nouveaux champs de bataille où vous livriez les combats de la philanthropie, de la religion et de la raison persécutées, vous ne vous doutiez pas que vous n'aviez que du fiel, de la haine et de la perfidie dans le cœur; que vous n'étiez que les hypocrites de la réhabilitation humaine, et qu'au fond vous n'aviez que le dessein, aussi pervers qu'insensé, de faire massacrer des millions d'Anglais par leurs esclaves, pour consumer les trois ou quatre petites colonies françaises dans l'immense incendie qui dévorerait vos vastes établissements et vos innombrables concitoyens!

Demandons pardon à Dieu et au temps d'avoir entendu de pareilles aberrations. (On applaudit.)

Les colons n'ont pas été moins calomniés. On a vu en eux des oppresseurs et des tyrans volontaires. Ils ne sont que des maîtres malheureux, gémissant eux-mêmes sur la funeste nature de propriété que la civilisation leur a infligée.

Les esclaves ont été calomniés, et le sont tous les jours encore. On les peint comme des brutes, pour s'excuser de n'en pas faire des hommes.

Mais nous-mêmes, Messieurs, quelles injurieuses imputations n'avons-nous pas eu à subir! On nous a demandé de quel droit nous nous immiscions entre le colon et l'esclave. Messieurs, du droit qui nous a fait libres nous-mêmes! La justice nous appartient-elle? Pouvons-nous en faire une concession à qui que ce soit? Non! toute idée de justice et de vérité inspirée par Dieu à l'homme lui impose des devoirs en proportion avec ses lumières. Les droits du genre humain sont comme les vêtements du Samaritain dépouillé sur sa route; il faut les rapporter pièce à pièce à leur maître, à mesure qu'on les retrouve, sans quoi on participe aux blessures que l'humanité a reçues et aux larcins qu'on lui a faits. (Applaudissements répétés.)

Que n'a-t-on pas dit, que n'a-t-on pas pensé de nous? Nous sommes des révolutionnaires, la pire espèce des révolutionnaires; des révolutionnaires sans péril, des lâches qui, n'ayant rien à perdre, ni fortune ni vie dans les colonies, voulons y mettre

le feu pour l'honneur abstrait d'un principe, et, qui sait? peut-être aussi pour la vanité cruelle d'une insatiable popularité. Si cela était vrai, nous serions les derniers des hommes; car nous prendrions le nom de Dieu et de l'humanité en vain, et nous ferions de la civilisation et de la liberté le plus infâme des trafics, aux dépens de la fortune et de la vie de nos concitoyens des colonies, et au profit de nos détestables amours-propres.

Mais cela est-il vrai? Cela a-t-il le moindre fondement et dans nos intentions et dans les faits? Écoutez, et jugez : ce sont nos doctrines, ce sont nos actes qui répondent. M. Odilon Barrot vous disait, à l'instant même, que cette question était sortie du domaine des théories pour entrer dans la pratique. Cela est vrai; et, en y entrant, elle a pris ces conditions de mesure et de justice sans lesquelles il n'y a pas de vérité ni d'application. Nous procédons par la lumière, par la conviction et par la loi; nous voulons la liberté, mais nous ne la voulons qu'aux conditions de la justice et du travail dans nos colonies. Une émancipation injuste, c'est remplacer une iniquité par une autre. Une liberté désordonnée et sans conditions de travail, c'est remplacer une oppression par une autre; c'est fonder la tyrannie des noirs à la place de l'empire des blancs; c'est l'anéantissement de nos colonies. Que disons-nous? le voici :

Émancipation et indemnité ; nous y ajoutons, initiation..

Indemnité aux colons. Messieurs, que ce mot n'effraye pas les hommes qui voient tout de suite s'ouvrir un abîme dans nos budgets, et qui soumettent toujours l'homme au chiffre, au lieu de soumettre le chiffre à l'homme.

Indemnité, comme je l'entends, n'a rien d'énorme, rien d'immédiatement exorbitant; le pays même ne la sentirait pas.

En deux mots, voici comment je raisonne, et cette pensée, portée par moi il y a quatre ans à la tribune de la Chambre, a été accueillie comme une solution pratique de la question qui pèse sur les esprits.

Trois classes d'intéressés profiteront de l'émancipation : l'État, les colons, les esclaves. L'État y recouvre la moralité dans les lois, et le principe inappréciable de l'égalité des races et des hommes devant Dieu.

Le colon y gagne une propriété honnête, morale; une propriété de droit commun, investie des mêmes garanties que les nôtres, au lieu de cette propriété funeste, incertaine, explosible, toujours menaçante, dont il ne peut jouir un moment avec sécurité; propriété humaine qui déshonore, qui démoralise celui qui la possède autant que celui qui la subit. Le lendemain de l'acte d'émancipation, vos capitaux coloniaux vaudront le double.

Digitized by Google

Enfin l'esclave, vous savez ce qu'il y gagne : le titre et les droits de créature de Dieu ; la liberté, la propriété, la famille; son avénement enfin et l'avénement de ses enfants à l'humanité.

Eh bien ! répartissez entre ces trois classes d'intérêts le poids de l'indemnité; faites payer proportionnellement à l'État, au colon et à l'esclave le prix des avantages qu'ils recouvrent, et l'humanité est restaurée.

Voilà jusqu'à quel point, Messieurs, nous sommes des tribuns d'esclaves, des spoliateurs des colons, des incendiaires du pays. Que le pays juge! Il jugera ; et la France, qui n'a jamais reculé, la France, qui n'a pas craint de remuer le monde et de verser son or et son sang par torrents pour la liberté politique, ne craindra pas de donner quelques millions pendant dix ans pour racheter une race d'hommes, et avec ces hommes sa propre satisfaction.

Vous, Messieurs, que l'Angleterre envoie à ce pacifique congrès de l'émancipation des races, allez redire à l'Amérique et à l'Angleterre ce que vous avez vu, ce que vous avez entendu. La France est prête à accomplir sa part de l'œuvre de régénération dont elle a donné le signal au monde, et dont vous avez eu l'honneur de lui donner le plus noble exemple. Avant trois ans, il n'y aura plus un esclave dans les deux pays; que dis-je! il n'y en a plus déjà dans nos pensées : le principe est voté par acclama-

tions sur toute terre où l'Évangile a écrit les droits de l'âme au-dessus des droits du citoyen. Nous ne délibérons plus que sur le mode et l'accomplissement.

Messieurs, c'est à l'union des deux peuples que nous devons ce jour de bénédiction dans les trois mondes : resserrons cette alliance dans les liens de cette fraternité européenne dont vous êtes les missionnaires près de nous. Une politique mesquine et jalouse, une politique qui voudrait rétrécir le monde pour que personne n'y eût de place que nous, une politique qui prend pour inspiration les vieilles antipathies nationales, au lieu de s'inspirer des sympathies qui rappellent l'Orient et l'Occident l'un vers l'autre; cette politique, Messieurs, s'efforce en vain de briser ou de relâcher, par des tiraillements pénibles, les relations qui unissent l'Angleterre et la France. L'Angleterre et la France resteront unies: nous sommes à nous deux le piédestal des droits du genre humain. (Bravos prolongés.) La liberté du monde a un pied sur le sol britannique, un pied sur le sol français; la liberté, la civilisation pacifique s'écrouleraient une seconde fois dans les flots de sang, si nous nous séparions. Nous ne nous séparerons pas; cette réunion en est le garant. (On applaudit.)

Quand les mêmes pensées se communiquent, se pénètrent ainsi à travers les langues, les intérêts,

les distances; quand les âmes de deux grands peuples sont d'intelligence par l'élite de leurs citoyens, et commencent à comprendre la mission de liberté, de civilisation, de développement que la Providence leur assigne en commun; quand cette intelligence, cette harmonie, cet accord, reposent sur la base de principes éternels aussi hauts que Dieu qui les inspire, aussi impérissables que la nature, ces peuples échappent, par la hauteur de leurs instincts, par l'énergie de leur attraction, aux dissidences qui voudraient en vain les désunir. Leur amitié, leur sympathie se rejoignent dans une sphère de pensées et de sentiments où les dissentiments politiques ne sauraient les atteindre; et c'est le cas de leur appliquer ce mot sublime de l'Évangile, devenu le mot de la liberté : « Ce que Dieu a uni, les hommes ne le sépareront pas. » (On applaudit.)

Hé quoi donc! les idées ne sont-elles pas le premier des intérêts?

Quand Washington et la Fayette, quand Bailly et Franklin se firent un signe à travers l'Atlantique, l'indépendance de l'Amérique, quoique contestée par les cabinets, fut reconnue d'avance par les nations. Quand les esprits libéraux de l'Angleterre et de la France se tendirent la main, malgré Napoléon et la coalition, c'était en vain que les flottes et les armées combattaient encore; les nations étaient réconciliées. Les vrais plénipotentiaires des peuples,

ce sont leurs grands hommes; les vraies alliances, ce sont les idées. Les intérêts ont une patrie; les idées n'en ont point! Et si quelque chose peut consoler les hommes politiques d'avoir à toucher si souvent à ces intérêts fugitifs, précaires, qui passent avec le jour et emportent avec lui les passions mobiles que nous y attachons, c'est de toucher de temps en temps à ces idées impérissables qui sont aux vils intérêts d'ici-bas ce que les monnaies qui servent aux vils trafics du jour sont à ces médailles que les générations transmettent aux générations, marquées au coin de Dieu et de l'éternité.

(Ce discours est suivi d'applaudissements prolongés.)

DISCOURS

EN RÉPONSE A M. THIERS,

DANS LA DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT DEMANDE D'UN CRÉDIT EXTRAORDINAIRE D'UN MILLION POUR COMPLÉMENT DES DÉPENSES SECRÈTES EN 1840.

SÉANCE DU 24 MARS 1840.

M. DE LAMARTINE. Je demande la parole alors. (Profonde sensation.)

(M. de Lamartine s'élance à la tribune.)

Messieurs, aucun orateur ne s'étant présenté pour réfuter les objections élevées par mes honorables amis, je me vois forcé, pour rétablir le terrain de cette discussion, de reprendre pied à pied le discours éloquent que vous avez entendu à l'ouverture de cette séance.

Si toute la dextérité de la parole, si toute la dignité du langage, la franchise de l'élocution, pouvaient couvrir ce qu'il y a de spécieux, ce qu'il y a

de faux dans une situation, je ne crains pas de le dire, la Chambre serait suffisamment informée, et elle voterait en ce moment. Mais il n'est pas donné aux paroles, quelque habiles, quelque puissantes et éloquentes qu'elles soient, d'être plus fortes que les choses. Il y a, Messieurs, un proverbe fameux qui explique votre situation et la nôtre. Je le retourne en deux mots, et je dis au ministère : Dites-moi où vous vous placez, dites-moi où sont vos amis, où est le centre de votre action ; et, sans écouter les paroles que vous prononcerez, je vous dirai d'avance ce que vous ferez, ce que vous serez inévitablement condamné à faire. (Très-bien !)

M. le président du conseil vous a expliqué, avec une franchise à laquelle je me plais à rendre hommage, toutes les convenances, toute la délicatesse et toute la dignité de sa position personnelle dans la transaction qu'il a tentée pour compléter, dit-il, le cabinet du 1er mars. Trouvera-t-il mauvais que nous à notre tour, nous membres, non pas d'une majorité, nous l'avons toujours reconnu, mais de ce qu'il a appelé la minorité la plus nombreuse, nous venions, non pas au nom de notre dignité personnelle, que nous sacrifions à notre pays, mais au nom de la dignité de notre opinion (et ce n'est pas là, Messieurs, un vain point d'honneur, car l'honneur des opinions c'est leur sécurité), examiner face à face avec lui, et devant notre pays, dans

quelle position nous sommes, et si c'est une situation acceptable que celle qu'il a prétendu nous proposer.

Je demanderai une extrême indulgence pour l'état où je me trouve, et qui m'empêche d'élever la voix autant que je le voudrais.

Le ministère nous a posé, nous l'avons reconnu tout de suite, non pas une vaine question administrative, mais une grande et sérieuse question politique.

Le ministère nous demande : « Avez-vous confiance en moi ? » Qu'il me permette, avant de lui répondre, de lui faire observer qu'il y a quelque contrainte morale à nous forcer de lui dire ce qu'il doit savoir aussi bien que nous. Je comprends qu'on se passe des gens, je comprends qu'on les laisse même désigner par des qualifications peu sympathiques; mais je ne comprends pas qu'après les avoir discrédités, poursuivis comme des ennemis du bien public dans les élections, je ne comprends pas qu'en serrant tous les jours la main de ceux qui les poursuivent de leur haine, on ait le courage de venir ensuite à cette tribune leur demander : « Avez-vous confiance en moi? »

Mais si nous répondions, Oui, nous avons pleine et absolue confiance; je vous le demande à mon tour à vous-mêmes, cette réponse ne vous semblerait-elle pas la plus amère des ironies, la plus sanglante

épigramme? Et si cette réponse était sincère, si elle pouvait l'être, je le demande au pays, ne verrait-il pas en nous les plus dupes ou les plus timides de tous les hommes politiques? (Vive approbation.)

Je vous dis donc tout de suite : Non, non, nous ne pouvons pas avoir confiance ; et cependant, j'aime à vous le dire aussi, et vous le savez, ce défaut de confiance ne s'adresse pas aux hommes, il s'adresse à la situation. Non, il n'y a pas un des hommes éminents dont le cabinet se compose, à commencer par son chef, que nous n'eussions été heureux de voir rappelé aux affaires, si le cabinet eût été composé sur la base plus large et plus réellement parlementaire que notre patriotisme lui souhaitait. Ce ministère n'a pas de base : le pouvoir n'aura ni régularité ni aplomb.

Voilà pourquoi nous nous réservons. Expliquons-nous devant la France, si vous le voulez.

Ne craignez pas, Messieurs, que je ramène la Chambre sur des traces effacées, sur les discordes éclatantes de nos deux dernières sessions. C'est bien assez d'en subir les conséquences dans le morcellement des partis.

Non, j'écarterai avec soin ces épines de la discussion. Il n'y a plus de colère, plus de haine, plus de rancunes ; et s'il y avait même au fond de nos cœurs quelque reste d'amertume et d'irritation contre tant d'injustices, nous nous en féliciterions, pour

avoir le facile mérite d'immoler tout cela au salut du pays. (Nouvel assentiment.)

Mais il n'y en a plus. Qu'y a-t-il donc? Des principes peut-être? Pas davantage : c'est une prétention des partis pour colorer les haines qu'on nous suppose. En réalité, il n'y a pas de principes entre nous. Je vous l'ai toujours dit, on trompe l'Europe avec cette idée, et l'on cherche à nous tromper nous-mêmes; disons le vrai.

On se figure, on dit, on écrit que nous sommes deux camps ennemis, profondément divisés par quelque grande théorie politique et sociale que chaque discussion creuse, élargit davantage; que nous avons des buts différents, des drapeaux divers; que les uns (c'est vous) veulent marcher à la république à travers le gouvernement parlementaire, récemment dénommé, et à travers toutes les expériences, toutes les désorganisations que leur prête l'imagination échauffée des trembleurs monarchiques.

On ajoute que les autres (et c'est nous apparemment) veulent rétrograder du gouvernement constitutionnel, du gouvernement des majorités, jusqu'à je ne sais quel gouvernement personnel qui prendrait les Chambres pour de simples conseils, les ministres pour des gérants responsables, et qui, déguisant mal un absolutisme honteux sous des formes représentatives, ne serait pour la nation que

la parodie des gouvernements de discussion, et pour la couronne que l'hypocrisie de la constitution.

Ai-je besoin de vous adjurer pour démentir ces doubles absurdités? Y a-t-il à gauche, y a-t-il à droite, y a-t-il au milieu un seul homme qui, ayant respiré l'air de son siècle, rêve ces chimères de démagogie ou d'autorité? Vos dénégations me répondent.

On lève les épaules à de telles allégations, à de telles calomnies, et l'on a répondu. (Très-bien! très-bien!)

Oui, et j'en félicite mon pays, et j'en tire un heureux augure pour mon siècle : au milieu de nos dissentiments, de nos oscillations plus ou moins divergentes, nos principes au fond sont les mêmes. Nous voulons tous l'affermissement, le développement d'un gouvernement monarchique, mais démocratique, monarchique à son sommet, populaire à sa base; nous voulons que les trois pouvoirs dont il se compose se meuvent libres et indépendants dans les limites que la constitution de 1830 et de 1814 leur a fixées.

Nous voulons tous que ce gouvernement se respecte lui-même, et qu'aucun froissement d'une prérogative par l'autre, des Chambres sur la couronne, de la couronne sur les Chambres, n'y porte le trouble, et n'en rompe le difficile mais précieux équilibre; nous voulons tous qu'il soit fort au dedans, pour être national et imposant au dehors; nous vou-

lons tous, non pas qu'il reste immobile, mais qu'il avance sagement dans la route des idées progressives et des nécessités populaires.

Mais il y a cependant quelque chose, il faut le dire, sans quoi le pays nous prendrait pour des insensés et des hommes turbulents qui s'agitent sans motifs et sans excuses, et cette cause la voici : on ne la découvre pas au premier coup d'œil, mais elle est au fond de tout, entre la gauche et nous, entre la presse et nous, entre vous et nous surtout.

Oui, nous nous apercevons depuis longtemps, et tout ce qui réfléchit sur l'état des esprits est frappé de cette vérité, qu'il y a ici des hommes à grandes idées libérales, et dans la gauche et parmi nous, et des hommes parmi vous peut-être qui prennent les instincts révolutionnaires pour les idées libérales : rien n'est plus opposé.

Oui, voilà la différence entre vous et moi. J'aime et je défends l'idée libérale, le progrès du pays et de la législation dans le sens régulier et fécond de la liberté; vous, vous aimez, vous caressez, vous surexcitez le sentiment, le souvenir, la passion révolutionnaire; vous vous en vantez; vous dites : « Je suis un fils des révolutions, je suis né de leurs entrailles, c'est là qu'est ma source; je retrouve de la puissance en y touchant, comme le géant en touchant la terre. » Vous aimez à secouer devant le peuple ces mots sonores, ces vieux drapeaux, pour

l'animer et l'appeler à vous : le mot révolution dans votre bouche, c'est, permettez-moi de le dire, le morceau de drap rouge qu'on secoue devant le taureau pour l'exciter. (Exclamations et longues rumeurs à gauche.)

Vous dites : « Ce n'est rien, ce n'est qu'un lambeau d'étoffe, ce n'est qu'un drapeau. » Nous le savons bien; mais cela irrite, mais cela inquiète, mais cela fait peur! Cela vous convient; eh bien! nous, nous croyons que ce qui irrite et ce qui inquiète le pays sur les grands intérêts de réforme politique à jamais acquis, cela ne vaut rien, cela est funeste, cela le porte au passé, au lieu de le faire marcher en ordre vers son avenir. Nous lui voulons du mouvement, et pas de convulsion, pas de fièvre. C'est ce que nous voulons aussi pour l'Europe.

Voilà une de ces causes qui nous divisera longtemps, mais elle ne nous divise pas d'avec la gauche libérale; ou si elle vous suit imprudemment sur le terrain révolutionnaire, nous nous retrouvons avec elle sur le terrain des vrais intérêts libéraux. (Adhésion au centre droit.)

Mais il faut tout dire. Il y a autre chose entre nous; il y a, j'oserai le dire, non un principe, mais une passion, une passion inquiète, jalouse, insatiable, que rien ne peut calmer, qui ne veut rien partager, parce que tout n'est pas encore assez

pour elle. Il y a la passion de gouverner, de gouverner seul, de gouverner toujours, de gouverner avec la majorité, de gouverner avec la minorité comme aujourd'hui, de gouverner avec et contre tous; régner seul, régner toujours, régner à tout prix!

Oui, je le répète, voilà ce qui nous divise, voilà l'unique barrière entre nous.

Et bien! est-ce nous qui l'avons élevée? Daignez m'écouter avec l'impartialité de juges; et je voudrais que le pays, qui doit nous juger en dernier appel, m'écoutât tout entier.

Deux années de luttes violentes à cette tribune, quatre années de majorité flottante, trois mois de tâtonnements sans pouvoir découvrir un centre de force ici; trois cabinets, quatre peut-être en une année; l'action vitale du gouvernement suspendue, les lois les plus essentielles à la subsistance du peuple ajournées au moment où elles allaient être discutées; le gouvernement employant à chercher à vivre les moments qu'il aurait employés à agir, à administrer; le dedans et le dehors également déconcertés par ces éclipses incessantes de majorités, voilà l'état où nous sommes depuis trop longtemps, voilà la situation du parlement : situation qui discrédite profondément ce qu'on nomme si glorieusement, mais si mal à propos, le gouvernement parlementaire; situation qui inquiète, qui ébranle, qui afflige

profondément ceux qui, comme moi, conservent leur foi entière au gouvernement représentatif, mais qui fait demander avec scepticisme aux masses si ce gouvernement a été inventé pour être le combat éclatant, mais stérile, de quelques passions de tribune; s'il a été inventé à l'usage de quelques ambitieux de renommée et de bruit, ou au profit du peuple. (Légère agitation.)

Ne vous fiez pas à ce scepticisme. Le comble du mal pour le peuple serait de perdre sa foi dans la liberté.

Eh bien! quand nous sommes arrivés ici au commencement de cette session, je dirai mieux, il y a seulement quinze jours, lorsque le dernier ministère est tombé dans une rencontre, dans un accident, dans un vote non combiné, non dirigé contre lui, mais contre une loi, quel a été, j'adjure vos souvenirs, notre sentiment à tous? Je parle de tous ceux qui veulent une reconstitution de majorité.

Nous nous sommes dit tout bas, tout haut, nous nous sommes dit sur tous ces bancs, dans l'échange et l'effusion des intentions les plus conciliantes : « La paix est faite, la majorité est retrouvée, la coalition n'existe plus; vainqueurs ou vaincus ont été séparés pendant neuf mois par le ministère du 12 mai; le temps a fait son œuvre : un souffle de concorde s'est répandu sur tous les groupes de cette assemblée, un moment désunis. Voici deux larges

fractions de la Chambre, le centre gauche et le centre droit: l'une comptant 50, 60, 80 voix; l'autre, 200 ou 220. Ces deux centres, quand ils sont unis, sont la base naturelle et permanente d'un pouvoir régulier; l'un et l'autre ont des personnifications éminentes de leurs principes; ces personnifications s'estiment, s'honorent mutuellement; aucune question ne les divise, car il ne n'agit plus ni d'Ancône, ni du Luxembourg, ni de don Carlos refoulé d'Espagne; ces hommes de pouvoir vont s'entendre, et le pays va marcher. »

Oui, vous le niez en vain aujourd'hui, c'était là la pensée de tous, car c'était la pensée des choses, la pensée de la situation. Les deux centres se tendaient la main pour se réunir. Quoi donc s'est interposé entre nous?

Est-ce vous, hommes du centre gauche? Non, je le déclare, ce n'est pas vous; j'en pourrais citer des preuves. Vous le dites aujourd'hui, parce que vous voulez prendre généreusement sur vous la responsabilité de ceux qui vous ont entraînés. Vous ne le disiez pas alors; vous disiez comme nous : « L'union des centres! un cabinet choisi entre leurs chefs! »

Est-ce nous, hommes du centre droit? est-ce nous, qui n'avons jamais rien prétendu pour nous-mêmes, nous, qui n'avons jamais voulu que présenter au pays l'image de l'union, de la force au repos?

Non. J'ose dire, et l'histoire parlementaire l'attestera, que jamais un grand parti politique ne se montra plus désintéressé du pouvoir pour lui-même. Quelle place avons-nous demandée pour nous? Quel obstacle personnel avons-nous fait à aucune combinaison honorable et sûre?

Ce qui s'est interposé, Messieurs, j'aurai le courage de le dire parce que cela est vrai, selon moi : ce ne sont ni les principes, ni les choses, ni même les hommes, j'aime à leur rendre cette justice; ce qui a empêché cette union des deux centres, seule combinaison normale, homogène, durable pour la majorité et pour le pouvoir, c'est la situation prise dans cette Chambre et systématiquement prise par M. le président du conseil. Où s'est-il placé? Non point dans ce centre d'impartialité que nous lui demandons avec des contre-poids, des garanties de modération à sa droite et à sa gauche; il s'est placé presque à l'extrémité de la Chambre, ou du moins dans un des groupes les plus distants des centres où devait être son point d'appui. Et là, il fait appel à la transaction, cette transaction que l'orateur auquel je succède appelait avec une si heureuse éloquence « la dernière parole des révolutions qui finissent, » et que je pourrai appeler heureusement aujourd'hui « la première parole des majorités qui se retrouvent! » (Très-bien! aux centres. Sensation profonde.)

Il s'est placé non point parmi nos amis, non point parmi les neutres; il s'est placé au milieu de nos adversaires politiques de dix ans ou de deux ans, comme vous voudrez, et là il nous dit : « Venez à moi; je suis la transaction personnifiée, la transaction vivante! je vous défie de n'y pas venir! » Mais, Messieurs, ce n'est pas transiger, c'est vaincre et humilier. (Très-bien! Mouvement et bruits divers.)

Ensuite, cette exclusion de nous et des nôtres, cette proscription en masse de tout cet immense parti, à différents titres conservateurs, qui, depuis dix ans, a supporté le poids du jour et sauvé la France, le gouvernement, la révolution même de Juillet en la modérant, est-ce là un symptôme bien rassurant? est-ce là donner un gage honorable?

Croyez-vous qu'un grand parti politique, représentant des opinions, des principes, des intérêts qui lui ont été confiés par la France, pût impunément faire ainsi abdication de lui-même? Et puis, après avoir combattu ce cabinet trois ans, nous allons nous y soumettre aujourd'hui, parce qu'il s'appelle transaction, sans garantie, sans condition, sans sécurité, sans contre-poids! Nous nous livrons non point à un parti, nous nous livrons à un seul homme; et si nos destinées sont perdues un jour, si elles sont compromises dans une politique étrangère à nos principes, nous aurons à nous en prendre à cette imprudence, et à n'accuser qu'une confiance

que nous n'avons pas osé refuser! Non, il n'en sera pas ainsi. (Très-bien!)

Une autre cause, Messieurs, nous empêche et nous interdit sévèrement d'accéder à la demande de soi-disant transaction qui nous est faite : cette cause, je la trouve dans l'appui énigmatique pour moi encore, jusqu'à ce que l'honorable M. Odilon Barrot ou un de ses collègues ait voulu nous l'expliquer...

M. Odilon Barrot. Je demande la parole. (Mouvement.)

M. de Lamartine. Je la trouve dans cet appui sans conditions que la gauche offre à M. le président du conseil ; enfin, disons tout, dans la faveur passionnée, suspecte, de cette portion du journalisme qui nous a été, qui nous est restée la plus hostile, et qui semble s'attacher à un seul homme comme pour l'imposer au nom de l'opinion du dehors, dont on s'est trop servi dans le parlement à une certaine époque, et qui, à son tour, veut se servir arbitrairement de nous contre le parlement! arme terrible, arme vivante qui a sa volonté propre, et qui se retourne contre le bras qui l'a employée.

Cette puissance exorbitante aujourd'hui de l'opinion, de l'opinion factice, je le répète, a-t-elle agi d'elle-même? A-t-elle été l'instrument de pensées exclusives, qui savent que, dans ce temps et dans ce pays, tel courage qui résiste au canon s'intimide

devant une feuille publique et devant un nom jeté en proie à l'impopularité d'un jour? Non, sans doute; mais ce qui est pour moi certain, évident, c'est que les intentions conciliatrices des hommes et des partis prêts à se rejoindre ont été intimidées et suspendues dans leur tendance par la déclaration d'antipathies de ce genre.

Non, Messieurs, encore une fois, c'est la guerre de la force irresponsable et désordonnée d'une popularité factice, sans garantie, contre la force constituée, contre les pouvoirs élus de la constitution; c'est la grande bataille entre ces deux puissances. Si vous la perdez, tout est perdu pour longtemps. Vous ne vous possédez plus vous-mêmes; cette popularité vous intimera ses volontés, ses caprices, ses personnifications arbitraires; ce ne sera plus ici qu'il faudra chercher le pouvoir, ce ne sera plus la Chambre, le pays qu'il faudra servir : ce sera cette souveraine qu'il faudra flatter, caresser, capter à tout prix; le pouvoir sera aux plus hardis corrupteurs ou aux plus humbles adulateurs de l'opinion. Si vous y consentez, alors dites-le tout haut; proclamez qu'il y a un quatrième pouvoir qui absorbe, qui domine, qui opprime tous les autres, et qui s'appelle *popularité*. De ce jour, les Chambres seront vaincues.

Quant à nous, Messieurs, nous n'accepterons jamais que les pouvoirs définis par la constitution (As-

sentiment au centre droit); et, pour mon compte, je n'aurais pas reculé, je l'espère, devant un héros soutenu par des baïonnettes et dissolvant la majorité dans les conseils : je ne reculerai pas devant une force extra-parlementaire, soutenue par des feuilles politiques, et imposant la domination d'une minorité dans le parlement.

M. le président du conseil nous dit : « Jugez-nous à nos actes, et ne nous refusez pas des votes avant de savoir qui nous sommes! »

Je conçois cela, et cela est parfaitement raisonnable avec des hommes nouveaux et une situation nouvelle. Mais sommes-nous donc d'hier? mais l'homme éminent que je vois à la tête de ce cabinet est-il donc inconnu? y a-t-il un acte aussi expressif qu'une individualité? Notre personne, n'est-ce pas tous nos actes à la fois résumés dans nous? Une attitude politique, n'est-ce pas un acte aussi, et le plus évident de tous les actes, puisqu'il est le plus permanent? Et moi aussi je voudrais pouvoir douter!

Mais ce ministère, d'où sort-il, Messieurs? Des rangs de vos adversaires les plus éloquents, les plus fougueux depuis trois ans! Sur quoi s'appuie-t-il? Sur vos adversaires les plus obstinés depuis dix ans! Quels sont ses organes au dehors? Les journaux les plus antipathiques, les plus hostiles quelquefois à vos doctrines et à vos personnes!

M. le Président du conseil. Et les vôtres, comment sont-ils pour nous?

M. de Lamartine. Quoi! des agressions répétées constamment depuis trois années; l'alliance affichée avec ceux qui vous combattent; l'amitié de ceux qui vous haïssent et vous calomnient; l'exclusion de tous les hommes qui ont votre confiance; vos noms signalés, proscrits dans les élections; ce ne sont pas là des actes, ce ne sont pas là des indices suffisants pour vous?

M. Thiers. Je demande la parole. (Sensation.)

M. de Lamartine. Oh! je commence à craindre que si vous êtes si difficiles à convaincre, c'est que vous ne vouliez pas être convaincus, c'est que vous vouliez chercher un prétexte pour une longanimité bien respectable dans ses motifs, mais, soyez-en sûrs, bien ruineuse dans ses résultats. (Voix nombreuses : Très-bien! Rumeurs à gauche.)

Oui, cette longanimité que j'aimerais à partager, à imiter si elle était honorable et sûre, si elle pouvait être un moyen de ralliement pour les majorités, cette longanimité vous annihilera sans rien sauver.

Quelle sera sa situation? Nous pouvons l'examiner au grand jour. Il n'y a pas de paroles, quelque habiles, quelque insinuantes qu'elles soient; il n'y a pas de professions de foi, quelque patriotiques qu'on nous les fasse, qui puissent sauver la fausseté d'un point d'appui. Un gouvernement ne peut pas

boîter toujours; il faut qu'il marche où est son terrain.

S'alliera-t-il à la gauche franchement, ouvertement, drapeaux confondus? et c'est ce que j'aurais fait à sa place. Mais alors vous l'abandonnez, et il tombe.

S'alliera-t-il à vous? Mais la gauche le déserte; et vous-mêmes, quelle majorité lui prêteriez-vous? Quoi! vous auriez été exclus, privés de toute garantie dans sa composition; et vous iriez relever ce cabinet refoulé par la gauche, et prendre le chef et le drapeau de vos adversaires d'hier et d'aujourd'hui? Mais quand même vous pourriez consentir à un pareil prosternement de toute dignité d'un parti politique, un cabinet soutenu par une majorité que ce prosternement même aurait décréditée dans le pays pourrait-il vivre deux jours? Il se serait abdiqué pour vous, vous vous seriez abdiqués pour lui, et vous voudriez que ces deux abdications ne déconsidérassent ni le ministère ni la majorité? On vous aurait porté hautement, audacieusement le défi de faire de l'opposition à quoi que ce soit, et vous répondriez à ce défi en venant faire cortége à une combinaison qui aurait triomphé de vous et qui serait répudiée par vos ennemis?

Mais vous ne connaissez donc pas la France? mais vous ne savez donc pas le sentiment que lui inspirent ces défaillances, ces évanouissements de

caractère et de conviction dans ses représentants? Un parti sans dignité ne sera jamais son parti. Elle sait que la liberté a besoin de courage avant tout, et qu'un parti qui ne sait ni se respecter ni se défendre ne saura, dans l'occasion, ni la défendre ni la respecter. Si nous acceptions ce rôle que vous voulez nous faire, cette dissolution dont on nous menace, cette dissolution sur laquelle vous voudriez nous rassurer, cette dissolution que vous ne feriez plus par colère, vous seriez obligés de la faire pour cause de déconsidération et de dédain public. (Marques générales d'adhésion.)

Mais que l'honorable chef de la gauche, qui saura bien défendre la dignité de son parti, me permette de le lui dire ici : Je me défie du ministère, parce que je crois à sa fermeté. Abdiquer, ajourner ses doctrines, les principes dans lesquels on s'est personnifié depuis dix ans aux yeux du pays; confier son drapeau à un autre, et à qui? à l'homme éminent qui l'a le plus repoussé et déchiré cent fois dans ses luttes, cela n'est pas possible, cela n'est pas; cela rappellerait le mot fameux de M. Barrot à la session dernière, mot qu'il adressait si haut, et que, certes, il ne permettrait pas qu'on retournât contre son parti : « Assez d'abdication comme cela! »

Non, Messieurs, l'honorable M. Barrot, s'il appuie le cabinet, nous dira pourquoi il l'appuie; il

nous dira s'il croit devoir effacer son drapeau, s'il croit devoir le confier à des mains étrangères, comme s'il ne voulait plus le porter lui-même; s'il croit devoir effacer de la discussion ces grands principes dont la gauche a été jusqu'ici et dont elle est la personnification permanente : le rappel des lois de septembre, la réforme électorale, et la protection aux révolutions étrangères. Si j'entendais l'honorable M. Barrot faire une pareille abdication, je ne le croirais pas; mais je n'ai pas d'inquiétude à cet égard. (Rire général.—Approbation au centre droit.)

Je dis, Messieurs, que je n'ai pas d'inquiétude sur le langage que l'honorable M. Barrot et la gauche viendront tenir à cette tribune. Un tel homme, un tel parti ne s'abdiquent pas. Il y a donc des gages pour eux; il y a donc de l'inconnu pour nous. (De toutes parts : Oui! oui!)

S'il n'y a pas de l'inconnu dans les pactes, et je me hâte de dire que je ne crois pas aux pactes, il y a de l'inconnu dans la situation, et c'est pourquoi nous nous refusons à l'aborder.

Messieurs, je m'arrête; j'ai dit toute ma pensée.

S'ensuit-il, comme des feuilles calomniatrices le proclament, que c'est nous, hommes de gouvernement, qui voulons rendre tout gouvernement impossible? que nous voulons faire une de ces oppositions systématiques, forcenées, qui arrête les choses, qui paralyse l'action du gouvernement, qui

tue le pays, pour renverser des adversaires politiques?

Eh! que serions-nous donc, si nous nous permettions à nous-mêmes ce genre d'opposition suicide que nous vous avons sans cesse reproché? Non, rien de tout cela, Messieurs; une opposition de colère ne sera jamais la nôtre. Ce n'est pas nous qui avons dit : « Qu'on essaye de gouverner sans nous, on verra! » Nous laissons cette arme, avec beaucoup d'autres, à ceux qui l'ont inventée. (Bravos réitérés.)

Nous voterons toutes les lois utiles; nous ne leur demanderons pas d'où elles viennent, mais ce qu'elles sont. Fécondez le sol, couvrez-le de chemins de fer; donnez-nous les lois matérielles, les lois morales que le pays sollicite, vous verrez si nous les rejetterons. Prenez dans l'Orient l'attitude martiale et conciliante que je ne cesse de vous indiquer, l'attitude d'intermédiaire armé, et soyez sûrs de nos suffrages. Le patriotisme n'a pas de passion au-dessus de la force et de la dignité du pays.

Mais dans des questions de politique personnelle et parlementaire, quand vous viendrez me demander, comme aujourd'hui, si j'ai confiance, une confiance préexistante et préalable dans la direction libérale d'un cabinet que j'ai vu souvent combattre les principes de développement social que moi-même

j'apportais à cette tribune; si j'ai confiance dans la direction conservatrice de ce cabinet où je vois les hommes les plus éminents par leur talent, qui, par leur talent même, ont fait les plus profondes blessures au parlement depuis deux années, et ont contribué à déchirer cette majorité que nous cherchons à recoudre; si j'ai confiance enfin dans la direction parlementaire, dans la force, dans la stabilité, dans la puissance d'agir librement du chef d'un cabinet qui, debout sur une minorité prête à se dérober sous lui, tend une main à la gauche qu'il appelle à le soutenir contre la droite, une autre à la droite qu'il appelle à le défendre contre les prétentions de la gauche; du chef d'un cabinet suspendu un moment dans un faux équilibre dont la base est une minorité, et dont le balancier est une impossible déception; si j'ai confiance, si j'ai foi, si j'ai espérance pour la Couronne, pour nous, pour le pays, pour l'ordre, pour la liberté, pour quoi que ce soit de vrai, de sincère, de profitable, de patriotique; moi, le dire? Non, jamais! (Bravos réitérés.)

Confiance! et en quoi confiance? et à quoi? Si je me place au point de vue libéral, qui est le mien plus que vous ne voulez le croire, je vous trouve en face de mes principes de progrès social dans presque tous les grands combats de principes que nous avons livrés ici depuis cinq ans pour développer et moraliser la démocratie.

Si je me place au point de vue conservateur, je vous trouve à la tête de ceux qui ont mis le trouble dans le parlement, soufflé l'agitation entre le parlement et la couronne; de ceux dont un des organes ne cesse pas de sonner ce qu'on pourrait appeler, en termes révolutionnaires, le tocsin de la presse en permanence contre nous. (*Voix nombreuses :* L'expression est juste.)

Ces bruits accusateurs, ces dénominations aussi ridicules que mensongères, ces désignations d'hommes de cour, de gouvernement personnel; ces agitations incessantes de l'opinion, je suis bien loin de vous les attribuer; sans doute vous devez les déplorer, les mépriser autant que nous : mais de quels noms se sert-on pour les accréditer? qui les désavoue? Ces fausses monnaies de l'opinion distribuées chaque jour au peuple pour le séduire ou l'irriter, de qui portent-elles l'empreinte? (Mouvement.)

Et vous voudriez que je déclarasse confiance à tout cela? Non. Le pays ne nous a pas envoyé pour jeter mensonge dans cette urne de vérité.

Vous pouvez faire violence à la majorité, à la Chambre, à l'élection, à l'opinion; vous ne ferez jamais violence à mes lèvres.

Je subirai en silence, je subirai douloureusement le joug qu'une popularité extérieure et une minorité ici m'imposeront; mais ce joug, je ne contribuerai pas du moins à me l'imposer à moi-même, et je

Digitized by Google

n'aurai pas du moins un jour le repentir, le chagrin, l'humiliation de retrouver la boule blanche que j'aurais eu la faiblesse de vous donner, dans les embarras, dans les difficultés, dans les complications intérieures et extérieures, et peut-être dans les dégradations des gouverneurs de mon pays.

(Ici l'orateur est interrompu par des marques très-vives d'approbation, auxquelles se mêle un bruit aigu parti honteusement, et qui ressemble à un sifflet. — Mouvement général d'indignation.)

Plusieurs voix. Comment, on ose siffler ici?

M. le Président. Je vais donner l'ordre de faire évacuer la tribune d'où est parti le sifflet.

Un membre. Ce n'est pas dans les tribunes qu'on a sifflé.

M. Beaumont (de la Somme). C'est un député qui, en toussant, a produit ce bruit.

M. de Lamartine. Soyez convaincus que ni les applaudissements ni les sifflets ne pourront ni exalter ni effrayer mon courage. (Très-bien!)

M. Taschereau. On n'a pas sifflé!

Un membre. On a sifflé deux fois!

M. de Lamartine. Songez-y sérieusement, Messieurs, hommes de la gauche, hommes de la droite, à qui l'on demande une confiance qui s'exclue, et les moyens peut-être de nous dominer les uns par les autres; prenez-y garde, et refusez, croyez-moi, au ministère du centre gauche, le jour que ce mi-

nistère vous demande avec tant d'instance, avec tant de périls; car ce jour, n'en doutez pas, sera suivi d'un bien long repentir et d'un bien déplorable lendemain. (Longues marques d'adhésion.)

(L'orateur, en descendant de la tribune, reçoit de vives félicitations. La séance est un moment suspendue.)

M. le Président du conseil. Je demande la parole.

M. Odilon Barrot. Je l'avais aussi demandée.

(M. le président du conseil et M. Barrot se dirigent en même temps vers la tribune.)

Voix nombreuses. Parlez, monsieur Barrot, parlez!

Voix de l'extrême gauche. Non, non! laissez répondre le président du conseil!

M. Thiers retourne à son banc. (Sensation.)

RÉPLIQUE

A M. PISCATORY.

SÉANCE DU 25 MARS 1840.

M. de Lamartine. Messieurs, je rougis de demander un moment à la Chambre, et de ne pas effacer complétement ma personnalité, appelée impunément ici, devant l'importance ou la gravité du débat qui nous occupe. Aussi n'occuperai-je la tribune qu'un seul instant.

L'honorable préopinant a attaqué non pas l'opinion que je représentais hier; il a interrogé mon individualité sur mes rapports avec les honorables amis qui daignent me donner un peu de confiance, mais dont je n'ai jamais eu, dont je n'aurai jamais la prétention de me porter le chef : heureux si je suis quelquefois le faible et insuffisant organe de la loyauté de leurs sentiments et de la fermeté de leurs opinions. (Très-bien !)

Ma personne, Messieurs, j'en ferais bon marché dans toute autre circonstance ; mais, vous le savez,

Messieurs, l'opinion des hommes, c'est encore l'homme lui-même. Cet oubli qu'il pourrait faire de ce qui le concerne, il ne le doit pas pour les opinions qu'il représente, car ces opinions ont leur garantie en lui. (Très-bien! très-bien!)

Je répondrai donc en deux mots à l'espèce d'interrogation que m'a faite le spirituel préopinant: « M. de Lamartine, vous dit-il, est votre organe; et cependant il n'a pas partagé toutes vos pensées, il n'a pas voté toutes vos lois depuis l'origine de la révolution de Juillet. » Un seul mot bien franc, Messieurs! Je ne veux tromper ici ni mon pays, ni moi-même, ni mes amis, ni mes ennemis. Mes sentiments sur la révolution de Juillet, sur le gouvernement né de cet événement, je les ai dits tout haut en entrant à la tribune; et si la Chambre veut les entendre, je suis prêt à les lui répéter: je n'y ai rien changé. (Oui! oui!)

J'étais, comme beaucoup d'entre vous, Messieurs, attaché de cœur, attaché de reconnaissance à la personnification de la royauté tombée dans les journées de Juillet.

Cela ne m'a pas fait excuser l'attentat de son gouvernement contre la constitution du pays. Je n'ai aucun reproche, aucun repentir à cet égard au fond de mon cœur; je l'ai jugé la veille comme vous l'avez jugé le lendemain. (Très-bien! très-bien!)

Mais fallait-il (et ici je m'adresse à vous, à vos

sentiments éminemment loyaux), je vous le demande à vous-mêmes, fallait-il que, pénétré encore de ces sentiments de reconnaissance et d'affection pour une famille royale dont j'avais reçu les bienfaits; fallait-il que, le lendemain de sa chute, et en présence de ses adversités, je parusse me réjouir de cette chute? Qu'auriez-vous pensé de moi? Je n'aurais pas voulu, je ne voudrais pas de votre confiance à ce prix. (Bravos.)

Non, ce n'est pas là le sentiment qui devait diriger ma conduite. Ce sentiment, le voici : Lorsque la royauté de Juillet a été personnifiée dans une autre famille, famille avec laquelle j'avais l'honneur d'avoir précédemment des liens de respectueuse intimité, si elle me permet de me servir de ce mot, j'ai écrit au roi lui-même; je lui ai dit quel motif de délicatesse me faisait, suivant moi, un devoir d'abdiquer entre ses mains les titres, les honneurs que je tenais de la monarchie tombée; je lui ai dit que, d'une main, lui offrant ma démission de mes emplois diplomatiques, de l'autre, je croyais devoir, comme patriote et comme Français, lui offrir mon serment à lui et au gouvernement de Juillet. (Marques générales d'assentiment. — Bravo! bravo! — Bien! très-bien!)

Voilà quelle a été mon inspiration, quelle a été ma conduite : oserez-vous les blâmer, oserez-vous descendre plus avant dans la conscience et dans la

vie privée de l'homme, pour blâmer ou louer ce que le respect pour lui-même défend ou commande? (Non! non! — Très-bien! sur tous les bancs.)

Messieurs, je m'arrête. L'heure avancée m'empêche de rentrer dans la discussion politique, où je serai sans doute rappelé demain. Mais quant au fait personnel, j'ai répondu. Un seul mot encore. Je m'adresse au préopinant, dont l'élévation de cœur m'est assez connue, et je lui dis, et je dis à ceux qui me suspectent, pour la respectueuse réserve dans laquelle j'ai cru me maintenir devant la couronne :

Vous lisez aussi clairement que moi-même dans les motifs les plus secrets de ma conscience. Jugez-les! (Très-bien! très-bien!)

Je ne me suis pas rallié, car je ne me suis jamais séparé de mon pays; son drapeau sera toujours le mien; son pouvoir aura toujours mon respect et mes services. (Adhésion unanime.)

S'il se trouve sur quelques bancs de cette enceinte des hommes capables d'inculper, de flétrir de pareils actes et de pareils sentiments... (Non! non!), je m'en consolerai, Messieurs; il se trouvera toujours un pays pour les comprendre, et, j'oserai dire, pour les honorer! (Vive adhésion.)

(L'orateur, en descendant de la tribune, est entouré de ses collègues de toutes les parties de la Chambre, et reçoit de vives félicitations.)

Digitized by Google

DISCOURS

SUR LA LOI RELATIVE AUX RESTES MORTELS

DE NAPOLÉON.

SÉANCE DU 26 MARS 1840.

MESSIEURS,

Je m'abstiendrai de répondre à l'honorable orateur qui quitte la tribune. Il n'y a jamais d'exagération dans les sentiments et dans un dévouement personnel. Il vous a dit lui-même qu'il était un vieux soldat de l'époque impériale; je respecte le sentiment de la reconnaissance que ses souvenirs lui inspirent. Quant à moi, étranger à l'époque impériale, je tâcherai d'exprimer ici avec impartialité les sentiments d'un citoyen, et cela avec le respect que nous commande la mémoire de l'homme dont nous avons l'honneur de parler, et avec le respect

que je dois à mon pays et à la Chambre. (Vive approbation.)

Si je m'associe, comme Français, au pieux devoir de rendre une tombe dans la patrie à un des hommes qui ont fait le plus de bruit sur la terre, à un de ces hommes dont le nom, répété le plus loin dans les siècles, devient pour ainsi dire un des noms du pays lui-même, et dont la volonté se substitua pendant dix ans aux lois, aux volontés, au destin de son pays; comme philosophe, comme homme qui a quelque pressentiment de la postérité dans les choses, j'ose l'avouer devant vous, devant cette Chambre, devant cette nation passionnée pour une mémoire, ce n'est pas sans un certain regret que je vois les restes de ce grand homme descendre trop tôt peut-être de ce rocher au milieu de l'Océan, où l'admiration et la pitié de l'univers allaient le chercher à travers le prestige de la distance et à travers l'abîme de ses malheurs. (Mouvement.)

M. Odilon Barrot. Je demande la parole. (Sensation.)

M. de Lamartine. Que l'honorable orateur qui m'interrompt ne préjuge pas ma pensée; elle est aussi nationale, aussi respectueuse, aussi rémunératrice que la sienne. Oui, à Dieu ne plaise, Messieurs, que j'accuse l'acte du gouvernement, conforme à un noble instinct du pays, ni la royale pensée qui rappelle de l'exil la dépouille du grand

capitaine! J'ai vu de mes yeux la tombe de Thémistocle; on le rappela aussi de l'exil pour le faire reposer au bord de la mer, en face de Salamine: j'en ai béni le génie d'Athènes (Mouvement), comme la postérité bénira un jour le génie de la France en présence du monument que vous allez voter. Mais je n'aurais pas considéré comme un malheur pour la mémoire de Napoléon, que sa destinée l'eût laissé quelque temps encore sous le saule de Sainte-Hélène.

Les anciens laissaient écouler quelque temps entre la mort des héros et le jugement de la postérité. Les arrêts de l'histoire, quand ils sont plus impartiaux, sont plus sûrs d'être irrévocables. Peut-être, sous bien des rapports, cette cendre n'était-elle pas assez froide encore pour qu'on y touchât. La justice gagne à ces temporisations; la gloire et la reconnaissance publique n'y perdent rien. Mais le jour, je le reconnais, où l'on offrait à la France de lui rendre cette tombe, elle ne pouvait que se lever tout entière pour la recevoir, et la recueillir sous un patriotique monument. (Bravos presque universels.)

Recevons-la donc avec recueillement, mais sans fanatisme; et qu'au milieu de ce concert d'admiration, où l'on n'entend que la voix de l'apothéose, on laisse entendre aussi au peuple la voix de la raison publique. Une nation comme la nôtre ne peut pas séparer sa reconnaissance de son bon sens. Ne

soyons pas plus fiers de notre génie que de nos droits! (Très-bien!)

Je vais faire un aveu pénible : qu'il retombe tout entier sur moi! J'en accepte l'impopularité d'un jour. (Sensation.) Quoique admirateur de ce grand homme, je n'ai pas un enthousiasme sans souvenir et sans prévoyance. Je ne me prosterne pas devant cette mémoire; je ne suis pas de cette religion napoléonienne, de ce culte de la force que l'on veut, depuis quelque temps, substituer dans l'esprit de la nation à la religion sérieuse de la liberté. Je ne crois pas qu'il soit bon de déifier ainsi sans cesse la guerre, de surexciter ces bouillonnements déjà trop impétueux du sang français, qu'on nous représente comme impatient de couler après une trêve de vingt-cinq ans; comme si la paix, qui est le bonheur et la gloire du monde, pouvait être la honte des nations! J'ai bien vu un philosophe déifier aussi la gloire, et diviniser ce fléau de Dieu. Je n'ai fait qu'en rire. Dans la bouche d'un philosophe, ces paradoxes brillants n'ont aucun danger; ce n'est qu'un sophisme. Dans la bouche d'un homme d'État, cela prend un autre caractère. Les sophismes des gouvernements deviennent bientôt les crimes ou les malheurs des nations! Prenez garde de donner une pareille épée pour jouet à un pareil peuple! (Profonde sensation. Très-bien! très-bien!)

Mais si je ne suis pas enthousiaste, je ne veux

pas être hypocrite non plus; je ne veux pas feindre un culte que je ne me sens pas dans le cœur, encore moins dans l'intelligence.

J'ai passé ma jeunesse à admirer et à maudire quelquefois ce gouvernement. Je lui dois beaucoup cependant : je lui dois le sentiment, l'amour, la passion de la liberté, par ce sentiment de la compression publique qui pesait alors sur toutes les poitrines, et que son nom seul me fait encore ressentir. Oui, j'ai compris pour la première fois ce que valaient la pensée et la parole libres, en vivant sous ce régime de silence et de volonté unique dont les hommes d'aujourd'hui ne voient que l'éclat, mais dont le peuple et nous nous sentions la pesanteur. (*Voix nombreuses.* C'est vrai!)

Et c'est ce qui explique comment un autre gouvernement fut accueilli par les hommes de mon âge. Bonaparte et la gloire d'un côté; la liberté et les institutions de l'autre. Nous fîmes comme nos pères : nous embrassâmes la liberté. (Mouvement.)

Je le sens, ce n'est ni le moment ni l'heure de juger l'homme qui tombait alors; le jugement lent et silencieux de l'histoire n'appartient pas à la tribune, toujours palpitante des passions du moment : il conviendrait moins encore à cette pompe funèbre et nationale que vous préparez. Il n'y faut que des hommages et des respects. J'y apporte volontiers moi-même ma pierre à mon tour. Le torrent de la

gloire de cet homme, confondue avec la gloire du pays, entraîne sans peine ces ressentiments de la mémoire et ces reproches de la conscience publique.

Qui ne pardonnerait pas à une destinée tombée de si haut? Qui ne pardonnerait même à des fautes qui ont agrandi le nom de la France? (Nouvelles acclamations.)

Cependant, Messieurs, nous qui prenons la liberté au sérieux, mettons de la mesure dans nos démonstrations; ne séduisons pas tant l'opinion d'un peuple qui comprend bien mieux ce qui l'éblouit que ce qui le sert. (Marques d'assentiment réitérées.) Gardons-nous de lui faire prendre en mépris ces institutions moins éclatantes, mais mille fois plus populaires, sous lesquelles nous vivons, et pour lesquelles nos pères sont morts après avoir tant combattu. (Bravo!) N'effaçons pas tant, n'amoindrissons pas tant, n'inclinons pas tant notre monarchie de raison, notre monarchie nouvelle, représentative, pacifique: elle finirait par disparaître aux yeux du peuple. (Mouvement d'adhésion.)

Les ministres nous assurent que le trône ne se rapetissera pas devant un pareil tombeau; que ces ovations, que ces cortéges, que ces couronnements posthumes de ce qu'ils appellent une *légitimité* (Sensation); que ce grand mouvement donné par l'impulsion même du gouvernement au sentiment des masses; que cet ébranlement de toutes les imagina-

tions du peuple; que ces spectacles prolongés et attendrissants, ces récits, ces publications populaires, ces éditions à cent millions d'exemplaires des idées et des sympathies napoléoniennes, ces bills d'indemnité donnés au despotisme heureux, ces adorations du succès, tout cela n'a aucun danger pour l'avenir de la monarchie représentative. (Longue interruption.)

Pour le gouvernement, je veux bien le croire; pour l'esprit public, je n'ai pas la même sécurité. Oui, j'ai peur, je l'avoue, qu'on ne fasse trop dire ou penser au peuple : « Voyez, au bout du compte, il n'y a de populaire que la gloire, il n'y a de moralité que dans le succès. Soyez grand, et faites tout ce que vous voudrez; gagnez des batailles, et faites-vous un jouet des institutions de votre pays! » Est-ce là qu'on veut en venir? est-ce ainsi qu'on apprend à une nation à apprécier ses droits? (Nouveau mouvement.)

Si ce grand général eût été un grand homme complet, un citoyen irréprochable; s'il eût été le Washington de l'Europe; si, après avoir défendu le territoire, intimidé la contre-révolution au dehors, il avait réglé, modéré, organisé les institutions libérales et l'avénement de la démocratie en France; si, au lieu de disperser les pouvoirs représentatifs, il les avait appuyés de la force militaire et soutenus de sa considération; si, au lieu de se faire la

réaction vivante du passé; si, au lieu d'abuser de l'anarchie, de profiter du désenchantement momentané de l'esprit public, il l'avait relevé, il s'était fait le tuteur du progrès social, la providence du peuple; si, après avoir mis en mouvement les ressorts d'un gouvernement unitaire et tempéré, il s'était effacé lui-même comme Solon ou comme le législateur de l'Amérique; s'il s'était retiré dans son désintéressement et dans sa gloire pour laisser toute sa place à la liberté, qui sait si tous ces hommages d'une foule qui adore surtout ce qui l'écrase lui seraient rendus? Qui sait s'il ne dormirait pas plus tranquille et peut-être plus négligé dans son tombeau? (Mouvement et interruption à gauche.)

Une voix. Vous offensez le pays!

M. de Lamartine. Non, Monsieur; je ne fais que raconter l'esprit humain.

Eh! mon Dieu, ce n'est pas là une si étrange supposition. Vous êtes, comme moi, des hommes nourris des idées de 89, formés de la substance de ces idées de régénération libérale écloses à la fin du dernier siècle, réapparues en 1814, inaugurées plus puissamment en 1830 par vos propres mains; eh bien! voyez ce que vous faites : Mirabeau, le prophète de ces idées, le génie créateur et moteur de la monarchie constitutionnelle, l'homme dont chacune des paroles donnait une impulsion irrésistible aux vérités de ce nouvel évangile politique

des peuples, où est-il? Il repose dans je ne sais quel caveau d'un monument profané qui a servi deux fois de chemin à l'égout. (Profonde sensation.)

Barnave, Bailly le martyr, dorment inconnus avec les restes du tombereau révolutionnaire. (Vive émotion.)

La Fayette lui même, la Fayette, qui communiqua à son pays la première contagion de l'indépendance d'Amérique; la Fayette, qui porta sans fléchir le poids du jour pendant quarante ans (Bravos à gauche); oui, pendant quarante ans de travaux, de patience, de cachot, d'exil, de persécutions, de la persécution même de l'oubli; qui ne voulut pas, lui non plus, s'incliner devant ce météore du despotisme; la Fayette, qui vous rapporta en 1830 l'idée de 89 aussi jeune, aussi intacte, aussi désintéressée, aussi inébranlable qu'il l'avait puisée dans l'âme de son ami Washington (Bravos prolongés); la Fayette repose sous l'humble croix d'une sépulture de famille : et l'homme du 18 brumaire, l'homme à qui la France dut tout, excepté la liberté, la révolution triomphante va le chercher au delà des mers, pour lui faire une tombe impériale! La révolution triomphante, je demande si elle a sur la terre de France quelque monument assez grand, assez saint, assez national pour le contenir? (Profonde et universelle sensation. — Interruption et bravos.)

Laissez-moi tout dire; vous l'avez voulu ainsi.

Digitized by Google

C'est bien, Messieurs; je ne m'y oppose pas, j'y applaudis; mais faites attention à ces encouragements au génie à tout prix. Je les redoute pour notre avenir. Je n'aime pas ces hommes qui ont une foi et un symbole opposés; non, je n'aime pas ces hommes qui ont pour doctrine officielle la liberté, la légalité, le progrès, et qui prennent pour symbole un sabre et le despotisme. Oui, je l'avoue, je ne m'explique pas cela.

Je ne me fie pas à ces contradictions. J'ai peur que cette énigme n'ait un jour son mot. (Nouvelle et longue sensation.)

Mais je reviens au sujet qui nous occupe, et je le résous en deux mots : Où placerons-nous ce grand tombeau ?

La commission et le gouvernement proposent de le placer aux Invalides. Quelques voix disent sous la colonne de la place Vendôme, sous la colonne de Juillet; ceux-là à la Madeleine, ceux-ci à Saint-Denis; d'autres au Panthéon. Je trouve des empêchements sérieux à tous ces emplacements.

Aux Invalides? Cela n'est pas définitif. Cela pourrait bien n'être qu'une magnifique station, un entrepôt funèbre où une opinion plus passionnée irait un jour le reprendre pour le porter je ne sais où. (Sensation.) La terre sera encore une fois remuée sous ce cercueil. Il ne faut pas réserver ce jour à nos enfants. Il faut quo le tombeau que vous lui

donnerez soit en effet son dernier tombeau. Non, celui-là ne sera pas son dernier tombeau; ses fanatiques vous le disent d'avance. Il est légitime; ils lui veulent une tombe royale, une tombe unique. Placer leur empereur parmi les soldats, c'est beau pour le guerrier, c'est trop peu pour le souverain; peu s'en faut qu'ils ne voient une déchéance du trône dans le choix du sépulcre. (Agitation en sens divers.

Sous la colonne de la place Vendôme? Cela ne se peut pas. Tous les hommes d'ordre sont d'accord. Ce serait un rassemblement en permanence; ce serait une tribune debout pour toutes les séditions; la robe de César toujours étalée devant la ville. (Très-bien! très-bien!)

A la Madeleine? C'est trop près de la foule, trop près du bruit, trop sur la route du peuple. La porte en serait sans cesse assiégée. L'admiration pousserait sans cesse les passants à y entrer; le fanatisme et le tumulte pourraient en sortir, et se répandre sur nos boulevards.

Au Panthéon? Je l'ai dit tout à l'heure, c'est une tombe trop banale et trop profanée; c'est trop près des mânes de ces hommes que je ne veux pas honorer. (Très-bien!)

A Saint-Denis? C'est le sépulcre des rois, la tombe des dynasties. Il l'avait préparé pour la sienne; il y serait une dynastie tout entière à lui seul; il y brillerait par son isolement même. Il a conquis ce

monument en osant le restaurer et lui rendre ses royales poussières. Je voterais plus volontiers pour Saint-Denis; mais un seul scrupule m'arrête : il est des rapprochements que l'histoire et les pierres même doivent éviter. (Très-bien! très-bien! Chuchotements.)

A l'arc de triomphe de l'Étoile? C'est trop païen. La mort est sainte, et son asile doit être religieux. Et puis y songez-vous! Si l'avenir, comme nous devons l'espérer, nous réserve de nouveaux triomphes, quel triomphateur, quel général oserait jamais y passer? (Approbation générale.) Ce serait interdire l'arc de triomphe; ce serait fermer cette porte de la gloire nationale, qui doit rester ouverte sur vos futures destinées! (Vives acclamations. L'orateur est obligé de s'interrompre.)

Enfin, à la colonne de la Bastille, sous le monument de Juillet? Mais quel rapport possible entre ce monument et Napoléon? Qu'y a-t-il de commun entre ce 18 brumaire du peuple et le 18 brumaire d'un soldat ambitieux? Juillet s'est armé pour protéger la liberté et inaugurer la monarchie constitutionnelle d'une famille, d'une dynastie opposée à la sienne. Que ferait-il là? La liberté et lui pourraient-ils se regarder sans ironie? Votre monarchie constitutionnelle et lui pourraient-ils se regarder sans trembler? (Mouvement.)

Non, après Saint-Denis, après le Panthéon pu-

rifié et rendu au culte, je ne verrais qu'une place convenable: ce serait un emplacement où il serait seul, comme au champ de Mars, et où sa statue et son génie passeraient encore les revues de nos soldats au départ et au retour.

Mais soit que vous adoptiez cette idée, soit que vous choisissiez Saint-Denis, ou le Panthéon, ou les Invalides, souvenez-vous d'inscrire sur ce monument, où il doit être à la fois soldat, consul, législateur, empereur; souvenez-vous d'y écrire la seule inscription qui réponde à la fois à votre enthousiasme et à votre prudence, la seule inscription qui soit faite pour cet homme unique et pour l'époque difficile où vous vivez : A NAPOLÉON.... SEUL. (Profonde sensation.)

Ces trois mots, en attestant que ce génie militaire n'eut pas d'égal, attesteront en même temps à la France, à l'Europe, au monde, que si cette généreuse nation sait honorer ses grands hommes, elle sait aussi les juger; elle sait séparer en eux leurs fautes de leurs services (Très-bien! très-bien!), elle sait les séparer même de leur race, et de ceux qui les menaceraient en leur nom (Vive sensation); et qu'en élevant ce monument et en y recueillant nationalement cette grande mémoire, elle ne veut pas susciter de cette cendre ni la guerre, ni la tyrannie, ni des légitimités, ni des prétendants, ni même des imitateurs.

Je vote pour les 2 millions demandés par la commission. (Très-bien! très-bien!)

(Ce discours est suivi d'une longue agitation.

L'orateur reçoit les félicitations de ses collègues

M. Georges la Fayette quitte son banc, et vient lui serrer la main.)

M. Odilon Barrot monte à la tribune.

SUR LES FORTIFICATIONS DE PARIS.

DISCOURS

PRONONCÉ

DANS LA SÉANCE DU 21 JANVIER 1841.

Messieurs,

Je n'ai jamais abordé la tribune avec plus de regret; car je viens combattre, dans M. de Chasseloup, un ami politique. Je le remercie des paroles bienveillantes par lesquelles il m'a interpellé tout à l'heure, et j'y répondrai.

Je n'ai jamais abordé la tribune avec plus de timidité et d'hésitation; car je viens combattre la majorité, ou du moins un projet conçu sous le coup du patriotisme le plus légitime, et qui semble avoir jusqu'ici une certaine faveur de la majorité. Ce qui me rassure, ce qui m'encourage, ce qui me soutient dans la tâche si difficile que je me suis imposée à moi-

même, c'est (que la majorité me permette de le lui dire) qu'elle s'est quelquefois trompée. (Mouvement.)

Oui, quelquefois, par les motifs les plus respectables et les plus consciencieux, elle a pu regretter, après un intervalle de quelques mois de réflexions, de quelques années, des votes sortis sous l'empire du même patriotisme, et, le dirai-je? des mêmes préventions.

Si je le lui rappelle dès le début de ce discours, ce n'est pas certes pour la blesser en l'aliénant au moment où je voudrais à tout prix conquérir à moi, à ma cause, sa justice, son attention, sinon sa faveur. C'est seulement pour attirer son indulgence en faveur d'un homme bien incompétent sans doute, mais qui a étudié, jusqu'à la lassitude de l'esprit, le sujet profond et délicat qu'il vient traiter en ce moment devant elle. (Très-bien!)

J'ai dit incompétent, Messieurs; je m'explique: car si je ne suis pas de ces hommes qui croient avoir fait tout ce qu'ils ont lu, et qui, pour s'être couchés quelquefois sur des cartes militaires dans leur cabinet, s'imaginent avoir dormi dans tous les bivacs de nos grandes guerres. Si je sais reconnaître aux généraux consommés, aux officiers distingués comme celui que nous venons d'entendre, le droit qu'ils ont acquis au prix de leur sang de parler des choses de la guerre; cependant, je le déclare hautement, je ne m'incline devant l'autorité de personne.

La question n'est pas purement militaire, comme M. de Chasseloup-Laubat a voulu la présenter : elle est nationale, patriotique, politique aussi; et, sous tous ces rapports, j'accepte, je revendique pour moi courageusement, entièrement, la responsabilité sérieuse, terrible peut-être, qui s'attachera dans l'avenir à ceux qui, en se trompant en pareille matière, auraient trompé et peut-être compromis leur pays. (Mouvement.)

Que l'honorable M. de Chasseloup-Laubat me permette de lui dire que je ne l'imiterai pas; je ne ferai pas de plan de campagne. Il est trop aisé, mais trop peu solide, de bâtir sur des hypothèses. Vous pouvez faire vingt plans de campagne dans lesquels, en groupant les événements, les armées, les fortifications, les hommes, vous aurez sans cesse raison. Moi aussi je pourrai vous apporter de mon côté vingt autres plans de campagne dans lesquels, en groupant toutes ces choses différemment, je vous prouverai, je vous démontrerai, jusqu'à évidence contraire, que les fortifications de Paris, loin d'être un gage de sécurité pour la patrie, sont un danger de plus pour elle. Qu'aurons-nous prouvé ainsi? Rien du tout, si ce n'est que nous sommes l'un et l'autre des hommes d'imagination, qui nous battons plus ou moins bien avec des conjectures? (On rit.) Mais ce n'est pas avec des conjectures, c'est avec des réalités sérieuses, avec l'histoire, avec le caractère

national, avec les faits sérieusement étudiés, profondément compris, qu'il faut ici nous combattre. Je laisse donc dès le début de ce discours l'honorable préopinant, et je m'adresse au rapport. (Très-bien!)

Je rentre dans l'ordre de discussion que je m'étais préparé à moi-même, la discussion du rapport.

Vous dites : « Où est la force défensive de la France? » et vous vous répondez : « Elle n'est pas dans la nature, dans la géographie, dans la politique, qui ont trop découvert la capitale du côté du nord. »

Vous prétendez qu'il faut suppléer à cette insuffisance de la constitution géographique de la France par une fortification artificielle de ce grand centre, de cette grande tête de notre pays, de sa capitale, dans laquelle se résume quelquefois la vie ou la mort de la nation tout entière.

Eh bien! je me pose la même question que vous, et je me demande où est non-seulement la force défensive de la France, mais encore la force offensive, la grande force, la vitalité même de la nation?

Je réponds par un grand mot, par la dernière parole royale qui tomba de la bouche de Louis XIV au moment où il luttait avec sa fortune chancelante, plus grand que quand il était soulevé par ses succès. Que dit-il au maréchal de Villars partant pour sauver le pays et le trône? Écoutez ces mots, Messieurs :

« Partez, monsieur le maréchal; quittez Paris,

allez livrer bataille. Et si vous êtes vaincu, je parcourrai ma capitale, votre lettre à la main; j'entraînerai mon peuple, et nous irons ensemble vaincre ou succomber sous les ruines de la monarchie! » (Mouvement.)

Voilà le cri de la nature qui sort de la bouche de ce grand roi, voilà la révélation véritable de cet esprit national. (Nouveaux mouvements.) Je dis, Messieurs, que c'est là, selon moi, et selon l'histoire, le cri de la nature échappant à la nation par la bouche de son roi; que c'est là la révélation de cet instinct, de cette âme du peuple, qui dit à la nation française : « On ne se sauve pas derrière des fossés, des bastions, des murailles; on se sauve au soleil, sur un champ de bataille, le plus loin possible de sa capitale, le plus loin possible de ses foyers, de sa femme, de ses enfants, de tout ce qui affaiblit les résolutions, de tout ce qui peut énerver le courage. » (Très-bien!)

La force de la France! elle n'est pas dans les murailles de Paris : la force de la France est dans son peuple, dans son soldat. Oui, c'est la nature, c'est le caractère de son peuple, c'est le génie ardent, spontané de ce soldat, le premier du monde, je ne dis pas pour la valeur (tout le monde en a; et quand vous parcouriez vos champs de bataille après vos grandes journées, vous trouviez les Russes, les Anglais, les Prussiens couchés par file et frappés par devant

comme vous), mais le premier du monde par l'intelligence, l'élan, le mouvement, l'action! Oui, le soldat français, on l'avoue partout, est le premier par l'élan, le mouvement, l'improvisation de la mêlée : c'est l'*action* elle-même; c'est le mouvement facile, rapide, instantané, communicatif, qui se multiplie par l'élan des individus et des corps, et qui, grâce à la soudaineté du sentiment individuel ou collectif, grâce à l'électricité de l'intelligence répandue à la fois dans tous et dans chacun, fait deux choses, deux choses immenses, deux choses avouées en des termes devenus proverbes par les deux plus grands généraux que la France ait eu à combattre, Souwarow et lord Wellington : L'armée française est l'armée qui marche le mieux, et le soldat français est le premier soldat de l'univers sur un champ de bataille, et tant qu'il marche en avant. Voilà les deux qualités que l'univers entier lui reconnaît. Il n'aime pas à attendre le coup, il le devance : le mouvement l'enflamme, la patience l'humilie, et lui semble de la lâcheté. Il faut nous prendre comme Dieu nous a faits; on ne change pas la nature, on s'en sert quand on est homme d'État. Eh! avons-nous tant à nous plaindre d'un caractère qui a ses dangers, mais qui nous a faits si grands dans la guerre?

Eh bien! ces caractères de l'armée et du pays, ils sont méconnus, je dirai même trahis, par la na-

ture du projet qu'on apporte ici à votre sanction. Les ennemis vous reconnaissent-ils à ces mesures qu'on impose à une nation dont la force a toujours été dans l'expansion, jamais dans la concentration qu'on lui propose? dans une offensive redoutable, jamais dans cette défensive timide dont on lui apporte ici les bases, bonnes pour des Allemands peut-être, peuple patient; détestable pour nous, peuple d'enthousiasme? (Très-bien!)

Si cela n'est pas vrai en caractère national, cela n'est pas vrai non plus en stratégie. Et s'il n'en était pas ainsi, Paris, qui a traversé tant d'époques de guerre depuis cent cinquante ans, ne serait-il pas fortifié? S'il ne l'a pas été, c'est qu'il ne devait pas l'être. Sachez-le, Messieurs, il y a quelque chose d'infaillible, de prophétique, dans l'intérêt des grands peuples. On ne leur invente pas leur salut, ils le trouvent tout seuls; et si Paris est sans murailles, c'est que la France a plus de prudence que ceux qui veulent être prudents pour elle!

M. de Chasseloup-Laubat et la commission nous parlent stratégie, science militaire, mais comme on en eût parlé il y a deux cents ans. Ont-ils donc oublié que trois choses ont changé la guerre moderne?

Oui, trois choses immenses, qui semblent avoir échappé à la commission; sans parler de l'invention de l'artillerie, sans parler de ces machines de guerre qui ont multiplié cent fois sa force, de ces bombes,

de ces canons à la Paixhans qu'on charge avec *cent kilogrammes de poudre.* (Rire général. — M. Paixhans fait des signes négatifs.)

Je prie la Chambre d'être assez bienveillante pour ne pas attribuer à un *lapsus linguæ* un sens que la prononciation qui m'a échappé ne pouvait pas avoir. C'est de M. Paixhans lui-même, mon savant ami, que je tiens, sur ces nouveaux instruments de guerre, les renseignements que j'apporte ici. J'ai assez écouté ce que m'a dit l'honorable général à ce sujet, pour savoir qu'on ne les charge pas avec la quantité de poudre qui a fait sourire la Chambre.

Je dis que ces nouvelles machines de guerre qui ont centuplé la mort, qui se chargent avec *cinq kilogrammes* de poudre et qui lancent jusqu'à huit cents projectiles à la fois, qui portent jusqu'à 3,500 mètres et même jusqu'à 4,000 mètres, comme cela a eu lieu au siége d'Anvers; je dis que cela a profondément altéré le système de guerre et l'importance des capitales.

Mais plus que tout, Messieurs, il y a trois faits : la tactique changée par le grand Frédéric; la révolution française, qui a mis les principes et les trônes en jeu; Napoléon enfin, qui, en faisant rétrograder la guerre défensive jusqu'aux guerres de conquête, jusqu'aux proportions des grandes invasions des barbares, a appris aux nations à se lever tout

entières pour leur défense, puisque des générations tout entières se levaient pour les envahir.

Oui, Frédéric a mis les manœuvres, les mouvements stratégiques des troupes, la mobilité intelligente des armées, les forces vives des nations, au-dessus des forces mortes, qui sont les places fortes. Il a senti que les murs et les remparts ne défendaient que là où ils étaient; que les armées bien remuées défendaient partout. Et n'a-t-il pas eu mille fois raison? n'est-ce pas pour cela qu'il est le génie de la guerre moderne? Qu'est-ce que des murs? des embarras à garder souvent. Les armées sont des murs qui marchent, des murs intelligents, des murs de feu et d'âme qui se déplacent, qui avancent, qui couvrent où il faut couvrir, qui reculent où il faut reculer, et qui défendent la nation partout. (Très-bien! — Mouvement.)

La révolution française a mis les principes, les nationalités, les trônes, au nombre de ses machines de guerre; et c'est pour cela qu'elle a triomphé même des généraux de l'école de Frédéric. Enfin, Napoléon a mis en mouvement les masses; et c'est pour cela qu'il a conquis le monde, et c'est pour cela aussi qu'il l'a perdu!

A dater de lui, il n'y a plus que les grandes armées. Le monde se perd ou se gagne désormais à jour dit sur un champ de bataille grand comme une province, peuplé comme une nation. Quand la victoire

a décidé entre deux masses pareilles où la nation a résumé toutes ses finances, tous ses armements, tous ses soldats, tous ses canons, tous ses généraux, tout son enthousiasme, que signifient les débris? Tout est dit. Une nation n'a pas deux âmes, n'a pas deux peuples de soldats. Le sort a prononcé; il n'y a pas à y revenir. Soyons de bonne foi : avec le système des guerres de l'Empire, la destinée s'explique d'un seul coup; la destinée n'a pas de lendemain. Moscou brûle, et on recule jusqu'à Leipsick; Leipsick succombe, et on recule jusqu'à Paris; Waterloo manque, et sur quoi recule-t-on? Jusqu'à Sainte-Hélène, jusqu'à ce tombeau qui vous a rendu votre idole, et qui devrait au moins vous rendre ses leçons! (Mouvement prolongé.)

Messieurs, les partisans du système de fortification, n'ayant pas réfléchi suffisamment aux grandes leçons que l'histoire et la théorie des guerres modernes devaient nous donner, se sont rejetés, pour nous convaincre, sur des autorités dont ils ont prétendu écraser l'esprit d'opposition dans cette question.

Ce n'est pas moi, Messieurs, qui serai jamais le profanateur irrespectueux des grandes renommées dont mon pays s'honore. Je sais rendre à Vauban toute la justice, tout le respect qu'un si grand nom mérite. Cependant il n'y a pas de nom assez grand pour que je lui permette d'être le symbole d'une erreur qu'on apporterait à mon pays.

Je demanderai aux honorables membres de la commission, aux hommes qui ont rajeuni le système de Vauban, s'ils ont lu avec une attention suffisante, non pas ces fragments apocryphes, mais le mémoire original de Vauban lui-même?

Voici ce qui s'y trouve, et ce que je prie la Chambre d'écouter avec attention.

Vauban commence par dire (écoutez bien ceci, et Paris n'avait alors que 200,000 âmes) que la grande multitude que le siége de Paris y amènerait, et la foule qui s'y jetterait en cas de blocus, pourraient donner peut-être quelque inquiétude à la monarchie dans un autre pays; mais que l'admirable nature, que la douceur pacifique du peuple de Paris lui enlevait toute inquiétude à cet égard; qu'il était trop attaché à ses rois (Rire général), et qu'il l'a témoigné dans trop de circonstances, pour qu'il y ait à se préoccuper de ce côté de la question. (Mouvement.)

Il va plus loin, Messieurs, et il ajoute qu'il ne se préoccupera non plus en aucune façon des différents esprits qui pourraient travailler une telle multitude, des intelligences qu'ils pourraient avoir avec l'ennemi; qu'avec un peuple tel que celui de Paris, tout cela est surabondant. Et enfin (écoutez ceci) il comprend un projet si gigantesque et si fabuleusement colossal, que voici ses propres expressions : « Le roi fera une ordonnance par laquelle il sera en-

joint à toutes les populations de soixante lieues de rayon hors de Paris, et plus, de venir s'enfermer dans la capitale, moyennant que chacun y apportera des vivres pour un an (On rit), et les ménagera prudemment. » (Nouveau rire.)

Et, de peur que ces précautions ne soient pas encore suffisantes, il ajoute : « Le gouvernement aura soin surtout de s'approvisionner d'une immense quantité de troupeaux, sans se préoccuper de la manière dont on nourrira ces troupeaux; mais surtout il se prémunira d'une immense quantité d'orge et de houblon, car le peuple de Paris aime beaucoup la bière. » (Hilarité générale.)

Voilà ce que Vauban lui-même appelait ses rêveries, et ce que, certes, il ne nous est pas permis d'appeler aujourd'hui d'un autre nom. Voilà ce testament qu'il faut accepter! C'est l'enfance, la seconde enfance d'un homme de génie!

Mais, Messieurs, on s'abrite sous une autorité plus respectable : c'est celle de cet homme sous qui tout doit s'incliner aujourd'hui, de Napoléon; de cet homme qui eut quinze ans l'Europe sous ses pieds, la France dans sa main, et qui n'y remua pas une pierre.

Un membre. Qui eut la France dans ses mains pour tenir le monde sous ses pieds!

M. de Lamartine. La Chambre veut-elle me permettre de discuter, avec le respect que je lui dois

et que je lui porte, l'autorité du grand homme que je viens de nommer? (Oui! oui!)

Eh bien! à quelle époque Napoléon parla-t-il de la fortification de Paris? A quelle époque dicta-t-il les passages de ses Mémoires auxquels vous faites allusion?

Messieurs, en fait de pensées sérieuses des grands hommes, je crois à ce qu'ils font, et pas du tout à ce qu'ils disent après l'événement. J'en crois aux grands hommes dans la plénitude de leur faculté et de leur vie, et pas du tout dans la décadence de leur génie ou de leur fortune, et quand ils cherchent, dans des plans qu'ils affectent d'avoir cachés et qu'ils n'ont jamais eus, des excuses rétrospectives à leurs fautes, à leurs désastres. Napoléon n'a pas dit un mot à Sainte-Hélène qui ne soit le contre-pied de ce qu'il a fait en France. (Assentiment sur beaucoup de bancs.)

Napoléon, à Saint-Hélène, permettez-moi une locution vulgaire, il parlait par la fenêtre; il parlait pour être entendu de l'Europe; il parlait pour être entendu spécialement ici du parti qu'il croyait avoir laissé en France; il jetait ses excuses pour sa mémoire.

Mais, Messieurs, on ne trompe pas le temps; le temps n'en croit qu'aux faits, aux actes des grands hommes, et le temps n'est ni flatteur ni séide. Eh bien! le temps ne l'a pas cru. Il en fut toujours de

même, Messieurs. Que n'avez-vous entendu (je le relisais il y a peu de jours dans Tite-Live) un autre grand homme placé dans les mêmes circonstances, se cherchant des justifications où il pouvait; ah! que n'entendiez-vous Annibal s'excusant, vieux et exilé, des torts de sa fortune en Italie! Lui aussi prouvait à son hôte que s'il avait fait ceci ou cela, Rome eût été anéantie sous sa haine. Mais Capone était là, mais ses sept dernières années de campagnes indécises et incohérentes expliquaient mieux que lui ses revers. Ses amis et ses hôtes pouvaient faire semblant de le croire, la postérité n'en a cru que l'événement; et Carthage conquise est restée contre ses paroles, comme Moscou et Waterloo contre les rêves de Napoléon! (Mouvements divers.)

Non, quoi qu'en dise le préopinant, non, jamais Napoléon n'a pensé, en France, un mot de ce qu'on lui fait dire à Sainte-Hélène. Jamais Napoléon n'a regretté un jour d'avoir négligé de fortifier Paris, excepté le jour où toutes les fortifications du monde ne lui auraient pas rendu l'univers et n'auraient pas ajouté une heure à sa fortune. C'est le jour où, voulant revenir sur Paris avec 45,000 hommes, dernier et fidèle débris de ce million d'hommes que son ambition avait dévorés, il ne trouva plus d'empire, mais une nation anéantie, mais un sénat révolté, mais le monde entier las de sa tyrannie universelle,

qui lui envoyaient sa déchéance; et par qui? par la main même de ses plus énergiques lieutenants. Ayez-vous oublié de la bouche de qui tomba le mot d'abdication? de la bouche du brave des braves, de l'infortuné maréchal Ney! (Mouvement prolongé.)

La vérité, c'est qu'il n'y a rien à conclure, ni pour ni contre les fortifications de Paris, de ces événements de 1814 et de 1815. Rien à conclure surtout contre la France. Ce n'était pas la France qui était envahie alors; disons le mot : c'était l'empire napoléonien! La France elle-même, la vraie France, la France nationale, qui se défendrait aujourd'hui tout entière sur chaque lettre de ses droits, sur chaque pouce de son sol (Très-bien!), la France tout entière conspirait l'abandon de l'homme qui l'avait épuisée jusqu'au sang! Exténuée jusqu'à l'anéantissement passager de son patriotisme (je ne justifie pas, je raconte), qu'auraient fait les murs de Paris? La lassitude, la trahison étaient dedans et dehors; les murs de Paris n'auraient rien sauvé; ils auraient prolongé son agonie et nos désastres, mais il serait tombé dans plus de sang. Voilà tout.

Et s'il l'eût voulu en effet, qui l'eût empêché de l'entreprendre?

Est-ce que de Moscou à Paris il n'y a pas eu dix-huit mois? Est-ce que de Leipsick à Paris il n'y a pas eu dix mois? Est-ce que des premiers désastres

de la campagne de 1813 à la reddition de Paris il n'y a pas eu quatre, cinq et six mois encore? Pourquoi alors, Messieurs, cette pensée inspirée par la nécessité?

Quand il partit pour Waterloo, qui put le détourner de fortifier Paris? Quand il y revint, et que des débris de 40,000 hommes, de 30,000 hommes venaient presque aussi vite que lui se rallier sous la capitale, et s'appuyer à l'armée intérieure de vos fédérés et de vos gardes nationales, pourquoi Paris ne se défendit-il pas? Pourquoi n'improvisa-t-il pas de fortifications? Qui l'en empêcha? D'abord son génie militaire. Il n'y pensa seulement pas; et pendant les longs jours qu'il passa à l'Élysée-Bourbon, entouré de la partie impérialiste des peuples; pendant ces longs jours qu'il passa à hésiter cent fois entre la fuite et une victoire suprême, entre un nouvel attentat contre la représentation nationale et la Malmaison, il parla vingt fois de se remettre à la tête de ses troupes; il écrivit même à la Chambre des représentants pour redemander l'empire huit jours seulement, et chasser l'ennemi. Mais était-ce de Paris, était-ce dans Paris? était-ce d'après ces plans ridicules que vous lui prêtez aujourd'hui? Jamais! Il parla d'aller faire une manœuvre hardie sur les flancs des Prussiens; il parla d'aller délivrer Paris par une victoire, comme on délivre une nation, et non pas en s'enfermant lui et son armée dans une capitale

affamée, et bouillonnant de panique ou de factions. Et qui l'en empêcha? Paris lui-même.

Un membre. Au contraire, il a travaillé pendant la durée des Cent Jours à la fortification de Paris.

M. DE LAMARTINE. Je m'attendais, Messieurs, à la difficulté, pour l'orateur, de rétablir devant la Chambre et devant le pays le véritable sens de l'histoire de 1814 et de 1815, que l'esprit de parti a complétement dénaturé.

Je ne l'oublie pas, Messieurs, on a gagné une grande gageure contre la vérité dans le récit de cette époque; et, permettez-moi de vous le dire, l'histoire ne présentera pas cette époque comme on l'a travestie; l'histoire ne prendra pas Napoléon, tout glorieux, tout monumental qu'il est pour la France, pour double symbole de la nationalité et de la liberté française à cette époque!

L'histoire a une mesure plus juste que la vôtre; elle mesure la carrière des grands hommes à leurs deux extrémités.

Que voit-elle aux extrémités de la carrière de cet homme que vous voulez justifier en tout et pour tout? A l'une des extrémités, elle voit une grande violation (je ne la juge pas) peut-être utile, peut-être nécessaire, de la liberté, de la constitution de son pays; à l'autre extrémité, une double invasion du pays; et, entre ces deux extrémités, dix ans de gloire, d'organisation, de force : voilà l'homme tel

que l'histoire le prendra, et non pas tel que le veut faire l'esprit de parti. (Interruption.) Laissez-moi ressaisir ma pensée. Je dis qu'en 1815, après Waterloo, Napoléon, dans ces huit journées terribles qu'il passa à l'Élysée-Bourbon, indécis entre la fuite et un second 18 brumaire, dans ces lettres qu'il écrivit aux représentants, Napoléon ne demanda pas que l'on improvisât les fortifications de Paris; il supplia la Chambre des représentants... (Interruption.) Vous ne me laissez pas achever un récit ni un raisonnement: comment ma conviction vous arrivera-t-elle? (Parlez, parlez!)

Je dis que, dans ces lettres nombreuses qu'il écrivit à la Chambre des représentants, il ne demanda pas que l'on improvisât des fortifications : que demanda-t-il à la Chambre? Il lui demanda, il mendia, pour ainsi dire, huit jours de règne encore; il demanda qu'on lui remît l'armée. Pourquoi faire? Pour sortir de Paris, pour aller faire une manœuvre décisive contre le flanc des Prussiens, et délivrer la capitale, que l'on ne pouvait fortifier sur-le-champ.

Un membre. Il n'y avait pas autre chose à faire!

M. de Lamartine. Voilà la vérité pour cette époque; voilà la vérité que l'on a niée pour les besoins d'un système et d'un parti. (Mouvement.)

Messieurs, ne nous faisons pas d'illusion à nous-mêmes sur une chose si grave. Je vais dire la vérité tout entière. Si elle est dangereuse, si elle est pé-

nible, si elle est redoutable à dire, que le danger, la douleur, la honte en retombent sur vous! c'est vous qui m'y forcez. J'aime mieux blesser mon pays, faire plus, l'affliger, j'aime mieux l'humilier, que de le tromper et de le perdre en le trompant comme vous!

Non, Paris fortifié ne sauverait ni l'armée ni la France. Non, vos remparts de 13 lieues, vos 2,400 canons, vos 6 millions de mètres de terrassements de fossés d'escarpes, vos 14 forts armés chacun de 2 500 combattants, vos 300 millions de constructions, vos 100 millions d'armements pour l'artillerie seule; vos millions incalculables d'approvisionnements et d'emmagasinages répartis sur un terrain de 4 lieues carrées; votre garnison de 30 ou de 60,000 hommes, votre garde nationale casematée, et quittant chaque jour les bras de ses femmes et de ses enfants pour aller à la tranchée, rien de cela ne sauverait la France! L'honorable maréchal Soult vous a parlé tout à l'heure de ces fortifications, de cette force vivante, de cette force mobile que je demandais au commencement de cette discussion.

Mais si Paris vient à être séparé des départements, à perdre son moral, son empire, son unité, ses communications avec le pays, privé de cette force vive, mobile, que le maréchal Soult vient de demander pour lui à l'instant, cerné par une armée d'invasion; si Paris est privé de ses recrutements, sans

correspondance avec les provinces, bloqué, cerné, opprimé par les forces extérieures, et surtout par les forces perturbatrices qui sont en lui; dans une telle situation, je le dis avec douleur, avec regret, mais avec une triste conviction, ce n'est pas dans Paris que je voudrais voir concentrer la France, c'est Paris que je voudrais voir appuyer sur la France. Voilà le vrai système.

On dit : « Mais si Paris tient seulement soixante jours, si nous pouvons avoir des vivres pour quarante, cinquante, soixante jours dans Paris; si, à l'aide de ces approvisionnements gigantesques, nous pouvons rassurer l'imagination des populations, nos armées pourraient impunément subir un ou deux revers sur les frontières, se rallier sur la capitale, s'y encadrer de nouveau; et la capitale sortirait de nouveau, sortirait sur l'ennemi, plus armée et plus invincible qu'auparavant.

Eh bien! que l'honorable M. de Chasseloup-Laubat me permette deux observations à cet égard.

Et d'abord soixante jours pour recréer une nouvelle organisation militaire tout entière...

M. le marquis de Chasseloup-Laubat. Je n'ai pas dit cela; j'ai dit que pas plus de quinze à vingt jours l'ennemi...

Voix nombreuses. N'interrompez pas!

M. de Lamartine. Eh bien! quinze à vingt jours, c'est encore plus fort.

M. de Chasseloup-Laubat. Mais ce n'est pas cela. Il s'agit du séjour de l'ennemi sous les murs de Paris...

M. de Lamartine. Vous l'entendez de sa bouche même : l'honorable préopinant n'attribue pas à la défense efficace de Paris plus de quinze à vingt jours.

M. de Chasseloup-Laubat. Permettez ! c'est une erreur.

J'ai dit que l'ennemi ne pourrait pas rester sous les murs de Paris plus de quinze à vingt jours.

M. de Lamartine. Alors je réponds seulement au rapport.

Le rapport parle formellement de soixante jours, époque pour laquelle on pourrait approvisionner Paris, où nos forces battues sur la frontière, dispersées, viendraient se rallier sur Paris, s'y encadrer, et en sortir pour de nouvelles victoires. Ici, une simple observation.

Il s'agit, selon vous et selon le bon sens, d'une coalition, d'une guerre à mort, d'une guerre de principe ; l'Europe contre la France. Il n'y a pas d'autre invasion possible jusqu'à Paris. S'il en était autrement, si une armée isolée d'une des puissances tentait une pareille marche après une victoire ou deux remportées sur notre armée du nord ; si elle s'avançait sur Paris pendant que nos armées de l'est, du midi, de l'ouest subsisteraient, pendant que Paris serait libre de trois

côtés, pendant que les quatre-vingts départements non envahis, que les membres de la France répondraient libres et tout armés aux pulsations du cœur national menacé, mais intact à Paris; toute armée qui se hasarderait à marcher sur nous serait perdue ou aurait tort, se ferait engloutir dans le sol avant que sa tête touchât Paris! C'est donc là une chimère contre laquelle il ne faudrait pas remuer une pelletée de terre, et qui, à plus forte raison, ne vaut pas les 500 millions de capital national perdu que vous voulez enfouir dans vos fossés et sous vos bastions!

Il s'agit donc exclusivement, en fait, d'une guerre extrême, d'une de ces guerres de coalition où les armées se comptent par millions de baïonnettes, où l'Europe entière est le combattant, où la France entière est le champ de bataille. Eh bien! en ce cas (et c'est votre pensée, la seule qui mérite cette grande délibération de mon pays), ce n'est pas une guerre partielle qui peut inquiéter la France, et la faire penser à fortifier sa capitale. Il s'agit d'une guerre générale où l'Europe entière combat contre la France, et où la France est en question.

Eh bien! il n'y a pas une de vos pensées, une de vos consciences qui ne dise tout bas avec moi, avant moi, plus que moi peut-être, que, dans un pareil cas, si la France, qui aurait armé huit cent mille hommes, avait perdu une, deux, trois de ces

grandes journées qui décident du moral des peuples; que si des armées de ligne étaient vaincues, traversées, démembrées, démoralisées au point de ne plus présenter d'obstacle solide à l'invasion du territoire, dans un pareil dénûment de forces vives, dans un pareil abandon de la fortune, si les corps d'armée ennemis de trois et quatre cent mille hommes s'avançaient par des routes diverses sur Paris, et venaient se donner le terrible rendez-vous de l'Europe et de la France sous ses murs, Paris ne sauverait pas la France, Paris ne se sauverait pas lui-même; ou que si Paris voulait en effet résister quand la France aurait succombé, la France ne retrouverait pas Paris, mais un monceau de cendres, et le cimetière de cinq ou six cent mille affamés. Vous dites : « La France se lèverait derrière, recomposerait ses forces; une armée nouvelle sortirait de ses garnisons et de son sol, et viendrait débloquer Paris. »

Messieurs, pensez-vous sérieusement ce que vous dites? Quoi! ce que n'aurait pu faire la force organisée du pays, son armée, son matériel, ses généraux, son gouvernement; quelques lambeaux épars, coupés, disloqués de notre population le feraient? Quoi! les membres enchaînés et brisés accompliraient ce que le corps entier, libre de ses mouvements et animé de toute son âme, n'aurait pu accomplir? Est-ce qu'une nation a plusieurs âmes? et

n'y a-t-il pas des coups dont elle meurt aussi sûrement qu'un homme frappé au cœur ?

Vous parlez d'une manœuvre de flanc de notre armée qui rallierait nos garnisons éparses, qui écraserait l'ennemi entre les remparts de Paris et leurs baïonnettes. Mais est-ce que l'ennemi, qui, en cas de coalition, n'aurait pas moins de 800,000 hommes et ses derrières libres, se séparerait complaisamment de sa base d'opérations, qui est votre frontière, vos places fortes, et permettrait à ces tronçons de vos garnisons de sortir, de se rejoindre, de se renouer en une nouvelle armée contre lui? Ou vous le supposez absurde, ou vous le supposez plus faible avant la victoire qu'après.

Mais j'abrége ce que je voulais traiter ici en détail. L'heure, et le sentiment de mon incompétence, me pressent d'en sortir; j'y reviendrai sur les articles.

On dit : « La nationalité se réveillerait plus puissante, plus invincible. » Messieurs, personne plus que moi ne croit à la nationalité impérissable de mon pays; mais permettez-moi une réflexion que l'histoire de notre passé si récent m'autorise à vous faire. Si nous étions dans le cas malheureux d'une de ces guerres à mort, d'une de ces grandes guerres de principe et d'extermination, où il faut qu'un gouvernement et sa nationalité s'engloutissent, pensez-vous qu'une coalition soit assez stupide pour atta-

quer la nationalité de votre pays? L'a-t-elle fait en 1813, en 1814? Elle ne l'a jamais fait. Ce qu'elle a fait (à Dieu ne plaise que le passé soit pour nous l'exemple de l'avenir!), elle a fait une autre chose: elle a respecté en apparence cette inviolabilité de la nationalité de la France; elle s'est adressée aux mauvaises passions du pays; elle a déployé, ou plutôt elle a laissé déployer le drapeau de tous les partis; et c'est avec ces armes, que nos propres dissidences lui fournissaient, qu'elle a combattu notre pays, qu'elle le combattrait encore. (Mouvement.)

Vous reconnaissez vous-mêmes que Paris n'est pas propre à un acte de défense, et que quarante jours sont le terme fatal pour sa résistance. Vous reconnaissez que quarante jours sont complétement insuffisants pour faire sortir une nouvelle France militaire armée, combattante, des débris de vos armées de ligne? Quelle est donc votre pensée en le fortifiant?

Est-ce pour livrer bataille sous Paris? Mais avec quoi, si vos forces sont consumées? Mais l'empereur vous dit que tout champ de bataille qui n'a pas de fond et qui est adossé à une grande ville fermée, dont il faut traverser l'enceinte et passer les portes pour manœuvrer, est un champ de bataille où la défaite est certaine!

Est-ce pour enfermer votre armée dans des murs? Mais le maréchal de Saxe vous dit, et l'empereur

vous répète, que toute armée qui s'enferme est perdue pour la victoire, et forcée par la famine à un jour certain.

Est-ce pour que le gouvernement s'y enferme? Mais un gouvernement enfermé sans citadelle et dans une maison ouverte comme les Tuileries, au milieu de 1,500,000 âmes affamées ou furieuses, que pourrait-il pour la France? que pourrait-il pour lui-même? Il aurait un 20 juin tous les jours. Le palais d'un gouvernement assiégé peut-il être autre chose qu'une citadelle? Et vous ne voulez pas de citadelle, avec raison.

Est-ce pour que le gouvernement en sorte? Mais du jour où le gouvernement abandonnerait Paris, le moral de Paris serait anéanti, l'hésitation et l'effroi saisiraient la population. Paris et le gouvernement séparés, c'est le corps et l'âme séparés; c'est la mort du gouvernement et de la capitale. Vous n'y avez pas pensé! (Mouvement.)

Est-ce pour fortifier votre armée, en lui faisant pressentir une position plus forte sous Paris et sous le canon de vos forts? Mais les garnisons de Paris et de vos forts l'affaibliront de 80,000 hommes! et vous livrez le territoire, les réquisitions, les routes, le recrutement, à l'ennemi! vous concentrez la force au cœur; vous livrez les membres. Une nation devrait être comme le polype, vulnérable et ressuscitable partout. Vous faites le contraire; vous dites

à l'ennemi : « Frappez ici, la nation sera morte ! » (Interruption.)

Oui, il y a là un mystère inexplicable, un double mystère peut-être. Avez-vous observé la marche lente, patiente, tortueuse de cette malheureuse idée toujours repoussée par l'instinct national, par l'invincible répugnance du pays, et se produisant toujours sous des auspices contraires? Aujourd'hui la voilà soutenue par ceux-là même qui l'ont le plus dépopularisée il y a huit ans! Expliquez cela si vous pouvez; quant à moi, je m'y perds. Quoi! y aurait-il donc une conspiration dont nous n'avons pas le mot? Cette idée serait-elle née d'une rencontre entre deux principes qui se détestent? du monstrueux accouplement de quelque arrière-pensée du despotisme, avec quelque prévision habile de révolution? Dans ce cas, lequel trompe l'autre? Je n'en sais rien; mais le pays est trompé, mais la liberté est jouée, soyez-en sûrs, et prenez-y garde! (Vive sensation.)

Serait-ce, comme quelques hommes de bien ont l'imprudence de le croire, pour que ces fortifications fussent un appui éventuel à un pouvoir attaqué par la sédition? Mais rendons justice au rapport; il a lui-même réfuté d'un mot cette hypothèse. Servir d'appui au gouvernement! Jamais! Vous figurez-vous un gouvernement libre, un gouvernement de presse et de tribune, trois mois après qu'il aurait fait tirer le canon de ses forts sur la tête de la France à

Paris? Mais ce serait la signature d'une abdication, le tocsin d'une révolution! Les pouvoirs réguliers ne tirent pas ces canons-là! Ce sont les factions qui osent de ces coups, parce qu'elles ne répondent de rien et qu'elles n'ont pas de lendemain.

Voulez-vous que je vous lise une de ces feuilles du 15 janvier dernier, où le secret échappe à l'impatience? Vous y verriez à qui serviraient les fortifications, à qui vous préparez des armes, et quelles armes!

Je m'arrête, Messieurs! non pas que ma pensée s'arrête, ni que j'aie épuisé les inépuisables abîmes d'inconséquences, d'impossibilités, de ruines et de périls cachés sous un pareil projet. Mais je m'arrête parce que les forces s'épuisent, et que l'attention d'une assemblée a plus de bornes que la démence du sophisme et l'esprit de parti. (Non! non! Parlez! parlez!)

Eh bien! je remercie la Chambre, et je continue en abrégeant.

Un mot donc, un seul mot encore à ceux qui ont inventé pour je ne sais quels desseins d'une situation qu'ils connaissent seuls, cette fortification gigantesque, cette dictature que le pays ferait écrouler en accusation sur eux, si la France constitutionnelle se respectait assez elle-même dans ses Chambres.

Je dis que cette dictature exercée sur le seuil de la Chambre, sans nécessité, puisque les travaux ne

pourraient être accomplis que dans trois ans, à l'époque la plus rapprochée, la Chambre, le pays, auraient dû la faire écrouler peut-être en une accusation terrible contre ses auteurs, si mon pays avait ce que je voudrais qu'il eût, la foi suffisante dans ses institutions, le respect suffisant de ses institutions, qu'on ne préserve de la ruine qu'en le préservant de toute irrévérence.

MM. Vivien et de Rémusat. Accusez-nous!

M. de Lamartine. On me dit : « Accusez-nous. » L'heure de l'accusation, vous le savez bien, elle est passée.

M. Vivien. Pourquoi cela?

M. de Lamartine. Elle est tellement passée pour vous, que le ministère devant lequel je parle, et auquel je suis profondément attaché, vous a couvert d'un bill d'indemnité en adoptant vos actes. (Mouvement.)

Je n'accuse pas le ministère, je le comprends; je ne parle pas au nom du ministère, cela est évident, puisque je parle contre le projet de loi qu'il présente : je parle en mon nom propre, et je fais à mon pays une observation que je désirerais voir accueillir par lui; car on ne conserve pas longtemps sa liberté, ses institutions, quand on les livre si facilement aux atteintes d'un cabinet quelconque.

On n'a pas assez de respect pour les libertés,

quand on n'en est pas jaloux jusqu'à la crainte et jusqu'à la sévérité. (Mouvement.)

Je passe sur cette interruption, et je dis : Qui sont les hommes qui applaudissent à cette audacieuse entreprise? Ce ne sont pas les amis loyaux de la liberté ici, de la liberté la plus avancée, la plus téméraire même, mais de la liberté par le droit, de la liberté par tous et pour tous. Ceux-là, ils combattent; ils parleront, ils voteront avec nous contre cette dictature! (A gauche : Très-bien!)

Non, mais ce sont les organes des factions violentes du dehors qui nous parlent de la liberté par la force, de la liberté par la mort. Leur instinct ne s'y trompe pas. Ils applaudissent, ils ne déguisent pas l'usage sinistre qu'ils feront des armes que vous leur mettriez sous la main; et ces hommes applaudisseurs et complices de ces projets osent se dire les amis exclusifs de la liberté parmi nous! Eux, les amis de la représentation nationale, les zélateurs de la constitution! et ils battent des mains, et ils apportent des pierres à ceux qui bâtissent ces instruments certains de tyrannie! (Bravos prolongés.)

Mais de quelle tyrannie? Ils le savent bien; et voilà pourquoi ils vous encouragent de la leur!... De la tyrannie des factions les plus violentes et les plus désespérées du pays! S'il en était autrement, les comprendriez-vous? Quoi! Paris fortifié, Paris ville de guerre, Paris dominé par vingt forts, Paris

cerné par 2,400 canons servis par dix ou douze mille canonniers d'une milice quelconque, Paris citadelle de la France, Paris, dans un tel état, serait le dernier asile que la liberté voudrait habiter! Mais vous fermez donc les yeux? Quoi! c'est une telle ville que vous offrez pour sûreté aux représentants de quatre-vingt-cinq départements dans les jours de crise! C'est là qu'ils délibéreront libres et inviolables, sous la gueule de deux cents bouches à feu dont une population affamée et ombrageuse tiendra la mèche!

Mais souvenez-vous de ces paroles mémorables, les premières que firent entendre nos pères, les pères de la constitution française, de la constitution de 89, quand ils voulurent que la délibération fût libre, pour que l'autorité de la conscience et de la loi fût évidente, comme le soleil, à tous les Français! Souvenez-vous de l'adresse pour le renvoi des troupes : « Le danger, disaient-ils, Sire, est pour la liberté; le danger est pour la liberté, que les provinces ne croiront pas réelle et assurée sous le canon de vos soldats; le danger est pour le peuple, où la présence des troupes produira une fermentation indomptable, et des désordres où les excès de la force armée se mêleront aux excès de l'anarchie. Le danger est pour les troupes : des soldats, des canons rapprochés du centre des discussions, participant aux passions comme aux séditions du peuple, peuvent ou-

Digitized by Google

blier la discipline pour la popularité dont on les entourera. Le danger enfin est pour vous-même, Sire! De grandes révolutions ont eu des causes moins éclatantes, et plus d'une entreprise fatale aux nations s'est annoncée d'une manière moins sinistre et moins formidable. »

Comparez ce langage de l'assemblée constituante avec celui que vous tiennent les prétendus zélateurs de la liberté et de la révolution dans leurs feuilles! Lesquels étaient prudents? lesquels étaient sincères? Qui ne voit que les uns voulaient une constitution inviolable, et que les autres veulent une place, une citadelle contre la France et contre la constitution? Voilà le secret!

C'est ainsi que l'Angleterre et le Mexique ont pensé, et ont écarté les troupes et les forteresses du siége de leur gouvernement libre. Mais nous, nous ne voulons que la guerre, les images de la guerre, les préparatifs de la guerre, les fortifications de la guerre, les funérailles, les apothéoses de la guerre, la guerre toujours, et partout la guerre! Pourquoi? Parce qu'il n'y a que la guerre qui puisse servir de prétexte, d'occasion et d'excuse à ce despotisme de la nécessité, à ces violences du soi-disant patriotisme que des imaginations perverties de gloire osent rêver tout haut, depuis quelque temps, à la face d'un pays libre! Songeons-y, et arrêtons-les. (Mouvement prolongé. — Bravos à gauche.)

Je passe sur les dépenses, les impossibilités, les ruines de Paris bloqué, et livré bientôt, par la nature même des circonstances, aux factions les plus désespérées, les plus violentes du pays. L'imagination s'effraye de sonder cet abîme; ce serait la convention assiégée, la Terreur sur la brèche. Un mot de M. de Tocqueville a stigmatisé ces hommes : « Il y a, a-t-il dit, des barbares de l'intérieur. » Pensez-y.

Oui, je repousse ce projet insensé; et il n'y a pas une réflexion qui ne le repousse avec moi quand il aura été mieux médité.

Cela est faux en tactique militaire, parce que des forces immobiles et localisées comme des remparts ne valent et ne défendent que sur un seul point, et que les forces mobiles, comme les armées et les batteries, défendent la France partout; et qu'en effet la France est pour nous partout, dans le dernier hameau de nos Alpes ou de nos Pyrénées, aussi complétement qu'à Paris.

Cela est faux en politique, parce que cela soumet la France entière au sort et à la domination de Paris, et que cela soumet Paris lui-même à la domination désespérée des factions extrêmes.

Cela est faux en humanité, parce que cela fait rétrograder le droit de la guerre jusqu'à la guerre aux vieillards, aux enfants, aux femmes; jusqu'à l'incendie, jusqu'à la famine, jusqu'à l'assaut; jusqu'à tous ces crimes à qui on ne donne qu'un jour et

qu'une place sur le champ de bataille, à qui vous donnez des mois et des villes entières dans une capitale fortifiée.

Cela est faux en liberté, parce que la liberté et le canon ne peuvent pas vivre impunément face à face, et que la voix du canon a toujours et partout étouffé la parole des peuples libres.

Enfin cela est faux en bon sens, en dignité, en courage; car la conscience de l'Europe sait bien que c'est impossible, qu'on ne peut pas nourrir et contenir une ville de 1,500,000 âmes, et que Paris assiégé, c'est le gouvernement renversé et la France saisie au cœur. Qu'est-ce donc au fond pour l'Europe? une capitulation avant la bataille. Personne ne s'y trompe: 500 millions pour cela. C'est trop stupide pour une vérité, c'est trop cher pour un mensonge! Je le repousse au nom du bon sens, de la dignité, de l'humanité, et de la liberté de mon pays. (Marques d'approbation.)

(L'orateur descend et remonte à l'instant.)

Pardon, Messieurs, j'oubliais un dernier mot: laissez-moi vous le dire encore. On dit, pour excuser, pour motiver, pour pallier tout cela, on dit, pour électriser une opinion qui vous résiste,: « Regardez l'Europe! Vous êtes au ban du monde civilisé, du monde monarchique. La révolution, dont vous êtes le peuple, n'a que des ennemis implacables; partout on veut venir l'étouffer dans son foyer

le plus lumineux, le plus détesté : défendez-la ! élevez-lui un asile de fer et de bronze, où elle soit à jamais inviolable aux haines coalisées qui la poursuivront jusqu'au lieu de son berceau ! Que Paris fortifié soit la citadelle de la liberté dans le monde ! que Paris crénelé soit le réduit de la révolution ! c'est le mot. Vous êtes en 92 encore, » dit le rapport.

Que Paris fortifié soit le réduit de la révolution ! Je dis, moi, qu'il n'y eut jamais une pareille insulte, un pareil blasphème contre la révolution, contre la puissance toujours croissante, et déjà régularisée chez tant de peuples, de ces idées généreuses, régénératrices de la dignité de l'homme, de la liberté et de la moralité humaine, écloses en 89 sur le monde, écloses ici, portées partout, acceptées, honorées, consacrées dans presque tout l'univers, et que nous appelons, nous, la révolution française : la révolution, hormis ses crimes, ses tyrannies et ses conquêtes ! (Mouvement.)

Quoi ! il y a bientôt la moitié d'un siècle que cette révolution a jailli d'ici sur le monde comme un astre lumineux et pacifique d'abord, comme un volcan plus tard, quand la coalition de Pilnitz voulut imprudemment mettre le pied du soldat sur la lave toute-puissante de nos idées et de nos droits ! Quoi ! nos pères sont morts presque tous, les uns en la combattant dans ses excès, les autres en la confessant sur les échafauds, ceux-là en lui faisant un rempart de

leurs baïonnettes pour défendre son sol sacré, ceux-ci en allant lui conquérir le monde avec son drapeau, qui les fascinait encore même quand un despote le portait devant eux! Quoi! elle a soulevé presque toutes les capitales de l'Europe, secoué tous les trônes, emporté toutes les couronnes, modifié, libéralisé presque toutes les constitutions vieillies des peuples; elle s'est répandue comme l'air et la lumière pendant cinquante longues années avec vos idées, votre nom, vos armes; elle a éclaté avec la force d'explosion d'un Évangile armé des temps modernes; le monde entier est plein d'elle, de ses souvenirs, de ses vertus, de ses crimes, de ses exploits, de ses œuvres, de ses codes! Et aujourd'hui, aujourd'hui qu'elle a un peuple de 34 millions d'hommes unis, armés, invincibles pour elle, et la sympathie de la moitié du monde, vous la déclarez assez abandonnée, assez désespérée, assez menacée, assez timide pour avoir besoin de se creuser une tanière au cœur de notre sol, comme une bête féroce qui s'enfouit dans le repaire honteux où elle sent qu'on va venir la traquer! (Longue interruption et bravos prolongés.)

Ah! s'il en était ainsi, Messieurs; si la révolution française en était réduite à ces extrémités déplorables; si, trahie par ceux qui l'ont faite, sortie du cœur des Français et des peuples, exécrée, incompatible avec les nationalités et la liberté même, elle était en effet obligée, pour se préserver des at-

taques de l'Europe, de se bâtir un lieu d'asile, une place forte; je dis que ce serait là la condamnation la plus honteuse d'elle, de ses œuvres, de ses idées, de sa force, et du sang que nous avons versé pour elle; et qu'une révolution qu'il faudrait, après tant d'épreuves, après tant de victoires, après tant d'années, défendre ainsi derrière des bastions et des murailles, dans un réduit comme vous dites, ne mériterait pas d'être défendue! (Vive adhésion.)

Mais il n'en est pas ainsi! vous le savez bien; vous l'avez mille fois proclamé vous-mêmes. Non, la révolution, la nôtre du moins, la révolution honnête, la révolution morale, la révolution réformatrice, libérale, celle-là a vaincu. Le monde en est plein; le monde vous vaincrait aujourd'hui, qu'il vous la rapporterait encore. Et si vous sentez le besoin de creuser un réduit à une autre révolution, à une révolution qui bouleverse les peuples, qui sape tous les trônes, qui tue ses propres apôtres, qui improvise et qui renverse des dictatures, qui affecte, non plus la monarchie universelle, mais qui affecte comme un droit une sorte d'anarchie universelle dans le monde, qui prend le masque de la liberté pour violenter tous les principes, toutes les institutions, pour effacer les limites et les nationalités partout; à une révolution qui s'oublie assez elle-même pour demander des bastilles, des bastilles populaires, moins d'un demi-siècle après qu'elle s'est si-

gnalée dans le monde par la démolition de ces châteaux forts du despotisme (Bravos!) : c'est que vous avez ce pressentiment trop vrai que cette révolution extrême, que cette révolution pervertie est aussi incompatible avec l'ordre européen dans le monde, qu'avec la liberté sérieuse ici, et qu'elle ne peut subsister, en effet, qu'à l'ombre des bastions et des remparts que vous voulez nous faire bâtir avec l'or et la sueur de nos départements, et que nous ne les bâtirons pas! (Marques d'approbation.) Encore une fois, je repousse votre projet. (Très-bien! très-bien!)

(Ce discours est suivi d'une longue et vive agitation.)

SUR LES FORTIFICATIONS DE PARIS.

DISCOURS

PRONONCÉ

DANS LA SÉANCE DU 28 JANVIER 1841.

MESSIEURS,

Les esprits sont indécis, les opinions flottantes, et la Chambre paraît travaillée par ce doute qui agite les assemblées consciencieuses au moment de prendre une de ces résolutions dont l'esprit n'aperçoit pas encore clairement toutes les conséquences. C'est le moment pour nous d'essayer d'écarter un coin du voile qui couvre le secret de nos consciences, et qui cache aux yeux du pays le mystère de notre longue irrésolution. Je vais essayer de le faire.

Nous voulons tous (à cet égard il n'y a aucune différence de parti parlementaire), nous voulons tous, comme M. le président du conseil, nous voulons

tous, comme la commission, nous voulons tous, comme M. le ministre des affaires étrangères, fortifier notre pays, et, suivant les expressions de l'amendement, mettre en rapport la défense de Paris avec la défense générale du royaume. C'est là une pensée qui n'est l'apanage de personne, une pensée qui appartient à tous ceux qui ont et qui aiment une patrie; je la partage avec tout le monde dans cette assemblée. Il nous faut un lendemain à un revers, si nous en avions un jour.

Mais, Messieurs, l'opposition a une pensée à elle depuis que cette question a surgi à la suite de la révolution de 1830; l'opposition s'est montrée contraire au système des forts détachés, et elle a raison. Je me hâte de dire qu'elle a raison. Elle n'a pas été, à cet égard, convertie par les considérations habiles, puissantes, présentées à votre dernière séance par l'honorable M. Thiers.

En effet, Messieurs, comment les raisonnements de l'honorable M. Thiers auraient-ils ébranlé des convictions semblables? Que vous a-t-il dit? Qu'il n'y avait aucun danger; que les gouvernements sortis, comme le gouvernement de Juillet, des grandes émotions du peuple, investis, pour ainsi dire, de la sanction du vœu populaire, ne faisaient jamais courir aucun péril à la liberté; que ce n'était pas de la part de gouvernements semblables qu'on pouvait craindre des ordonnances funestes qui, en at-

tentant aux droits constitutionnels du pays, renversent les gouvernements qui se les permettent.

M. le rapporteur de la commission me permettra de le faire souvenir, lui qui a écrit l'histoire avec tant de talent, que cette lumière qu'il a portée sur nos convictions n'a pas rejailli sur sa propre pensée. Il ne s'est pas souvenu des premiers éléments de l'histoire de la révolution française. Il n'a pas vu, ou il n'a pas voulu voir, que c'était dans ces jours-là que les gouvernements émanés des révolutions, sortis des orages de la pensée publique, que ces gouvernements, qui se disent investis de la plus large part du vœu populaire, étaient précisément ceux qui, ayant le plus de violence dans leur origine, s'étaient permis souvent, presque toujours, le plus de violence dans leurs actes, et que la violence était dans leur nature, parce qu'elle était dans leur berceau.

Que la Chambre ne se trompe pas sur ma pensée; qu'elle ne pense pas que je veuille appliquer aucune de ces considérations au gouvernement qui nous régit! Non; je lui rends justice, et tous les hommes qui ont exercé le pouvoir ont part à cet hommage : il a été, il sera toujours modéré, j'en ai la certitude; la sagesse des hauts pouvoirs de l'État nous en est un sûr garant. Mais nous ne travaillons pas pour nous seulement, nous travaillons pour l'avenir; nous devons conserver et rendre intacte à nos enfants

la liberté que nos pères nous ont conquise, et nous ne devons rien négliger pour leur en assurer les garanties.

Je comprends, et l'opposition comprend mieux que moi, que dans des circonstances graves d'anxiété, de péril public, de salut commun, on donne momentanément une large part de pouvoir à la puissance militaire. On comprend ces dictatures instantanées qui concentrent en un seul homme, dans un seul moment, toute la force publique, afin de la rendre plus énergique dans la résistance à l'étranger. Mais comprend-on que, dans un moment où toutes les assurances de paix nous sont données par le cabinet qui siége sur ces bancs, où l'ordre public et la liberté ne courent aucun danger, on vienne, non pas donner à un homme, non pas donner à une institution cette dictature temporaire et momentanée dont je parle, mais créer d'une manière fixe, d'une manière permanente, par un monument que vous ne pourrez pas détruire par un vote, par un article de loi, créer cette dictature permanente dont l'ombre planera sans cesse sur votre liberté? Non, Messieurs; s'il y a quelquefois imprudence à déclarer la dictature d'un homme, il y en a bien davantage à déclarer la dictature d'une capitale, à investir la capitale de la liberté de toute la France d'une ceinture de 2,400 canons. Il y a là plus que de l'imprudence, il y aurait une trahison secrète de la li-

berté : l'opposition en est aussi incapable que moi. (Très-bien! très-bien!)

Nous, Messieurs, qui siégeons en face de cette opposition, nous avons une autre pensée : l'enceinte continue nous effraye. On se moque de nos terreurs; on nous accuse de voir en quelque sorte la civilisation menacée. M. le général Bugeaud poursuivait hier de ses railleries cette opinion. Je ne crains pas de le confesser et devant lui, et devant la Chambre, et devant mon pays : oui, Messieurs, je suis un de ceux qui pensent que l'idée irréfléchie d'enceindre de murailles et de bastions, non-seulement la capitale de la France, mais la capitale intellectuelle du continent, est une idée fatale; qu'elle est aussi ruineuse pour notre liberté, pour notre influence au dehors, pour notre sécurité constitutionnelle, qu'elle est ruineuse pour nos finances, oppressive pour nos contribuables.

Voilà la principale raison qui me fait adhérer à l'amendement de M. le général Schneider. (Très-bien!)

En effet, l'amendement de l'honorable général, c'est ce que j'ai déclaré tout à l'heure être la volonté de l'unanimité de cette assemblée, de tous les citoyens en France. Il a tous les avantages du système de défense que nous voulons pour notre pays; il le coordonne avec la large et patriotique défense de tout le territoire; il ne fait pas d'exception en-

France, il considère le territoire comme partout également national. L'amendement de M. le général Schneider n'a aucun de ces périls, aucun de ces inconvénients, aucun de ces ombrages qui nous font repousser la loi.

Une voix. Il s'agit des forts.

M. de Lamartine. Quand je traiterai la question des forts, je répondrai à votre interruption.

Quant à moi, je le déclare avec franchise, je suis incapable de suivre l'habile général, ancien ministre de la guerre, dans les détails stratégiques qu'il a apportés hier à cette tribune, pour justifier son amendement; mais du moins je puis le comprendre dans son sens principal, et c'est à ce titre que je le défends.

Il a pour moi cet avantage immense, qu'il exclut l'enceinte continue. C'est l'interdiction à la loi de constituer Paris place forte, Paris ville de guerre. Eh bien! Paris place forte, Paris ville de guerre, Paris investi par une enceinte de vingt-cinq lieues de tour, entourée de bastions, munie de canons, avec la garnison nécessaire, c'est précisément là ce que nous combattons et ce que nous n'avons cessé de combattre jusqu'ici.

On a apporté (et je m'adresse ici à l'illustre rapporteur de votre commission), on a apporté avant-hier à cette tribune des autorités nouvelles en faveur de ce système. Qu'il me soit permis, en très-peu de

mots, de rétablir encore des autorités sans cesse démolies, sans cesse reproduites ici.

L'honorable M. Thiers vous a dit que l'avis presque unanime de tous les grands généraux, comme de tous les grands hommes spéciaux qui avaient écrit sur la guerre, était que l'on pouvait et que l'on devait fortifier la capitale d'un grand empire.

Je prie la Chambre de me permettre de lui lire une demi-page de l'un des hommes cités par l'honorable rapporteur avant-hier, et qu'apparemment il n'avait pas lu jusque-là lui-même. C'est de M. de Chambray.

M. le Rapporteur. Je prie M. de Lamartine de se rappeler exactement ce que j'ai dit, et de ne pas me faire dire ce que je n'ai pas dit.

Je n'ai pas dit que tous les écrivains militaires avaient conseillé de fortifier la capitale; mais que tous les écrivains militaires, M. de Chambray y compris, avaient conseillé de fortifier, non-seulement la ceinture de la frontière, mais des points à l'intérieur, une seconde et une troisième ligne. J'ai dit que le général de Chambray, et même, non pas d'une manière très-positive, mais d'une manière douteuse au moins, le général Jomini, avaient conseillé une capitale militaire, qui ne fût point Paris. C'est pour cela que j'ai discuté ce point, si l'on pouvait faire d'Orléans une capitale militaire; et j'ai démontré d'une manière à satisfaire, je crois, tous

les esprits sensés (Bruit), qu'une capitale militaire était une chimère. (Oui! oui! Interruption prolongée.)

M. de Lamartine. Messieurs, si l'honorable rapporteur de votre commission s'était borné, il y a deux jours, dans son résumé, à soutenir que tous les grands capitaines, tous les hommes spéciaux avaient demandé l'établissement de points fortifiés dans le territoire, et spécialement la fortification de trois grandes lignes, il aurait dit une chose qui était écrite d'avance sur nos frontières, car nous avons trois lignes de fortifications.

Il n'était donc pas question de ces trois lignes; mais il était question de point central.

L'honorable M. Thiers s'armait de deux autorités, de celle de Cormontaigne, qui a commenté Vauban, et de celle du général Chambray.

Ces deux autorités donnent un désaveu complet à l'opinion de votre honorable rapporteur. Je les ai toutes les deux ici, et si la Chambre le désire, je les lui lirai. (Oui! oui! Lisez!)

Voici l'opinion de Cormontaigne, homme compétent, homme classique dans la question, homme qui a employé une partie de sa vie à commenter Vauban :

« Mais c'est surtout dans le cas où la France éprouverait de grands revers, qu'il pourrait devenir désastreux que Paris fût fortifié. Qu'arriverait-

il en effet dans de telles conjonctures, c'est-à-dire si la France avait perdu une grande bataille sur la frontière du Nord, à sept ou huit journées de Paris, et que Paris fût fortifié? Les débris de l'armée battue se retireraient sur Paris pour s'y renfermer et y soutenir un siége, et cela avec toutes les circonstances défavorables que nous avons précédemment énumérées. Mais le plus grand désastre que puisse éprouver une puissance, à moins que de perdre entièrement son armée, est précisément que cette armée soit bloquée dans une place forte, après avoir essuyé de grands revers. »

Je n'en dirai pas davantage, Messieurs, pour justifier les deux autorités que j'ai citées. Je reviens à celle qui a été contestée davantage, à celle qui a été le plus interprétée hier, à celle de Napoléon.

L'honorable rapporteur vous a dit encore que dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, comme dans les grands mémoires militaires transmis par la pensée de Napoléon aux généraux compagnons de son exil, il avait constamment recommandé la défense et les fortifications de la capitale.

Hier au soir, Messieurs (et voyez combien de choses diverses on peut trouver dans le même monument), j'ai relu le *Mémorial de Sainte-Hélène*, et j'y ai trouvé, volume VI, page 27, ces propres paroles :

« On a dit que j'avais conseillé de fortifier Paris :

je n'ai jamais eu la pensée de fortifier Paris, et si on me l'avait proposé, je l'aurais refusé. » (Rires bruyants.)

Voilà, Messieurs, ce qu'on trouve dans les Mémoires de Napoléon; il y a des autorités pour tout le monde.

Je répondrai à l'honorable rapporteur que je n'attacherai pas plus d'importance qu'elles ne méritent à ces misérables luttes de citations; qu'il y en a pour lui, qu'il y en a pour nous, qu'il y en a pour tout le monde. Mais puisqu'on les a employées comme des arguments péremptoires, propres à agir par la magie du grand homme sur l'opinion de la Chambre et du pays, qu'il me soit permis de rétablir celles qui sont en faveur de mon opinion. Je ne citerai plus qu'une seule autorité, et je rentrerai dans la logique de la discussion. Cette autorité, elle est grande, elle est immense; car elle s'applique précisément à l'ordre de discussion qui préoccupe nos esprits en ce moment. J'en donnerai les garanties les plus authentiques, bien qu'elle ne soit pas imprimée; mais elle existe dans des mémoires manuscrits, elle est attestée par des généraux vivants qui me l'ont transmise, et qui m'ont engagé à la faire valoir devant la Chambre.

Au mois de mai 1806, Napoléon, accompagné de son chef d'état-major le maréchal Berthier, de trois généraux et d'un seul domestique, monta à cheval

et alla faire une reconnaissance générale comme l'a faite, il y a peu de temps, le maréchal Soult, une reconnaissance militaire des environs de Paris.

Cette opération terminée, il s'arrêta sur les hauteurs de Chaillot, en face des Invalides où repose aujourd'hui sa cendre; il descendit de cheval, et, s'adressant aux généraux qui l'entouraient, il leur dit : « Voici ma situation dominante, culminante. J'ai Paris en face; mes troupes sont séparées de la capitale par un immense espace vide; ma droite est à l'École militaire, ma gauche au faubourg du Roule; je rappelle mon artillerie de Vincennes, je la mets à Meudon; j'ai mes réserves à Saint-Cloud et dans la campagne libre qui est derrière moi. Que Paris s'insurge, que le pouvoir ait à soutenir une de ces grandes luttes dans lesquelles les gouvernements périssent quelquefois, Paris est à l'instant contenu, Paris est à l'instant abattu. » « Mais, lui dit-on, vous ne pensez ici qu'à l'insurrection de la capitale : mais contre l'étranger ? » Voici ses propres paroles : « Fortifier Paris contre l'étranger, je n'y pense seulement pas. On ne fortifie pas une capitale d'un million d'hommes, par deux raisons : la première, c'est qu'il n'existe aucun moyen de la faire vivre; la seconde, c'est que, comme en cas de siége, toutes les classes aisées, les classes riches abandonnent une capitale menacée de désastres semblables : il n'y reste que la partie souffrante et la partie remuante

de la population. Un siége dans des conditions pareilles (voici son expression), c'est une sédition en permanence. » (Sensation prolongée.)

Voilà, Messieurs, la dernière autorité que je voulais vous citer.

M. Odilon Barrot. C'est pour cela qu'en 1814 Paris ne s'est pas défendu. (Mouvement.)

M. de Lamartine. J'en ai fini avec l'autorité de Vauban; j'en ai fini avec l'autorité de Napoléon lui-même. Cependant, permettez-moi de vous en citer encore une.

On a beaucoup parlé de Carnot, et son honorable fils est venu justifier ici sa pensée tout entière; il est venu vous apporter les véritables bases de cette défense énergique du territoire qui vomissait quatorze armées sur vos frontières, mais qui, certes, ne songeait pas à enfermer la nationalité, l'énergie du patriotisme français, dans des murailles.

Laissez-moi citer encore l'autorité d'un homme qui n'a pas moins bien compris que Napoléon et Carnot les véritables lois de la défense d'un grand peuple comme le peuple français, Bernadotte. A l'époque la plus désastreuse du directoire, à l'époque où les Vendéens étaient à Angers, où une expédition était prête à partir de Porstmouth sous le commandement du duc d'York, à l'époque où les désastres d'Italie appelaient l'attention et excitaient l'anxiété de la France tout entière, Sieyes, direc-

teur à cette époque, qui, lui aussi, avait été un politique spéculatif, un pamphlétaire illustre, fit appeler le général Bernadotte, alors ministre de la guerre, et lui dit : « Il faut fortifier Paris, il faut le fortifier en toute hâte. » Que lui répondit Bernadotte? « Si vous voulez faire une folie semblable, cherchez un autre homme qu'un général français. Fortifier Paris! Mais j'aurais cent fois plus peur du million d'hommes que j'aurais derrière moi dans les murailles, que des deux cent mille hommes que j'aurais devant moi... » (Bruyantes exclamations.)

Un membre. Tant pis pour Bernadotte s'il l'a dit.

M. de Lamartine. Il lui dit ces propres paroles : « Je craindrais plus pour mon armée les émotions, les trauses populaires d'un million d'hommes qui souffriraient derrière moi dans Paris, que deux cent mille ennemis que j'aurais devant moi; et la première chose que je ferais, ce serait de faire sortir l'armée de Paris. » (Même mouvement.) Voilà la dernière autorité que je vous citerai, et elle est compétente.

Maintenant un mot à M. le rapporteur.

Il vous a parlé des événements de 1814 et de 1815. Selon lui, ce sont des esprits forts qui ont soufflé la lâcheté à d'autres dans ces circonstances; ce sont des esprits forts qui disaient à leur pays : « Défendez-vous partout, mais ne concentrez pas votre défense

là où l'ennemi, convergeant par tous les rayons vers un centre commun, pourrait aisément l'étouffer. »

Eh bien! qu'il me permette un seul mot. Il y a un terrible problème historique dans les événements de 1814 et de 1815. J'avais été plus prudent que lui l'autre jour à la tribune. J'avais dit : « Ces événements, je les raconte, je ne les justifie pas. » Il faut respecter ces situations terribles dans lesquelles les grands peuples se trouvent quelquefois. Non, je ne juge pas les événements de 1814 et de 1815; car s'il fallait les juger, peut-être serais-je obligé de condamner mon pays. Et qui suis-je pour condamner de mon plein droit mon pays? qui suis-je pour accuser un grand peuple comme la France? Ces esprits forts, savez-vous quels ils furent? Ce furent tous ces grands patriotes dont les noms sont le plus légitimement restés en possession de votre respect: ce fut l'illustre maréchal Ney, qui, plus tard, a répandu son sang glorieux pour sa cause; ce fut le général Lamarque, ce fut Manuel, ce fut la Fayette lui-même; ce furent ces hommes qui allèrent porter la capitulation de Paris, qui imposèrent à l'empereur le devoir d'abandonner sa capitale, et qui s'exposèrent ainsi à l'exil, qu'ils ont courageusement bravé, plutôt que d'exposer la capitale de leur pays à la destruction que le système que l'on propose lui prépare. Voilà la vérité. (Mouvement.)

Parlerai-je, Messieurs, d'un singulier raisonne-

ment apporté hier et renouvelé tout à l'heure à cette tribune?

L'honorable rapporteur de la commission vous a dit que les forts, détachés du système de l'enceinte continue, sont un système insuffisant; qu'on peut, avec une artillerie supérieure, bloquer des forts, qu'on peut les brusquer : voilà, je crois, son expression.

« L'enceinte continue, ajoute le rapporteur, si vous en détachez le système des forts, c'est un mauvais système, un système insuffisant encore. On ne peut pas là brusquer cette enceinte, mais on peut l'étouffer, la circonvenir; on peut s'y porter en grande masse sur un seul point, ouvrir la brèche, et entrer dans la capitale. »

Messieurs, ayez la bonté de saisir la puissance de ce raisonnement : d'un côté, voilà des forts qui, par eux-mêmes, sont insuffisants; d'un autre côté, voilà une enceinte continue qui, par elle-même, est incomplète, et elle expose par là la capitale; mais réunissez ces deux moyens de défense, et vous mettez la capitale du pays à l'abri de toute invasion.

Il a été constaté, dans le cours de cette discussion et dans les écrits élémentaires sur cette question, que des forts détachés, isolés les uns des autres, et pouvant être un à un l'objet d'une attaque immense de la part d'une armée étrangère, qui, quoi qu'on en dise, amènerait facilement par toutes vos routes

l'artillerie nécessaire, que ces forts pouvaient tomber à un jour donné, et qu'à l'instant où ils tombaient, rien n'empêchait l'ennemi d'arriver à l'enceinte. Il a été démontré aussi que l'enceinte continue était insuffisante pour résister à une attaque en règle de l'artillerie ennemie.

Comment voulez-vous donc que ces deux systèmes, insuffisants par eux-mêmes, se soutiennent l'un par l'autre? (Réclamations.)

M. Dubois (de la Loire-Inférieure). Et le temps gagné?

M. de Lamartine. Messieurs, j'ai honte de m'attacher, dans une question si grave, à de si puérils et de si misérables détails.

M. le Rapporteur. Mais c'est là toute la question!

M. de Lamartine. Ce n'est pas parce que l'enceinte sera plus ou moins forte, ce n'est pas parce qu'un fort tiendra un plus ou moins grand nombre de jours, que nous repoussons le système général de fortifications de Paris; c'est parce qu'il est évident pour nous que ces fortifications, onéreuses, ruineuses pour le pays, seront complétement inefficaces dans le cas funeste que vous prévoyez, et que j'aime à ne jamais prévoir, moi!

S'il arrivait jamais que vos armées, étant détruites derrière vos deux ou trois premières lignes de frontières, que vos armées, battant en retraite sur Paris, dispersées, démoralisées, vinssent y cher-

cher un refuge, et que 4 ou 500,000 hommes s'avançassent par tous les rayons sur Paris, séparassent la capitale des départements, il est malheureusement trop évident pour nous que cette défense, bornée à un nombre de jours prescrits, où Paris seul, séparé de ses membres, aurait à lutter contre les forces réunies d'une coalition, surtout avec l'immense population qu'il a dans ses murs, avec une population qui rendrait sa défense, ainsi que le disait M. le maréchal Soult, cent fois plus difficile que la défense d'une place de guerre ordinaire; il est évident que Paris ne pourrait suffire à la tâche terrible que vous voulez lui imposer à lui seul.

Messieurs, rendez-vous compte, dans un cas pareil, de ce qui se passerait dans Paris. De deux choses l'une: ou la population des environs de Paris se réfugierait en masse dans la capitale, pour éviter les désastres de l'invasion; ou la population de Paris, la population riche, aisée, comme le disait Napoléon, sortirait de la capitale. Eh bien! de deux choses l'une: si la population des environs de Paris vient en grande masse accroître la population de Paris, avec quoi nourrirez-vous cette multitude? Si, au contraire, la population émigre, que deviendra cette garde nationale dont vous parlez sans cesse? Quand la classe aisée, laborieuse aura fui de Paris, où seront vos gardes nationaux? comment défendrez-

vous à la fois vous et vos remparts contre l'étranger; l'ordre public, les fortunes, le seuil, la vie des citoyens, contre cette masse turbulente qui aura reflué dans vos murs? Les approvisionnements seuls; je me suis fait faire un tableau de ceux qui seraient nécessaires pour une pareille multitude : cela fait reculer le calcul, cela fait frémir l'imagination.

Les calculs de M. le rapporteur sont aussi insuffisants, aussi puérils (qu'il me permette le mot) sur cette question que sur celle de la défense elle-même.

Quant à la dépense, j'apporterai demain le tableau des calculs qui ont été faits par les officiers les plus compétents sur la matière.

M. le Rapporteur. Apportez-les donc!

M. de Lamartine. Ils vous prouveront qu'il n'y a aucun moyen de nourrir une pareille multitude. Mais j'admets que vous puissiez la nourrir, j'admets que 12 ou 1300,000 hommes soient nourris, vêtus, logés aux dépens du trésor public. Comment contiendrez-vous le moral de cette population dans des circonstances semblables? Comment, dans une ville entourée d'ennemis, sans communication avec les départements, contiendrez-vous une masse de 2 ou 300 000 prolétaires sans travail? Voilà vos rues sans circulation, vos fleuves sans navigation; voilà le gouvernement sans cesse en butte à des assauts toujours renaissants... (Murmures.) Ayez le cou-

rage d'entendre les tristes vérités que je suis obligé de vous dire, puisque vous les provoquez. (Vive agitation.)

Comment contiendrez-vous le moral d'une population placée dans des conditions de turbulence et d'émotions pareilles? Quel sera le gouvernement, la force publique qui pourrait y résister?

Comment! voilà une population composée à moitié de femmes, d'enfants, de vieillards. Les tableaux de vos hospices, les statistiques de votre armée, démontrent qu'au bout d'un certain nombre de jours, qu'au bout des quarante jours cités dans le rapport, il y aurait 90 000 malades dans vos hospices. Voilà une population qui, pour toute distraction, n'aurait que des rumeurs et des nouvelles sinistres..... (Réclamations. — Violents murmures.)

Je dis, Messieurs, qu'il n'y a pas une pensée prévoyante, qu'il n'y a pas une imagination vraie qui puisse se porter sur les tableaux d'une situation pareille, sans reculer devant ces éventualités; je dis que, dans une situation pareille, il serait inévitable que les partis les plus désespérés, que les factions les plus violentes tendraient malheureusement a s'emparer du pays, et à se le déchirer comme une proie dans leurs luttes. Je dis qu'une population semblable présenterait la plus affreuse réunion de détresse et de fléaux humains qu'il eût été donné à l'esprit d'imaginer. (Nouveaux murmures.)

Voilà, Messieurs, ce qui est dans votre projet de loi; mais puisque la Chambre, émue d'une juste horreur... (Exclamations négatives.) Puisque la Chambre, frappée d'une émotion que je comprends trop bien moi-même..... (Nouvelles exclamations.)

M. Allard. Je proteste contre vos paroles.

M. Duprat. Vous ne voulez donc pas laisser parler?

M. de Lamartine. Puisque la Chambre ne veut pas arrêter sa pensée sur des éventualités trop sinistres que mon devoir était de lui présenter, je laisse à la méditation des hommes sérieux le peu que vous m'avez permis d'en apporter à cette tribune; leur imagination achèvera trop..... (Parlez! Parlez!)

M. Arago. Dites tout! nous voulons tout écouter.

M. de Lamartine. Il suffit que je l'aie indiqué à la pensée des hommes prévoyants; je ne veux pas plus que vous m'appesantir sur un pareil sujet, et je termine.

Je termine en m'adressant à cette partie de la Chambre à laquelle j'ai adressé, en commençant, quelques paroles; à cette gauche qui semble avoir, non pas plus de culte que nous pour la liberté, car nous en avons tous, mais à cette partie honorable de l'assemblée qui semble avoir pour mission spéciale une plus grande vigilance, des ombrages plus grands pour la liberté. (Réclamations au centre.) Et je lui dis,

du fond de ma conscience : « Vous nous avez accusés quelquefois d'être trop complaisants, trop mous, trop condescendants avec le pouvoir; moi-même j'ai été souvent, de votre part, à la tribune et dans vos journaux, l'objet d'une semblable inculpation, et, je le reconnais, je l'ai mérité quelquefois. Oui, j'aime le pouvoir; oui, j'ai une condescendance peut-être exagérée pour cette première nécessité de mon pays, après des jours où toutes les bases du pouvoir ont été si profondément ébranlées. Je m'en accuse, si vous voulez. C'est la faute d'un bon citoyen. »

Mais, enfin, que les dissentiments qui s'élèvent entre nous dans cette question ne nous rendent pas injustes les uns envers les autres. Soyez justes envers moi-même. Souvenez-vous que, dans toutes les questions où la liberté, où la constitution m'ont paru véritablement attaquées, véritablement menacées; quand il s'est agi de la liberté de la presse, de celle de la tribune, de celle des électeurs; dans toutes les causes vraiment populaires, vraiment libérales, je suis venu à vous, je me suis hâté d'apporter mon vote avec le vôtre pour les défendre et les protéger. (A gauche : C'est vrai! c'est vrai!)

Eh bien! voici, selon moi, une des plus graves... que dis-je? la plus grande des questions constitutionnelles qui se soient jamais posées dans cette

enceinte depuis les jours de la révolution de Juillet.

Il s'agit de savoir si toutes ces velléités, tantôt monarchiques, tantôt anarchiques, qui depuis quelque temps, circulent dans le pays, et qui nous parlent avec complaisance de la puissance militaire, de la dictature, comme l'unique remède au mal qui nous travaille : il s'agit de savoir si vous leur donnerez droit d'attenter à nos institutions ; il s'agit de savoir si vous permettrez qu'on élève dans votre pays, comme je le disais tout à l'heure, un monument plus terrible à la constitution qu'à l'étranger, un monument qui ferait délibérer vos Chambres, vos pouvoirs publics, dans les jours les plus terribles. Car, dans des jours comme ceux-ci, il n'y a rien à craindre; mais, dans des jours terribles que vous pouvez prévoir et que vous prévoyez sans doute, puisque vous demandez de semblables armes, il s'agit de savoir si vous ferez délibérer, agir les pouvoirs publics sous les deux mille canons qu'on vous propose d'installer (Très-bien ! très-bien), ou si vous exposerez la tribune à se taire devant eux !

Eh bien! aujourd'hui que, frappé des périls que ce projet nous fait courir, je viens vous offrir ma parole et mon vote; aujourd'hui que je viens vous trouver sur votre terrain, et vous supplier d'accepter mon concours avec le vôtre pour la liberté compromise, je ne vous trouverais plus sur ce terrain !....

(Vive sensation sur tous les bancs.) Non, cela n'est pas possible! Non, vous ne ferez pas dire au pays qui se confiait à vous, à cette opposition inébranlable sur laquelle il comptait dans ses inquiétudes; non, vous ne lui laisserez pas dire que vous lui manquez dans le plus grand de ses périls, et qu'il n'y a plus d'opposition en France devant une mesure qui, si elle passe, supprimera un jour majorité et opposition, *discussion et liberté même!* (Mouvement universel.)

Je dirai, d'un autre côté, au parti conservateur, à ce parti auquel j'appartiens par mes sentiments; je dirai aux ministres eux-mêmes, auxquels j'ai donné et auxquels, malgré un dissentiment passager, je serais heureux de continuer l'adhésion la plus complète; je leur dirai : « On vous adresse depuis quelques jours et de toutes parts, mais surtout de ce côté de l'assemblée, les adjurations les plus pathétiques On vous conjure d'oublier toutes les distances qui vous séparent, toutes les rancunes du passé, tous les ressentiments parlementaires, et de venir confondre vos votes en un seul vote patriotique pour la défense du territoire et du pays.

Messieurs, si des adjurations semblables sortaient de la bouche d'un de ces hommes de l'opposition que je vous signalais tout à l'heure; si, abjurant des préjugés qu'ils ont peut-être envers la majorité; si, sacrifiant des ressentiments, ils venaient vous

dire à cette tribune : « Nous vous apportons notre voix, et nous vous conjurons d'y unir la vôtre, pour élever ce grand monument, ce monument que des préjugés patriotiques les plus légitimes jugent indispensable à notre pays, » il y aurait là une grande puissance; Messieurs, il y aurait là une émotion, une grande conviction qui, si elle n'entraînait pas la vôtre, ne pourrait pas, du moins, ne pas entraîner notre estime et nos cœurs. Mais est-ce de la part de pareils hommes que ces adjurations à la concorde et à un vote commun vous arrivent? Non; et ne l'oubliez pas, quelle que soit, et j'aime à le reconnaître, la réalité du patriotisme qui anime tout le monde dans cette assemblée, et qui a été l'inspiration de cette pensée que je trouve malheureuse, mais que je ne cesse pas d'estimer pour cela, quelle que soit cette pensée, ces hommes sont-ils complétement désintéressés quand ils vous demandent de venir ratifier et sanctionner cette loi dans l'urne? (Vive émotion.)

Non, ils ne le sont pas; ils ne sont pas aussi désintéressés qu'ils voudraient l'être eux-mêmes, car leurs paroles seraient plus puissantes sur vos consciences. Non, ils ne sont pas désintéressés, car cette loi qu'ils vous demandent, c'est leur jugement; car cette loi qu'ils vous proposent de voter, c'est le bill d'indemnité pour leurs actes. Que dis-je? c'est le bill de patriotisme et de gloire qu'ils viennent de-

mander à la Chambre de leur décerner. (Sensations diverses.)

Eh bien! prenez-y garde (Mouvement); réfléchissez profondément avant d'accorder ce grand bill d'indemnité qu'on vous demande pour une pensée qui ne fut pas d'abord la pensée de la majorité, qui ne fut pas conçue dans son sein, qui ne fut pas apportée, commencée par elle. Réfléchissez profondément, donnez du temps à cette pensée, donnez de la lumière et de l'air à votre conscience, avant de vous prononcer. Craignez un piége sous ce patriotisme suspect.

Songez, et c'est par là que je finis, songez que ce projet que moi je trouve périlleux, que ce projet que moi je trouve funeste à la conservation même, à l'agrandissement de notre nationalité; songez que ce projet vous fut présenté par des adversaires politiques: songez que ce projet est défendu au dehors par vos plus implacables et par vos plus mortels ennemis. (Mouvement.)

Adoptez l'amendement que nous vous apportons, pour atténuer les dangers de la loi. Ou si des motifs que je respecte vous empêchent même d'en adopter une partie quelconque, apportez, dans le doute, le plus de boules noires possible à un projet conçu sous les auspices de la précipitation et de l'agitation, à un projet qui renferme les dangers les plus sérieux pour un peuple libre, les possibilités

du despotisme et les espérances des factions. (Très-bien! très-bien!)

(Ce discours est suivi d'une longue agitation. M. de la Fayette demande la parole pour un fait personnel.)

FIN DU PREMIER VOLUME.

Digitized by Google

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

Pages.

Préface..... 3

Discussion des lois de septembre, après l'attentat Fieschi..... 27

Sur l'abolition de la peine de mort..... 50

Sur l'abolition de la peine de mort. — Réponse à M. Parès..... 74

Société de la Morale chrétienne. — Présidence de M. de la Rochefoucauld. — Sur l'abolition de la peine de mort..... 87

Contre la conversion des rentes cinq pour cent..... 108

Sur les enfants trouvés..... 139

Sur les chemins de fer..... 167

Digitized by Google

Pages.

Discussion de l'adresse. — Coalition des fractions les plus opposées de la Chambre contre le ministère du 15 avril... 198

Interpellations ministérielles... 223

Réplique à M. Guizot... 240

Discours prononcé au banquet donné par la Société française de l'Émancipation de l'esclavage, aux délégués des Sociétés anglaise et américaine... 245

Discours en réponse à M. Thiers, dans la discussion du projet de loi portant demande d'un crédit extraordinaire d'un million pour complément des dépenses secrètes en 1846... 255

Réplique à M. Piscatory... 280

Discours sur la loi relative aux restes mortels de Napoléon... 284

Sur les fortifications de Paris... 298

Sur le même sujet... 336

FIN DE LA TABLE.

56824 34

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google